

**Mission d'assistance à maîtrise
d'ouvrage pour
l'accompagnement de la CTG et
la réalisation de rapports dans
le cadre de la mise en œuvre de
l'octroi de mer en Guyane**

**MISSION 1 : Elaboration du rapport annuels 2021
Rapport de phase 2
Volet 1 – Analyse macro-économique**



21 novembre 2022

Sommaire

INTRODUCTION	4
1- RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX DU RAPPORT ANNUEL	4
2- SEQUENCEMENT DES TRAVAUX.....	5
 A-PANORAMA DES EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES REGIONALES EN 2021.....	 6
A1- REBOND DE LA CROISSANCE EN 2021	6
A2- L'EMPLOI ET LE CHOMAGE.....	7
Une croissance de l'emploi salarié qui se maintient en 2021	7
Un taux de chômage en baisse mais qui reste élevé notamment chez les 15-29 ans	8
Les aides à l'emploi fortement sollicitées	9
A3- LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE.....	9
L'activité économique repart à la hausse	9
Des créations d'entreprises à un niveau inégalé dans certains secteurs	10
A4- LES PRIX ET LA CONSOMMATION DES MENAGES.....	11
Des prix qui partent à la hausse	11
Une consommation des ménages dynamique	12
Mais un territoire marqué par une grande pauvreté	12
A5- LE COMMERCE EXTERIEUR	13
 MISE EN ŒUVRE DE L'OCTROI DE MER : SYNTHESE DE L'ANNEE 2021	 14
 B- IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES PRODUCTIONS LOCALES	 15
B1- QUANTIFICATION ET EVOLUTION DE LA PRODUCTION TOTALE DECLAREE A L'ADMINISTRATION DES DOUANES.....	15
B1.1- Par année.....	15
B1.2- Par secteur et division de la NAF.....	16
B1.3- Par chapitre douanier	20
B2- IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DE LA PRODUCTION DE PRODUITS DE LISTE DECLAREES A L'ADMINISTRATION REGIONALE DES DOUANES	23
B2.1- Par année.....	23
B2.2- Par annexe A, B et C de la Décision européenne de déc.2014 modifiée en 2019	24
B2.3- Evolution par section et division de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF)	25
Evolution par section de la NAF (Secteur)	25
Evolution par division de la NAF	26
B2.4- Position concurrentielle des produits de liste	28
Evolution de la part de marché des produits de liste par année	28
Evolution de la part de marché par liste A, B et C de la Décision européenne	29
Evolution de la part de marché des produits de liste par secteur (Section de la NAF)	30
Evolution de la part de marché des produits de liste par branche (division de la NAF)	31
 C- ANALYSE DE LA POLITIQUE DE TAXATION ET DE DIFFERENTIEL	 33
C1- POLITIQUE DE TAXATION ET DE DIFFERENTIEL A L'OCTROI DE MER	33
C1.1- Analyse du tarif douanier	33
Politique de taxation à l'importation (Octroi de mer Externe : OME) en nombre de produits	33
Politique de taxation de la production locale (Octroi de mer Interne : OMI) en nombre de produits	34
C1.2- Application du tarif douanier	36
Application du tarif aux valeurs importées (hors exonération et hors régimes douaniers spécifiques)	36
Par niveau de taxation	36
Par secteur	37
Application du tarif aux valeurs importées en tenant compte des exonérations à l'importation et des régimes douaniers spécifiques	38
Application du tarif aux valeurs produites	41

Par niveau de taxation	41
Par secteur	41
C1.3- Différentiels de taxation entre produits importés et livraisons	43
Principes et fonctionnement	43
Application des différentiels	43
Aux ventes internes (valeur) avec eau d'adduction	44
Aux ventes internes (valeur) sans eau d'adduction	45
Par liste A, B et C de la Décision européenne de 2014 modifiée en 2019	46
Par section de la NAF	48
C2- EVALUATION ET EVOLUTION DE LA DEPENSE FISCALE POUR LES COLLECTIVITES	49
C2.1- Exonération d'octroi de mer externe	49
Principe	49
Quantification	50
Quantification par secteur	51
Quantification par produit	52
C3.2- Exonération d'octroi de mer interne (application des différentiels)	61
Eléments de méthode	61
Quantification	62
C2.3- Dépense fiscale totale	66
C3- RECETTE D'OCTROI DE MER ET REPARTITION	67
C3.1- Montants collectés	67
Principe	67
Montants nets collectés par année	67
Montants collectés par type de taxe (OM et OMR)	68
Evolution de la recette totale d'octroi de mer	69
C3.2- Montants répartis	70
Répartition de la recette entre les collectivités	70
Répartition de la Dotation Globale garantie entre les communes	70
Répartition du FRDE entre les Communes	72
ANNEXES : DETAIL DE LA DEPENSE FISCALE D'OCTROI DE MER INTERNE PAR ANNEE (2016 -2020)	73
DEPENSE FISCALE D'OCTROI DE MER INTERNE EN 2016.....	74
DEPENSE FISCALE D'OCTROI DE MER INTERNE EN 2017.....	76
DEPENSE FISCALE D'OCTROI DE MER INTERNE EN 2018.....	78
DEPENSE FISCALE D'OCTROI DE MER INTERNE EN 2019.....	80
DEPENSE FISCALE D'OCTROI DE MER INTERNE EN 2020.....	82

INTRODUCTION

1- Rappel du contexte et des enjeux du rapport annuel

L'élaboration du rapport annuel relatif à la mise en œuvre du régime d'octroi de mer en 2021 s'inscrit dans le cadre des prescriptions :

- ❖ **Mentionnées à l'article 23 de la loi N° 2015-762 du 29 juin 2015 modifiant l'article 31 de la loi N°2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer.**

« ...Avant la fin du premier semestre de chaque année, le conseil régional de Guadeloupe ou de La Réunion, l'assemblée de Guyane, l'assemblée de Martinique ou le conseil départemental de Mayotte adressent au représentant de l'Etat dans la collectivité un rapport sur la mise en œuvre des exonérations pendant l'année précédente. »

- ❖ **Précisées à l'article 13 du Décret d'application N° 2015-1077 du 26 août 2015, comme suit :**

« Pour l'application du deuxième alinéa de l'article 31 de la loi du 2 juillet 2004 susvisée, les assemblées délibérantes mentionnées à l'article 4 du présent décret transmettent au représentant de l'Etat au plus tard à la fin du premier semestre de chaque année civile un rapport annuel sur les écarts de taxation à l'octroi de mer et à l'octroi de mer régional. Ce rapport précise par produits la position tarifaire telle que prévue à l'article 27 de la loi du 2 juillet 2004 susvisée et, par secteurs d'activités, les justifications économiques des écarts de taux d'octroi de mer et d'octroi de mer régional fixés par délibérations. Les exonérations effectivement mises en œuvre au cours de l'année civile précédente dans chaque collectivité font l'objet d'une annexe détaillée par produits. Le rapport annuel permet de s'assurer que les exonérations accordées par les assemblées délibérantes sont à la fois nécessaires et proportionnelles au regard des handicaps structurels permanents subis par les entreprises de production situées dans ces collectivités. Le rapport établit notamment une distinction entre les exonérations prévues par les articles 6, 7, 7-1 et 37 de la loi du 2 juillet 2004 susvisée. Le rapport annuel comporte un examen de la portée économique des mesures d'exonération au regard du développement économique attendu dans les différents secteurs d'activités économiques où exercent les entreprises ».

Ce rapport se situe également dans le cadre de la **Décision du Conseil de l'Union européenne N° 940/2014/UE du 17 décembre 2014 modifiée en 2019** qui fixe les conditions de fonctionnement du dispositif de différentiel de taxation entre importation et production locale jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette Décision établit la liste des produits (en référence à la nomenclature douanière) qui peuvent bénéficier de ce différentiel.

Outre ces cadrages, la démarche évaluative de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) porte sur l'exigence que soient mesurés de la manière la plus exemplaire et argumentée possible les surcoûts subis par les entreprises guyanaises par rapport aux entreprises européennes continentales concurrentes. L'exemplarité en la matière est d'autant plus importante que la méthode et la rigueur employées permettront à la CTG de mieux répondre aux exigences de suivi dispositif d'octroi de mer et plus précisément celles figurant à l'annexe II du de la Décision de juin 2021¹. Ces éléments sont présentés en Volet 2 du présent rapport.

¹ Cf. Note APC « Lecture critique du projet de Décision européenne de février 2021 »

2- Séquencement des travaux

Dès la notification du bon de commande, le consultant a reçu l'essentiel des données utiles à la mise à jour de la base de données, construite au cours des années précédentes, comme suit :

- ❖ Tarif applicable en 2021,
- ❖ Ventes internes déclarées par code NC8 et secteur en 2021,
- ❖ Importations et exportations en quantité et en valeur par code NC8 en 2021,
- ❖ Statistiques d'exonérations à l'importation par annexe, code APE, code NC8 en 2021,
- ❖ Recettes fiscales et leurs répartitions en 2021.

Le consultant a introduit ces éléments dans la base de données en rapprochant une à une les informations collectées selon leur dénominateur commun : le code de nomenclature douanière à l'échelle NC8, aux fins d'établir le Volet 1 du présent rapport consacré à l'analyse macro-économique du dispositif.

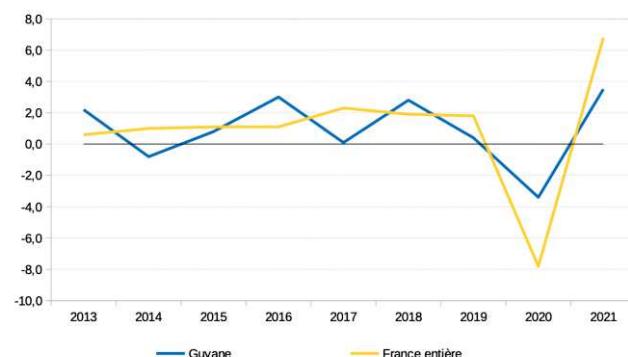
A-PANORAMA DES EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES REGIONALES EN 2021

⇒ Sources : INSEE, IEDOM

A1- Rebond de la croissance en 2021

En 2021, le PIB de la Guyane s'élève à 4,6 milliards d'euros. La croissance économique s'établit à + 3,5 % en volume (+ 6,8 % pour la France entière), un rebond qui permet à l'économie de retrouver un niveau proche de celui de 2019 avant la baisse liée à la crise sanitaire de 2020 (-3,4 en Guyane et - 7,8 % pour la France entière).

Taux de croissance du PIB en volume (en %)



Sources : Insee, comptes économiques définitifs ; CEROM, Comptes rapides.

Cette reprise rapide de l'économie guyanaise a été portée par les mesures de soutien publiques et le plan d'investissement France Relance.

Toutefois, malgré cette croissance, **la dynamique démographique affecte le PIB par habitant** qui s'établit à 15 659 euros, en progression de 1,9 % en euros constants par rapport à 2020 mais qui ne retrouve pas le niveau de 2019 (- 3,0 % en volume). Rappelons que le PIB par habitant s'élève à 23 739 euros en Guadeloupe, 25 713 euros en Martinique et 36 930 euros sur l'ensemble du territoire français.

La consommation des ménages explique principalement la croissance du PIB (pour + 3 points) **suivie par l'investissement** (pour +2,7 points). La dynamique démographique (population estimée à 290 528 habitants et qui progresse de 1,6% en moyenne) tire la consommation des ménages.

Evolution des différents agrégats du PIB en millions d'euros courants et en %
Evolution 2020/2021

	2021	Volume	Prix	Valeur	Contribution à la croissance (points)
Produit intérieur brut	4 580	3,5	0,0	3,5	3,5
Consommation des ménages	2 711	5,3	2,6	8,1	3,0
Consommation des administrations publiques	2 208	1,0	0,7	1,7	0,5
Investissement	1 193	11,1	1,9	13,2	2,7
Imports de biens et services	2 946	15,8	5,2	21,8	-8,6
Exports de biens et services	1 144	8,5	2,5	11,2	2,0
Variations de stocks	270	///	///	///	4,0

Source : Insee, CEROM comptes rapides

A2- L'emploi et le chômage

Le marché du travail en Guyane se caractérise par un secteur non marchand important, un faible taux d'activité, un poids important de l'informel et une certaine inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Le marché du travail est également soumis à la forte pression démographique.

En 2021, selon l'enquête Emploi de l'Insee, la Guyane compte 76 540 actifs, soit une contraction de 3,6 % en un an, regroupant 65 390 actifs ayant un emploi et 11 150 personnes au chômage.

Le taux d'activité, qui s'établissait à 51 % en 2020, reste faible en comparaison avec la France hors Mayotte (65,3 %).

En 2021 le taux de chômage recule et s'établit à 14,6% de la population active contre 16% en 2020.

Une croissance de l'emploi salarié qui se maintient en 2021

Fin 2021 l'emploi salarié progresse de 2,6%. Cette hausse est principalement portée par le secteur de la construction (+3,3%) et par le tertiaire marchand (+5,2%) avec une nette progression de l'intérim (+12,8%).

Répartition de l'emploi salarié en 2021	Guyane	France (hors Mayotte)	Écart
Agriculture	0,7%	1,2%	-0,6 pt(s)
Industrie	7,4%	12,1%	-4,7 pt(s)
Construction	5,5%	5,8%	-0,3 pt(s)
Tertiaire non marchand	51,6%	31,4%	20,2 pt(s)
Tertiaire marchand	34,6%	49,5%	-14,9 pt(s)
<i>dont commerce</i>	9,2%	12,6%	-3,4 pt(s)
<i>dont intérim</i>	3,6%	3,2%	0,4 pt(s)
Total emploi (en milliers)	57,8	25 898,1	

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

Le secteur tertiaire (activité spatiale comprise) emploie plus de 80% des emplois salariés.

L'effectif salarié du secteur tertiaire marchand (hors intérim) a sensiblement augmenté en 2021 (+4,4%) et représente 17 920 salariés. Cette progression touche l'ensemble des sous-secteurs en dehors des transports qui reculent de -2,6%. L'embelli concerne les services aux entreprises (+6,4%) et le commerce (+4,1%) ainsi que le secteur de l'hébergement qui repart aussi à la hausse (+9,5%) après une forte chute en 2020 due à la crise sanitaire. L'emploi progresse également dans les services aux ménages (+5,9%) et la construction (+3,3%). L'emploi intérim en forte progression (+12,8%) concerne 2 080 salariés.

Le secteur tertiaire non marchand qui regroupe les administrations publiques, les activités d'enseignement, de la santé et de l'action sociale, **constitue plus de la moitié de l'emploi salarié en Guyane** soit 29 830 salariés alors qu'il ne représente qu'un tiers de l'emploi salarié au niveau national (écart de 20,2 points). L'emploi salarié en 2021 a progressé dans ce secteur de +1%.

En moyenne sur l'année 2021, 41 % des personnes de 15 à 64 ans sont en emploi au sens du BIT. Ce taux d'emploi, le plus bas parmi les départements et régions d'outre-mer hors Mayotte², diminue de deux points par rapport à 2019.

² À titre comparatif, le taux d'emploi s'établit à 56 % en Martinique et à 52 % en Guadeloupe. En France métropolitaine, 68 % des personnes de 15 à 64 ans sont en emploi.

Taux d'emploi entre 2019 et 2021 par âge, par sexe et par niveau de diplôme

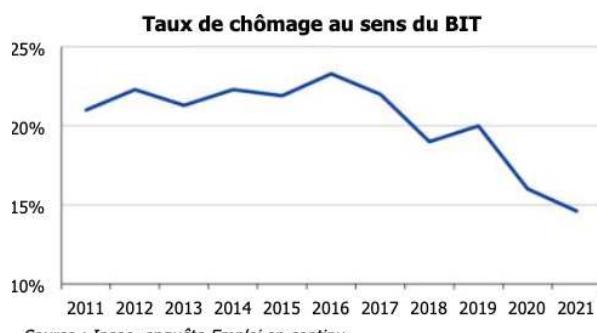
Sexe, âge et niveau de diplôme	(en %)			
	Guyane		France métropolitaine	
	2021	2019	2021	2019
Ensemble	41	43	68	67
Hommes	47	50	71	70
Femmes	37	38	65	64
De 15 à 29 ans	18	23	47	46
De 30 à 49 ans	53	55	83	83
De 50 à 64 ans	56	55	66	64
Diplôme du supérieur	83	84	84	84
Baccalauréat ou équivalent	56	49	66	65
CAP, BEP ou équivalent	53	54	70	70
Aucun diplôme, CEP ou brevet des collèges	24	25	38	40

Lecture : en moyenne en 2021, 47 % des hommes âgés de 15 à 64 ans sont en emploi en Guyane.
Champ : personnes vivant en logement ordinaire en Guyane routière, de 15 à 64 ans.
Source : Insee, Enquête Emploi en Continu.

Les 15-29 ans sont ceux qui connaissent le taux d'emploi le plus faible (18%) en recul par rapport à 2019 (23%). Même si ce chiffre est à relativiser car certains jeunes sont encore en cours d'études, un tiers des jeunes guyanais ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation (contre 12% en France métropolitaine).

Un taux de chômage en baisse mais qui reste élevé notamment chez les 15-29 ans

Le taux de chômage au sens du BIT pour la Guyane s'établit à 14,6 % en 2021. Il est en baisse sur un an (16 % en moyenne en 2020) mais également par rapport à 2019 (20%). Il reste très supérieur au niveau national hors Outre-mer (7,7%) comme pour l'ensemble des départements ultramarins (17,1% en Guadeloupe et 12,8% en Martinique).



Le chômage touche davantage les femmes avec un taux de 15,9% contre 13,3% pour les hommes. Ce sont les jeunes de 15 à 29 ans qui connaissent le taux de chômage le plus élevé (27,6%).

Sexe, âge et niveau de diplôme	Guyane		France métropolitaine		(en %)
	2021	2019	2021	2019	
Ensemble	15	19	8	8	
Hommes	13	19	8	8	
Femmes	16	20	8	8	
De 15 à 29 ans	28	30	14	15	
De 30 à 49 ans	13	19	6	7	
50 ans et plus	10	12	6	6	
Diplôme de niveau bac + 2 et supérieur	3	5	5	5	
Baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau	11	18	9	9	
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	16	20	8	9	
Aucun diplôme, certificat d'études primaires ou brevet des collèges	24	30	14	14	

Lecture : en moyenne en 2021, 13 % des hommes actifs en Guyane sont au chômage.
Champ : personnes actives vivant en logement ordinaire en Guyane routière, de 15 ans ou plus.
Source : Insee, Enquête Emploi en Continu.

Une part importante des personnes qui auraient été considérées comme chômeuses sont de fait dans le halo autour du chômage : le halo autour du chômage s'établit à 20 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Parmi les personnes dans cette situation 93% me recherchent pas activement un emploi mais sont disponibles si un travail se présentait à elles.

Au total, la part des personnes sans emploi souhaitant travailler, qu'elles soient au chômage ou dans son halo, s'établit à 35 % (10% en France métropolitaine).

Les aides à l'emploi fortement sollicitées

En 2021 en Guyane 4 720 embauches ont bénéficié d'une aide publique. Il s'agit de subventions ou d'exonérations diverses selon les publics et territoires.

Les contrats d'aides à l'emploi signés ou reconduits en 2021 sont en nette progression (+37%) après une stagnation en 2019 et 2020. Les contrats en alternance ont fortement augmenté (48%) ainsi que les contrats aidés (+33%).

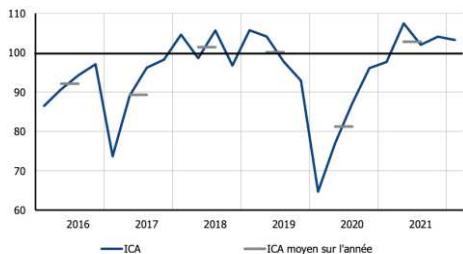
Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui leur permet de bénéficier d'un suivi pour leur insertion professionnelle. Les plus précaires peuvent avoir accès à la Garantie jeune. Ces dispositifs progressent très fortement en 2021 : +107% pour les PACEA et +232% pour la Garantie jeune (+75% au niveau national).

A3- La dynamique entrepreneuriale

L'activité économique repart à la hausse

Après un effondrement lié à la crise sanitaire, l'Indicateur du Climat des Affaires (ICA) atteignait fin 2020 96 points, soit un niveau équivalent à celui de 2019. **En 2021, il s'élève à 102,5 points, soit le niveau annuel le plus élevé des dix dernières années.**

Indicateur du climat des affaires



Source : Enquête de conjoncture JEDOM

L'activité des services marchands est bien orientée en 2021. Ils ont notamment contribué à la reprise de l'emploi. Dans le secteur de spatial malgré les reports d'Ariane 6 et de Vega C Arianespace conserve sa place de 1er opérateur de lancement de satellites commerciaux en orbite géostationnaire en 2021. L'assouplissement des mesures sanitaires a permis au secteur du tourisme de se redresser sans pour autant retrouver son niveau de 2019 : 320 510 nuitées dans l'hôtellerie en 2021 contre 452 850 nuitées en 2019.

L'activité commerciale s'est bien maintenue en 2021, soutenue par la demande des ménages même si la grande distribution a souffert des mesures anti-Covid (couvre-feux et fermeture le dimanche). Les commerces dédiés à l'automobile et aux matériaux de construction ont connu une progression de leurs activités.

A la suite du Plan d'Urgence de 2017, **l'activité du BTP** continue d'être un secteur porteur. En 2021 de nombreux chantiers initiés en 2020 se poursuivent et près de 644 M€ de marchés publics et privés sont publiés (contre 450 M€ en 2019 et 761 M€ en 2020). La construction de près de 600 logements collectifs et résidentiels a démarré (en baisse toutefois par rapport aux 1800 logements de 2020).

L'activité industrielle (sauf agroalimentaire) se redresse en 2021 notamment en début d'année mais reste fragile.

Les exportations d'or en 2021 s'élèvent à 1,2 tonnes d'or, l'activité a fortement progressé (+27,3% en volume). Le cours de l'or élevé favorise l'orpailage illégal estimé entre 10 et 12 tonnes par an. L'industrie du bois poursuit sa baisse passant de 2,6ME en 2018 à 1,1ME en 2021 pour ses exportations. Les industries agroalimentaires sont bien orientées jusqu'au 3eme trimestre mais les exportations baissent de 4,1%.

Des créations d'entreprises à un niveau inégalé dans certains secteurs

Les créations d'entreprises sont en forte croissance en 2021, les immatriculations augmentent de 47 % par rapport à l'année précédente.

Cette croissance concerne tous les secteurs notamment les services aux entreprises et la construction qui regroupent 42% des créations de l'année.

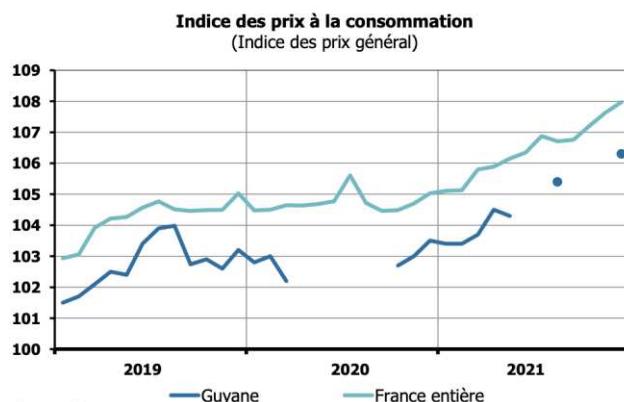
Le secteur du commerce, hébergement, restauration et transports enregistre 1 074 immatriculations et regroupe 36 % des créations. Il atteint un niveau inégalé de créations en un an.

A4- Les prix et la consommation des ménages

Des prix qui partent à la hausse

Après une année de stabilité des prix en 2020, les prix à la consommation augmentent en 2021. L'inflation est de 2,7% sur un an en Guyane (2,8% au niveau national).

Cette tendance s'accentue en fin d'année, comme dans le reste du pays, avec une hausse de 5% dans les 4 derniers mois de 2021.



Source : Insee *Les espaces entre les points représentent les périodes sans publication en Guyane à cause de la crise sanitaire

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des prix de l'énergie (+22,2%), les communications (+6,2%) et les transports (+5,7%). Les prix connaissent une hausse limitée pour l'alimentation (+1,8%) et des services (+1,6%).

Indice des prix à la consommation en Guyane
(base 100 : année 2015)

Colonne1	Indice Dec 2020	Indice Dec 2021	Variations (%) au cours des 12 derniers mois
Ensemble	103,5	106,3	2,7
Alimentation	106,4	108,3	1,8
Produits frais	113,7	118	3,8
Alimentation hors produits frais	105,4	107	1,6
Tabac	137,3	145,8	6,2
Produits manufacturés	98,5	98,4	-0,2
Habillement et chaussures	97,4	97,4	0
Produits de santé	87,2	85,6	-1,8
Autres produits manufacturés	101,5	101,7	0,1
Énergie	99,6	121,7	22,2
dont Produits pétroliers	92,8	121,9	31,5
Services	105	106,7	1,6
Loyers et services rattachés	104,4	104,8	0,4
Service de santé	106,6	106,8	0,2
Services de transports	103,6	109,5	5,7
Services de communications	95,1	101	6,2
Autres services	107,2	108,9	1,6

Une consommation des ménages dynamique

En 2021, la consommation des ménages guyanais a continué de progresser (+5,3 % en volume) dépassant son niveau de 2019 malgré une forte inflation qui a pour effet la stagnation du pouvoir d'achat. Elle est le principal moteur de la croissance représentant 3 points du PIB.

Plusieurs facteurs expliquent cette progression. D'une part l'allègement des restrictions sanitaires qui avaient induit une baisse de la consommation en 2020 (-4% en volume), d'autre part la croissance démographique (+1,5% en 2021) entraînant mécaniquement une augmentation de la consommation et enfin, la fin de l'épargne « forcée » liée au Covid en 2020.

Ce dynamisme de la consommation a un impact sur les importations de biens de consommation qui atteignent un niveau historique à 573 millions d'euros (+ 13,5 % sur un an). Les importations de biens de consommation durables progressent de 36,6% en particulier les importations de véhicules de tourisme (+28,4% par rapport à 2019).

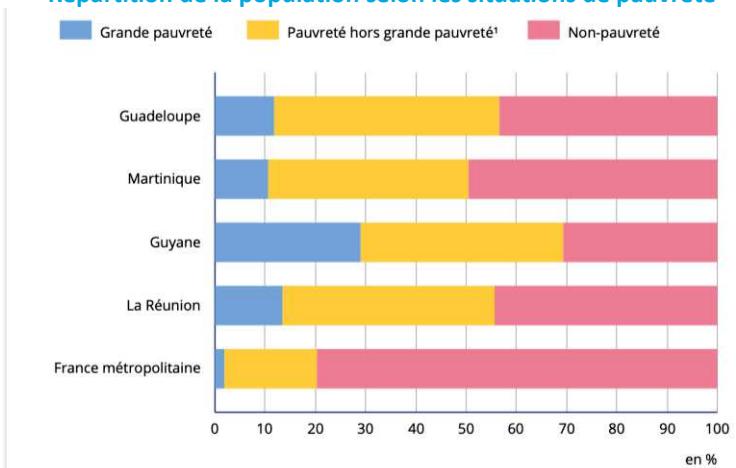
Mais un territoire marqué par une grande pauvreté³

En Guyane 53% de la population vit sous le seuil de pauvreté soit avec moins de 1 010 euros par mois en 2017 contre 14% en France métropolitaine. Parmi cette population, 30 % vivait avec un faible niveau de vie (de 1 010 € à 550 €) et 23 % avec un très faible niveau de vie (inférieur à 550 €).

En 2018, la part des personnes vivant en logement ordinaire en situation de grande pauvreté atteint 29 %, c'est le département le plus fortement touché (10% en Martinique et 14% en Guadeloupe, 2 % en France métropolitaine).

31% des Guyanais sont en privation matérielle ou monétaire sévère.

Répartition de la population selon les situations de pauvreté



1. Pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian et/ou au moins 5 privations matérielles et sociales sur 13, hors grande pauvreté.

Lecture : en 2018, en Martinique, 10,5 % des personnes sont en situation de grande pauvreté, 39,9 % sont dans une situation de pauvreté autre que la grande pauvreté et 49,6 % ne sont ni pauvres monétairement, ni en situation de pauvreté matérielle et sociale.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2018.

En Guyane, le niveau de vie médian des personnes en situation de grande pauvreté est de 470 euros par mois, soit 1 000 euros de revenu disponible pour un couple avec deux enfants alors qu'il est de 700 euros par mois (soit 1400 euros de revenu disponible) en Martinique ou en Guadeloupe.

³ La grande pauvreté est décrite au niveau statistique comme un cumul de très faibles revenus et de privation matérielle et sociale sévère (logement, habillement, alimentation, loisirs, accès à internet...).

Les familles monoparentales, et les ménages complexes (qui regroupent plusieurs familles, plusieurs générations) sont très exposés à la grande pauvreté. 32% de la population des familles monoparentales sont en situation de grande pauvreté en Guyane (17% en Guadeloupe et Martinique) et 42% des ménages complexes. Ce type de ménage regroupe près du tiers de la population et est majoritairement composé d'enfants et de jeunes adultes.

L'emploi protège dans une certaine mesure de la grande pauvreté même si elle touche 8 % des personnes en emploi. La situation de l'emploi sur le territoire, l'importance du chômage et du halo qui l'entoure, le travail informel est une des causes principales de l'importance de la pauvreté en Guyane. Ainsi 43% des chômeurs sont en situation de grande pauvreté.

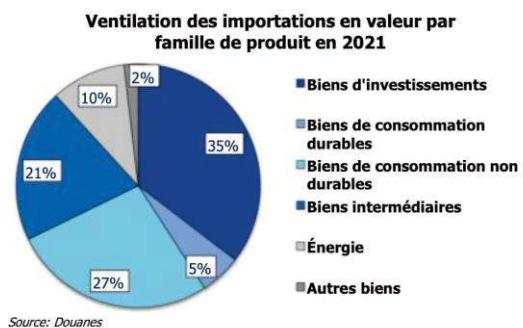
Les retraités sont aussi concernés du fait d'un parcours professionnel en pointillé : ils ont connu des périodes de chômage, du travail partiel ou informel qui entraînent des niveaux de pension réduits. 15% d'entre eux sont dans une situation de grande pauvreté.

Les inégalités de revenus sont très marquées : l'écart interdécile, soit le rapport entre les 10 % qui gagnent le plus et les 10 % qui gagnent le moins est de 7,8. **Ce chiffre place la Guyane comme le second territoire le plus inégalitaire de France (après Mayotte).** À titre de comparaison, en Guadeloupe ce ratio est de 4,9 et en métropole de 3,3.

A5- Le commerce extérieur

Un rebond des importations

À la suite du repli des échanges extérieurs en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire (-8,4%), les importations repartent nettement à la hausse en 2021 (+21,7%) atteignant 1,8 milliards d'euros, dépassant leur niveau de 2019 (1,6 milliards d'euros). Tous les secteurs sont concernés, notamment les biens d'investissements en lien avec les grands projets d'infrastructures en cours (+25,3%). La hausse du prix du pétrole (+60%) explique l'augmentation de la valeur des importations de produits pétroliers raffinés.



Un léger repli des exportations

Les exportations de biens sont constituées de produits spécifiques (or, poissons et bois) avec des volumes relativement peu élevés. En 2021 les exportations sont en baisse de 1,3% par rapport à 2020 et s'élèvent à 146,4 ME. Les exportations d'or augmentent de 27,3% en volume et représentent 40% de la valeur des exportations de biens.

La balance commerciale de la Guyane est structurellement déficitaire. En 2021 le dynamisme des importations a aggravé ce déficit (-19,2 % pour s'établir à -1 622,7 M€).

MISE EN ŒUVRE DE L'OCTROI DE MER : SYNTHESE DE L'ANNEE 2021

En 2021 :

- ❖ Le tarif d'octroi de mer est appliqué à taux quasi constants par rapport à 2020, année de refonte significative.
- ❖ La pression fiscale sur les importations demeure extrêmement maîtrisée et s'établit à 14,7% en moyenne pondérée, soit un niveau très en deçà du taux dit « normal » de TVA appliquée en France hexagonale.
- ❖ La production locale (ventes internes et exportations) progresse de manière significative (+8,4%) pour atteindre son plus haut niveau depuis 2015.
- ❖ Les ventes internes progressent de 5,4%, et de 4,8% pour celles des produits bénéficiant d'un différentiel d'octroi de mer.
- ❖ Cette année de reprise marque un fort rebond de la demande de produits de liste (+11,4%) mais ce rebond semble avoir plus profiter à l'importation de ces produits (+17%) dégradant la position concurrentielle de la production locale qui perd 2,7 points de part de marché.
NB : Nous émettons toutefois les plus grands doutes sur les évolutions des productions des secteurs agriculture et pêche, telles que reportées par l'administration régionale des douanes. Les diminutions de chiffre d'affaires s'élèveraient respectivement à 92% et 33% pour ces secteurs, ce qu'aucune observation de terrain ne vient confirmer.
- ❖ Les exonérations d'octroi de mer interne, c'est-à-dire le différentiel pratiqué, s'élèvent à plus de 34,2 millions d'euros, soit 16% du Chiffre d'affaires des entreprises, en moyenne pondérée. Ce taux de compensation est lui aussi maîtrisé, surtout si on le compare au taux de surcoût moyen observé qui représente 35,3%⁴.
- ❖ Les exonérations d'octroi de mer externes accordées à l'importation, qui s'élèvent à 19,3 millions d'euros, augmentent de 22% sans que l'on puisse réellement corrélérer ce montant à l'évolution de la production locale qui est bien plus modeste. Ces exonérations profitent pourtant essentiellement aux secteurs productifs qui bénéficient de 69% de la dépense fiscale.
- ❖ Au total, la dépense fiscale consentie par les collectivités de Guyane, en soutien à leur économie productive et aux secteurs clés (santé, recherche) augmente de 15% par rapport à 2020.
L'effort fiscal bénéficie principalement aux entreprises de production, les exonérations sur les ventes internes représentant 77% de la dépense fiscale totale en 2021.
- ❖ La forte croissance de la demande, dont en particulier celle de produits importés (+21,5%), impacte très positivement la recette qui augmente de 19%.

Les chapitres suivants détaillent les résultats de la mise en œuvre du régime d'octroi de mer en 2021.

⁴ En 2020. Pour 2021, les calculs sont en cours

B- IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES PRODUCTIONS LOCALES

⇒ *Sources : Fichiers transmis par l'administration régionale des douanes sur la base des déclarations de chiffre d'affaires faites par les entreprises en 2021*

B1- Quantification et évolution de la production totale déclarée à l'administration des douanes

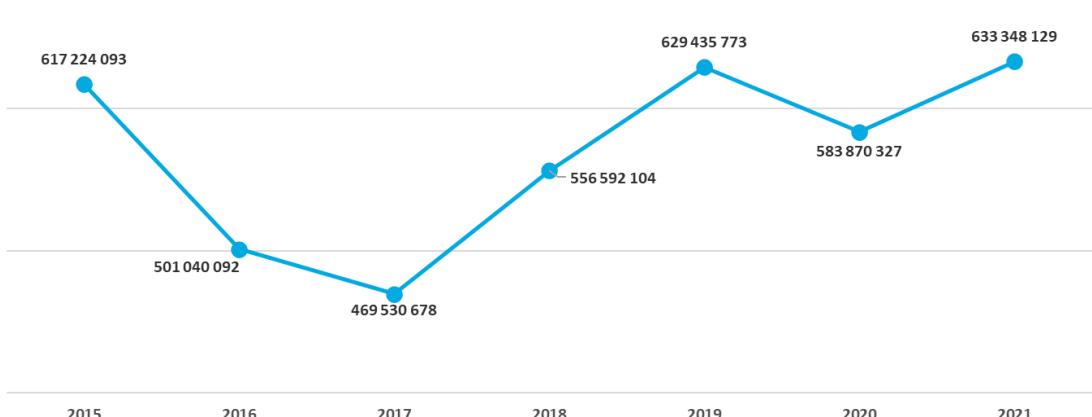
B1.1- PAR ANNEE

Après le sévère tassement observé en 2016 et 2017, la production locale déclarée a dépassé, en 2019, le niveau de 2015.

En 2020, on observait un nouveau tassement, la production totale déclarée aux douanes diminuant de -7,2% par rapport à 2019. Cette baisse était uniquement due à la chute des exportations impactées par des flux aériens et maritimes perturbés dans le contexte de pandémie.

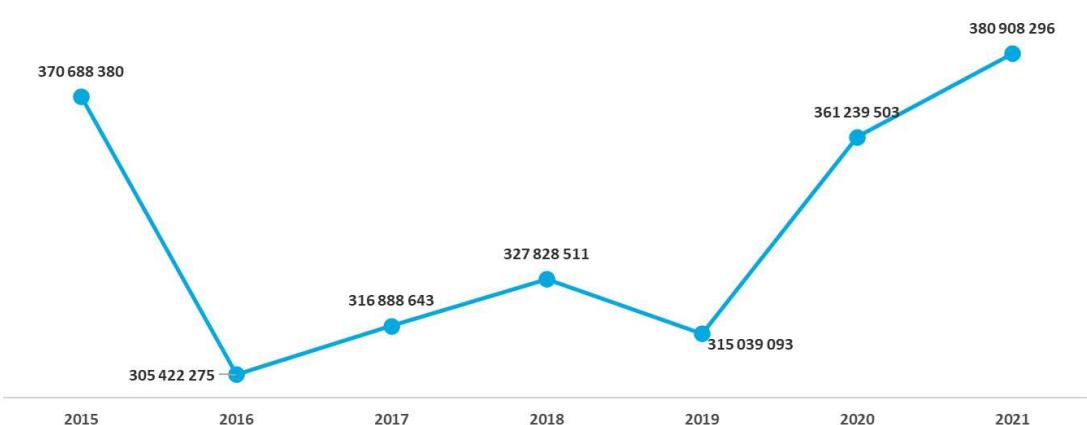
L'année 2021 marque une nette reprise, la production locale progresse de 8,5% et atteint son niveau le plus élevé depuis 2015.

PRODUCTION TOTALE DECLAREES (VENTES INTERNES + EXPORT)



Si l'on ne prend en compte que les ventes internes, l'évolution est également favorable puisque que l'on observe une augmentation de 5,4% en 2021, après une progression de 14,7% en 2020. Ici encore, il s'agit du niveau le plus élevé observé depuis 2015.

VENTES INTERNES DECLAREES



B1.2- PAR SECTEUR ET DIVISION DE LA NAF

Eléments de méthode :

Les statistiques de chiffres d'affaires des entreprises relevant du champ de la production⁵ sont fournies selon le code douanier des produits fabriqués par ces entreprises. Ces statistiques ne renseignent pas suffisamment sur l'évolution des secteurs économiques.

Nous avons donc construit une matrice croisant les codes douaniers avec les secteurs et branches économiques au sens de la Nomenclature d'Activités Française (NAF). Si cette matrice a le mérite de faciliter l'analyse sectorielle du dispositif, elle comporte toutefois des limites :

- ❖ L'activité principale d'une entreprise ne recouvre pas nécessairement l'ensemble de son activité qui peut concerner des productions ou services secondaires relevant d'autres champs de la nomenclature que celui du secteur considéré,
- ❖ Une entreprise n'appartient qu'à un seul secteur mais elle peut être classée dans plusieurs branches suivant ses activités.

NB : Un changement méthodologique a été introduit dans le présent rapport concernant le classement de la production d'eau potable d'adduction. Si celle-ci correspond bien au même code douanier que l'eau emboîlée (NC8 22019000 : Eaux, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées (à l'excl. des eaux minérales, des eaux gazéifiées, de l'eau de mer ainsi que des eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté; glace et neige), elle est désormais exclue des Industries agroalimentaires pour être classée en Secteur E de la NAF: production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution – Division 36 : Eau naturelle ; traitement et distribution d'eau.

Pour assurer une lecture cohérente des évolutions, ce changement a été appliqué pour chaque année observée.

L'examen des évolutions de la production totale par secteur et division de la NAF apparaît contrastée.

Parmi les productions significatives, les productions agricoles marquent le pas avec plus de 300% de baisse, constat qui n'est en rien étayé par les observations des acteurs⁶ ou encore de la DAAF⁷.

On constate également une évolution étonnante de l'industrie textile et de l'habillement (respectivement -300% et -277%), évolution incohérente qui questionne annuellement depuis 2015.

De manière générale, les exportations, marquées par nombre de ré-exports, biaissent l'analyse et ne traduisent pas la dynamique productive régionale.

⁵ Champ exclusif du dispositif qui ne concerne pas les services

⁶ Le Consultant a interrogé deux interprofessions (viande et végétales, qui ne confirment pas des évolutions négatives d'une telle ampleur

⁷ Même s'il est vrai que les statistiques de la DAAF sont décalées d'une année

Production régionale totale déclarée par secteur et division de la NAF

SECTION NAF	DIVISION NAF	PRODUCTION TOTALE 2015	PRODUCTION TOTALE 2016	PRODUCTION TOTALE 2017	PRODUCTION TOTALE 2018	PRODUCTION TOTALE 2019	PRODUCTION TOTALE 2020	PRODUCTION TOTALE 2021	EVOL 2021/2020
Agriculture, sylviculture et pêche	01 Culture et production animale, chasse et services annexes	123 386	623 865	611 570	704 274	895 376	490 804	121 772	-303%
	02 Sylviculture et exploitation forestière	2 626 451	2 960 762	3 063 651	2 820 992	4 137 687	8 850 512	12 759 820	31%
	03 Pêche et aquaculture	876 749	757 098	663 650	717 391	952 423	747 978	1 415 270	47%
Industries agro-alimentaires	10 Industries alimentaires	43 563 531	45 424 381	43 969 303	41 818 106	41 026 293	42 947 302	49 070 994	12%
	11 Fabrication de boissons	7 262 669	7 469 538	8 160 212	7 680 086	9 380 899	10 327 016	10 779 776	4%
Industries extractives	07 Extraction de minéraux métalliques	10 996 632	11 959 691	8 326 591	7 985 299	3 556 754	4 812 524	4 893 436	2%
	08 Autres industries extractives	15 843 373	15 617 855	21 714 757	17 870 352	14 430 275	19 068 662	23 512 359	19%
Industries manufacturières	12 Fabrication de produits à base de tabac	12 526	0	0	0	0	0	24 800	100%
	13 Fabrication de textiles	93 818	190 087	148 354	214 598	273 631	412 089	103 147	-300%
	14 Industrie de l'habillement	111 205	773 890	984 895	1 613 521	193 920	1 125 176	298 204	-277%
	15 Industrie du cuir et de la chaussure	10 688	78 419	7 126	123 678	240 687	18 845	92 168	80%
	16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	28 169 677	26 086 740	25 653 446	22 288 021	19 638 567	19 885 979	20 359 840	2%
	17 Industrie du papier et du carton	109 516	143 866	188 101	1 162 571	1 496 267	1 890 424	1 946 792	3%
	18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements	3 426 808	3 661 124	2 890 586	4 994 722	4 700 068	2 556 850	4 306 959	41%
	19 Cokéfaction et raffinage	1 040 776	5 514	860 846	659 036	977 055	21 930	33 298	34%
	20 Industrie chimique	10 143 973	8 794 783	6 333 985	19 195 107	10 031 827	5 855 528	6 334 007	8%
	21 Industrie pharmaceutique	35 653	24 885	36 191	33 137	40 487	81 735	88 754	8%
	22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	40 901 554	1 932 021	1 903 762	2 130 567	1 888 575	2 850 990	2 976 947	4%
	23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	71 272 133	45 674 734	52 037 345	52 185 731	48 606 289	51 996 034	60 562 189	14%
	24 Métallurgie	39 491 687	44 482 723	50 481 664	44 416 911	52 146 551	49 932 469	63 867 192	22%
	25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	50 796 976	34 326 703	34 342 551	47 012 455	47 074 537	44 649 534	56 368 508	21%
	26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	42 487 278	13 922 072	9 820 607	69 814 453	10 096 031	23 557 977	17 740 646	-33%
	27 Fabrication d'équipements électriques	1 986 669	5 654 960	2 509 741	3 366 726	3 673 282	2 452 360	1 957 854	-25%
	28 Fabrication de machines et équipements n.c.a.	11 198 344	7 191 803	6 923 539	2 257 721	18 506 469	45 742 464	57 157 137	20%
	29 Industrie automobile	6 492 358	9 602 824	7 264 944	6 038 118	16 016 146	7 323 287	7 520 214	3%
	30 Fabrication d'autres matériels de transport	64 189 126	54 626 859	24 533 495	33 287 173	145 869 885	42 159 172	47 094 735	10%
	31 Fabrication de meubles	312 625	502 443	339 544	249 209	219 965	36 973	73 008	49%
	32 Autres industries manufacturières	23 681 192	19 310 950	18 542 112	26 320 253	30 708 988	29 651 486	28 931 055	-2%

SECTION NAF	DIVISION NAF	PRODUCTION TOTALE 2015	PRODUCTION TOTALE 2016	PRODUCTION TOTALE 2017	PRODUCTION TOTALE 2018	PRODUCTION TOTALE 2019	PRODUCTION TOTALE 2020	PRODUCTION TOTALE 2021	EVOL 2021/2020
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	37 Collecte et traitement des eaux usées	95	674	437	240	821	5	17	71%
	38 Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	12 801	1 025 806	1 282 805	592 088	20 745	18 107	41 021	56%
	36 Eau naturelle ; traitement et distribution d'eau	24 667 295	25 985 563	27 540 872	29 306 882	30 084 152	44 342 987	30 591 903	-45%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	115 286 529	112 227 459	108 393 996	109 732 686	112 551 121	120 063 128	122 296 199	2%
Arts, spectacles et activités récréatives	90 Activités créatives, artistiques et de spectacle							28 008	100%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	47 Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles							100	100%
Total		617 224 093	501 040 092	469 530 678	556 592 104	629 435 773	583 870 327	633 348 129	8,5%

Selon déclarations à l'administration des douanes

Les évolutions sont plus cohérentes si l'on observe uniquement les ventes internes :

- ❖ La production régionale (ventes internes) se caractérise par :
 - La prédominance des industries manufacturières qui représentent 36,9% des ventes internes en 2021 (contre 33,5% en 2020 et 38,8% en moyenne sur la période 2015-2019),
 - Vient ensuite la production et distribution d'électricité (31,1%),
 - L'industrie agroalimentaire représente 13,3% des ventes internes en 2021,
 - Et la production et distribution d'eau (8% contre 12,3% en 2020).
- ❖ En termes d'évolution, le secteur Agriculture, sylviculture et pêche est celui dont les ventes internes évoluent le plus sensiblement en 2021 : + 35,7% après +78,6% en 2020 et +19 % entre 2015 et 2019.

L'évolution des ventes internes est positive pour 16 divisions sur les 23 observées. Elles représentent 92% des ventes internes. Il s'agit en particulier, des divisions suivantes :

- ❖ La division 10 Industries alimentaires qui représente 10,6% des ventes internes, en progression de + 9% en 2021,
- ❖ La division 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques : 15,9% des ventes internes ; +16,5%,
- ❖ La division 25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements : 12,3% des ventes internes ; +17,6%.
- ❖ La division 35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné qui représente 32,1% des ventes internes, en progression de 1,9% en 2021.

On s'étonne de l'évolution fortement négative des ventes internes de la division 36 Eau naturelle ; traitement et distribution d'eau : 8% des ventes internes en diminution de 31% en 2021 après une progression +47,3% en 2020.

Les autres divisions voient leurs ventes internes diminuer en 2021. Elles ne représentent toutefois que 0,1% du total des ventes internes.

Ventes internes déclarées par secteur et division de la NAF

SECTION NAF	DIVISION NAF	VENTES INTERNES 2015	VENTES INTERNES 2016	VENTES INTERNES 2017	VENTES INTERNES 2018	VENTES INTERNES 2019	VENTES INTERNES 2020	VENTES INTERNES 2021	EVOL 2021/2020
Agriculture, sylviculture et pêche	01 Culture et production animale, chasse et services annexes	24 633	545 433	474 628	595 351	846 303	473 959	38 189	-91,9%
	02 Sylviculture et exploitation forestière	2 625 936	2 953 689	3 063 575	2 679 945	4 134 392	8 825 992	12 759 158	44,6%
	03 Pêche et aquaculture	262 569	238 549	232 676	195 616	371 979	258 273	172 455	-33,2%
Industries agro-alimentaires	10 Industries alimentaires	29 824 020	31 708 139	32 051 762	31 783 208	32 074 349	36 954 112	40 279 062	9,0%
	11 Fabrication de boissons	6 905 459	7 166 979	7 702 914	7 284 022	9 015 632	10 132 085	10 521 474	3,8%
Industries extractives	07 Extraction de minéraux métalliques						150 319	28 416	-81,1%
	08 Autres industries extractives	15 842 837	15 611 966	21 711 040	17 866 112	14 411 841	19 066 755	23 500 976	23,3%
Industries manufacturières	13 Fabrication de textiles		164 402	119 231	159 473	134 217	83 877	85 180	1,6%
	14 Industrie de l'habillement		567 693	556 258	738 770	125 645	56 796		-100,0%
	16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	24 977 771	22 870 486	23 408 521	19 869 202	17 489 571	18 158 622	19 215 803	5,8%
	17 Industrie du papier et du carton	4 207		3 179	974 678	1 324 185	1 772 520	1 874 276	5,7%
	18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements	3 088 008	3 467 692	2 692 955	4 661 132	4 499 514	2 344 872	3 026 513	29,1%
	20 Industrie chimique	243 697	1 450 771	1 463 647	1 512 527	1 373 301	2 927 875	3 574 687	22,1%
	22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	40 530 743	1 590 764	1 702 715	1 775 517	1 461 570	2 232 490	2 537 847	13,7%
	23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	71 146 742	45 652 126	52 025 583	52 182 788	48 543 679	51 945 648	60 526 737	16,5%
	24 Métallurgie	99 882	240 342	489 718	1 460 618	1 455 624	733 737	1 827 857	149,1%
	25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	34 894 146	32 525 291	32 539 507	44 649 956	34 036 088	39 891 009	46 893 637	17,6%
	27 Fabrication d'équipements électriques		28 814	25 599	37 419	90 182	27 006	16 483	-39,0%
	28 Fabrication de machines et équipements n.c.a.		74 903	370 049	164 807	866 708	797 441	964 779	21,0%
	31 Fabrication de meubles	263 906	351 214	320 218	197 802	149 040			
	32 Autres industries manufacturières							176 665	
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	36 Eau naturelle ; traitement et distribution d'eau	24 667 295	25 985 563	27 540 872	29 306 882	30 084 152	44 342 987	30 591 903	-31,0%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	115 286 529	112 227 459	108 393 996	109 732 686	112 551 121	120 063 128	122 296 199	1,9%
Total général		370 688 380	305 422 275	316 888 643	327 828 511	315 039 093	361 239 503	380 908 296	5,4%

Selon déclarations à l'administration des douanes

B1.3- PAR CHAPITRE DOUANIER

En termes de chapitre douanier, en 2021, si l'on exclut les exportations qui connaissent des évolutions non cohérentes pour les raisons explicitées précédemment, en particulier le ré export, les ventes internes déclarées aux douanes sont concentrées à plus de 77% sur 6 chapitres douaniers parmi les 99 que compte la nomenclature comme suit :

- ❖ 27 Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; cires minérales : 32,4%,
- ❖ 25 Sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciment : 11,2%,
- ❖ 22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres : 10,8%,
- ❖ 44 Bois, charbon de bois et ouvrages en bois : 8,4%,
- ❖ 38 Produits divers des industries chimiques : 6,7%,
- ❖ 73 Ouvrages en fonte, fer ou acier : 6,5%.

On note que cette structure n'évolue que faiblement par rapport à 2020.

On observe que l'évolution des ventes internes est positive pour 26 chapitres douaniers qui représentent 86,7% des ventes internes.

Pour les autres chapitres, en évolution négative, les ventes internes ne sont pas significatives hormis pour le chapitre 22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres dont les ventes internes représentent 10,8 % du total, et qui diminuent de 24,5% par rapport à 2020, cette évolution négative n'étant due qu'à celle des eaux d'addiction.

Ventes internes déclarées par chapitre douaniers

DESIGNATION SH2	VENTES INTERNES 2015	VENTES INTERNES 2016	VENTES INTERNES 2017	VENTES INTERNES 2018	VENTES INTERNES 2019	VENTES INTERNES 2020	VENTES INTERNES 2021	EVOL 2021/2020
01 Animaux vivants			48 232	67 627	123 995	41 999	38 189	-9,1%
02 Viandes et abats comestibles	1 122 706	1 184 880	1 799 864	2 210 324	2 262 224	2 003 955	2 732 668	36,4%
03 Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	5 685 949	8 197 947	6 590 900	5 397 191	6 004 299	8 666 670	6 779 414	-21,8%
04 Lait et produits de laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale	7 923 118	7 175 091	6 944 454	6 886 591	5 240 089	7 763 728	7 848 693	1,1%
07 Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires		545 433	338 837	380 866	591 894	315 219		-100,0%
10 Céréales	24 633		87 559	146 858	130 414	116 741		-100,0%
11 Produits de la minoterie; malt; amidons et féculles; insulines; gluten de froment		17 061	107 737	31 340	97 248	68 223	59 456	-12,9%
15 Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leurs dissociations; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale			4 489	3 141	2 113	533	210	-60,6%
16 Préparations de viandes, de poissons, de crustacés et de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	325 417	507 913	1 104 805	742 849	511 598	523 044	416 676	-20,3%
17 Produits de l'industrie sucrière	137 580	136 105	126 299	105 820	120 630	106 942	130 324	21,9%
19 Préparations à base de céréales, farines, amidons, féculles ou de lait, pâtisseries	10 121 637	10 626 206	11 348 790	12 237 885	12 991 972	11 769 212	16 204 268	37,7%

DESIGNATION SH2	VENTES INTERNES 2015	VENTES INTERNES 2016	VENTES INTERNES 2017	VENTES INTERNES 2018	VENTES INTERNES 2019	VENTES INTERNES 2020	VENTES INTERNES 2021	EVOL 2021/2020
20 Préparation de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	1 922 489	2 612 953	2 725 961	2 658 017	2 074 386	2 677 069	3 032 710	13,3%
21 Préparations alimentaires diverses	840 899	1 323 925	1 273 151	1 182 227	865 969	926 067	966 513	4,4%
22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	31 572 754	33 152 542	35 243 786	36 590 904	39 099 784	54 475 072	41 113 377	-24,5%
23 Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	2 006 794	164 607	257 988	523 439	2 275 800	2 706 942	2 280 585	-15,8%
25 Sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciment	32 829 593	33 842 571	38 015 539	35 730 098	30 088 840	36 431 299	42 503 258	16,7%
26 Minéraux, scories et cendres						150 319	28 416	-81,1%
27 Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; cires minérales	118 971 584	112 227 459	108 393 996	110 426 407	112 790 245	120 692 418	123 455 207	2,3%
28 Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares et d'isotopes	243 697	286 272	234 524	282 323	160 319	264 245	296 651	12,3%
32 Extraits tannants ou tinctoriaux et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres		1 164 499	1 229 123	1 230 204	1 212 982	964 470	1 145 678	18,8%
36 Poudres, explosifs; articles de pyrotechnie; allumettes; alliages pyrophoriques; matières inflammables						1 699 160	2 132 358	25,5%
38 Produits divers des industries chimiques	38 915 588	16 110 536	19 361 497	21 460 699	20 899 718	20 600 920	25 571 511	24,1%
39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières	40 530 743	1 590 764	1 702 715	1 775 517	1 461 570	2 232 490	2 537 847	13,7%
44 Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	27 603 707	25 824 175	26 472 096	22 549 147	21 623 963	26 984 614	31 974 961	18,5%
48 Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton	4 207		3 179	974 678	1 324 185	1 772 520	1 874 276	5,7%
49 Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans	3 088 008	3 467 692	2 692 955	4 661 132	4 499 514	2 344 872	3 026 513	29,1
58 Tissus spéciaux; surfaces textiles touffetées; dentelles; tapisseries; passementeries; broderies		1 639	1 177	1 365	118			
61 Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie		352 261	322 523	436 736	83 935	7 202		-100,0%
62 Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie		196 234	223 014	293 279	38 736			
63 Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperies et chiffons		162 763	118 054	158 108	134 099	83 877	85 180	1,6%
65 Coiffures et parties de coiffures		19 198	10 721	8 755	2 974	49 594		-100,0%
68 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues	10 903 445	10 942 015	15 887 587	11 802 352	11 377 256	13 025 183	14 436 171	10,8%
69 Produits céramiques		7 194	2 232	1 248	1 101	74		-100,0%
70 Verre et ouvrages en verre	655 898	361 776	469 768	360 782	349 481	325 637	357 765	9,9%
71 Perles fines ou de culture, métaux précieux, bijouterie de fantaisie, monnaies			3	932 815	894 877		1 060 973	100%
72 Fonte, fer et acier	51 005	240 093	484 048	520 775	557 021	732 768	766 884	4,7%
73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	22 076 792	17 150 111	15 412 832	20 178 967	19 538 385	20 210 840	24 945 288	23,4%
76 Aluminium et ouvrages en aluminium	12 866 231	13 394 932	16 487 473	22 273 542	14 418 993	16 809 126	18 343 424	9,1%
79 Zinc et ouvrages en zinc		10 666						
83 Ouvrages divers en métaux communs		18 080	3 732	1 470	82 436	32 370		-100,0%
84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils		74 903	370 049	164 807	866 708	797 441	964 779	21,0%

DESIGNATION SH2	VENTES INTERNES 2015	VENTES INTERNES 2016	VENTES INTERNES 2017	VENTES INTERNES 2018	VENTES INTERNES 2019	VENTES INTERNES 2020	VENTES INTERNES 2021	EVOL 2021/2020
90 Instruments et appareils d'optique, de photographie ou cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; médico-chirurgicaux; parties et accessoires							176 665	100%
94 Meubles; appareils d'éclairage; enseignes lumineuses; plaques indicatrices; luminaires et articles similaires; constructions préfabriquées	263 906	2 331 779	986 954	2 438 226	239 222	2 866 648	3 621 408	26,3%
TOTAL	370 688 380	305 422 275	316 888 643	327 828 511	315 039 093	361 239 503	380 908 296	5,4%

Selon déclarations à l'administration des douanes

B2- Identification et quantification de la production de produits de liste déclarées à l'administration régionale des douanes

Précautions de lecture

Pour rappel, le dispositif d'octroi de mer fonctionne selon un système déclaratif. Les entreprises assujetties se doivent ainsi de déclarer trimestriellement à l'administration régionale des douanes leurs chiffres d'affaires par position NC8 de la nomenclature douanière.

Il existe plusieurs écueils à ce fonctionnement, qui conduisent à une sous-estimation de la production locale relevant des produits de liste. En effet :

- ❖ Par nature un **système déclaratif ne saurait être exhaustif**, puisqu'il dépend assez largement de la bonne foi des déclarants,
- ❖ Outre la bonne foi, il arrive que les entreprises ignorent tout simplement qu'elles sont soumises à l'obligation déclarative,
- ❖ Parfois, elles ne connaissent pas précisément les codes douaniers de leurs produits finis : **de nombreuses erreurs sont relevées** ; erreurs accrues par l'évolution annuelle de la nomenclature dont les entreprises n'ont pas toujours connaissance,
- ❖ Rappelons également que le dispositif de 2014 a annulé l'obligation déclarative pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires en dessous du seuil d'assujettissement. Les notions d'assujettissement et de redevabilité ont ainsi été fusionnées sans doute au détriment de la visibilité de la production locale,
- ❖ Enfin, **l'abaissement du seuil à 300 000 euros** a contribué à amoindrir la qualité de l'information, puisque pour les entreprises concernées par l'abaissement (entrant dans le champ de l'octroi de mer), il a été, et il reste, très difficile d'intégrer leurs nouvelles obligations tant elles sont démunies en termes administratif et comptable.

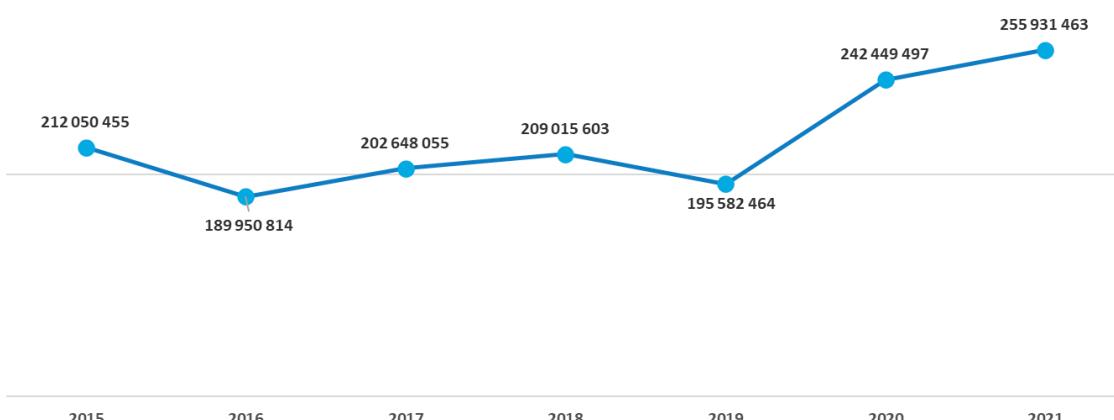
B2.1- PAR ANNEE

La production locale (ventes internes + export) de produits de liste a connu une sensible diminution entre 2015 et 2019, passant de 212 millions d'€ à 195 millions d'€. Cette baisse globale de 7,8 % était plus particulièrement due aux exportations (-29,1%), les ventes internes diminuant de 5,3%.

En 2020, on observait une évolution très fortement positive, la production totale déclarée aux douanes augmentant de 24% par rapport à 2019.

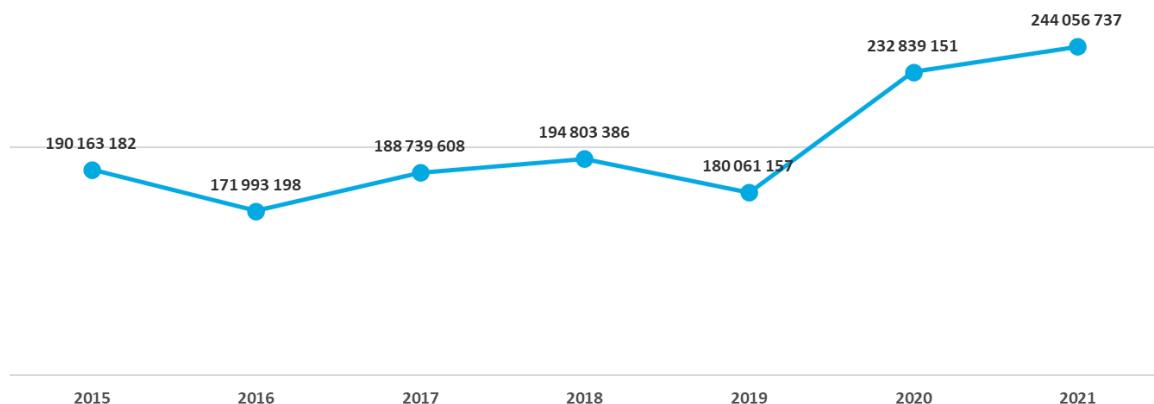
L'année 2021 marque une nouvelle progression avec un accroissement de 5,6% de la production de produits de liste.

PRODUCTION TOTALE DE PRODUITS DE LISTE (VENTES INTERNES + EXPORT)



Si l'on ne prend en compte que les ventes internes, l'évolution est également favorable puisque que l'on observe une augmentation de 4,8% des ventes internes en 2021.

VENTES INTERNES DE PRODUITS DE LISTE



B2.2- PAR ANNEXE A, B ET C DE LA DECISION EUROPEENNE DE DEC.2014 MODIFIEE EN 2019

	VENTES INTERNES 2015	VENTES INTERNES 2016	VENTES INTERNES 2017	VENTES INTERNES 2018	VENTES INTERNES 2019	VENTES INTERNES 2020	VENTES INTERNES 2021	Evolution 2021/2020
A	65 073 574	43 450 180	57 701 289	51 936 452	47 625 413	70 530 662	82 527 423	17,0%
B	95 259 388	97 857 334	101 448 404	115 445 533	108 746 703	130 460 618	127 260 654	-2,5%
C	29 830 220	30 685 684	29 589 915	27 421 401	23 689 041	31 847 871	34 268 660	7,6%
Total	190 163 182	171 993 198	188 739 608	194 803 386	180 061 157	232 839 151	244 056 737	4,8%

Selon déclarations à l'administration des douanes

- ❖ Les produits relevant de l'annexe A (10 points de différentiel autorisé) représentent 33,8% des ventes internes totales (contre 26,1% en 2019). Leurs ventes internes augmentent de près de 17% (après +48,1% en 2020).
- ❖ Les produits relevant de l'annexe B (20 points de différentiel autorisé) représentent les ventes internes les plus importantes : 52,1 % (contre 56% en 2020 et 60,9% en 2019). Leurs ventes internes sont les seules qui s'inscrivent en diminution en 2021 (-2,5%).
- ❖ Les produits de liste C (30 points de différentiel autorisé) qui évoluent positivement: +7,6% en 2021 (après une forte progression de + 34,4% en 2020 et une évolution négative entre 2015 et 2019 : -20,6%).

B2.3- EVOLUTION PAR SECTION ET DIVISION DE LA NOMENCLATURE DES ACTIVITES FRANÇAISES (NAF)

⇒ Sources :

Pour conduire cette analyse nous avons utilisé **une matrice de correspondance NC/NAF** partant du document publié par l'INSEE et intitulé « *Nomenclatures d'activités et de produits françaises NAF rév. 2 - CPF rév. 2.1* ».

A noter que pour les besoins de l'analyse, la première transformation de la viande, qui relève de l'industrie agro-alimentaire selon la matrice utilisée, est toutefois incluse dans le secteur agricole au sein du paragraphe D du Volet 2 présent rapport, paragraphe dédié à l'analyse détaillée par branche d'activités et produit.

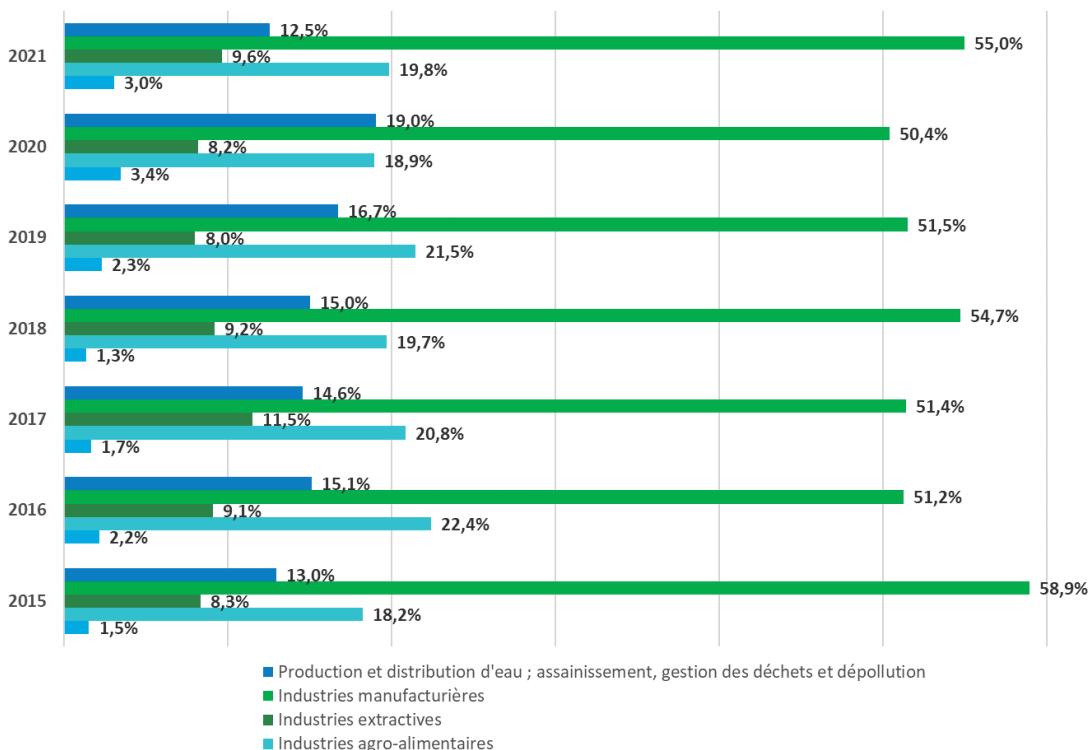
Evolution par section de la NAF (Secteur)

SECTION NAF	VENTES INTERNES 2015	VENTES INTERNES 2016	VENTES INTERNES 2017	VENTES INTERNES 2018	VENTES INTERNES 2019	VENTES INTERNES 2020	VENTE INTERNES 2021	Evolution 2019/2021
Agriculture, sylviculture et pêche	2 888 505	3 729 443	3 119 908	2 595 214	4 126 892	8 005 913	7 430 045	-7,2%
Industries agro-alimentaires	34 673 627	38 531 862	39 315 643	38 400 852	38 656 958	44 090 425	48 396 584	9,8%
Industries extractives	15 842 837	15 611 966	21 711 040	17 866 112	14 411 841	19 066 755	23 500 976	23,3%
Industries manufacturières	112 090 918	88 134 364	97 052 145	106 634 326	92 781 314	117 333 071	134 137 229	14,3%
Production et distribution d'eau	24 667 295	25 985 563	27 540 872	29 306 882	30 084 152	44 342 987	30 591 903	-31,0%
Total	190 163 182	171 993 198	188 739 608	194 803 386	180 061 157	232 839 151	244 056 737	4,8%

Selon déclarations à l'administration des douanes

- ❖ Les ventes internes déclarées de produits de liste progressent de manière significative pour trois secteurs, dont en particulier celui des industries extractives.
- ❖ Celle du secteur agricole diminuent de 7,2% (après + 94% en 2020 et +42,9% entre 2015 et 2019).
- ❖ Il en va de même de la production d'eau d'adduction qui enregistre une diminution sensible de -31%, alors qu'elle avait progressé de 47% en 2020.
- ❖ La structure des ventes internes de produits de liste par secteur demeure relativement stable même si les évolutions annuelles sont assez marquées, avec une prédominance des industries manufacturières (55%), des industries agro-alimentaires (19,8%).
- ❖ En termes d'évolution :
 - La part de l'agriculture diminue légèrement de 0,4 point, après avoir augmenté de 1,1 point en 2020,
 - La part des industries agro-alimentaires qui avait augmenté de 7 points entre 2015 et 2019 et diminué en 2020 (-2,5 points), reste stable en 2021 (+0,9 point),
 - Celle des industries manufacturières augmente sensiblement (+4,6 points) après avoir régresser de -1,1 point en 2020,
 - Celle des industries extractives augmente plus modérément : +1,4 point,
 - La part de la production et distribution d'eau s'inscrit en forte diminution : -6,5 points.

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES VENTES INTERNES PAR SECTEUR



Evolution par division de la NAF

- ❖ La majorité des divisions connaissent une évolution positive. Elles représentent près de 84% des ventes internes (contre 98% 2020). Il s'agit en particulier de :
 - La division 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques qui représente 24,3% des ventes internes en augmentation de +15,7%. Deux produits sont particulièrement concernés :
 - Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y.c. celles consistant en mélanges de produits naturels), n.d.a. dont les ventes internes augmentent de 24,1%,
 - Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés: +10,8% ;
 - La division 25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements : 19,2% des ventes internes ; +17,6%. Cette évolution est en particulier liée à celles de la production de:
 - Toiles métalliques (y.c. les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier, dont les ventes internes augmentent de 30,3%,
 - Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple) : +21,7% ;
 - La division 10 Industries alimentaires : 14,6% des ventes internes ; +15%. On identifie deux produits en particulier :
 - Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, dont les ventes internes progressent de +37%,
 - 2009 Jus de fruits (y.c. les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants : + 13,7%.
- ❖ A noter les évolutions négatives des trois divisions du secteur primaire, dont en particulier celle des ventes internes de Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris en recul de -5,1%.

Evolution de la production locale déclarée de produits de liste (UE 2014 modifiée en 2019) par division de la NAF (branche)

DIVISION NAF	VENTES INTERNES 2015	VENTES INTERNES 2016	VENTES INTERNES 2017	VENTES INTERNES 2018	VENTES INTERNES 2019	VENTES INTERNES 2020	VENTES INTERNES 2021	Evol 2021/2020
01 Culture et production animale, chasse et services annexes		545 433	338 837	380 866	591 894	315 219		-100,0%
02 Sylviculture et exploitation forestière	2 625 936	2 953 689	2 553 620	2 022 871	3 172 019	7 436 447	7 263 971	-2,3%
03 Pêche et aquaculture	262 569	230 321	227 451	191 477	362 979	254 247	166 074	-34,7%
08 Autres industries extractives	15 842 837	15 611 966	21 711 040	17 866 112	14 411 841	19 066 755	23 500 976	23,3%
10 Industries alimentaires	27 768 168	31 364 883	31 612 729	31 116 830	29 641 326	34 084 760	37 875 110	11,1%
11 Fabrication de boissons	6 905 459	7 166 979	7 702 914	7 284 022	9 015 632	10 005 665	10 521 474	5,2%
13 Fabrication de textiles		146 312	97 317	151 558	123 346	80 664	85 180	5,6%
14 Industrie de l'habillement		538 232	540 024	724 441	119 897	56 796		-100,0%
16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	24 762 933	22 598 388	22 699 775	19 517 910	17 165 979	17 735 139	18 705 940	5,5%
17 Industrie du papier et du carton	4 207		3 179	974 678	1 324 185	1 767 784	1 874 276	6,0%
18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements	683 115	2 117 975	1 880 406	3 560 214	3 596 905	2 344 872	3 026 513	29,1%
20 Industrie chimique		1 151 716	1 213 715	1 217 464	1 198 373	956 051	1 131 827	18,4%
22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	907 798	1 039 833	1 157 521	1 287 911	1 005 845	1 658 584	1 303 981	-21,4%
23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	50 474 931	27 414 327	35 718 852	33 623 833	32 626 455	51 316 358	59 367 729	15,7%
24 Métallurgie	99 882	240 342	489 715	527 803	560 747	733 737	766 884	4,5%
25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	34 894 146	32 507 211	32 535 775	44 648 486	33 953 652	39 858 639	46 893 637	17,6%
27 Fabrication d'équipements électriques		28 814	25 599	37 419	90 182	27 006	16 483	-39,0%
28 Fabrication de machines et équipements n.c.a.			370 049	164 807	866 708	797 441	964 779	21,0%
31 Fabrication de meubles	263 906	351 214	320 218	197 802	149 040			
36 Eau naturelle ; traitement et distribution d'eau	24 667 295	25 985 563	27 540 872	29 306 882	30 084 152	44 342 987	30 591 903	-31,0%
TOTAL	190 163 182	171 993 198	188 739 608	194 803 386	180 061 157	232 839 151	244 056 737	4,8%

B2.4- POSITION CONCURRENTIELLE DES PRODUITS DE LISTE

Limites statistiques :

L'examen de la position concurrentielle des produits de liste par rapport aux importations est un indicateur important de l'impact du dispositif d'octroi de mer. Toutefois pour l'apprécier réellement, il est nécessaire que les données statistiques soient fiables et suffisamment détaillées. Ce n'est pas toujours le cas pour ce qui concerne la production locale, comme nous l'avons constaté précédemment. Aussi les analyses ci-dessous sont-elles apportées sous réserve des différentes incohérences déjà signalées.

Il y a lieu de préciser également que la position concurrentielle des produits, calculée à partir des valeurs importées et des valeurs produites pour un même code NC8 comporte deux insuffisances :

- ❖ Elle masque l'effet prix et ne renseigne pas sur la position réelle en volume des produits observés,
- ❖ Elle ne tient pas compte des produits fortement substituables. L'importation pouvant être tentée de contourner le différentiel en se positionnant sur des produits similaires mais ayant un code NC8 différent.

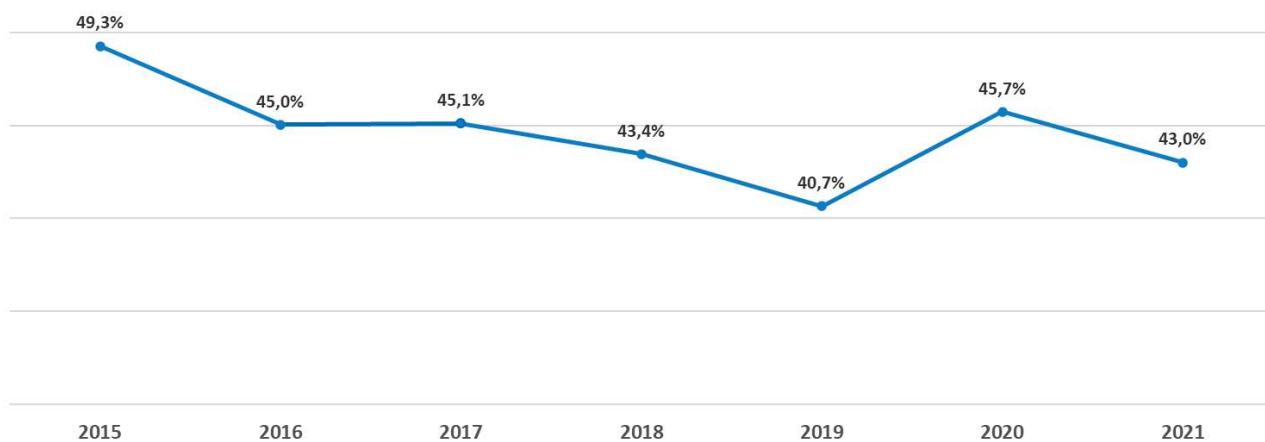
Evolution de la part de marché des produits de liste par année

La part de marché des produits de liste s'établissait à 40,7% en 2019 en diminution 8,6 points par rapport à 2015, et de 4,3 points par rapport à 2016. Ces évolutions négatives illustraient que l'accroissement du marché⁸ de 15,9% entre 2016 et 2019 avait plus profité aux importations (+25,2%) qu'à la production locale (+4,7%).

En 2020, la situation était beaucoup plus favorable, marquée par une augmentation nette du niveau de la part de marché de la production locale de produits de liste qui s'établissait à 45,7%, en progression de 5 points par rapport à 2019. La demande globale de produits de liste, en progression de 15%, s'étant plus largement portée sur les produits locaux (+29,3% de ventes) que sur l'importation qui n'augmentait que de 5,2%.

En 2021, la situation de production locale par rapport à l'importation se détériore. Alors que la demande locale augmente de 11,4%, elle se porte à nouveau plus fortement sur les produits de liste importés qui augmentent de 17% contre 4,8% pour les ventes internes. La part de marché de la production locale régresse de 2,7 points.

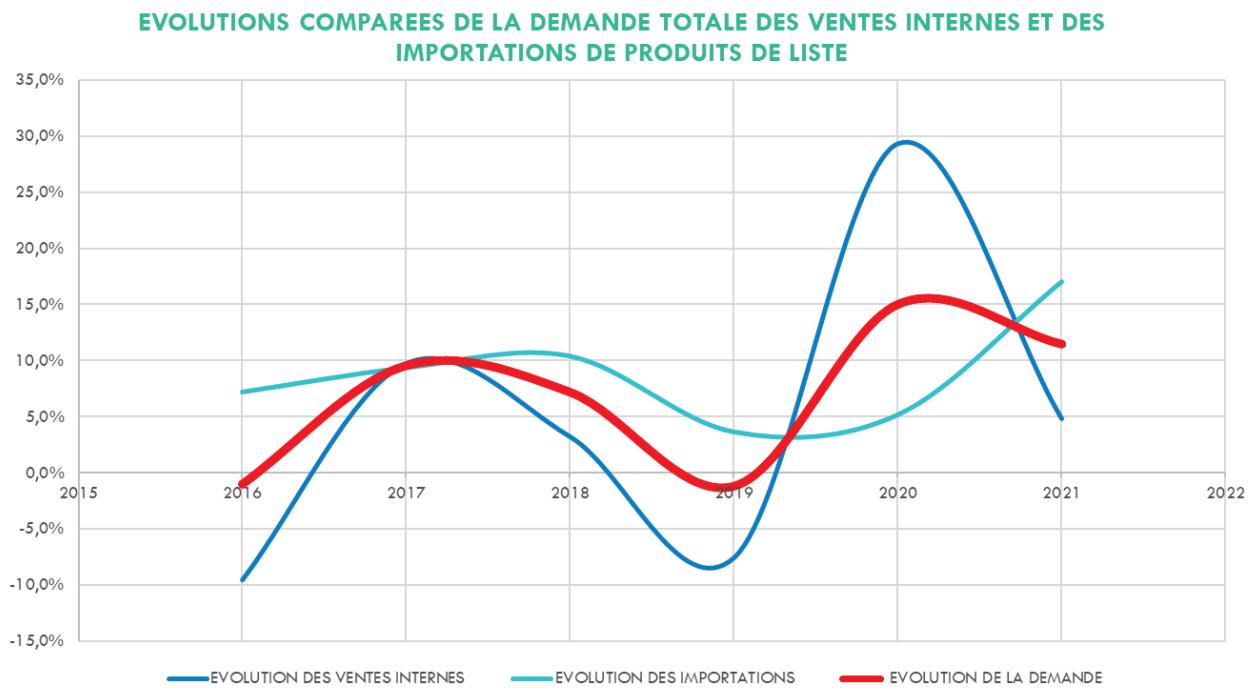
EVOLUTION DE LA PART DE MARCHE DES PRODUITS DE LISTE



⁸ Ventes internes + importations = demande ou consommation régionale

Le graphique ci-dessous illustre une progression fortement volatile du marché local des produits de liste. Cependant, hormis les années 2017 et 2020, marquées respectivement par les mouvements sociaux et par la pandémie, qui ont limité les flux de transport de marchandises; les importations évoluent plus favorablement que les ventes internes.

Ce constat mérite toutefois être atténué. En effet, face à une demande de produits de liste en forte croissance (+47,0% depuis 2015), les ventes internes ont progressé de 28,2%, même si leur niveau reste insuffisant pour satisfaire le marché local.

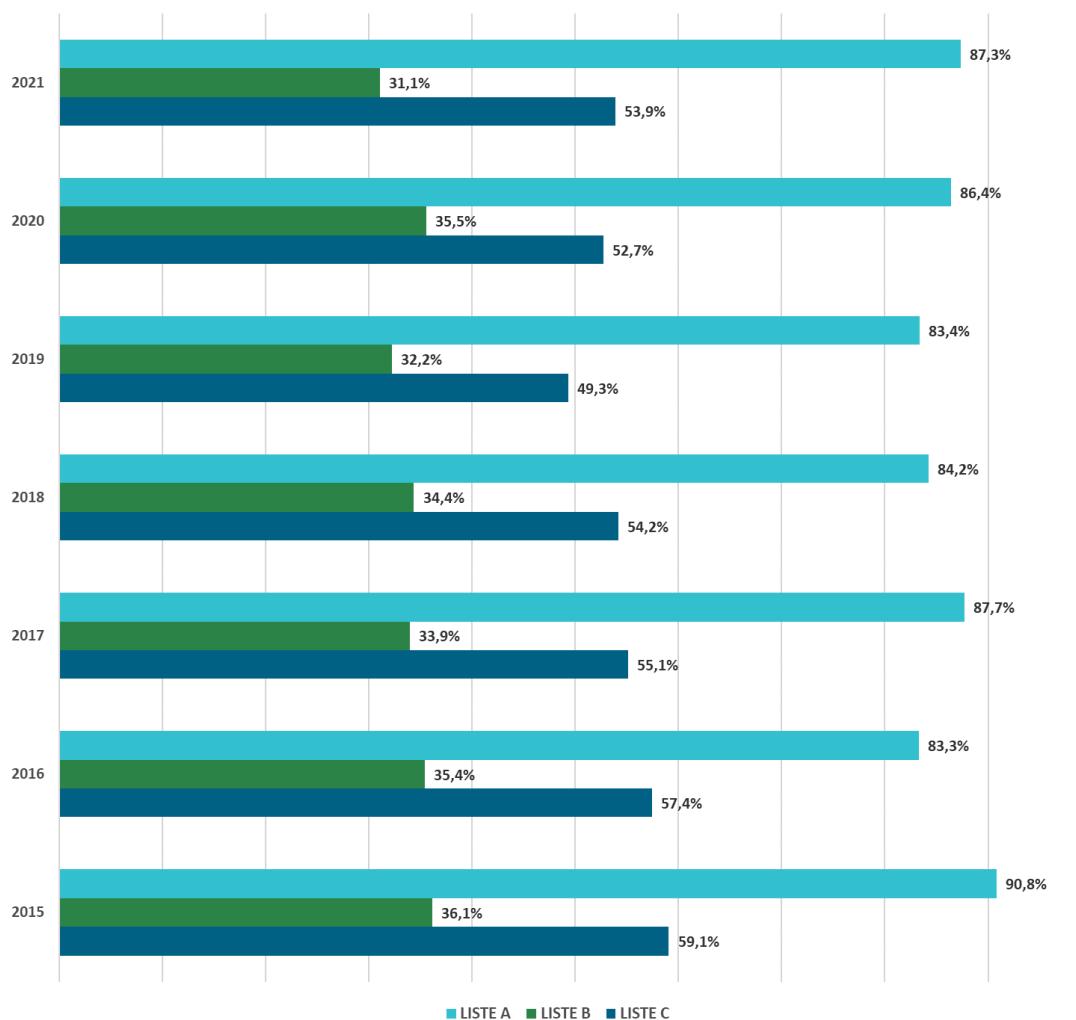


Evolution de la part de marché par liste A, B et C de la Décision européenne

Les évolutions sont contrastées au sein des trois listes :

- ❖ Les produits relevant de la liste A (10 points de différentiel autorisé) occupent une part de marché prépondérante de 87,3% en 2021. Cette part augmente de 0,9 point par rapport à 2020,
- ❖ Viennent ensuite les produits de liste C (30 points de différentiel autorisé) avec 53,9% de part de marché en 2021 en progression de 1,2 point,
- ❖ Les produits de liste B (20% de différentiel autorisé) connaissent la part de marché la plus modeste (31,4% en 2021). Cette part diminue de 4,5 points par rapport à 2020.

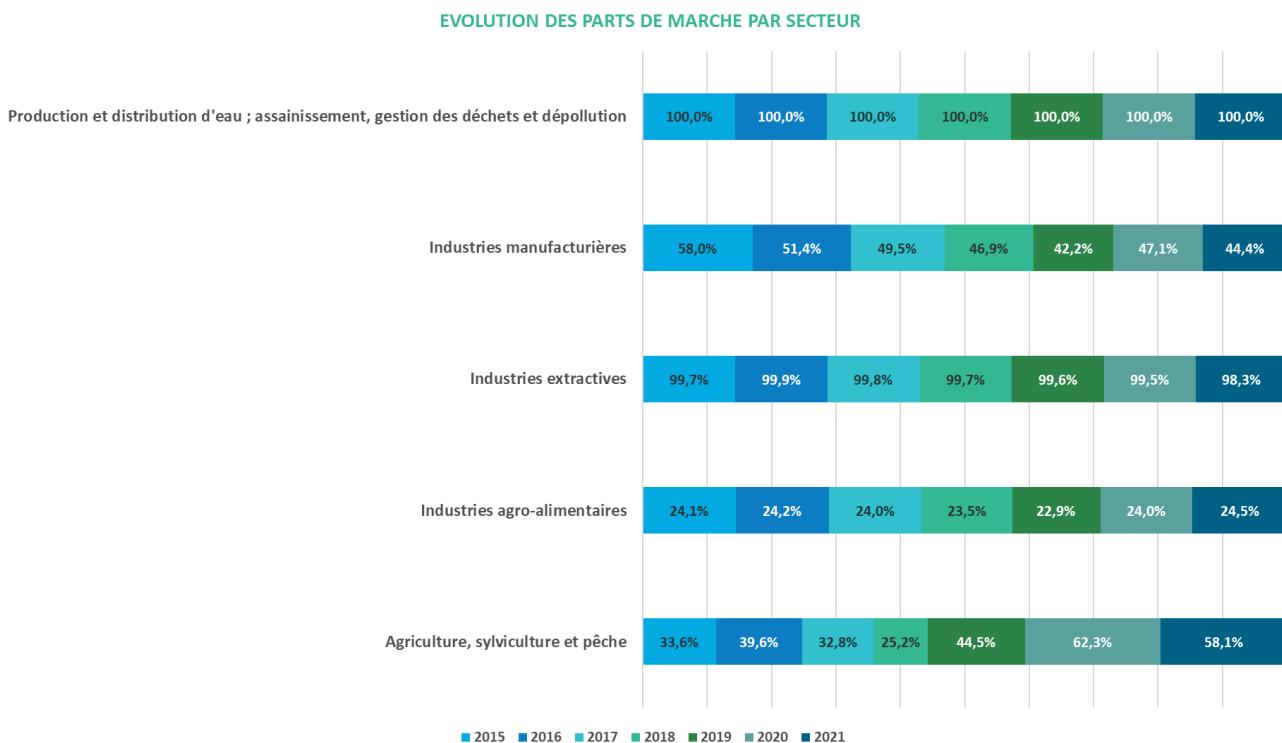
EVOLUTION DES PARTS DE MARCHÉ PAR LISTE DE L'UNION EUROPÉENNE



Evolution de la part de marché des produits de liste par secteur (Section de la NAF)

Les évolutions sont globalement négatives :

- ❖ Le secteur de l'agriculture et l'élevage voit sa part de marché régresser de 4,2 points après avoir fortement augmenté en 2020 : + 17,8 points (après +10,9 points en 2019 par rapport à 2015 et +4,9 points par rapport à 2016).
- ❖ Les industries extractives voient leur part de marché diminuer de 1,2 point, mais restent largement dominantes (plus de 98% de part de marché),
- ❖ La part de marché des industries agroalimentaires restent stables (+0,5%),
- ❖ Celle des industries manufacturières marquent le pas avec une baisse de près de 3 points en 2021, après une hausse de 5 points en 2020.



Evolution de la part de marché des produits de liste par branche (division de la NAF)

- ❖ A l'instar des ventes internes, l'évolution des parts de marché par division est contrastée.
- **8 branches, parmi les 20 observées, connaissent une diminution de leurs parts de marché entre 2020 et 2021 :**
 - **La division 01 Culture et production animale, chasse et services annexes** qui perd 11,7 points de part de marché alors que l'importation augmente de 16%,
 - **La division 25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (+13,4 points)** : -11,5 point de part de marché et +87% d'importation,
 - **La division 22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique:** -4,2 points de part de marché et +30% d'importation,
 - **La division 03 Pêche et aquaculture** qui voit la demande augmenter de 2%, mais qui perd que 3,4 points de part de marché, l'importation augmentant de 6%,
 - **La division 08 Autres industries extractives:** -1,2 point de part de marché et +329% d'importation,
 - **La division 24 Métallurgie :** -1 point de part de marché et +37% d'importation,
 - **La division 14 Industrie de l'habillement:** -0,8 point de part de marché et +40% d'importation,
 - **La division 27 Fabrication d'équipements électriques** perd, quant à elle, 0,3 point de part de marché, face une augmentation de 42% des importations.
- **Deux divisions affichent des progressions supérieures à 1 point de leurs parts de marché.** Il s'agit de :
 - **La division 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements** : +3,5 points de part de marché, malgré une hausse de 12% des importations
 - **La division 13 Fabrication de textiles:** +1,4 points de part de marché mais un marché en net recul (-74%),
 - **La division 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques** dont la part de marché progresse de 1,2 points face à une demande en forte croissance (14%) et une importation en recul (-3%).

Evolution des parts de marché des produits de liste (UE 2014 modifiée en 2019) par division de la NAF (branche)

DIVISION NAF	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	EVOL 2021/2020 (en points)
01 Culture et production animale, chasse et services annexes	0,0%	20,9%	14,3%	15,2%	21,9%	11,7%	0,0%	-11,7
02 Sylviculture et exploitation forestière	99,9%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	99,8%	100,0%	0,2
03 Pêche et aquaculture	5,7%	6,0%	5,0%	3,3%	10,7%	9,4%	6,0%	-3,4
08 Autres industries extractives	99,7%	99,9%	99,8%	99,7%	99,6%	99,5%	98,3%	-1,2
10 Industries alimentaires	28,3%	29,3%	28,2%	27,4%	25,9%	27,0%	27,6%	0,6
11 Fabrication de boissons	15,2%	13,7%	15,0%	14,6%	16,5%	17,4%	17,4%	0,0
13 Fabrication de textiles	0,0%	10,2%	6,1%	5,9%	5,1%	0,5%	1,9%	1,4
14 Industrie de l'habillement	0,0%	8,4%	8,8%	10,8%	1,9%	0,8%	0,0%	-0,8
16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	91,8%	92,6%	88,9%	89,4%	89,5%	90,4%	91,0%	0,6
17 Industrie du papier et du carton	0,1%	0,0%	0,1%	13,9%	16,8%	18,7%	18,9%	0,2
18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements	27,8%	47,7%	39,9%	62,4%	59,8%	53,7%	57,2%	3,5
20 Industrie chimique	0,0%	9,7%	9,9%	9,7%	8,1%	6,8%	7,6%	0,8
22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	8,6%	8,9%	9,6%	9,6%	7,7%	11,4%	7,2%	-4,2
23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	97,2%	93,9%	93,9%	91,2%	92,0%	92,3%	93,4%	1,2
24 Métallurgie	0,8%	1,6%	2,7%	2,8%	3,0%	4,3%	3,3%	-1,0
25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	59,6%	59,4%	52,2%	51,7%	41,0%	54,4%	43,0%	-11,5
27 Fabrication d'équipements électriques	0,0%	0,5%	0,4%	0,3%	0,9%	0,5%	0,2%	-0,3
28 Fabrication de machines et équipements n.c.a.			100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0
31 Fabrication de meubles	23,8%	25,8%	21,1%	12,4%	10,7%	0,0%	0,0%	0,0
36 Eau naturelle ; traitement et distribution d'eau	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0
TOTAL	49,3%	45,0%	45,1%	43,4%	40,7%	45,7%	43,0%	-2,7

C- ANALYSE DE LA POLITIQUE DE TAXATION ET DE DIFFÉRENTIEL

⇒ *Sources :*

CTG :

- *Tarif Général d'Octroi de Mer 2021 en date du 16 décembre 2020*

Administration régionale des douanes :

- *Exonérations d'OMI 2021*
- *Exonérations d'OME 2021*
- *Echanges extérieurs 2021*

C1- Politique de taxation et de différentiel à l'octroi de mer

C1.1- ANALYSE DU TARIF DOUANIER

- ❖ Le tarif adopté le 18 décembre 2014 et mis en œuvre en 2015, prend en compte les dispositions de la Décision européenne de 2004 et la tarification applicable aux anciens produits de liste.
Ce tarif se déclinait de manière hétérogène, adoptant les niveaux SH4 à NC8 de la nomenclature douanière. Les codes étant pour la plupart associé à un taux par défaut (15% OM + 2,5% OMR), seules les exceptions étant réellement spécifiées.
- ❖ A partir de 2016 les tarifs sont déclinés en NC8, ce qui facilite leur lisibilité mais aussi le rapprochement avec les ventes internes, les exportations et les importations, elles-mêmes fournies à l'échelle NC8.
- ❖ Le tarif 2021 décline :
 - 9 495 codes de niveau NC8 et 26 de niveau NC10.
A ces codes s'ajoutent 53 produits relevant d'un tarif dérogatoire.
 - **Parmi ces codes, 1 106 relèvent de produits de liste européenne de niveau NC8 et 3 de niveau NC10 :**
 - 84 de liste A
 - 854 de liste B
 - Et 171 de liste C
 A ces codes s'ajoutent 14 produits relevant d'un tarif dérogatoire.

Politique de taxation à l'importation (Octroi de mer Externe : OME) en nombre de produits

TAUX OME (OME+OMER)	NOMBRE DE PRODUITS 2016	%	NOMBRE DE PRODUITS 2017	%	NOMBRE DE PRODUITS 2018	%	NOMBRE DE PRODUITS 2019	%	NOMBRE DE PRODUITS 2020	%	NOMBRE DE PRODUITS 2021	%
0,0%	187	2,0%	219	2,3%	205	2,1%	174	1,8%	150	1,6%	151	1,6%
1,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%				
1,5%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%				
2,5%	123	1,3%	132	1,4%	138	1,4%	129	1,3%				
3,00%									32	0,3%	35	0,4%
3,5%		0,0%	7	0,1%	7	0,1%	7	0,1%				
4,0%	59	0,6%	64	0,7%	64	0,7%	64	0,7%				
4,5%			2	0,0%	2	0,0%						
5,0%	213	2,2%	213	2,2%	242	2,5%	243	2,5%	512	5,4%	513	5,4%
7,0%	86	0,9%	87	0,9%	87	0,9%	85	0,9%				
9,7%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%				
10,0%	296	3,1%	307	3,2%	305	3,2%	305	3,2%	367	3,9%	389	4,1%
10,5%	17	0,2%	17	0,2%	17	0,2%	19	0,2%				
11,0%	8	0,1%	8	0,1%	8	0,1%	8	0,1%				
12,5%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%				
15,0%	63	0,7%	63	0,7%	63	0,7%	63	0,7%	4 041	42,5%	4043	42,5%
16,0%							48	0,5%	15	0,2%	15	0,2%

TAUX OME (OME+OMER)	NOMBRE DE PRODUITS 2016	%	NOMBRE DE PRODUITS 2017	%	NOMBRE DE PRODUITS 2018	%	NOMBRE DE PRODUITS 2019	%	NOMBRE DE PRODUITS 2020	%	NOMBRE DE PRODUITS 2021	%
16,5%	21	0,2%	22	0,2%	22	0,2%	22	0,2%	12	0,1%	12	0,1%
17,5%	7428	78,2%	7455	77,3%	7417	77,1%	7370	77,0%	216	2,3%	218	2,3%
18,5%	14	0,1%	17	0,2%	17	0,2%	17	0,2%	17	0,2%	17	0,2%
19,0%	2	0,0%	6	0,1%	6	0,1%	6	0,1%				
19,5%	5	0,1%	7	0,1%	7	0,1%	7	0,1%	12	0,1%	13	0,1%
20,0%	425	4,5%	418	4,3%	413	4,3%	412	4,3%	3 702	38,9%	3682	38,7%
21,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%				
21,5%	2	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,01%	1	0,0%
22,5%	99	1,0%	102	1,1%	94	1,0%	96	1,0%				
23,0%	21	0,2%	25	0,3%	25	0,3%	25	0,3%				
23,5%	4	0,0%	4	0,0%	4	0,0%	4	0,0%	16	0,2%	16	0,2%
24,0%			1	0,0%	1	0,0%						
24,5%	1		2	0,0%	2	0,0%	2	0,0%	2	0,02%	2	0,0%
25,0%	50	0,5%	53	0,5%	53	0,6%	50	0,5%				
27,0%	3	0,0%	3	0,0%	3	0,0%	3	0,0%	3	0,03%	3	0,0%
30,0%	122	1,3%	139	1,4%	139	1,4%	139	1,5%	340	3,6%	340	3,6%
31,0%	2	0,0%	2	0,0%	2	0,0%	2	0,0%				
35,0%	171	1,8%	199	2,1%	199	2,1%	194	2,0%				
50,0%	60	0,6%	60	0,6%	60	0,6%	60	0,6%	61	0,6%	61	0,6%
60,0%	10	0,1%	10	0,1%	10	0,1%	10	0,1%	10	0,1%	10	0,1%
TOTAL	9497		9650		9618		9570		9509		9521	

On constate :

- ❖ Que l'évolution tarifaire importante engagée en 2020 perdure. Rappelons qu'à la très vaste gamme de taux (36 taux) **se substitue dès 2020 un tarif simplifié qui ne décline plus que 18 taux**.
- ❖ Le taux de 17,5% qui était le plus utilisé (plus de 77% du nombre de produits en 2019) est remplacé par 2 taux : 15% (appliqué à 42,5% des produits) et 20% (appliquée à 38,7% des produits).
- ❖ Les taux de 10% concernent environ 4% des produits en 2021.
- ❖ Le taux de 3% apparaît en 2020, il concerne 0,4% des produits en 2021.
- ❖ Comme pour les années précédentes, les produits les plus taxés concernent les positions 2402 (Cigares y.c. ceux à bouts coupés cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac) et 2403 (Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"; extraits et sauces de tabac) à hauteur de 60%.

Politique de taxation de la production locale (Octroi de mer Interne : OMI) en nombre de produits

TAUX OMI (OMI+OMIR)	NOMBRE DE PRODUITS 2016	%	NOMBRE DE PRODUITS 2017	%	NOMBRE DE PRODUITS 2018	%	NOMBRE DE PRODUITS 2019	%	NOMBRE DE PRODUITS 2020	%	NOMBRE DE PRODUITS 2021	%
0,0%	504	5,3%	550	5,7%	531	5,5%	501	5,2%	476	5,0%	478	5,0%
1,0%	688	7,2%	707	7,3%	694	7,2%	686	7,2%	731	7,7%	733	7,7%
1,5%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%				
2,5%	178	1,9%	151	1,6%	157	1,6%	148	1,5%				
3,5%		0,0%	7	0,1%	7	0,1%	7	0,1%				
3,0%									32	0,3%	35	0,4%
4,0%	59	0,6%	64	0,7%	64	0,7%	64	0,7%				
4,5%			1	0,0%	1	0,0%						
5,0%	195	2,1%	195	2,0%	224	2,3%	225	2,4%	494	5,2%	495	5,2%
7,0%	86	0,9%	87	0,9%	87	0,9%	85	0,9%				
10,0%	121	1,3%	123	1,3%	121	1,3%	121	1,3%	153	1,6%	175	1,8%
15,0%	19	0,2%	19	0,2%	19	0,2%	19	0,2%	3781	39,8%	3783	39,7%

TAUX OMI (OMI+OMIR)	NOMBRE DE PRODUITS 2016	%	NOMBRE DE PRODUITS 2017	%	NOMBRE DE PRODUITS 2018	%	NOMBRE DE PRODUITS 2019	%	NOMBRE DE PRODUITS 2020	%	NOMBRE DE PRODUITS 2021	%
17,5%	6943	73,1%	6990	72,4%	6957	72,3%	6958	72,7%	2	0,02%	2	0,0%
20,0%	285	3,0%	280	2,9%	280	2,9%	280	2,9%	3446	36,2%	3426	36,0%
22,5%	4	0,0%	4	0,0%	4	0,0%	10	0,1%				
23,0%	21	0,2%	25	0,3%	25	0,3%	25	0,3%				
25,0%	50	0,5%	50	0,5%	50	0,5%	50	0,5%				
30,0%	102	1,1%	127	1,3%	127	1,3%	127	1,3%	323	3,4%	323	3,4%
35,0%	171	1,8%	199	2,1%	199	2,1%	193	2,0%				
50,0%	60	0,6%	60	0,6%	60	0,6%	60	0,6%	61	0,6%	61	0,6%
60,0%	10	0,1%	10	0,1%	10	0,1%	10	0,1%	10	0,1%	10	0,1%
TOTAL	9497		9650		9618		9570		9509		9521	

On observe que :

- ❖ La gamme de taux est moins importante qu'à l'importation (**11 taux**).
- ❖ Le taux le plus utilisé sur la production locale de 17,5% d'OMIR (Plus de 70% du nombre de produits déclinés dans le tarif) est, comme pour l'OME, remplacé dès 2020 par les taux de 15% et de 20%. Bien évidemment aucun produit de liste n'est concerné.
- ❖ Plus de 1200 produits bénéficient d'un taux d'OMIR nul ou à taux réduit (1%).

↘ Pour l'importation, comme pour les ventes internes, la gamme de taux, très sensiblement réduite en 2020, est reconduite en 2021, ce qui simplifie la lisibilité du tarif.

C1.2- APPLICATION DU TARIF DOUANIER

Application du tarif aux valeurs importées (hors exonération et hors régimes douaniers spécifiques)

PAR NIVEAU DE TAXATION

OME (OME+OMER)	IMPORT 2015	IMPORT 2016	IMPORT 2017	IMPORT 2018	IMPORT 2019	IMPORT 2020	IMPORT 2021
0,0%	50 508 475	50 519 042	51 624 871	55 267 362	60 267 873	62 320 345	98 928 645
1,0%		222			51		
1,5%		690 275	1 488 666	626 229	482 386		
2,5%	58 548 259	53 290 568	89 237 647	50 051 583	36 932 033		
3,0%						24 638 052	28 216 719
3,5%			2 121 499	1 692 292	1 974 904		
4,0%	60 533 608	65 651 472	70 269 030	70 764 335	72 617 080		
4,5%	1 370 060	1 985 512	1 909 610	1 971 378	2 056 340		
5,0%	33 921 461	34 893 740	37 220 123	53 879 857	43 159 793	322 033 880	347 316 540
7,0%	182 867 936	157 831 150	159 797 235	182 733 441	226 328 623		
10,0%	78 820 894	71 450 392	78 348 742	94 485 136	113 786 693	136 010 358	177 103 162
10,5%		2 167 210	1 535 310	1 596 779	1 630 421		
11,0%		872 442	676 933	898 724	765 796		
12,5%	724 825	837 828	1 088 896	1 063 139	1 072 537		
15,0%	12 604 839	13 342 398	14 377 512	15 136 012	15 519 374	250 513 939	307 426 201
16,0%					3 653 053	1 044 796	1 039 771
16,5%	2 147 892	2 517 963	2 517 488	3 129 553	3 097 063	413 571	803 835
17,5%	647 194 661	574 878 904	650 709 097	750 670 395	892 211 079	88 643 421	111 582 034
18,5%		198 295	325 252	268 864	301 203	865 381	549 143
19,0%		411 198	213 904	275 339	191 784		
19,5%	6 008	4 310 795	4 012 459	4 340 493	4 421 958	4 797 229	6 222 416
20,0%	71 869 782	70 658 695	70 781 159	75 947 009	78 166 642	737 223 379	897 651 953
21,0%		1 753 212	1 794 885	1 761 989	1 920 666		
21,5%		22 874	32 913	90	2 621	619	2 076
22,5%	4 424 086	3 572 917	3 554 176	3 451 531	3 878 874		
23,0%	110 325 303	65 898 666	73 713 155	86 373 007	159 847 383		
23,5%		810 881	1 371 692	896 849	767 784	1 894 983	2 260 383
24,5%		185 533	228 344	252 054	123 191	104 003	120 128
25,0%	12 636 594	15 057 535	15 032 182	15 481 676	15 265 756		
27,0%		14 642 014	14 029 862	14 533 917	14 760 966	16 069 427	15 457 980
30,0%	28 312 080	11 564 508	10 271 011	11 272 652	12 307 520	21 172 883	36 207 463
31,0%		54 477	69 803	36 083	38 637		
35,0%	8 861 338	3 712 701	4 831 415	4 612 207	13 361 327		
50,0%	3 450 361	3 050 653	3 199 744	3 293 947	5 029 965	4 203 952	5 434 787
60,0%	5 751 698	3 097 452	3 208 014	2 635 868	6 437 744	6 199 389	6 835 243
TAUX MOYEN PONDÉRE	14,7%	14,2%	14,0%	14,4%	15,1%	14,8%	14,9%

Le taux de taxation moyen pondéré des importations⁹ s'élève à 14,9 % en 2021 en augmentation de 0,1 point par rapport à 2020. 3 taux dominent :

- ❖ 5%, qui est essentiellement appliqué aux produits pétroliers, aux médicaments et aux machines et appareils de levage.
- ❖ 15%, taux le plus utilisé en nombre de produits, est appliqué en particulier (15% des valeurs importées) aux cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport (à l'excl. des conteneurs avec blindage en plomb, pour le transport des matières radioactives [euratom])¹⁰,

⁹ Avant toutes exonérations

¹⁰ Il s'agit d'une application théorique car les entreprises sont généralement exonérées d'octroi de mer sur l'importation de leurs équipements. Le cas échéant, elles peuvent aussi en obtenir le remboursement.

- ❖ 20%, taux qui est, en particulier, appliqué aux voitures (22,1% de cette tranche tarifaire) et aux téléphones cellulaires (4,8%).

PAR SECTEUR

SECTION NAF	OME (OME+OMER)	IMPORT 2015	IMPORT 2016	IMPORT 2017	IMPORT 2018	IMPORT 2019	IMPORT 2020	IMPORT 2021
Agriculture, sylviculture et pêche	0,0%	4 331 068	3 627 971	3 974 216	5 094 415	2 435 160	2 013 154	1 965 048
	1,0%		222			51		
	2,5%	37 690	44 498	8 192	19 782	17 403		
	3,0%						17 969	24 703
	5,0%	1 757 477	992 859	1 190 300	1 498 828	1 663 772	1 898 552	1 837 282
	7,0%	60 950	174 420	218 588	32 590	154 676		
	10,0%	1 203 921	3 302 982	3 510 741	3 550 068	3 524 259	4 722 430	4 532 953
	11,0%		407 849	354 836	436 182	340 078		
	15,0%						12 862 958	14 426 504
	17,5%	7 149 309	8 199 541	8 656 420	10 057 952	11 384 662		
	20,0%	531 767	667 500	620 763	655 640	740 269	500 046	706 147
	30,0%	2 527	355				63 568	58 522
	35,0%	49 751	60 486	65 614	60 559	40 115		
Total Agriculture, sylviculture et pêche		15 124 460	17 478 683	18 599 670	21 406 016	20 300 445	22 078 677	23 551 159
MOYENNE PONDÉREE		10,5%	11,6%	11,4%	11,2%	13,0%	11,8%	12,2%
Industries agro-alimentaires	0,0%	15 927 043	17 992 150	18 468 973	18 783 986	20 979 231	22 627 160	23 274 850
	2,5%	601 348	5 126 446	5 246 098	4 879 029	3 927 273		
	4,5%	1 370 060	1 985 512	1 909 610	1 971 378	2 056 340		
	5,0%	30 639 622	32 036 430	34 557 488	36 511 902	38 443 374	28 797 809	33 739 590
	10,0%	3 615 324	7 263 374	7 570 378	7 315 715	7 643 671	27 829 584	26 745 442
	15,0%	12 604 839	13 342 398	14 377 512	15 136 012	15 519 374	66 523 050	68 520 535
	16,0%					3 653 053	1 044 796	1 039 771
	17,5%	60 099 003	65 880 229	69 943 311	70 573 494	71 394 352	25 536 431	26 772 166
	18,5%		17 953	13 507	34 166	40 950	20 855	75 326
	19,0%		411 198	213 904	275 339	191 784		
	19,5%	6 008	206 918	150 510	156 966	141 914	183 672	212 279
	20,0%	41 623 375	43 515 641	43 916 750	44 237 071	46 938 480	60 464 407	66 305 298
	21,0%		1 753 212	1 794 885	1 761 989	1 920 666		
	22,5%	4 424 086	3 572 917	3 554 176	3 451 531	3 878 874		
	23,5%						1 318 015	1 369 002
	25,0%		338 370	617 681	610 385	352 725		
	27,0%		14 642 014	14 029 862	14 533 917	14 760 966	16 069 427	15 457 980
	30,0%	26 426 435	11 029 278	9 565 200	10 423 952	11 592 376	10 469 278	12 651 573
	50,0%	3 450 361	3 050 653	3 199 744	3 293 947	4 677 240	4 203 952	5 434 787
Total Industries agro-alimentaires		200 787 504	222 164 693	229 129 589	233 950 779	248 112 643	265 088 436	281 598 599
MOYENNE PONDÉREE		16,6%	15,7%	15,5%	15,5%	15,7%	15,4%	15,6%
Industries extractives	5,0%						21 211	24 457
	7,0%	10 608	59 464	2 901	136 664	22 943		
	10,0%		18 872	44 609	58 397	59 966	93 229	400 232
	15,0%						1 848 124	1 975 373
	17,5%	1 157 955	1 557 161	1 351 089	1 415 848	1 495 255		
	20,0%	48 201						
Total Industries extractives		1 216 764	1 635 497	1 398 599	1 610 909	1 578 164	1 962 564	2 400 062
MOYENNE PONDÉREE		17,5%	17,0%	17,2%	16,3%	17,1%	14,7%	14,1%
Industries manufacturières	0,0%	30 250 364	29 797 738	29 181 682	31 388 961	36 877 790	37 680 031	73 688 747
	1,5%		690 275	1 488 666	626 229	482 386		
	2,5%	57 909 221	48 104 978	83 983 357	45 152 772	32 987 357		
	3,0%			2 121 499	1 692 292	1 974 904		
	3,5%						24 620 083	28 192 016
	4,0%	60 533 608	65 651 472	70 269 030	70 764 335	72 617 080		

SECTION NAF	OME (OME+OMER)	IMPORT 2015	IMPORT 2016	IMPORT 2017	IMPORT 2018	IMPORT 2019	IMPORT 2020	IMPORT 2021
	5,0%	1 524 362	1 864 451	1 472 335	15 869 127	3 052 647	291 316 308	311 715 211
	7,0%	182 796 378	157 597 266	159 575 746	182 564 187	226 151 004		
	10,0%	74 001 649	60 865 164	67 223 014	83 560 956	102 558 797	103 339 939	145 289 020
	10,5%		2 167 210	1 535 310	1 596 779	1 630 421		222 503 734
	11,0%		464 593	322 097	462 542	425 718		
	12,5%	724 825	837 828	1 088 896	1 063 139	1 072 537		
	15,0%						169 279 807	
	16,5%	2 147 892	2 517 963	2 517 488	3 129 553	3 097 063	413 571	803 835
	17,5%	578 709 804	499 138 092	570 699 194	668 494 479	831 868 214	63 106 990	84 809 868
	18,5%		180 342	311 745	234 698	260 253	844 526	473 817
	19,5%		4 103 877	3 861 949	4 183 527	4 280 044	4 613 557	6 010 137
	20,0%	29 666 439	25 591 383	26 243 646	31 054 298	30 487 893	676 235 253	830 634 550
	21,5%		22 874	32 913	90	2 621	619	2 076
	23,0%	110 325 303	65 898 666	73 713 155	86 373 007	159 847 383		
	23,5%		810 881	1 371 692	896 849	767 784	576 968	891 381
	24,5%		185 533	228 344	252 054	123 191	104 003	120 128
	25,0%	12 636 594	14 719 165	14 414 501	14 871 291	15 265 756		
	30,0%	1 883 118	534 875	705 811	848 700	715 144	10 640 037	23 497 368
	31,0%		54 477	69 803	36 083	38 637		
	35,0%	8 811 587	3 652 215	4 765 801	4 551 648	13 321 212		
	60,0%	5 751 698	3 097 452	3 208 014	2 635 868	6 437 744	6 199 389	6 835 243
Produits « confidentiels » ou hors secteurs observés Non comptabilisés dans le calcul	ND	36 879 649	30 666 811	33 232 326	30 765 645	29 121 092	31 172 601	33 659 401
Total Industries manufacturières		1 194 552 491	1 019 215 581	1 153 638 014	1 283 069 109	1 575 464 672	1 388 971 081	1 735 467 131
MOYENNE PONDÉREE		14,0%	13,5%	13,4%	13,9%	14,8%	14,8%	14,9%

- ❖ Le niveau de taxation moyen pondéré des importations reste stable en 2021 par rapport à 2020.
- ❖ Les évolutions par secteur tiennent uniquement à l'augmentation des valeurs importées sur les taux de référence les plus élevés (15 et 20%).

↳ *L'application du tarif 2021, sensiblement refondu en 2020, confirme la politique fiscale modérée de la CTG. Ainsi, pour l'importation, le taux d'OM moyen pondéré de (14,9% en 2021) reste très inférieur au taux dit « normal » de TVA national (20%).*

Application du tarif aux valeurs importées en tenant compte des exonérations à l'importation et des régimes douaniers spécifiques

- ❖ En réalité le taux appliqué aux importations est encore inférieur puisqu'il n'est pas tenu compte dans les calculs précédents :
 - Des exonérations à l'importation accordées par la CTG au titre de l'article 6 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, modifié par l'article 7 de la loi n° 2015-762 du 29 juin 2015 ; exonérations quantifiées au paragraphe C2 du présent rapport,
 - De l'exclusion de l'assiette de taxation des biens importés sous certains régimes douaniers, dont notamment :
 - 51 : Perfectionnement actif,
 - 53 : Admission temporaire,
 - 61 : Réimportation. transformation sous douane,
 - 71 : magasin de dépôt temporaire.
 - 91 : transit et admission temporaire en exonération totale
 - ...
 Ces biens n'étant pas soumis à l'octroi de mer.

CE QUE DIT LA LOI :

La loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer modifiée précise :

En son article 1 :

« I.-En Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion, sont soumises à une taxe dénommée octroi de mer :

1° **Les importations de biens ;**

2° Les livraisons de biens effectuées à titre onéreux par les personnes qui les ont produits. »

En son article 3

« Pour l'application de la présente loi :

1° **Est considérée comme importation d'un bien :**

a) Son entrée sur le territoire d'une collectivité mentionnée à l'article 1^{er}...

b) **Sa mise à la consommation sur le territoire d'une collectivité mentionnée à l'article 1^{er} si, lors de son entrée sur le territoire, il a été placé :**

⇒ **sous l'un des régimes suivants prévus par les règlements communautaires en vigueur :**

- ✓ entrepôt d'importation,
- ✓ perfectionnement actif,
- ✓ transformation sous douane,
- ✓ transit et admission temporaire en exonération totale,
- ✓ ou magasin de dépôt temporaire.

⇒ **sous le régime suspensif mentionné au a du 2^o et au 7^o du I de l'article 277 A du code général des impôts ;**

Article 277 A

I. - Sont effectuées en suspension du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée les opérations ci-après

...

2° Les livraisons de biens destinés à être placés sous l'un des régimes suivants :

a. **Le régime fiscal suspensif ;**

7°

a) Les livraisons de biens placés sous le régime de l'admission temporaire en exonération totale des droits à l'importation, du transit externe ou du transit communautaire interne, avec maintien du même régime ;

b) Les importations de biens mentionnées au 3 de l'article 294 et les importations de biens en provenance d'une partie du territoire douanier de l'Union européenne exclue de son territoire fiscal qui rempliraient les conditions pour bénéficier du régime d'admission temporaire en exonération totale s'il s'agissait de biens en provenance de pays tiers, ainsi que les livraisons de ces biens, avec maintien du même régime ou situation ;

Article 294

3° L'expédition ou le transport d'un bien hors du département de la Réunion à destination de la France métropolitaine, d'un autre Etat membre de la Communauté européenne, des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de Mayotte, ou de la Martinique.



On notera que cet article mérite d'être précisé. Il y a lieu, en particulier, de désigner clairement les régimes douaniers concernés par les exclusions en lien avec les indicateurs numériques utilisés par les douanes, et également de préciser la durée de ces exclusions qui ne sont parfois que des suspensions temporaires (exemple du régime 51).

- ❖ Sans visibilité suffisante de ces exceptions et de leurs durées, nous avons considéré, en accord avec la maîtrise d'ouvrage, que seuls les biens importés sous les régimes douaniers :
 - 40 : Mise à la consommation avec mise en libre pratique simultanée de marchandises ne faisant pas l'objet d'une livraison exonérée de TVA.
 - Et 49 : Mise à la consommation de marchandises communautaires dans le cadre des échanges entre des parties du territoire douanier de la Communauté auxquelles les dispositions de la directive 77/388/CEE sont applicables et des parties de ce territoire auxquelles ces dispositions ne s'appliquent pas, ou dans le cadre des échanges entre des parties de ce territoire où ces dispositions ne s'appliquent pas. Mise à la consommation de marchandises dans le cadre des échanges entre la Communauté et les autres pays avec lesquels celle-ci a établi une union douanière.
- soit soumis à octroi de mer.

- ❖ Sous cette hypothèse, le taux d'octroi de mer moyen pondéré sur les importations réellement taxées à l'octroi de mer s'établissent comme suit en 2021:

OME 2021 TOTAL	VALEUR IMPORT 2021	VALEURS EXONERÉES 2021 D'OME (Annexes 1 et 2)	VALEUR DES BIENS IMPORTÉS SOUS RÉGIMES DOUANIERS AUTRES QUE 40 ET 49 EN 2021	IMPORT EFFECTIVEMENT TAXÉ
0,0%	98 928 645		242 214	98 686 431
3,0%	28 216 719	10 116	7 445	28 199 158
5,0%	347 316 540	6 742 194	138 613 301	201 961 045
10,0%	177 103 162	42 006 721	41 673 999	93 422 442
15,0%	307 426 201	28 556 490	53 179 527	225 690 184
16,0%	1 039 771	3 024	915	1 035 832
16,5%	803 835	332 170		471 665
17,5%	111 582 034	14 768 301	1 278 622	95 535 111
18,5%	549 143	71 896		477 247
19,5%	6 222 416	597 958	119 672	
20,0%	897 651 953	73 773 348	172 851 755	651 026 850
21,5%	2 076			2 076
23,5%	2 260 383	79 088		2 181 295
24,5%	120 128			120 128
27,0%	15 457 980		282	15 457 698
30,0%	36 207 463	1 098 590	15 853 101	19 255 772
50,0%	5 434 787	21	336 635	5 098 131
60,0%	6 835 243		3 641 196	3 194 047
<i>Produits «confidentiels» ou hors secteurs observés</i>	33 659 401		12 343 204	21 316 197
Total général	2 076 676 352	168 039 917¹¹	440 141 868	1 468 494 567
Moyenne pondérée			14,7%	

- ❖ Le taux moyen pondéré se situe à 0,2 point en dessous de celui calculé précédemment, ce qui n'est pas très significatif. Deux taux sont particulièrement concernés par ces exonérations ou exceptions :
 - Le taux de 20% qui concerne 20,3% des valeurs importées non soumises, ou partiellement soumises à octroi de mer,
 - Le taux de 5% qui concerne : 12%.

¹¹ Ont été ici déduits les 4,5% d'OME payés sur les exonérations partielles de l'annexe 2. Ce qui explique la différence avec la valeur totale des biens concernés par les exonérations (174 309 886 €).

Application du tarif aux valeurs produites

PAR NIVEAU DE TAXATION

OMI (OMI + OMIR)	VENTES INTERNES 2015	VENTES INTERNES 2016	VENTES INTERNES 2017	VENTES INTERNES 2018	VENTES INTERNES 2019	VENTES INTERNES 2020	VENTES INTERNES 2021
0,0%	177 826 355	91 060 815	102 492 291	91 712 644	86 535 731	100 973 214	110 481 826
1,0%	4 079 795	57 194 094	59 795 352	75 485 620	64 952 558	87 525 054	102 985 186
1,5%	33 736 421	18 230 605	16 304 499	17 863 986	15 676 999		
2,5%	11 101 695	274 320	1 022 501	2 092 538	4 210 085		
3,0%						46 729 921	37 158 334
4,5%	24 667 295	25 985 563	27 540 872	29 306 882	30 084 152		
5,0%		28 593	80 693	101 868	127 270	5 379 704	6 857 106
7,0%	3 685 055			693 721	254 124		
15,0%						252 631	99 397
17,5%	115 591 764,00	112 638 487	109 137 256	110 565 613	113 186 172	120 063 128	122 296 199
20,0%		9 798	5 225	5 639	12 002	315 851	1 030 248
35,0%			509 955				
50,0%							
TOTAL	370 688 380	305 422 275	316 888 643	327 828 511	315 039 093	361 239 503	380 908 296
TAUX MOYEN PONDÉRÉ	6,0%	7,1%	6,8%	6,6%	7,0%	6,5%	6,3%

- ❖ Le taux de taxation moyen pondéré de la production locale diminue de 0,2 points en 2021. Deux taux dominent :
- 0%, qui est essentiellement appliqué aux produits du BTP : béton, bois et fabrications en bois, pierres, sables et graviers...,
 - 17,5%, qui est essentiellement appliqué à la production d'énergie électrique.

↳ *L'application du tarif d'octroi de mer interne en 2021 n'impacte pas la pression fiscale sur les ventes internes, ni les taux, ni les montants de ventes internes n'ayant connus d'évolution majeure.*

PAR SECTEUR

SECTION NAF	OMI TOTAL	VENTES INTERNES 2015	VENTES INTERNES 2016	VENTES INTERNES 2017	VENTES INTERNES 2018	VENTES INTERNES 2019	VENTES INTERNES 2020	VENTES INTERNES 2021
Agriculture, sylviculture et pêche	0,0%	2 888 505	3 184 010	2 781 071	2 214 348	3 534 998	7 605 360	7 143 142
	1,0%		545 433	338 837	380 866	591 894	400 553	286 903
	2,5%				657 074	962 373		
	3,0%						1 389 545	5 495 187
	5,0%			48 232	67 627	108 995	41 999	38 189
	7,0%					15 000		
	15,0%						116 741	
	17,5%	24 633		87 559	146 858	130 414		
	20,0%		8 228	5 225	4 139	9 000	4 026	6 381
	35,0%			509 955				
Total Agriculture, sylviculture et pêche	2 913 138	3 737 671	3 770 879	3 470 912	5 352 674	9 558 224	12 969 802	
MOYENNE PONDÉREE	0,1%	0,2%	5,3%	1,4%	1,1%	0,7%	1,3%	
Industries agro-alimentaires	0,0%	27 632 701	22 014 472	20 414 374	18 634 813	17 558 325	22 457 724	20 723 774
	1,0%	4 079 795	16 615 515	18 906 977	19 768 186	21 098 973	21 634 805	27 674 988
	1,5%							
	2,5%	4 984 285	164 607	197 757	431 341	2 275 800		
	5,0%			32 461	34 241	18 275	2 850 517	2 298 406

SECTION NAF	OMI TOTAL	VENTES INTERNES 2015	VENTES INTERNES 2016	VENTES INTERNES 2017	VENTES INTERNES 2018	VENTES INTERNES 2019	VENTES INTERNES 2020	VENTES INTERNES 2021
	15,0%						99 289	99 397
	17,5%	32 698	51 931	203 107	197 149	135 606		
	20,0%				1 500	3 002	43 862	3 971
Total Industries agro-alimentaires	36 729 479	38 875 118	39 754 676	39 067 230	41 089 981	47 086 197	50 800 536	
MOYENNE PONDREE	0,5%	0,5%	0,6%	0,6%	0,7%	0,8%	0,8%	
Industries extractives	0,0%	15 842 837	15 611 966	21 711 040	17 866 112	14 411 841	19 066 755	23 500 976
	5%						150 319	28 416
Total Industries extractives	15 842 837	15 611 966	21 711 040	17 866 112	14 411 841	19 217 074	23 529 392	
MOYENNE PONDREE	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,04%	0,01%
Industries manufacturières	0,0%	131 462 312	50 250 367	57 585 806	52 997 371	51 030 567	51 843 375	59 113 934
	1,0%		40 033 146	40 549 538	55 336 568	43 261 691	65 489 696	75 023 295
	1,5%	33 736 421	18 230 605	16 304 499	17 863 986	15 676 999		
	2,5%	6 117 410	109 713	824 744	1 004 123	971 912		
	3,0%						997 389	1 071 244
	5,0%						2 336 869	4 492 095
	7,0%	3 685 055			693 721	239 124		
	15,0%						36 601	
	17,5%	247 904	359 097	452 594	488 920	369 031		
	20,0%		1 570				267 963	1 019 896
Total Industries manufacturières	175 249 102	108 984 498	115 717 180	128 384 689	111 549 324	120 971 893	140 720 464	
MOYENNE PONDREE	0,5%	0,7%	0,6%	0,8%	0,7%	0,7%	0,9%	
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3,0%						44 342 987	30 591 903
	4,5%	24 667 295	25 985 563	27 540 872	29 306 882	30 084 152		
Total Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	24 667 295	25 985 563	27 540 872	29 306 882	30 084 152	44 342 987	30 591 903	
MOYENNE PONDREE	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%	3,0%	3,0%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	17,5%	115 286 529	112 227 459	108 393 996	109 732 686	112 551 121	120 063 128	122 296 199
Total Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	115 286 529	112 227 459	108 393 996	109 732 686	112 551 121	120 063 128	122 296 199	
MOYENNE PONDREE	17,5%	17,5%	17,5%	17,5%	17,5%	17,5%	17,5%	17,5%

- ❖ Du point de vue sectoriel, le nombre de taux appliqués aux ventes internes n'a pas évolué par rapport 2020.
- ❖ Le niveau de taxation des produits issus de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture augmente de 0,6 point, après avoir diminué de 0,4 point en 2020, sous l'effet d'une augmentation importante (+422%) des ventes internes taxées à 3% pour le code 44012290 (anciennement 44012290) Bois en plaquettes ou en particules (à l'excl. des bois de conifères et des bois des espèces utilisées principalement pour la teinture ou le tannage).
- ❖ Pour les autres secteurs, le taux de taxation moyen pondéré reste stable ou évolue de manière marginale et uniquement du fait des niveaux de ventes internes par taux.

↳ ***En toute logique, la production locale est peu taxée à l'octroi de mer, quel que soit le secteur.***

C1.3- DIFFÉRENTIELS DE TAXATION ENTRE PRODUITS IMPORTES ET LIVRAISONS

- ❖ Les exonérations d'octroi de mer constituent l'un des instruments de la politique territoriale en faveur des entreprises. Cette politique, fortement encadrée, trouve sa justification dans la reconnaissance par les instances communautaires de handicaps structurels et permanents affectant de manière significative le développement d'activités de production.
Elle s'appuie sur une architecture juridique adoptée au niveau communautaire, traduite et complétée dans la loi française du 2 juillet 2004, modifiée.

Principes et fonctionnement

- ❖ **Le dispositif de différentiel** de taxation entre produits importés et ventes internes s'applique en vertu de la Décision du Conseil N° 940/2014/UE du 17 décembre 2014, relative au régime de l'octroi de mer dans les départements français d'outre-mer qui encadre les autorisations de pratique de différentiels dans les DOM. Cette Décision a été modifiée par la Décision du Conseil de l'Union européenne N° 2019/664 du 15 avril 2019.
- ❖ Trois annexes (A, B, C) déclinent très précisément les produits concernés. **Pour la Guyane, 205 produits**, de différents niveaux de nomenclature, sont inscrits :
 - 18 produits appartiennent à la liste A (écart autorisé de 10 points)
 - 158 produits appartiennent à la liste B (écart autorisé de 20 points)
 - 29 produits appartiennent à la liste C (écart autorisé de 30 points)

Application des différentiels

- ❖ Pour fixer les différentiels d'octroi de mer, la CTG observe **pour principal critère le surcoût effectif supporté par la production locale**. Il s'agit de veiller à une compensation proportionnée de ceux-ci en adoptant le différentiel idoine.

AUX VENTES INTERNES (VALEUR) AVEC EAU D'ADDUCTION

DIFFERENTIEL PRATIQUE	VENTES INTERNES 2015	%	VENTES INTERNES 2016	%	VENTES INTERNES 2017	%	VENTES INTERNES 2018	%	VENTES INTERNES 2019	%	VENTES INTERNES 2020	%	VENTES INTERNES 2021	%
0,0%	25 637 512	13,3%	26 256 910	15,3%	27 820 647	14,7%	29 530 112	15,2%	30 440 451	16,9%	44 563 256	19,1%	30 749 939	12,6%
2,5%	160 860	0,1%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
3,5%	2 244 941	1,2%	1 709 626	1,0%	1 734 510	0,9%	1 787 823	0,9%	2 628 933	1,4%		0,0%		0,0%
4,0%		0,0%	163 868	0,1%	162 133	0,1%	188 041	0,1%	192 570	0,1%	182 542	0,1%	179 139	0,1%
7,5%	51 005	0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
9,0%		0,0%	921 667	0,5%	1 101 746	0,6%	1 167 377	0,6%	1 353 913	0,7%	22 132 321	9,4%	24 551 403	10,1%
9,5%		0,0%	6 874	0,0%	57 477	0,0%	26 112	0,0%	12 015	0,0%		0,0%		0,0%
10,0%	49 230 737	25,6%	42 695 009	24,8%	56 985 824	30,2%	51 193 397	26,2%	46 848 103	25,7%	52 726 836	22,4%	63 516 696	26,0%
11,0%	28 760	0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
11,5%		0,0%	4 798	0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
14,0%		0,0%		0,0%		0,0%	61 761	0,0%	36 849	0,0%	992 670	0,4%	1 166 403	0,5%
15,0%	2 796 773	1,5%		0,0%		0,0%		0,0%	194 800	0,1%	1 506 026	0,6%	1 581 040	0,6%
15,5%		0,0%	68 401	0,0%	41 017	0,0%	98 169	0,1%	39 789	0,0%	57 447	0,0%		0,0%
16,0%	20 841 430	10,8%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
16,5%	478 429	0,2%	24 486 626	14,2%	21 944 392	11,6%	30 460 616	15,6%	27 632 678	15,2%	24 099 559	10,2%	29 614 666	12,1%
17,5%	5 182 904	2,7%	7 300 649	4,2%	5 821 855	3,1%	4 715 267	2,4%	5 156 240	2,8%	7 776 059	3,3%	5 762 486	2,4%
18,0%		0,0%	135 338	0,1%	103 075	0,1%	106 836	0,1%	115 639	0,1%		0,0%		0,0%
18,5%	12 866 231	6,7%	448 404	0,3%	477 551	0,3%	461 372	0,2%	468 817	0,3%	543 873	0,2%	567 510	0,2%
19,0%	186 514	0,1%	24 697 165	14,3%	30 056 915	15,9%	36 077 858	18,5%	28 668 777	15,7%	36 412 015	15,5%	43 121 696	17,7%
19,5%		0,0%	533 598	0,3%	465 155	0,2%	547 619	0,3%	413 954	0,2%	98 875	0,0%		0,0%
20,0%	41 504 170	21,6%	15 969 048	9,3%	16 054 191	8,5%	15 433 363	7,9%	13 958 654	7,7%	15 345 750	6,5%	15 615 766	6,4%
21,5%	1 133 055	0,6%	2 498 428	1,5%	1 603 712	0,8%	1 954 665	1,0%	1 891 731	1,0%	1 040 948	0,4%	1 181 628	0,5%
22,5%											268 607	0,1%	298 050	0,1%
23,5%		0,0%	6 085 477	3,5%	5 108 203	2,7%	5 937 296	3,0%	2 714 030	1,5%	3 137 485	1,3%	3 753 863	1,5%
24,0%		0,0%	456 347	0,3%	490 317	0,3%	494 545	0,3%	664 900	0,4%		0,0%		0,0%
26,0%		0,0%		0,0%	380 422	0,2%	427 561	0,2%	491 127	0,3%	358 667	0,2%	584 956	0,2%
27,5%	2 204 982	1,1%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
29,0%	515 285	0,3%	136 105	0,1%	126 299	0,1%	105 820	0,1%	120 630	0,1%	192 276	0,1%	417 227	0,2%
30,0%	27 106 388	14,1%	17 418 860	10,1%	18 204 168	9,6%	14 027 776	7,2%	16 016 557	8,8%	21 403 939	9,1%	21 394 269	8,8%
MOYENNE PONDÉRÉE	15,4%		14,6%		14,2%		14,2%		13,9%		13,2%		14,0%	

AUX VENTES INTERNES (VALEUR) SANS EAU D'ADDUCTION

DIFFERENTIEL PRATIQUE	VENTES INTERNES 2015	%	VENTES INTERNES 2016	%	VENTES INTERNES 2017	%	VENTES INTERNES 2018	%	VENTES INTERNES 2019	%	VENTES INTERNES 2020	%	VENTES INTERNES 2021	%
0,0%	970 217	0,6%	271 347	0,2%	279 775	0,2%	223 230	0,1%	356 299	0,2 %	220 269	0,1 %	158 036	0,1%
2,5%	160 860	0,1%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
3,5%	2 244 941	1,2%	1 709 626	1,2%	1 734 510	1,1%	1 787 823	1,1%	2 628 933	1,7%		0,0%		0,0%
4,0%		0,0%	163 868	0,1%	162 133	0,1%	188 041	0,1%	192 570	0,1%	182 542	0,1%	179 139	0,1%
7,5%	51 005	0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
9,0%		0,0%	921 667	0,6%	1 101 746	0,7%	1 167 377	0,7%	1 353 913	0,9%	22 132 321	11,6%	24 551 403	11,5%
9,5%		0,0%	6 874	0,0%	57 477	0,0%	26 112	0,0%	12 015	0,0%		0,0%		0,0%
10,0%	49 230 737	25,6%	42 695 009	29,2%	56 985 824	35,3%	51 193 397	30,9%	46 848 103	30,8%	52 726 836	27,6%	63 516 696	29,8%
11,0%	28 760	0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
11,5%		0,0%	4 798	0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
14,0%		0,0%		0,0%		0,0%	61 761	0,0%	36 849	0,0%	992 670	0,5%	1 166 403	0,5%
15,0%	2 796 773	1,5%		0,0%		0,0%		0,0%	194 800	0,1%	1 506 026	0,8%	1 581 040	0,7%
15,5%		0,0%	68 401	0,0%	41 017	0,0%	98 169	0,1%	39 789	0,0%	57 447	0,0%		0,0%
16,0%	20 841 430	10,8%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
16,5%	478 429	0,2%	24 486 626	16,8%	21 944 392	13,6%	30 460 616	18,4%	27 632 678	18,1%	24 099 559	12,6%	29 614 666	13,9%
17,5%	5 182 904	2,7%	7 300 649	5,0%	5 821 855	3,6%	4 715 267	2,8%	5 156 240	3,4%	7 776 059	4,1%	5 762 486	2,7%
18,0%		0,0%	135 338	0,1%	103 075	0,1%	106 836	0,1%	115 639	0,1%		0,0%		0,0%
18,5%	12 866 231	6,7%	448 404	0,3%	477 551	0,3%	461 372	0,3%	468 817	0,3%	543 873	0,3%	567 510	0,3%
19,0%	186 514	0,1%	24 697 165	16,9%	30 056 915	18,6%	36 077 858	21,7%	28 668 777	18,8%	36 412 015	19,0%	43 121 696	20,2%
19,5%		0,0%	533 598	0,4%	465 155	0,3%	547 619	0,3%	413 954	0,3%	98 875	0,1%		0,0%
20,0%	41 504 170	21,6%	15 969 048	10,9%	16 054 191	9,9%	15 433 363	9,3%	13 958 654	9,2%	15 345 750	8,0%	15 615 766	7,3%
21,5%	1 133 055	0,6%	2 498 428	1,7%	1 603 712	1,0%	1 954 665	1,2%	1 891 731	1,2%	1 040 948	0,5%	1 181 628	0,6%
22,5%				0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	268 607	0,1%	298 050	0,1%
23,5%		0,0%	6 085 477	4,2%	5 108 203	3,2%	5 937 296	3,6%	2 714 030	1,8%	3 137 485	1,6%	3 753 863	1,8%
24,0%		0,0%	456 347	0,3%	490 317	0,3%	494 545	0,3%	664 900	0,4%		0,0%		0,0%
26,0%		0,0%		0,0%	380 422	0,2%	427 561	0,3%	491 127	0,3%	358 667	0,2%	584 956	0,3%
27,5%	2 204 982	1,1%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
29,0%	515 285	0,3%	136 105	0,1%	126 299	0,1%	105 820	0,1%	120 630	0,1%	192 276	0,1%	417 227	0,2%
30,0%	27 106 388	14,1%	17 418 860	11,9%	18 204 168	11,3%	14 027 776	8,5%	16 016 557	10,5%	21 403 939	11,2%	21 394 269	10,0%
MOYENNE PONDÉREE		17,7%		17,3%		16,7%		16,7%		16,7%		16,3%		16,0%

- ❖ L'observation de la pratique de différentiel sur la valeur des ventes internes indique la **prédominance de l'écart de 10 points** qui concerne plus du quart de la valeur des produits de liste. Ce différentiel est en particulier appliqué aux produits issus des familles de produits suivantes (SH2) :
 - 38 Produits divers des industries chimiques (25 571 511 € de ventes internes en 2021),
 - 25 Sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciment (23 500 976 € de ventes internes en 2021),
 - 68 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues (14 436 171 € de ventes internes en 2021).
- ❖ La non-application du différentiel est rare, elle concerne essentiellement l'eau d'adduction (30 591 903 € en 2021). Ces ventes internes étant significatives, elles biaissent le calcul de la moyenne pondérée du différentiel.
- ❖ Le différentiel de 30 points est uniquement appliqué aux produits relevant de la famille 44 Bois, charbon de bois et ouvrages en bois (21 394 269 € de ventes internes en 2021).
- ❖ A noter l'importance du différentiel de 19% (20,2% des ventes internes en 2021 hors eau d'adduction) qui s'applique essentiellement aux codes SH2 suivants :
 - 76 Aluminium et ouvrages en aluminium : 18 343 424€ de ventes internes en 2021,
 - 19 Préparations à base de céréales, farines, amidons, féculles ou de lait, pâtisseries : 16 157 429 € des ventes internes en 2021.
- ❖ **En moyenne pondérée aux ventes internes, le différentiel pratiqué se situe à 14% en 2021 et à 16% si l'on exclut la situation particulière de l'eau d'adduction. On note que le différentiel moyen diminue tendanciellement. Il perd ainsi 1,7 point entre 2015 et 2021.**

PAR LISTE A, B ET C DE LA DECISION EUROPEENNE DE 2014 MODIFIEE EN 2019

Différentiels appliqués aux ventes internes selon les listes de la Décision UE de 2014 modifiée en 2019

LISTES ET DIFFÉRENTIELS PRATIQUES	VENTES INTERNES 2015	VENTES INTERNES 2016	VENTES INTERNES 2017	VENTES INTERNES 2018	VENTES INTERNES 2019	VENTES INTERNES 2020	VENTES INTERNES 2021
A	65 073 574	43 450 180	57 701 289	51 936 452	47 625 413	70 530 662	82 527 423
9,0%		749 975	658 089	743 758	834 401	17 837 804	19 018 765
9,5%		6 874	57 477	26 112	12 015		
10,0%	49 230 737	42 693 331	56 985 723	51 166 582	46 778 997	52 692 858	63 508 658
20,0%*	15 842 837*	749 975					
MOYENNE PONDÉREE	12,4%*	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	9,7%	9,8%
B	95 259 388	97 857 334	101 448 404	115 445 533	108 746 703	130 460 618	127 260 654
0,0%	25 589 969	26 214 206	27 768 222	29 471 544	30 378 025	44 563 256	30 749 939
2,5%	160 860						
3,5%	2 244 941	1 709 626	1 734 510	1 787 823	2 628 933		
4,00%		163 868	162 133	188 041	192 570	182 542	179 139
7,5%	51 005						
9,0%		171 692	443 657	423 619	519 512	4 294 517	5 532 638
10,0%		1 678	101	26 815	69 106	33 978	8038
14,0%				61 761	36 849	928 200	1 081 367
15,0%	2 796 773				194 800	1 506 026	1 581 040
15,5%		68 401	41 017	98 169	39 789	57 447	
16,0%	20 841 430						
16,5%	478 429	22 534 875	21 303 255	28 257 611	27 632 678	24 099 559	29 614 666
17,5%	5 182 904	7 300 649	5 821 855	4 715 267	5 156 240	7 776 059	5 762 486
18,0%		135 338	103 075	106 836	115 639		
18,5%	12 866 231	448 404	477 551	461 372	468 817	543 873	567510
19,0%	186 514	24 697 165	29 300 007	36 077 858	28 668 777	33 402 379	39 350 044
19,5%		533 598	465 155	547 619	413 954	98 875	
20,0%	22 158 440	13 877 834	13 827 866	13 221 198	12 231 014	12 973 907	12 833 787
21,5%*	564 186*						
30,0%*	2 137 706*						

LISTES ET DIFFÉRENTIELS PRATIQUES	VENTES INTERNES 2015	VENTES INTERNES 2016	VENTES INTERNES 2017	VENTES INTERNES 2018	VENTES INTERNES 2019	VENTES INTERNES 2020	VENTES INTERNES 2021
MOYENNE PONDÉRÉE Avec eau d'adduction	13,1%	13,2%	13,0%	13,3%	12,6%	11,6%	13,3%
MOYENNE PONDÉRÉE Sans eau d'adduction	17,6%	17,7%	17,8%	17,8%	17,5%	17,6%	17,5%
C	29 830 220	30 685 684	29 589 915	27 421 401	23 689 041	31 847 871	34 268 660
0,0%	47 543	42 704	52 425	58 568	62 426		
11,0%	28 760						
11,5%		4 798					
14,0%						64 470	85 036
16,5%		1 951 751	641 137	2 203 005			
19,0%			756 908			3 009 636	3 771 652
20,0%	1 496 099	2 091 214	2 226 325	2 212 165	1 727 640	2 371 843	2 781 979
21,5%	568 869	2 498 428	1 603 712	1954665	1 891 731	1 040 948	1 181 628
22,5%						268 607	298 050
23,5%		6 085 477	5 108 203	5 937 296	2 714 030	3 137 485	3 753 863
24,0%		456 347	490 317	494 545	664 900		
26,0%			380 422	427 561	491 127	358 667	584 956
27,5%	2 204 982						
29,0%	515 285	136 105	126 299	105 820	120 630	192 276	417 227
30,0%	24 968 682	17 418 860	18 204 168	14 027 776	16 016 557	21 403 939	21 394 269
MOYENNE PONDÉRÉE	29,1%	26,3%	26,9%	25,9%	27,5%	27,2%	26,8%

*Correspond à des codes qui sont passés de la liste C ou B à la liste B ou A (industries extractives) dans la Décision UE 2014. Le nouveau différentiel autorisé (10%) est appliqué à partir de fin 2015

❖ L'examen de l'application des différentiels aux ventes internes indique que :

- Pour les produits de liste A, le différentiel moyen pondéré pratiqué (9,8%) n'est plus maximisé par rapport à celui autorisé c'était le cas jusqu'à 2019. Cette situation est due :
 - à l'augmentation des ventes internes pour lesquelles un écart de 9% est pratiqué. Il s'agit essentiellement du code 25232900 Ciment portland normal ou modéré (à l'excl. des ciments portland blancs, même colorés artificiellement),
 - à la mise en place d'un différentiel pour ce code en 2020 ; celui-ci ayant été introduit dans les listes européennes en 2019.
 - Pour les produits de liste B, le différentiel moyen pondéré pratiqué n'a cessé de diminuer entre 2015 et 2020 pour repartir à la hausse en 2021 (+1,7 points). Il se situe à 13,3% et reste encore très inférieur à celui autorisé : 6,7 points mais contre 8,4 points en 2020. Ce constat relève de la diminution des valeurs produites bénéficiant des écarts les moins importants, en particulier l'adduction d'eau dont le différentiel est nul.
- Si l'on exclue ce produit du calcul, le taux moyen pondéré appliquée aux codes de liste B s'élève à 17,5% en 2021.**
- Pour les produits de liste C, le différentiel pratiqué est beaucoup mieux valorisé (26,8%, soit 3,8 points de moins que l'écart autorisé). Ce niveau d'écart tient, en particulier, au maintien à un niveau élevé des ventes internes de produits qui relèvent du SH2 44 Bois, charbon de bois et ouvrages en bois et qui bénéficient du maximum de différentiel.

PAR SECTION DE LA NAF

Différentiels pratiqués sur les ventes internes (par secteur et en valeur des produits)

SECTION NAF	INTITULE SECTION NAF	DIFERENTIEL MOYEN PONDERE 2015	DIFERENTIEL MOYEN PONDERE 2016	DIFERENTIEL MOYEN PONDERE 2017	DIFERENTIEL MOYEN PONDERE 2018	DIFERENTIEL MOYEN PONDERE 2019	DIFFRENTIEL MOYEN PONDERE 2020	DIFFRENTIEL MOYEN PONDERE 2021
A	Agriculture, sylviculture et pêche	27,3%	25,1%	25,5%	24,8%	24,5%	28,3%	29,3%
B	Industries extractives	20,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
C1	Industries agro-alimentaires	19,2%	18,3%	18,5%	18,5%	18,1%	18,1%	18,1%
C2	Industries manufacturières	16,6%	17,7%	17,2%	17,0%	16,8%	15,8%	15,6%
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

NB : Quelques corrections ont été apportées à la section C1 pour les années antérieures qui tenaient encore compte de l'eau d'adduction, désormais classée en E

Du point de vue sectoriel, ce sont **les produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche qui sont les mieux compensés des surcoûts subis**, avec un différentiel moyen pondéré de de 29,3% (contre 28,3% en 2020, qui constituait déjà un niveau record depuis 2015). Comme l'indique le tableau ? ci-dessous, la hausse de ce taux est liée :

- Au maintien à un niveau élevé des ventes internes de grumes relevant du code 44034985 :Bois de Abura ...
- A l'augmentation des ventes internes pour lesquelles l'écart pratiqué s'élève à 29%. Il s'agit des produits relevant du code 44011200: Bois de chauffage...
- ❖ On observe que **les produits issus des industries extractives** se voient appliquer un différentiel inférieur de 10 points à partir de 2016. Cette évolution est liée à la prise en compte du déclassement de ces produits en liste A, déclassement intégré à partir d'octobre 2015 dans le Tarif Général. Le différentiel reste stable en 2021.
- ❖ **Les industries agro-alimentaires** sont relativement bien compensées. L'écart moyen pondérée de 18,1% se maintient depuis 2019. Ce taux s'inscrit toutefois en baisse par rapport à 2015.
- ❖ **Les industries manufacturières** connaissent une diminution de 0,2 point du différentiel moyen pondéré en 2021 (après -1 point en 2020). Toutefois, comme l'indique le tableau ci-avant, la pratique de différentiel s'est plutôt affirmée pour ce secteur. **L'évolution tient essentiellement à l'augmentation relative des montants de ventes internes pour les produits bénéficiant d'un différentiel moins important (9%, 10%, 14%).**

La politique de différentiel pratiquée par la CTG, c'est-à-dire le niveau de différentiel effectivement pratiqué n'a pas évolué en 2021. Elle reste relativement modérée au regard des surcoûts subis par les entreprises de production. C'est essentiellement l'évolution des ventes internes qui explique la légère diminution des différentiels moyens pondérés observée pour certains secteurs.

C2- Evaluation et évolution de la dépense fiscale pour les collectivités

⇒ Sources :

- Délibération n° AP-2020-107 – exonération d'octroi de mer externe sur les biens importés pour la réalisation d'une activité Economique-mise à jour des annexes
- Administration régionale des douanes
- Traitements internes (Action Publique Conseil)

C2.1- EXONERATION D'OCTROI DE MER EXTERNE

Limites statistiques :

A partir de 2015, l'administration des douanes a fait évoluer le cadre de restitution des données (format et contenu). Cette évolution empêche de traduire les évolutions dans le temps des exonérations selon la typologie des exonérations facultatives prévue à l'article 6 de la loi de 2004.

On note que pour l'année 2017 seule la dépense fiscale est renseignée, sans que ne soit précisé le montant des importations.

Enfin, les statistiques fournies ne permettent plus d'identifier les exonérations sur les biens d'équipement, qui ne sont en réalité, rappelons-le, qu'une avance de trésorerie consentie puisque l'OME est récupérable et remboursable pour ce type de bien.

Principe

La mise en œuvre du dispositif d'octroi de mer repose sur le principe d'une taxation de :

- ❖ **Toute activité de production locale** sous réserve de la réalisation d'un chiffre d'affaires de 300 000 €. En deçà de ce seuil les entreprises sont considérées comme non assujetties.
- ❖ **Toute importation de biens** sous réserve¹² :
 - De biens destinés à une personne exerçant une activité économique, au sens de l'article 256 A du code général des impôts, sur la base d'une liste prédéfinie de matières premières et d'équipement par secteur d'activités. Cette liste pouvant évoluer au gré des demandes formulées par les entreprises en fonction de leur process et de la nature de la production,
 - De biens destinés à des établissements ou à des personnes morales exerçant des activités scientifiques, de recherche ou d'enseignement,
 - De biens destinés à l'accomplissement des missions régaliennes de l'Etat,
 - De biens destinés aux établissements et centres de santé, ainsi qu'aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics ou privés,
 - De biens réimportés, dans l'état où ils ont été exportés, par la personne qui les a exportés et qui bénéficient de la franchise des droits de douane ou en bénéficieraient s'ils étaient soumis à des droits de douane,
 - De biens destinés à des organismes mentionnés au b du 1 de l'article 200 du code général des impôts.

Ces exonérations facultatives sont décidées par la Collectivité Territoriale et donnent lieu à Délibération.

En Guyane, la Délibération n° AP-2020-107 portant exonération d'octroi de mer externe sur les biens importés pour la réalisation d'une activité Economique-mise à jour des annexes en date du 16 décembre 2020 distingue deux annexes :

¹² Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, modifié par l'article 7 de la loi n° 2015-762 du 29 juin 2015

- ❖ La première concerne toutes les activités dites « de production », c'est-à-dire celles qui fabriquent, transforment ou rénovent des biens meubles corporels en Guyane. Les produits qui y sont inscrits sont totalement exonérés d'octroi de mer externe.
- ❖ La seconde concerne toutes les activités non éligibles à l'exonération d'octroi de mer externe au titre de la production locale. Les produits qui y sont inscrits sont partiellement exonérés d'octroi de mer externe et doivent acquitter 4,5% de la taxe.

Les formalités administratives de contrôle et de mise en œuvre sont entièrement gérées par l'administration des douanes.

Quantification

- ❖ **19,3 millions d'euros ont été consentis en exonération de droit d'octroi de mer à l'importation en 2021.** Cette dépense fiscale **augmente de près de 20%** après avoir diminué de près de 10% en 2020. Elle s'inscrit en forte progression par rapport à 2016 : +56,5%.
- ❖ Si le taux d'exonération diminue de 1,4 point, **l'assiette (valeur des biens importés) augmente de près de 38% entre 2020 et 2021.**

2015	MONTANT IMPORTE MONTANT EXONERE TAUX D'EXONERATION	109 740 042 14 754 041 13,4%
2016	MONTANT IMPORTE MONTANT EXONERE TAUX D'EXONERATION	96 653 134 12 357 818 12,8%
2017	MONTANT IMPORTE MONTANT EXONERE TAUX D'EXONERATION	NC 12 429 136 NC
2018	MONTANT IMPORTE MONTANT EXONERE TAUX D'EXONERATION	132 467 064 17 499 782 13,2%
2019	MONTANT IMPORTE MONTANT EXONERE TAUX D'EXONERATION	131 016 247 17 591 579 13,4%
2020	MONTANT IMPORTE MONTANT EXONERE TAUX D'EXONERATION	126 480 995 15 855 191 12,5%
2021	MONTANT IMPORTE MONTANT EXONERE TAUX D'EXONERATION	174 309 886 ¹³ 19 337 829 11,1%
EVOL DEPENSE FISCALE 2021/2020		+19,8%

Source : douanes

↳ *L'augmentation de la dépense fiscale relative aux exonérations à l'importation paraît peu corrélée à l'évolution bien plus modérée de la production locale totale (+8,5%) ; surtout si l'on considère que l'essentiel de ces exonérations profite aux secteur productifs (Cf. paragraphe suivant).*
Ce constat est malheureusement récurrent.

¹³ Dont 168 039 917 € totalement exonérés si l'on déduit les valeurs non exonérées de l'annexe 2 (4,5%).

Quantification par secteur

SECTION NAF		2019		2020		2021		EVOL 21/20		PART 2021 EN %	
		VALEURS IMPORTÉES	DÉPENSE FISCALE								
A	Agriculture, sylviculture et pêche	8 341 059	980 552	15 333 522	1 856 070	17 324 100	1 961 654	13,0%	5,7%	9,9%	10,1%
B	Industries extractives	5 196 940	753 676	8 836 437	1 355 984	10 421 921	1 596 527	17,9%	17,7%	6,0%	8,3%
C	Industrie manufacturière	46 328 783	6 532 748	52 091 758	6 777 933	63 170 194	7 982 951	21,3%	17,8%	36,2%	41,3%
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	27 742 573	4 111 717	10 198 016	1 690 532	9 553 639	1 491 338	-6,3%	-11,8%	5,5%	7,7%
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2 803 671	346 723	3 483 314	579 243	1 737 658	228 343	-50,1%	-60,6%	1,0%	1,2%
F	Construction	20 677 408	2 607 460	18 512 941	2 031 166	39 182 654	3 789 055	111,7%	86,5%	22,5%	19,6%
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	822 048	112 397	1 720 016	200 193	2 033 435	241 977	18,2%	20,9%	1,2%	1,3%
H	Transports et entreposage	15 067 164	1 660 292	13 009 343	1 028 744	24 285 796	1 520 883	86,7%	47,8%	13,9%	7,9%
I	Hébergement et restauration	205 043	29 898	79 727	12 827	147 347	17 595	84,8%	37,2%	0,1%	0,1%
J	Information et communication	27 455	4 098	336 332	44 666	1 018 078	123 880	202,7%	177,3%	0,6%	0,6%
L	Activités immobilières	1 030 052	154 429	169 706	22 275	409 086	40 971	141,1%	83,9%	0,2%	0,2%
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	222 315	33 347	332 396	46 793	528 515	64 441	59,0%	37,7%	0,3%	0,3%
N	Activités de services administratifs et de soutien	2 468 552	251 764	1 993 141	166 366	4 195 887	246 214	110,5%	48,0%	2,4%	1,3%
O	Administration publique			26 778	2 881	35 285	3 529	31,8%	22,5%	0,0%	0,0%
P	Enseignement			182 534	12 777	63 729	3 846	-65,1%	-69,9%	0,0%	0,0%
Q	Santé humaine et action sociale	2 292	344	6 615	992	6 750	844	2,0%	-14,9%	0,0%	0,0%
R	Arts, spectacles et activités récréatives	6 166	925	143	24	19 466	2 151	13512,6%	8860,8%	0,0%	0,0%
S	Autres activités de services	74 726	11 210	78 985	12 382	176 346	21 631	123,3%	74,7%	0,1%	0,1%
U	Activités extraterritoriales			18 374	1 286			-100,0%	-100,0%	0,0%	0,0%
nd	Non déterminé			70 917	12 056			-100,0%	-100,0%	0,0%	0,0%
Total		131 016 247	17 591 579	126 480 995	15 855 191	174 309 886	19 337 829	37,8%	22,0%		

- ❖ Les exonérations accordées par la CTG profitent essentiellement aux secteurs de production (sections A, B, C, D de la NAF). Ces secteurs représentent :
 - 77% de la dépense fiscale en 2020,
 - Et 69% en 2021.

- ❖ Viennent ensuite :
 - La section F de la NF (construction) : respectivement 13% et 20% de la dépense fiscale au cours des deux années observées,
 - Et la Section H (Transport et entreposage) : 6% et 8%.

Quantification par produit

Dépense fiscale par famille de produits exonérés à l'importation (SH2 de la nomenclature douanière)

LIBELLE SH2	2019		2020		2021		EVOL 2021/2020		PART 2021 EN %	
	VALEURS IMPORTEES	DEPENSE FISCALE								
01 Animaux vivants	343 470	20 281	398 579	21 872	388 558	23 857	-2,5%	9,1%	0,2%	0,1%
04 Lait et produits de laiterie; oeufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale	116 460	14 558	163 576	19 542	258 282	29 960	57,9%	53,3%	0,1%	0,2%
05 Autres produits d'origine animale	18 034	2 705	21 538	1 980	1 656	199	-92,3%	-90,0%	0,0%	0,0%
06 Plantes vivantes et produits de la floriculture	32 994	1 730	31 514	675	23 199	464	-26,4%	-31,3%	0,0%	0,0%
07 Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	227	34	1 837	220	5 166	499	181,2%	126,7%	0,0%	0,0%
08 Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons	12 082	1 812	2 900	348	4 734	568	63,2%	63,2%	0,0%	0,0%
09 Café, thé, maté et épices	16 445	2 467	8 037	981	16 746	2 023	108,4%	106,2%	0,0%	0,0%
10 Céréales	1 821 744	273 262	2 044 506	249 345	2 843 874	330 438	39,1%	32,5%	1,6%	1,7%
11 Produits de la minoterie; malt; amidons et féculles; insulines; gluten de froment	23 934	3 590	41 378	5 178	20 248	2 341	-51,1%	-54,8%	0,0%	0,0%
12 Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; plantes industrielles ou médicinales; pailles et fourrages	47 862	7 179	70 932	8 719	104 834	12 580	47,8%	44,3%	0,1%	0,1%
13 Gommes, résines et autres succs et extraits végétaux	28 856	4 328	19 371	2 325	33 139	3 977	71,1%	71,0%	0,0%	0,0%
15 Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leurs dissociations; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale	163 127	23 928	150 746	18 676	329 559	39 065	118,6%	109,2%	0,2%	0,2%
16 Préparations de viandes, de poissons, de crustacés et de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	12 171	2 109	7 204	1 131	8 609	1 221	19,5%	8,0%	0,0%	0,0%
17 Produits de l'industrie sucrière	257 104	20 588	310 237	37 858	266 468	33 232	-14,1%	-12,2%	0,2%	0,2%
18 Cacao et ses préparations	29 586	4 438	33 795	5 478	35 792	5 273	5,9%	-3,7%	0,0%	0,0%
19 Préparations à base de céréales, farines, amidons, féculles ou de lait, pâtisseries	35 848	5 388	19 614	2 982	31 759	4 015	61,9%	34,7%	0,0%	0,0%
20 Préparation de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	619 031	99 760	810 141	125 564	898 719	144 145	10,9%	14,8%	0,5%	0,7%

LIBELLE SH2	2019		2020		2021		EVOL 2021/2020		PART 2021 EN %	
	VALEURS IMPORTEES	DEPENSE FISCALE								
21 Préparations alimentaires diverses	156 952	23 625	177 073	22 834	149 762	19 729	-15,4%	-13,6%	0,1%	0,1%
22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	1 352	169	1 141	137	3 005	368	163,4%	168,6%	0,0%	0,0%
23 Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	240 053	36 031	2 547 895	84 226	3 604 803	126 351	41,5%	50,0%	2,1%	0,7%
25 Sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciment	337 771	48 959	294 339	35 067	569 876	62 990	93,6%	79,6%	0,3%	0,3%
26 Minérais, scories et cendres	13 727	2 059	22 621	2 715	6 959	835	-69,2%	-69,2%	0,0%	0,0%
27 Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; cires minérales	881 349	41 342	237 961	6 446	26 816	2 708	-88,7%	-58,0%	0,0%	0,0%
28 Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares et d'isotopes	603 264	90 490	735 813	124 002	895 849	153 126	21,7%	23,5%	0,5%	0,8%
29 Produits chimiques organiques	20 011	3 002	54 219	9 100	75 387	12 068	39,0%	32,6%	0,0%	0,1%
30 Produits pharmaceutiques	9 278	139	7 365	147			-100,0%	-100,0%	0,0%	0,0%
31 Engrais	471 661	70 749	444 237	75 520	438 586	74 560	-1,3%	-1,3%	0,3%	0,4%
32 Extraits tannants ou tinctoriaux et leurs derives; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres	1 085 350	153 578	1 642 540	191 425	1 979 165	231 139	20,5%	20,7%	1,1%	1,2%
33 Huiles essentielles et résinoïdes, produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques	83 576	18 805	124 311	21 740	105 332	17 894	-15,3%	-17,7%	0,1%	0,1%
34 Savons; agents de surface organiques; préparations pour lessives; cires; bougies; produits d'entretien; pâtes à modeler; cires pour l'art dentaire	280 182	42 027	75 574	10 324	180 228	20 781	138,5%	101,3%	0,1%	0,1%
35 Matières abluminoïdes; produits à base d'amidons ou de féculles modifiés; colles; enzymes	67 680	10 152	89 006	10 546	151 829	15 606	70,6%	48,0%	0,1%	0,1%
37 Produits photographiques ou cinématographiques	17 449	2 408	26 839	3 417	51 883	6 226	93,3%	82,2%	0,0%	0,0%
38 Produits divers des industries chimiques	240 002	23 551	507 037	27 217	693 398	27 291	36,8%	0,3%	0,4%	0,1%
39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières	2 739 078	383 273	3 646 454	529 884	6 674 647	944 424	83,0%	78,2%	3,8%	4,9%
40 Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	272 124	39 834	407 346	67 468	639 125	111 577	56,9%	65,4%	0,4%	0,6%
42 Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	29 471	4 421	35 389	4 320	52 522	6 294	48,4%	45,7%	0,0%	0,0%
44 Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	981 190	317 833	1 031 095	256 755	1 185 058	301 212	14,9%	17,3%	0,7%	1,6%
45 Liège et ouvrages en liège					1 110	133	#DIV/0!	#DIV/0!	0,0%	0,0%
48 Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton	2 375 534	339 960	2 432 297	392 657	2 941 089	480 974	20,9%	22,5%	1,7%	2,5%
49 Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans	10 699	1 605	5 174	759	6 849	993	32,4%	30,8%	0,0%	0,0%
52 Coton	6 128	919	12 258	1 471	13 380	1 606	9,2%	9,2%	0,0%	0,0%
54 Filaments synthétiques ou artificiels; lames et formes similaires en matières textiles synthétiques ou artificielles	14 890	2 234	34 192	4 103	22 136	2 656	-35,3%	-35,3%	0,0%	0,0%

LIBELLE SH2	2019		2020		2021		EVOL 2021/2020		PART 2021 EN %	
	VALEURS IMPORTEES	DEPENSE FISCALE								
55 Fibres synthétiques ou artificielles discontinues	19 048	2 857	31 671	3 801	17 329	2 045	-45,3%	-46,2%	0,0%	0,0%
56 Ouates, feutres et non-tissés; fils spéciaux; ficelles, cordes et cordages; articles de corderie	204 193	30 629	149 635	18 127	64 340	7 650	-57,0%	-57,8%	0,0%	0,0%
58 Tissus spéciaux; surfaces textiles touffetées; dentelles; tapisseries; passementeries; broderies	365	55	702	84	764	92	8,8%	9,1%	0,0%	0,0%
59 Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés; articles techniques en matières textiles	10 754	1 600	14 551	1 730	30 525	3 256	109,8%	88,2%	0,0%	0,0%
61 Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	576 536	86 480	360 744	50 893	628 220	85 208	74,1%	67,4%	0,4%	0,4%
62 Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	31 847	4 777	22 951	3 226	227 020	28 380	889,2%	779,7%	0,1%	0,1%
63 Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperies et chiffons	131 712	18 678	170 928	21 888	235 904	29 415	38,0%	34,4%	0,1%	0,2%
64 Chaussures, guêtres et articles analogues; parties de ces objets	153	23	649	78	399	48	-38,5%	-38,6%	0,0%	0,0%
65 Coiffures et parties de coiffures	16 247	2 437	13 333	1 959	8 404	1 179	-37,0%	-39,8%	0,0%	0,0%
66 Parapluies, ombrelles, parasols, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et leurs parties	5 506	826	2 402	288	30 104	3 612	1153,3%	1154,3%	0,0%	0,0%
68 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues	489 619	74 815	760 527	87 360	1 446 669	133 642	90,2%	53,0%	0,8%	0,7%
69 Produits céramiques	17 287	1 533	5 904	682	72 044	4 025	1120,3%	490,2%	0,0%	0,0%
70 Verre et ouvrages en verre	1 643 811	236 929	1 903 634	233 003	2 341 503	284 571	23,0%	22,1%	1,3%	1,5%
71 Perles fines ou de culture, métaux précieux, bijouterie de fantaisie, monnaies			2 495	561			-100,0%	-100,0%	0,0%	0,0%
72 Fonte, fer et acier	8 512 598	868 747	9 790 099	867 238	13 461 520	1 160 151	37,5%	33,8%	7,7%	6,0%
73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	13 526 226	1 986 302	7 170 814	875 463	10 982 488	1 171 055	53,2%	33,8%	6,3%	6,1%
74 Cuivre et ouvrages en cuivre	4 519	678	22 733	3 077	31 180	3 842	37,2%	24,8%	0,0%	0,0%
76 Aluminium et ouvrages en aluminium	6 637 373	992 665	7 709 283	1 080 166	10 578 314	1 457 447	37,2%	34,9%	6,1%	7,5%
78 Plomb et ouvrages en plomb			22 005	2 641	2 919	350	-86,7%	-86,7%	0,0%	0,0%
79 Zinc et ouvrages en zinc	4 203	630	1 046	126	13 102	1 572	1152,6%	1147,8%	0,0%	0,0%
82 Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs	433 414	65 012	285 648	34 160	549 134	58 065	92,2%	70,0%	0,3%	0,3%
83 Ouvrages divers en métaux communs	1 844 862	274 355	1 824 317	220 325	2 422 836	278 865	32,8%	26,6%	1,4%	1,4%
84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	41 117 103	5 879 055	46 859 555	6 932 251	53 841 809	7 333 320	14,9%	5,8%	30,9%	37,9%
85 Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images; parties et accessoires	16 334 723	2 418 222	8 299 794	1 333 605	9 959 486	1 574 324	20,0%	18,1%	5,7%	8,1%
86 Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires et leurs parties; appareils mécaniques de signalisation pour voies de communications	7 600	1 140	10 000	1 200	36 160	4 339	261,6%	261,6%	0,0%	0,0%

LIBELLE SH2	2019		2020		2021		EVOL 2021/2020		PART 2021 EN %	
	VALEURS IMPORTEES	DEPENSE FISCALE	VALEURS IMPORTEES	DEPENSE FISCALE	VALEURS IMPORTEES	DEPENSE FISCALE	VALEURS IMPORTEES	DEPENSE FISCALE	VALEURS IMPORTEES	DEPENSE FISCALE
87 Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres; leurs parties et accessoires	20 962 450	1 899 352	20 372 774	1 430 254	32 710 210	1 589 090	60,6%	11,1%	18,8%	8,2%
88 Navigation aérienne ou spatiale	2 479 148	371 872	1 048 838	128 927	5 773 920	446 188	450,5%	246,1%	3,3%	2,3%
89 Navigation maritime ou fluviale	12 594	1 889	84	10	399	48	375,0%	378,8%	0,0%	0,0%
90 Instruments et appareils d'optique, de photographie ou cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; médico-chirurgicaux; parties et accessoires	1 096 976	164 532	718 602	111 655	2 535 093	337 777	252,8%	202,5%	1,5%	1,7%
91 Horlogerie			1 632	269	284	48	-82,6%	-82,2%	0,0%	0,0%
93 Armes, munitions et leurs parties et accessoires	973	316							0,0%	0,0%
94 Meubles; appareils d'éclairage; enseignes lumineuses; plaques indicatrices; luminaires et articles similaires; constructions préfabriquées	358 544	57 135	143 882	20 585	496 344	75 180	245,0%	265,2%	0,3%	0,4%
95 Jouets, jeux, articles pour divertissement et pour sports; leurs parties et accessoires	2 106	316	11 018	1 873	24 988	2 094	126,8%	11,8%	0,0%	0,0%
96 Ouvrages divers	15 698	2 355	20 664	2 532	43 428	5 202	110,2%	105,4%	0,0%	0,0%
TOTAL	131 016 247	17 591 579	126 480 995	15 855 191	174 309 886	19 337 829	37,8%	22,0%		

- ❖ En termes de nomenclature douanière, 2 types de produits bénéficient d'une part dominante des exonérations :
 - Les produits relevant du SH2 84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils : 44% en 2020 et 38% en 2021,
 - Ceux du SH2 87 Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres; leurs parties et accessoires : 9% en 2020 et 8,2% en 2021 ;

- ❖ Les autres familles de produits dominants sont les suivantes :
 - 85 Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images; parties et accessoires
 - 76 Aluminium et ouvrages en aluminium
 - 73 Ouvrages en fonte, fer ou acier
 - 72 Fonte, fer et acier
 - 39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières

Leurs parts dans la dépense fiscale varient toutefois fortement d'une année à l'autre.

Dépense fiscale par produit de liste dont les importations ont été exonérées

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	SAUF LISTE UE 2014 2019	ANNEXE 2014 2019	VALEURS IMPORTÉES 2020	DEPENSE FISCALE 2020	VALEURS IMPORTÉES 2021	DEPENSE FISCALE 2021
1601		B	1 574	228	1 565	227
1602		B	4 875	805	3 729	566
1702		C	6 186	1 657	9 618	2 365
1905		B	293	50	14 382	1 930
2007		C	28 240	5 757	79 088	16 213
2009	sauf 2009119998, 2009311999, 2009499990, 2009893690, 2009819990 et 2009909880	C	226 536	39 484	273 638	46 518
2103		B	5 105	743	8 782	1 347
3402		B	67 242	9 468	80 456	9 178
3919		A	472 201	33 103	621 464	43 057
3923	sauf 392310, 392340, 392390	B	740 816	124 874	1 257 221	212 333
3925		B	665 314	93 615	974 908	127 682
4817		B	4 994	731	8 273	1 200
4818		B	627	107	578	98
4911		B	5 174	759	6 849	993
6109		B	279 773	40 946	391 548	56 765
6205		B	12 366	1 807	34 999	4 936
6206		B	3 956	575	17 455	2 527
6815		B			781	94
7009		B	13 024	2 214	18 096	2 944
7210		B	6 068 878	442 641	7 872 908	573 950
7215		A			12 272	307
7216		B	403 443	27 955	749 005	50 770
7301		B			1 287	179
7306		B	154 431	22 393	198 046	27 192
7309		B	221 597	27 721	389 177	47 613
7310	sauf 73102111 et 73102119	B	26 418	3 834	69 737	9 155
7314		B	246 419	31 042	656 902	69 317
7411		B	14 344	2 060	1 498	150
7412		B	412	60	12 943	1 877
7604		B	3 895 953	561 352	5 150 733	736 225
7606	sauf 760691	A	922 232	64 076	1 238 008	85 000
7607		B	9 263	1 340	48 984	7 027

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	SAUF LISTE UE 2014 2019	ANNEXE 2014 2019	VALEURS IMPORTEES 2020	DEPENSE FISCALE 2020	VALEURS IMPORTEES 2021	DEPENSE FISCALE 2021
7907		B	1 046	126	13 102	1 572
8211		B	48 182	5 957	39 812	4 777
160414		B			291	35
160420		B			3 024	393
160553		B	755	98		
200899	sauf2008994819, 2008994899, 2008994980	B	270 782	32 494	216 205	26 399
230990	sauf2309909690, 2309909630, 2309903130, 23099035, 23099043, 2309904120, 2309904180, 23099051	B	624 026	40 468	1 022 515	64 969
250510		A	5 770	431	58 924	1 762
320890		B	187 751	31 440	306 192	49 265
320910		B	261 710	43 216	370 953	57 522
382450		A	87 972	2 405	128 273	3 207
392043		A	74	5	189	5
392051		A	14 008	981	7 681	538
392690		B	274 283	40 917	644 193	89 208
481940		B	120 909	20 525	241 434	40 898
481950		B	17 720	2 964	24 342	3 700
481960		B	8 516	1 448	20 751	3 528
482010		B	10 528	1 764	17 915	3 046
482110		B	147 319	25 027	203 669	34 491
482369		B			4 509	564
630612		B	9 412	1 583	8 302	1 411
630619		B	4 252	723	1 897	322
680223		B	6 468	938	25 438	3 689
680293		B	6 395	927		
680299		B	1 352	188	1 423	206
681011		A	26 250	1 838	77 748	5 444
681019		B	156 487	24 446	71 896	11 144
691200		B	3 308	480	12 679	1 838
721420		B	148 534	10 971	563 852	24 957
721499		B	3 993	579	266	39
730810		B	37 411	5 255	103 204	10 320

CODE LISTE 2014 + ANNEXE MODIFICATIVE 2019	SAUF LISTE UE 2014 2019	ANNEXE 2014 2019	VALEURS IMPORTEES 2020	DEPENSE FISCALE 2020	VALEURS IMPORTEES 2021	DEPENSE FISCALE 2021
730830		B	382 356	52 147	458 516	59 498
730890		B	3 790 560	503 043	5 052 811	623 691
761010		B	519 206	83 633	877 805	141 168
761090		B	1 661 527	276 914	2 184 761	351 812
761691		B	574	83		
761699		B	520 525	72 464	724 002	98 187
853710		B	1 240 015	201 644	1 181 275	188 969
940360		B			47 187	8 022
940540		B	3 140	534	9 516	1 618
940560		A	72	6		
21069098		B	75 076	11 009	65 722	9 530
48239085		B	2 594	441	5 601	952
61103091		B	119	18	4 693	680
61112090		B	631	91	358	52
62011900		B	40	6		
62044200		B	1 945	282		
63029100		B	2 819	409	7 533	1 092
63079098		B	15 207	2 212	46 808	6 249
65050030		B	10 653	1 587	8 160	1 150
70060090		B	149 016	24 257	152 044	25 406
73269098		B	406 387	53 406	738 401	89 429
76129080		B	3 083	447	1 237	179
94039030		B	24 932	3 950	29 906	4 808
010511		A	278 294	19 313	268 559	18 750
040310		B			3 232	549
040690		B			24 515	1 846
0901		B			2 736	397
Total général			26 075 670	3 147 481	36 290 987	4 219 017

- ❖ Enfin, on identifie **des exonérations accordées à l'importation de produits de liste**, c'est-à-dire **des produits donnant lieu à production locale**, tout au moins à l'échelle définie par l'UE. Car il est possible qu'au sein d'une famille de produits définis à l'échelle SH4 ou NC6, la Guyane ne produise pas l'ensemble des produits de niveau NC8.
- ❖ Comme en 2020, en 2021 ces exonérations sont concentrées sur trois codes de produits de liste en particulier :
 - 7604 Barres et profilés en aluminium, n.d.a. (liste B) : 736 225 € de dépense fiscale,

- 730890 Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier (sauf constructions préfabriquées en fer ou en acier du n° 9406) ; tôles, barres, profilés, tubes et simil., en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction (Liste B) : 623 691€,
- 7210 Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, plaqués ou revêtus, laminés à chaud ou à froid (Liste B) : 573 950€. Notons que pour ce code l'abandon a été demandé en 2020 (lors de l'exercice de reconduction) à défaut de production existante significative.

✓ *L'augmentation (+34%) de la dépense fiscale relative aux exonérations à l'importation de produits de liste interroge. Après analyse plus fine (par code NC8), on observe que 27% de cette dépense concerne des produits de liste donnant bien lieu à vente interne déclarée en 2021, comme l'indique le tableau ci-après*

Produits NC8 de liste donnant lieu à ventes internes déclarées ET à exonération à l'importation en 2021

NC8	LIBELLE NC8	VENTES INTERNES DECLAREES 2021	VALEURS IMPORTERES EXONEREEES 2021	DEPENSE FISCALE OME 2021
76109090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, travaillés en vue de la construction, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et sauf ponts et éléments de ponts, tours et pylônes)	1 872 015	1 747 981	297 157
73089098	Constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'excl. des ponts et éléments de ponts; tours; pylônes; portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils; matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étagage, et les produits principalement en tôle)	9 895 427	1 928 752	274 473
76101000	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)	16 471 409	698 713	118 781
39233010	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance \leq 2 l	157 281	516 193	87 046
39251000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, en matières plastiques, d'une contenance $>$ 300 l	125 078	476 221	67 578
73083000	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier	593 605	387 721	52 418
32091000	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux	1 018 657	247 851	42 135
32089091	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux (à l'excl. des produits à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques)	113 170	237 026	40 294
73089059	Constructions et parties de constructions en fer ou en acier, uniquement ou principalement en tôle, n.d.a. (à l'excl. des portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils et des panneaux multiplis constitués de deux parements en tôle nervurée et d'une âme isolante)	9 195 928	225 136	32 645
70060090	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre d'optique, verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)	263 138	142 231	24 179
48211010	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées, auto-adhésives	51 508	125 563	21 213
39259080	Éléments structuraux utilisés pour la construction des sols, murs, cloisons, plafonds, toits, etc., gouttières et accessoires, rambardes, balustrades, rampes et barrières simil., rayonnages de grandes dimensions destinés à être montés et fixés à demeure dans les magasins, ateliers, entrepôts, etc., motifs décoratifs architecturaux, p.ex. cannelures, coupole, colombier, et autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.	1 021 622	141 343	20 481
72142000	Barres en fer ou en aciers non alliés, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	766 884	241 347	16 894
21069098	Préparations alimentaires, n.d.a., contenant en poids 1,5% de matières grasses provenant du lait, 5% de saccharose ou d'isoglucose, 5% de glucose ou d'amidon ou de féculle	234 193	65 722	9 530

NC8	LIBELLE NC8	VENTES INTERNES DECLAREES 2021	VALEURS IMPORTEES EXONEREEES 2021	DEPENSE FISCALE OME 2021
68101190	Blocs et briques pour la construction, en ciment, béton lourd ou pierre artificielle, même armés (sauf béton léger à base de pierre ponce [bimskies], de scories granulées, etc.)	7 053 411	77 748	5 444
63079098	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a. (à l'excl. de ceux en feutre, en bonneterie, les draps à usage unique, en nontissés, utilisés au cours des procédures chirurgicales, et masques de protection)	15 150	35 536	5 122
48196000	Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)	73 895	20 751	3 528
70099100	Miroirs en verre non encadrés (sauf miroirs rétroviseurs pour véhicules, miroirs optiques, optiquement travaillés et miroirs > 100 ans)	94 627	15 342	2 608
17029071	Sucres et mélasses, caramélisés, contenant en poids à l'état sec >= 50% de saccharose	130 324	7 296	1 970
63061200	Bâches et stores d'extérieur de fibres synthétiques (sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)	70 030	8 302	1 411
20079939	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (sauf confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de framboises, de fraises, de cerises ou d'agrumes, purées et pâtes de marrons, préparations homogénéisées du n° 200710 ainsi que purées et pâtes de prunes en emballages immédiats d'un contenu net > 100 kg destinées à la transformation industrielle)	278 248	6 084	1 247
21039090	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés (à l'excl. de la sauce de soja, du tomato ketchup et autres sauces tomates, du chutney de mangue liquide ainsi que des amers aromatiques du n° 2103 90 30)	732 320	5 867	997
04031011	Yoghurts, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 3%	19 244	3 232	549
25051000	Sables siliceux et sables quartzeux, même colorés	6 315 680	6 418	449
16024919	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux domestiques de l'espèce porcine, y.c. les mélanges, contenant en poids >= 80% de viande ou d'abats, de toutes espèces, y.c. le lard et les graisses de toute nature ou origine (sauf jambon, épaule, longe, échine et leurs morceaux; saucisses, saucissons et produits simil.; préparations à base de foie; préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits de viande)	84 934	1 968	335
19059045	Biscuits, non additionnés d'édulcorants	13 870	1 490	253
16010091	Saucisses et saucissons, de viande, d'abats ou de sang, secs ou à tartiner, non cuits (à l'excl. des saucisses et saucissons de foie)	88 995	1 565	227
48182091	Essuie-mains, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm	451 862	578	98
49111090	Imprimés publicitaires et articles simil. (à l'excl. des catalogues commerciaux)	753 219	331	48
TOTAL		57 955 724	7 374 308	1 129 111

► Ce constat paraît contradictoire avec la politique de différentiel qui vise précisément à rétablir la compétitivité de la production locale par rapport à l'importation. Une explication tiendrait au fait que certains intrants de la production locale ne peuvent se distinguer du produit fini y compris à l'échelle NC8.

C3.2- EXONERATION D'OCTROI DE MER INTERNE (APPLICATION DES DIFFÉRENTIELS)

Eléments de méthode

- ❖ Nous distinguons la **dépense fiscale potentielle totale de la dépense fiscale effective**. La première est calculée à partir de l'écart de différentiel maximum autorisé par la Décision européenne tandis que la **seconde tient compte du différentiel effectivement pratiqué**. Par construction, la dépense fiscale potentielle est donc toujours supérieure à la dépense fiscale effective, selon les modalités de calcul suivantes :

$$\text{Dépense fiscale potentielle} = \frac{\text{écart de taux autorisé} \times \text{ventes internes}}{100}$$

$$\text{Dépense fiscale effective} = \frac{(OM_I - OM_L) + (OMR_I - OMR_L)}{100} \times \text{ventes internes}$$

Où les écarts de taux autorisés, les taux d'octroi de mer et d'octroi de mer régional à l'importation (I) ou à la livraison (L) sont exprimés en points de pourcentage.

A partir du rapport annuel 2020, il a été introduit un troisième concept de **dépense fiscale potentielle liée aux surcoûts**. Il s'agit de mesurer ce qu'aurait été la dépense fiscale si le différentiel appliqué correspondait strictement au surcoût subi par les entreprises. Bien évidemment, ce calcul ne peut être effectué que dans la mesure où les surcoûts sont calculés chaque année de manière exhaustive, c'est-à-dire pour l'ensemble des produits de liste.

Pour le présent rapport, nous nous en tenons aux surcoûts évalués lors de la reconduction du dispositif de 2015. Le calcul est ainsi effectué :

$$\text{Dépense fiscale potentielle liée au surcoût} = \frac{\text{surcoût calculé en 2015} \times \text{ventes internes}}{100}$$

Notons que ce calcul conduit parfois à une dépense fiscale potentielle supérieure à celle calculée partant du maximum d'écart autorisé par l'Union (10, 20 et 30 points).

En effet, certains produits subissent des surcoûts très supérieurs à l'écart autorisé. C'est, par exemple, le cas de du code 25051000 (Sables siliceux et sables quartzzeux, même colorés) inscrit en liste A de l'Union, donc pouvant bénéficier d'un différentiel maximum de 10 points, et qui, pourtant, affiche un surcoût de 22,92%.

C'est pourquoi, dans le cas où la dépense fiscale potentielle basée sur les surcoûts est supérieure à celle autorisée par l'Union, nous retenons cette dernière.

- ❖ Pour effectuer ces calculs, le Consultant s'en tient strictement aux déclarations faites par les entreprises à l'administration régionale des douanes.
- ❖ La méthode retenue pour quantifier la dépense fiscale au plus juste consiste à **appliquer aux ventes internes des 5 années observées les tarifs vigueur au cours de chacune des années** ; c'est-à-dire conformément à la Décision européenne de 2004 (et ses modifications successives) pour les ventes 2015¹⁴, et à celle de la Décision européenne de 2014 pour les ventes de 2016 à 2019, puis en tenant compte de la décision modificative de 2019 pour l'année 2020.

Pour les années 2015 à 2019, les tableaux détaillés par famille de produits (niveau SH2 de la nomenclature douanière) figurent en annexe du présent rapport.

¹⁴Le tarif d'octroi de mer prenant en compte la Décision de 2014 n'a été appliqué que fin 2015 du fait de la publication tardive de la loi française (juin 2015) et de son décret d'application (fin août 2015).

Quantification

❖ En 2021 :

- La dépense fiscale potentielle¹⁵ s'est élevée à 34,14 millions d'€ ,
- La dépense fiscale effective s'est élevée à 34,2 millions d'euros, selon les calculs du bureau d'études. L'administration régionale des douanes l'estimant à 36 319 414 €. L'écart provient essentiellement du code 22019000 (eau) pour lequel l'administration des douanes estime les ventes internes globales (réunissant eau en bouteille et eau d'adduction) à 34 717 825 € dans le document « Stat DFI 2021 » et à 2 512 766 € la dépense fiscale (soit un taux de différentiel global de 7,2%) puis à 4 125 922 € pour l'eau en bouteille dans le document «Stat DFI OMI 2021 eaux » et 371 333 € de dépense fiscale, soit un taux de différentiel de 9% à appliquer uniquement sur les eaux en bouteille, ce que le bureau d'études partage.

❖ La dépense fiscale effective d'octroi de mer interne connaît des évolutions contrastées par année:

ANNEE	DEPENSE FISCALE EFFECTIVE	EVOLUTION DE LA DEPENSE FISCALE
2015	29 600 977	
2016	25 196 465	-14,9%
2017	26 895 346	6,7%
2018	27 609 246	2,7%
2019	25 008 603	-9,4%
2020	30 681 988	22,7%
2021	34 179 668	15,0%

Sources : Calcul APC

↳ *L'évolution de dépense fiscale effective d'octroi de mer interne (+15%), due à l'application du dispositif de différentiel, paraît, elle aussi, peu cohérente avec la progression des ventes internes de produits de liste (+4,8%).*

¹⁵ Selon la définition précisée dans l'encadré rouge ci-avant

Evaluation de la dépense fiscale potentielle et effective sur les ventes internes en 2021 (calcul APC) – Par chapitre douanier

INTITULE SH2	Nombre de code NC8 en liste européenne	Dépense fiscale potentielle 2021 par application du différentiel pratiqué	Dépense fiscale potentielle 2021 par application des surcoûts 2015 ou par application du maximum autorisé par l'UE	Dépense fiscale effective 2021
01 Animaux vivants	4	0	0	0
02 Viandes et abats comestibles	112	542 969	516 506	370 899
03 Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	231	1 353 377	1 201 683	1 126 183
04 Lait et produits de laiterie; oeufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale	50	1 569 739	1 569 739	1 569 739
07 Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	5	0	0	0
08 Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons	21	0	0	0
09 Café, thé, maté et épices	6	0	0	0
10 Céréales	24	0	0	0
16 Préparations de viandes, de poissons, de crustacés et de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	86	83 335	75 878	70 392
17 Produits de l'industrie sucrière	21	39 097	39 097	37 794
19 Préparations à base de céréales, farines, amidons, féculles ou de lait, patisseries	27	3 232 907	3 232 907	3 071 084
20 Préparation de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	159	909 813	909 813	612 326
21 Préparations alimentaires diverses	11	193 303	193 303	177 783
22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	33	8 375 754	8 298 406	1 708 089
23 Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	12	0	0	0
25 Sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciment	6	4 250 326	4 250 326	4 060 303
28 Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares et d'isotopes	1	0	0	0
32 Extraits tannants ou tinctoriaux et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres	6	226 365	226 365	225 234
34 Savons; agents de surface organiques; préparations pour lessives; cires; bougies; produits d'entretien; pâtes à modeler; cires pour l'art dentaire	9	0	0	0
38 Produits divers des industries chimiques	4	2 557 151	2 557 151	2 557 151
39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières	27	260 796	234 995	232 129
42 Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	1	0	0	0
44 Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	37	7 790 973	7 506 230	7 470 134
48 Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton	24	374 855	370 466	323 687
49 Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans	9	605 303	499 375	499 375
59 Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés; articles techniques en matières textiles	1	0	0	0
61 Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	5	0	0	0

INTITULE SH2	Nombre de code NC8 en liste européenne	Dépense fiscale potentielle 2021 par application du différentiel pratiqué	Dépense fiscale potentielle 2021 par application des surcoûts 2015 ou par application du maximum autorisé par l'UE	Dépense fiscale effective 2021
62 Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	12	0	0	0
63 Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperies et chiffons	5	17 036	16 822	15 805
65 Coiffures et parties de coiffures	1	0	0	0
68 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues	15	1 443 617	1 443 617	1 443 617
69 Produits céramiques	12	0	0	0
70 Verre et ouvrages en verre	4	71 553	71 553	67 975
72 Fonte, fer et acier	50	153 377	121 398	69 020
73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	55	4 989 058	4 830 196	4 115 973
74 Cuivre et ouvrages en cuivre	8	0	0	0
76 Aluminium et ouvrages en aluminium	32	3 668 685	3 668 685	3 485 251
79 Zinc et ouvrages en zinc	1	0	0	0
82 Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs	6	0	0	0
84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	1	192 956	187 071	183 308
85 Machines, appareils et matériaux électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images; parties et accessoires	6	0	0	0
94 Meubles; appareils d'éclairage; enseignes lumineuses; plaques indicatrices; luminaires et articles similaires; constructions préfabriquées	29	1 083 126	1 083 126	686 419
TOTAL	1 169	43 985 471	43 104 708	34 179 668

Pour les années 2016 à 2020, le détail par famille de produits (niveau SH2) se trouve en annexe du présent document.

❖ Comme en 2020, la dépense fiscale effective se concentre à plus de 72% sur les six familles de produits suivantes :

- 44 bois, charbon de bois et ouvrages en bois : 7 470 134 €,
- 73 Ouvrages en fonte, fer ou acier : 4 115 973 €,
- 25 Sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciment : 4 060 303 €
- 76 Aluminium et ouvrages en aluminium : 3 485 251 €
- 19 Préparations à base de céréales, farines, amidons, féculles ou de lait, pâtisseries : 3 071 084 € ?
- 38 produits divers des industries chimiques : 2 557 151 €.

- ❖ Du point de vue sectoriel, comme pour les années précédentes, **ce sont les industries manufacturières qui bénéficient le plus largement du dispositif de différentiel en termes de montant, avec plus de 61% de la dépense fiscale en 2021 et une progression de près de 13%**.

La dépense fiscale effective en faveur du secteur primaire connaît une évolution négative en 2021 (-3,7%) après avoir bénéficié d'une évolution positive particulièrement marquée : +123,5% en 2020, après +8,2% entre 2016 et 2019.

Les autres secteurs, pour lesquels la dépense fiscale a diminué entre 2016 et 2019, connaissent à nouveau en 2021 une progression importante :

- La dépense fiscale en faveur des industries agroalimentaire qui représente 26 % du total, progresse de 9,4%,
- Celle des industries extractives (7% du total) augmente de 23,3%.

Evaluation de la dépense fiscale effective sur les ventes internes en application des tarifs en vigueur chaque année observée (calculs APC) – Par secteur

SECTION NAF	DEPENSE FISCALE EFFECTIVE 2016	DEPENSE FISCALE EFFECTIVE 2017	DEPENSE FISCALE EFFECTIVE 2018	DEPENSE FISCALE EFFECTIVE 2019	DEPENSE FISCALE EFFECTIVE 2020	DEPENSE FISCALE EFFECTIVE 2021
Agriculture, sylviculture et pêche	935 363	796 591	643 821	1 011 787	2 261 848	2 177 126
Industries agro-alimentaires	7 069 873	7 257 557	7 090 614	7 003 788	7 993 531	8 743 484
Industries extractives	1 561 197	2 171 104	1 786 611	1 441 184	1 906 676	2 350 098
Industries manufacturières	15 621 662	16 670 093	18 088 200	15 551 844	18 519 933	20 908 960
Total	25 188 095	26 895 346	27 609 246	25 008 603	30 681 988	34 179 668

C2.3- DÉPENSE FISCALE TOTALE

Années	Exonérations sur ventes internes	Exonérations sur importations	DÉPENSE FISCALE TOTALE
2015	29 600 601	14 754 041	44 354 642
2016	25 188 095	12 357 818	37 545 913
2017	26 895 346	12 429 136	39 324 482
2018	27 609 246	17 499 782	45 109 028
2019	25 008 603	17 591 579	42 600 182
2020	30 695 797	15 855 191	46 550 988
2021	34 179 668	19 337 829	53 517 497

Source : Douanes

↳ *La dépense fiscale totale consentie par les collectivités de Guyane, en soutien à leur économie productive et aux secteurs clés (santé, recherche) augmente en 2021. Elle s'élève 53,5 millions d'€ (+15% par rapport à 2020). L'effort fiscal bénéficie principalement aux entreprises de production, les exonérations sur les ventes internes représentant 77% de la dépense fiscale totale en 2021.*

C3- Recette d'octroi de mer et répartition

⇒ Sources : CTG (partant des données fournies par l'administration des Douanes et par la Préfecture)

C3.1- MONTANTS COLLECTÉS

Principe

L'octroi de mer est collecté par l'administration des douanes. **Du montant d'octroi de mer brut** sont prélevés les frais d'assiette de 1,5% versés au trésor (FAP).

Le solde représente **un montant d'octroi de mer net**. Ce dernier qui est ensuite réparti entre les collectivités.

- ❖ Le produit de l'octroi de mer régional (OMR) alimente le budget de la Collectivité Territoriale de Guyane,
- ❖ Le produit de l'octroi de mer net (OM) est affecté à une dotation globale garantie (DGG) répartie entre les communes. S'il existe un solde, celui-ci est affecté à une dotation au fonds régional au développement de l'emploi (FRDE), lui-même affecté à une part communale (80%) et une part régionale (20%).

Les 80% de part communale sont répartis entre les communes sur le critère principal de population sauf pour :

- La commune de Cayenne, chef-lieu du département qui bénéficie d'une majoration de 20% de sa population dans le calcul,
- La commune de Saint Laurent du Maroni qui bénéficie d'une majoration de 15%.

Selon l'article 47 de la loi 2004-639 du 2 juillet 2004 modifiée en 2015, chaque début d'année le Budget fixe l'indice d'augmentation de la dotation globale garantie par rapport à l'année précédente. Cet indice est égal à la somme du taux d'évolution de la moyenne annuelle du prix de la consommation hors tabac des ménages et du taux d'évolution du produit intérieur brut total en volume, tels qu'ils figurent dans les documents annexés au projet de loi de finances de l'année en cours.

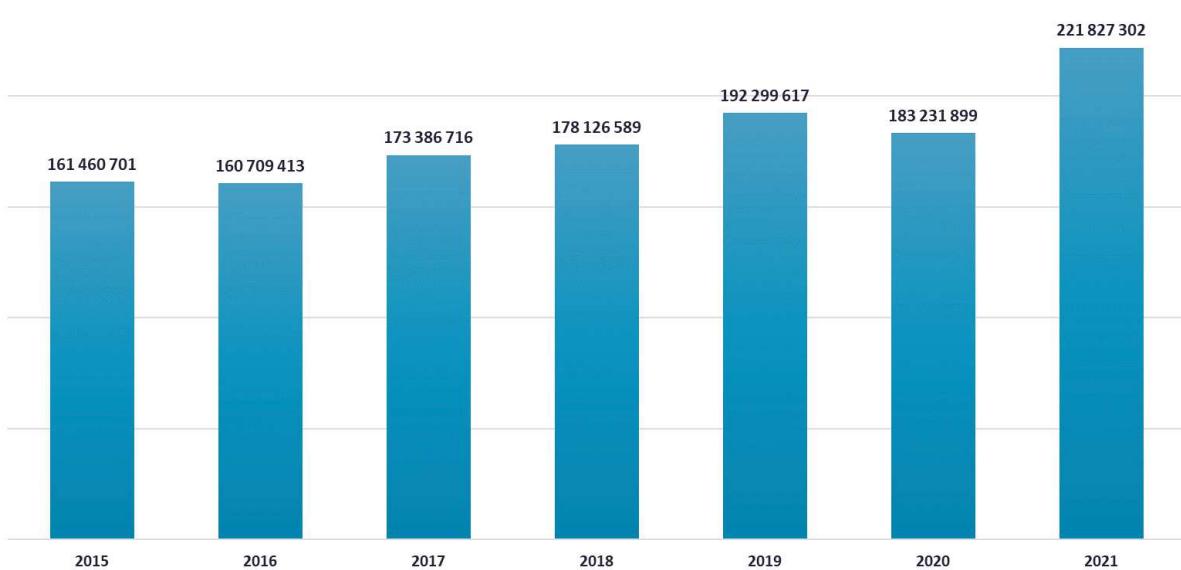
La perception nette d'octroi de mer étant fonction du niveau des importations et de l'activité économique, elle peut être inférieure ou supérieure à la DGG théorique calculée sur les recettes de l'année précédente. Des ajustements sont alors effectués au cours des mois suivants ou en fin d'année. Dans le cas où, pour une année, le produit global de l'octroi de mer est inférieur au montant de la dotation globale garantie répartie l'année précédente augmentée de l'indice prévu, la dotation globale garantie de l'année en cours est réduite à due concurrence. Par dérogation, le montant de la dotation globale garantie de l'année suivante est alors égal au montant de la dotation de l'antépénultième année majorée des indices mentionnés correspondants à l'année précédente et à l'année en cours.

Montants nets collectés par année

La recette nette d'octroi de mer (OM et OMR) collectée s'élève à 221 822 428 € en 2021 en très forte augmentation par rapport à 2020 : +21,1% contre -4,8% en 2020.

Elle atteint son plus haut niveau depuis 2015.

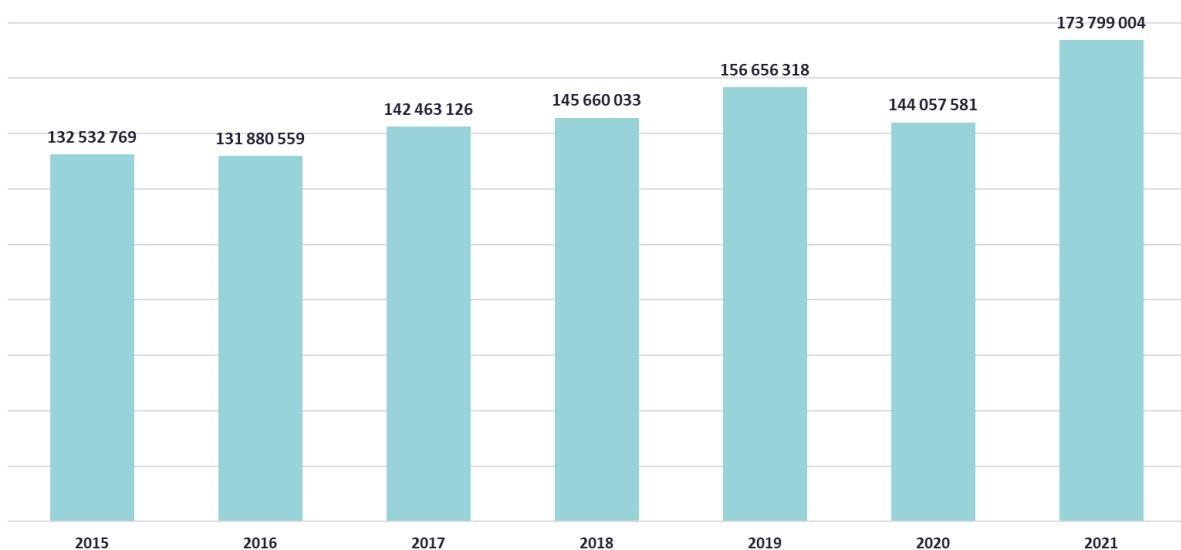
Produit net total l'Octroi de mer



Montants collectés par type de taxe (OM et OMR)

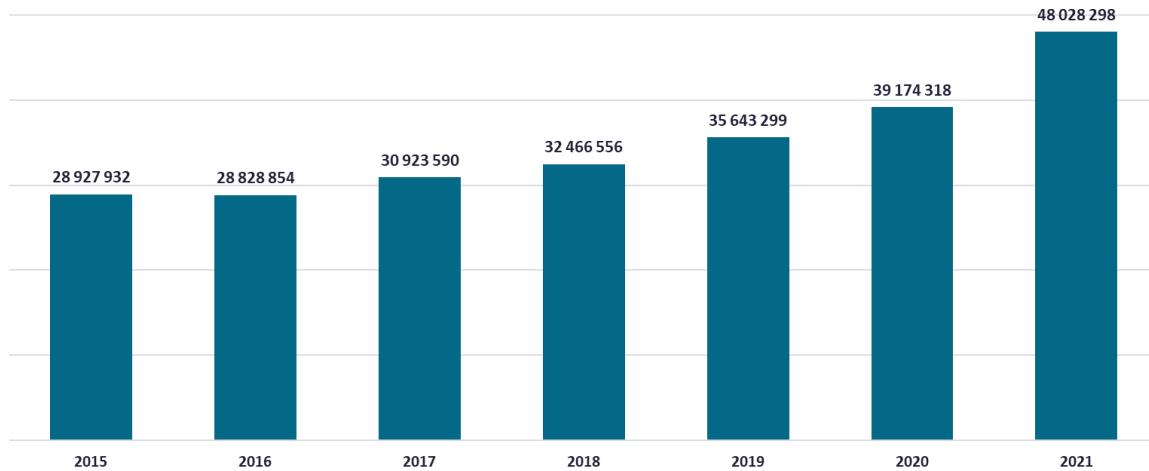
La recette nette d'octroi de mer (OM) s'élève à près de 174 millions d'€ en 2021 en augmentation de 20,6% après avoir diminué de 8,1% en 2020. Ici encore il s'agit d'un montant historique.

Produit net total l'Octroi de mer



La recette nette d'octroi de mer régional (OMR) s'élève plus de 48 € en 2021, en progression de 22,6% par rapport à 2020.

Produit net de l'Octroi de mer régional



Evolution de la recette totale d'octroi de mer

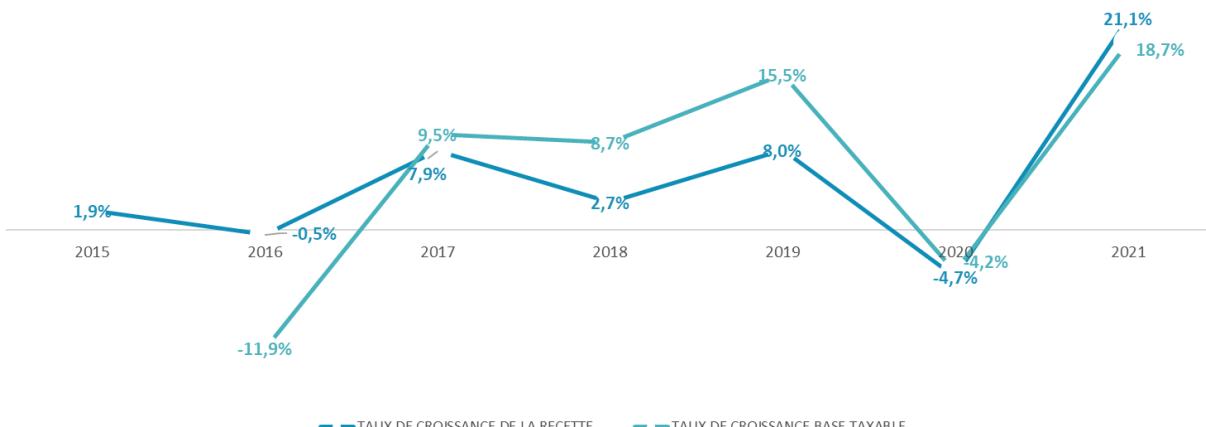
Si l'on accepte de considérer qu'il n'existe pas de corrélation stricte entre les indicateurs macro-économiques et la recette d'octroi de mer, on devrait, a minima, observer une évolution cohérente entre cette recette et **la base taxable à l'octroi de mer ; base constituée par les ventes internes déclarées et les importations de biens.**

Le graphique ci-après propose une lecture comparée de l'évolution de ces deux indicateurs.

Jusqu'à 2019, aucune corrélation ne se dégageait, même si les tendances annuelles étaient similaires.

En 2021, comme en 2020, pour la première fois depuis 2015, la corrélation se vérifie. Les taux ne sont pas identiques, certes, mais la tendance est cohérente.

EVOLUTION COMPAREE RECETTE OM ET BASE TAXABLE



C3.2- MONTANTS REPARTIS

Répartition de la recette entre les collectivités

	DOTATION GLOBALE GARANTIE (DGG)	EVOLUTION ANNUELLE DGG	FOND REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (FRDE)	EVOLUTION ANNUELLE FRDE	OCTROI DE MER REGIONAL	EVOLUTION ANNUELLE OMR	TOTAL RECETTE PERCUE	EVOLUTION ANNUELLE RECETTE TOTALE
RECETTE DES COMMUNES DE GUYANE								
2015	77 846 572		22 148 972				99 995 544	
2016	80 467 736	3,4%	19 530 258	-11,8%			99 997 994	0,002%
2017	91 939 494	14,3%	26 018 906	33,2%			117 958 400	18,0%
2018	104 501 534	13,7%	25 726 800	-1,1%			130 228 333	10,4%
2019	112 907 860	8,0%	34 998 766	36,0%			147 906 626	13,6%
2020	115 956 373	2,7%	22 480 967	-35,8%			138 437 339	-6,4%
2021	125 928 621	8,6%	38 296 306	70,3%			164 224 927	18,6%
TOTAL 2015-2021	709 548 189		189 200 975				898 749 164	
RECETTES DEPARTEMENT + REGION (2015) PUIS CTG								
2015	27 000 000		5 537 225		28 927 932		61 465 157	
2016	27 000 000	0,0%	4 882 564	-11,8%	28 828 854	-0,3%	60 711 419	-1,2%
2017	18 000 000	-33,3%	6 504 726	33,2%	30 923 590	7,3%	55 428 316	-8,7%
2018	9 000 000	-50,0%	6 431 700	-1,1%	32 466 556	5,0%	47 898 256	-13,6%
2019	0		8 749 692	36,0%	35 643 299	9,8%	44 392 991	-7,3%
2020	0		5 620 242	-35,8%	39 174 318	9,9%	44 794 560	0,9%
2021	0		9 574 077	70,3%	48 028 298	22,6%	57 602 375	28,6%
TOTAL 2015-2020	81 000 000		47 300 226		243 992 848		372 293 073	

En 2021, les Communes de Guyane ont bénéficié de plus de 164,2 millions d'€ de recette d'octroi de mer. Celle-ci augmente de 18,6%, le FRDE étant essentiellement impacté par cette progression, L'évolution tient essentiellement à la progression sensible des importations en 2021 (+21,5%).

Concernant les recettes affectées au Département et à la Région, puis la CTG, les montants sont moindres (26% de la recette totale en 2021 contre 27% en 2020), mais l'évolution est tout aussi favorable, la recette progressant de 28,6%.

Répartition de la Dotation Globale garantie entre les communes

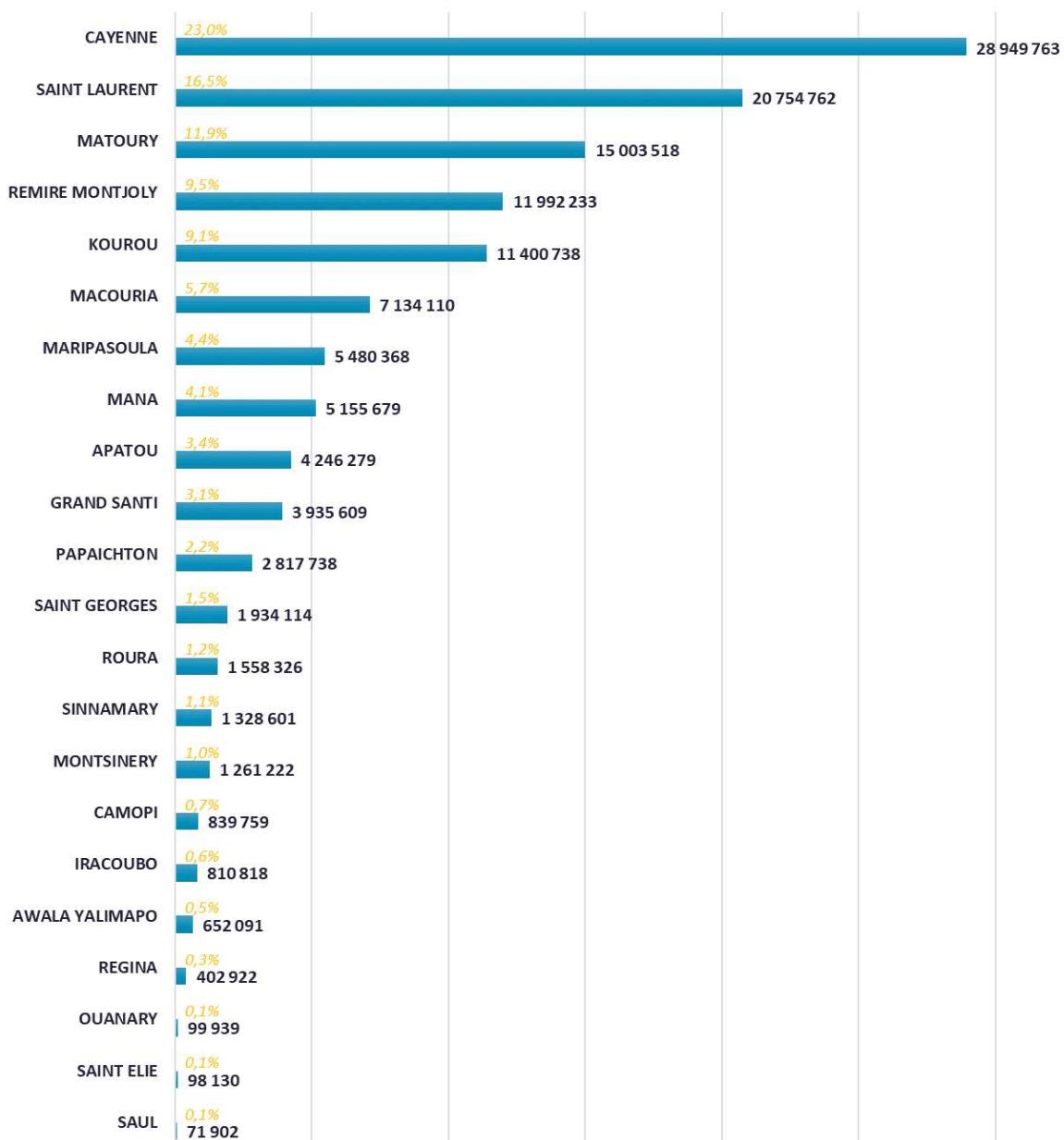
Le montant de la DGG réparti entre les communes s'élève à près de 126 millions d'€ en 2021, en progression de 8,6% par rapport à 2020.

La clé de répartition principale privilégiant le nombre d'habitants, **la commune de Cayenne est logiquement la première bénéficiaire en montant avec 28,9 M d'€ de DDG, soit de 23 % de la DGG répartie en 2021.**

A contrario, du fait de leur faible nombre d'habitant, **trois communes ne bénéficient que de 0,1% de la DGG annuelle:**

- ❖ SAINT ELIE
- ❖ OUANARY
- ❖ SAUL

Répartition de la DGG entre les Communes de Guyane en 2021



% en orange = part de la DGG

Répartition du FRDE entre les Communes

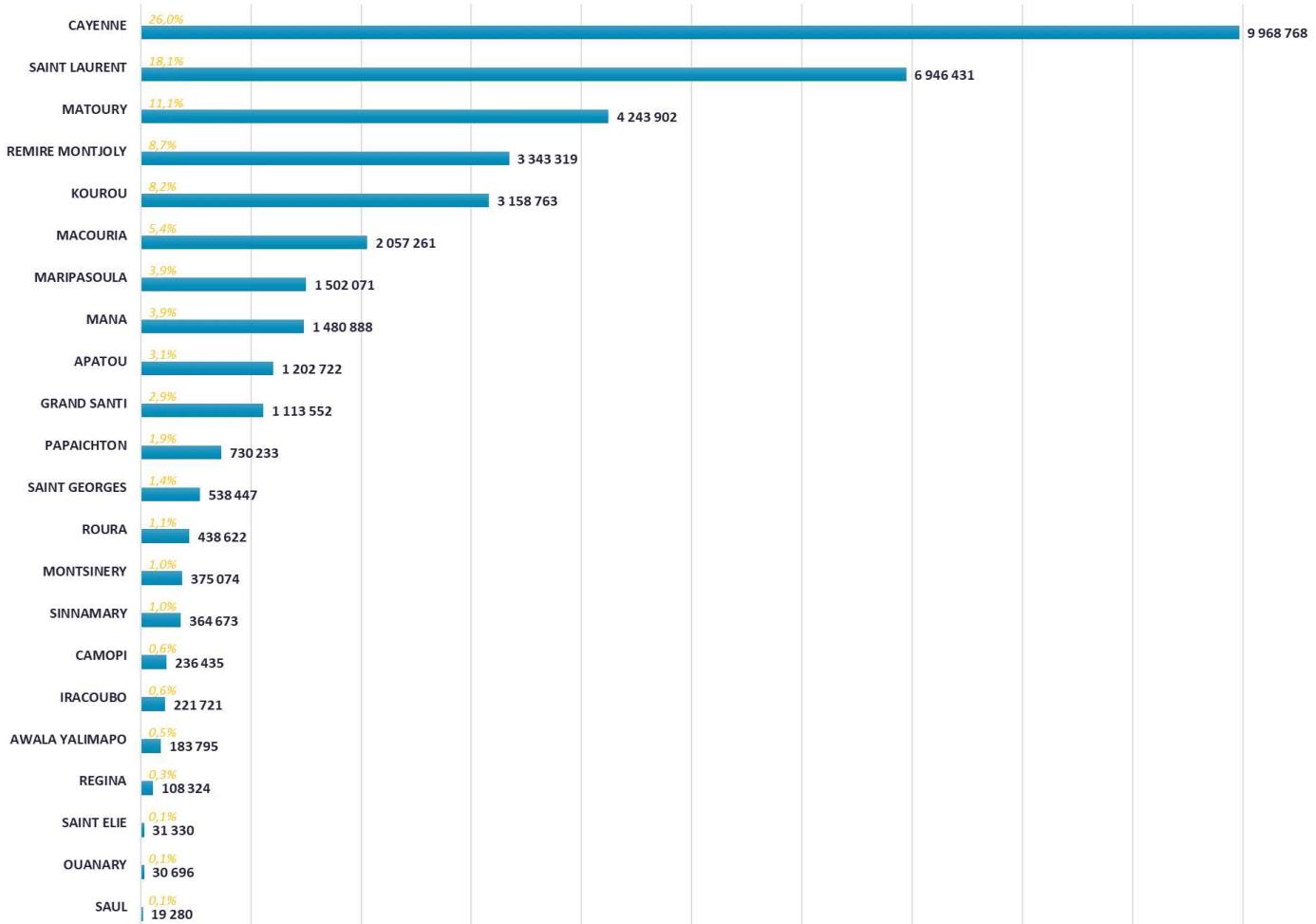
Le montant du FRDE collecté pour les communes s'élève à 38,3 millions d'€ en 2021 en augmentation de 70,3% (après une baisse sensible de -35,8% en 2020).

La clé de répartition principale privilégiant le nombre d'habitants, la commune de Cayenne¹⁶ est logiquement la première bénéficiaire en montant avec près de 10 millions d'€ de FRDE en 2021, soit de 26% du FRDE réparti entre les communes.

A contrario, du fait de leur très faible nombre d'habitants, trois communes ne bénéficient chacune que de moins de 0,1% du FRDE :

- ❖ SAINT ELIE
- ❖ OUANARY
- ❖ SAUL

Répartition du FRDE entre les Communes de Guyane en 2021



% en orange = part du FRDE

« *Du fait d'une occupation contrastée du territoire, on observe une atomicité particulièrement forte dans la répartition de la recette. Sans doute y aurait-il lieu d'appliquer une clé de répartition incluant un indicateur de solidarité ? Mais ce n'est pas ce qui ressort de l'enquête menée auprès des 22 communes en 2021 ; enquête à laquelle seules 3 communes ont répondu. Toutes trois se disent insuffisamment informées des modalités de fixation des taux comme du montant qu'il leur est alloué en début d'année.*

¹⁶ Qui bénéficie de plus d'une majoration de 20% de sa population dans la clé de répartition

ANNEXES : DETAIL DE LA DEPENSE FISCALE D'OCTROI DE MER INTERNE PAR ANNEE (2016 -2020)

Dépense fiscale d'Octroi de mer interne en 2016

DESIGNATION SH2	Nombre de code NC8 en liste européenne	Dépense fiscale potentielle 2016 par application des surcoûts 2015 ou par application du maximum autorisé par l'UE (APC)	Dépense fiscale effective 2016 (APC)
01 Animaux vivants	4	0	0
02 Viandes et abats comestibles	112	216 226	170 304
03 Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	221	1 434 781	1 380 968
04 Lait et produits de laiterie; oeufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale	50	1 435 018	1 435 018
07 Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	5	54 543	49 089
08 Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons	21	0	0
09 Café, thé, maté et épices	6	0	0
10 Céréales	24	0	0
16 Préparations de viandes, de poissons, de crustacés et de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	86	94 327	92 526
17 Produits de l'industrie sucrière	21	40 832	39 470
19 Préparations à base de céréales, farines, amidons, féculles ou de lait, pâtisseries	27	2 118 362	2 003 865
20 Préparation de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	159	780 377	530 146
21 Préparations alimentaires diverses	11	264 785	248 182
22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	33	6 649 492	1 169 561
23 Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	12	0	0
25 Sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciment	5	1 561 197	1 561 197
28 Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares et d'isotopes	1	0	0
32 Extraits tannants ou tinctoriaux et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres	6	230 343	228 720
34 Savons; agents de surface organiques; préparations pour lessives; cires; bougies; produits d'entretien; pâtes à modeler; cires pour l'art dentaire	9	0	0
38 Produits divers des industries chimiques	4	1 611 054	1 611 054
39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières	27	177 478	172 099
42 Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	1	0	0
44 Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	34	7 110 315	7 085 681
48 Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton	24	0	0
49 Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans	9	349 466	349 466
59 Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés; articles techniques en matières textiles	1	0	0
61 Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	3	68 662	56 646
62 Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	10	38 984	32 162
63 Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperies et chiffons	3	29 213	24 141
68 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues	15	1 094 202	1 094 202
70 Verre et ouvrages en verre	4	72 355	59 693
72 Fonte, fer et acier	50	38 007	26 054

DESIGNATION SH2	Nombre de code NC8 en liste européenne	Dépense fiscale potentielle 2016 par application des surcoûts 2015 ou par application du maximum autorisé par l'UE (APC)	Dépense fiscale effective 2016 (APC)
73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	55	3 339 062	2 829 768
74 Cuivre et ouvrages en cuivre	8	0	0
76 Aluminium et ouvrages en aluminium	32	2 678 986	2 545 031
79 Zinc et ouvrages en zinc	1	2 133	1 760
82 Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs	6	0	0
84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	1	0	0
85 Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images; parties et accessoires	5	0	0
94 Meubles; appareils d'éclairage; enseignes lumineuses; plaques indicatrices; luminaires et articles similaires; constructions préfabriquées	22	659 129	391 291
TOTAL	1 128	32 149 329	25 188 095

Dépense fiscale d'Octroi de mer interne en 2017

DESIGNATION SH2	Nombre de code NC8 en liste européenne	Dépense fiscale potentielle 2017 par application des surcoûts 2015 ou par application du maximum autorisé par l'UE (APC)	Dépense fiscale effective 2017(APC)
01 Animaux vivants	4	0	0
02 Viandes et abats comestibles	112	337 291	284 369
03 Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	221	1 169 422	1 116 991
04 Lait et produits de laiterie; oeufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale	50	1 388 891	1 388 891
07 Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	5	33 884	30 495
08 Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons	21	0	0
09 Café, thé, maté et épices	6	0	0
10 Céréales	24	0	0
16 Préparations de viandes, de poissons, de crustacés et de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	86	206 403	197 126
17 Produits de l'industrie sucrière	21	37 890	36 627
19 Préparations à base de céréales, farines, amidons, féculles ou de lait, pâtisseries	27	2 263 628	2 144 196
20 Préparation de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	159	814 369	552 944
21 Préparations alimentaires diverses	11	254 630	239 597
22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	33	7 092 817	1 296 827
23 Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	12	0	0
25 Sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciment	5	2 171 104	2 171 104
28 Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares et d'isotopes	1	0	0
32 Extraits tannants ou tinctoriaux et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres	6	242 743	240 960
34 Savons; agents de surface organiques; préparations pour lessives; cires; bougies; produits d'entretien; pâtes à modeler; cires pour l'art dentaire	9	0	0
38 Produits divers des industries chimiques	4	1 936 150	1 936 150
39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières	27	184 078	177 608
42 Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	1	0	0
44 Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	34	7 095 452	7 047 166
48 Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton	24	525	525
49 Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans	9	310 267	310 267
59 Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés; articles techniques en matières textiles	1	0	0
61 Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	3	64 001	52 801
62 Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	10	44 004	36 303
63 Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperies et chiffons	3	19 463	16 057
68 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues	15	1 588 759	1 588 759
70 Verre et ouvrages en verre	4	93 954	77 512
72 Fonte, fer et acier	50	76 625	46 230

DESIGNATION SH2	Nombre de code NC8 en liste européenne	Dépense fiscale potentielle 2017 par application des surcoûts 2015 ou par application du maximum autorisé par l'UE (APC)	Dépense fiscale effective 2017(APC)
73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	55	2 998 609	2 543 117
74 Cuivre et ouvrages en cuivre	8	0	0
76 Aluminium et ouvrages en aluminium	32	3 297 495	3 132 478
79 Zinc et ouvrages en zinc	1	0	0
82 Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs	6	0	0
84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	1	71 753	61 058
85 Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images; parties et accessoires	5	0	0
94 Meubles; appareils d'éclairage; enseignes lumineuses; plaques indicatrices; luminaires et articles similaires; constructions préfabriquées	22	258 945	169 189
TOTAL	1 128	34 053 149	26 895 346

Dépense fiscale d'Octroi de mer interne en 2018

DESIGNATION SH2	Nombre de code NC8 en liste européenne	Dépense fiscale potentielle 2018 par application des surcoûts 2015 ou par application du maximum autorisé par l'UE (APC)	Dépense fiscale effective 2018 (APC)
01 Animaux vivants	4	0	0
02 Viandes et abats comestibles	112	418 163	354 005
03 Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	221	960 136	917 288
04 Lait et produits de laiterie; oeufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale	50	1 377 318	1 377 318
07 Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	5	38 087	34 278
08 Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons	21	0	0
09 Café, thé, maté et épices	6	0	0
10 Céréales	24	0	0
16 Préparations de viandes, de poissons, de crustacés et de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	86	135 545	130 627
17 Produits de l'industrie sucrière	21	31 746	30 688
19 Préparations à base de céréales, farines, amidons, féculles ou de lait, pâtisseries	27	2 433 668	2 311 007
20 Préparation de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	159	796 374	539 829
21 Préparations alimentaires diverses	11	236 445	225 286
22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	33	7 365 348	1 207 249
23 Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	12	0	0
25 Sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciment	5	1 786 611	1 786 611
28 Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares et d'isotopes	1	0	0
32 Extraits tannants ou tinctoriaux et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres	6	243 493	241 107
34 Savons; agents de surface organiques; préparations pour lessives; cires; bougies; produits d'entretien; pâtes à modeler; cires pour l'art dentaire	9	0	0
38 Produits divers des industries chimiques	4	2 146 070	2 146 070
39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières	27	208 407	200 903
42 Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	1	0	0
44 Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	34	5 960 573	5 927 829
48 Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton	24	194 919	160 822
49 Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans	9	587 435	587 435
59 Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés; articles techniques en matières textiles	1	0	0
61 Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	3	86 232	71 142
62 Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	10	58 656	48 391
63 Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperies et chiffons	3	30 156	25 007
68 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues	15	1 180 235	1 180 235
70 Verre et ouvrages en verre	4	72 156	59 529
72 Fonte, fer et acier	50	82 439	53 251

DESIGNATION SH2	Nombre de code NC8 en liste européenne	Dépense fiscale potentielle 2018 par application des surcoûts 2015 ou par application du maximum autorisé par l'UE (APC)	Dépense fiscale effective 2018 (APC)
73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	55	3 952 439	3 329 530
74 Cuivre et ouvrages en cuivre	8	0	0
76 Aluminium et ouvrages en aluminium	32	4 454 708	4 231 797
79 Zinc et ouvrages en zinc	1	0	0
82 Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs	6	0	0
84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	1	31 956	27 193
85 Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images; parties et accessoires	5	0	0
94 Meubles; appareils d'éclairage; enseignes lumineuses; plaques indicatrices; luminaires et articles similaires; constructions préfabriquées	22	704 204	404 820
TOTAL	1 128	35 573 519	27 609 246

Dépense fiscale d'Octroi de mer interne en 2019

DESIGNATION SH2	Nombre de code NC8 en liste européenne	Dépense fiscale potentielle 2019 par application des surcoûts 2015 ou par application du maximum autorisé par l'UE (APC)	Dépense fiscale effective 2019 (APC)
01 Animaux vivants	4	0	0
02 Viandes et abats comestibles	112	432 157	368 313
03 Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	221	1 070 340	997 063
04 Lait et produits de laiterie; oeufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale	50	1 048 018	1 048 018
07 Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	5	59 189	53 270
08 Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons	21	0	0
09 Café, thé, maté et épices	6	0	0
10 Céréales	24	0	0
16 Préparations de viandes, de poissons, de crustacés et de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	86	93 437	87 156
17 Produits de l'industrie sucrière	21	36 189	34 983
19 Préparations à base de céréales, farines, amidons, féculles ou de lait, pâtisseries	27	2 591 357	2 461 593
20 Préparation de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	159	622 316	422 369
21 Préparations alimentaires diverses	11	173 194	165 789
22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	33	7 878 165	1 425 416
23 Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	12	0	0
25 Sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciment	5	1 441 184	1 441 184
28 Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares et d'isotopes	1	0	0
32 Extraits tannants ou tinctoriaux et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres	6	239 675	236 323
34 Savons; agents de surface organiques; préparations pour lessives; cires; bougies; produits d'entretien; pâtes à modeler; cires pour l'art dentaire	9	0	0
38 Produits divers des industries chimiques	4	2 089 972	2 089 972
39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières	27	167 615	160 595
42 Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	1	0	0
44 Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	34	5 806 618	5 772 645
48 Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton	24	264 837	218 491
49 Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans	9	593 489	593 489
59 Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés; articles techniques en matières textiles	1	0	0
61 Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	3	16 232	13 392
62 Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	10	7 747	6 391
63 Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperies et chiffons	3	24 405	20 352
68 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues	15	1 137 726	1 137 726
70 Verre et ouvrages en verre	4	69 896	57 664
72 Fonte, fer et acier	50	88 176	52 718

DESIGNATION SH2	Nombre de code NC8 en liste européenne	Dépense fiscale potentielle 2019 par application des surcoûts 2015 ou par application du maximum autorisé par l'UE (APC)	Dépense fiscale effective 2019 (APC)
73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	55	3 805 773	3 223 834
74 Cuivre et ouvrages en cuivre	8	0	0
76 Aluminium et ouvrages en aluminium	32	2 883 799	2 739 516
79 Zinc et ouvrages en zinc	1	0	0
82 Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs	6	0	0
84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	1	168 055	143 007
85 Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images; parties et accessoires	5	0	0
94 Meubles; appareils d'éclairage; enseignes lumineuses; plaques indicatrices; luminaires et articles similaires; constructions préfabriquées	22	38 826	37 336
TOTAL	1 128	32 848 388	25 008 603

Dépense fiscale d'Octroi de mer interne en 2020

DESIGNATION SH2	Nombre de code NC8 en liste européenne	Dépense fiscale potentielle 2020 par application des surcoûts 2015 ou par application du maximum autorisé par l'UE (APC)	Dépense fiscale effective 2020 (APC)
01 Animaux vivants	4	0	0
02 Viandes et abats comestibles	112	379 895	288 868
03 Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	231	1 527 549	1 438 688
04 Lait et produits de laiterie; oeufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale	50	1 552 746	1 552 746
07 Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	5	31 522	28 370
08 Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons	21	0	0
09 Café, thé, maté et épices	6	0	0
10 Céréales	24	0	0
16 Préparations de viandes, de poissons, de crustacés et de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	86	97 174	90 391
17 Produits de l'industrie sucrière	21	32 083	31 013
19 Préparations à base de céréales, farines, amidons, féculles ou de lait, patisseries	27	2 347 736	2 230 142
20 Préparation de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	159	803 121	540 429
21 Préparations alimentaires diverses	11	185 213	172 066
22 Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	33	10 920 908	1 652 586
23 Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	12	0	0
25 Sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciment	6	3 643 130	3 469 484
28 Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares et d'isotopes	1	0	0
32 Extraits tannants ou tinctoriaux et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres	6	191 210	190 208
34 Savons; agents de surface organiques; préparations pour lessives; cires; bougies; produits d'entretien; pâtes à modeler; cires pour l'art dentaire	9	0	0
38 Produits divers des industries chimiques	4	2 060 092	2 060 092
39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières	27	288 135	284 297
42 Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	1	0	0
44 Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	36	7 303 250	7 279 660
48 Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton	24	347 908	305 532
49 Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans	9	386 904	386 904
59 Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés; articles techniques en matières textiles	1	0	0
61 Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	5	1 440	1 188
62 Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	12	0	0

DESIGNATION SH2	Nombre de code NC8 en liste européenne	Dépense fiscale potentielle 2020 par application des surcoûts 2015 ou par application du maximum autorisé par l'UE (APC)	Dépense fiscale effective 2020 (APC)
63 Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperies et chiffons	4	16 079	15 058
65 Coiffures et parties de coiffures	1	9 919	8 183
68 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues	15	1 302 518	1 302 518
69 Produits céramiques	12	15	12
70 Verre et ouvrages en verre	4	65 127	61 871
72 Fonte, fer et acier	50	115 997	69 683
73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	55	3 920 179	3 334 789
74 Cuivre et ouvrages en cuivre	8	0	0
76 Aluminium et ouvrages en aluminium	32	3 361 825	3 193 734
79 Zinc et ouvrages en zinc	1	0	0
82 Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs	6	0	0
84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	1	154 624	151 514
85 Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images; parties et accessoires	5	0	0
94 Meubles; appareils d'éclairage; enseignes lumineuses; plaques indicatrices; luminaires et articles similaires; constructions préfabriquées	29	854 593	541 963
Total général	1 166	41 900 893	30 681 988

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour
l'accompagnement de la CTG et la réalisation
de rapports dans le cadre de la mise en œuvre

MISSION 1 : Elaboration du rapport annuel 2021
Rapport de phase 2
Volet 2 – Analyse micro-économique



13 Décembre 2022



Table des matières

STRUCTURE DU VOLET 2	4
A- SECTEUR AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	6
A1- CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE LA PRODUCTION LOCALE DE LA BRANCHE AGRICULTURE	6
A1.1 VUE D'ENSEMBLE	6
LES PRODUCTIONS VEGETALES	8
LES PRODUCTIONS ANIMALES	8
A1.2- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DES PRODUITS DE LISTE (DECISION DEC.2014 MODIFIEE EN AVR. 2019)	9
A1.3- DETAIL DES SURCOUTS	13
A2- CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE LA PRODUCTION LOCALE DE LA BRANCHE SYLVICULTURE	15
A2.1- VUE D'ENSEMBLE	15
A2.2- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DES PRODUITS DE LISTE (DECISION DEC.2014 MODIFIEE EN AVR.2019)	17
A2.3- DETAIL DES SURCOUTS	19
A3- CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE LA PRODUCTION LOCALE DE LA BRANCHE PECHE	20
A3.1- VUE D'ENSEMBLE	20
A3.2- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DES PRODUITS DE LISTE (DECISION DEC.2014 MODIFIEE EN AVR.2019)	21
A3.3- DETAIL DES SURCOUTS	22
B- SECTEUR INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES (IAA)	23
B1- PRINCIPALES DONNEES ET RATIOS DE LA PRODUCTION LOCALE	23
B2- CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE LA PRODUCTION LOCALE DE PRODUITS DE LISTE	24
A) DIVISION 10 INDUSTRIES ALIMENTAIRES	24
BRANCHE 10.1- TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE LA VIANDE ET PREPARATION DE PRODUITS A BASE DE VIANDE	24
BRANCHE 10.2- TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE POISSON, DE CRUSTACES ET DE MOLLUSQUES	28
BRANCHE 10.3 TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE FRUITS ET LEGUMES	33
BRANCHE 10.5 FABRICATION DE PRODUITS LAITIERS	39
BRANCHE 10.6 TRAVAIL DES GRAINS ; FABRICATION DE PRODUITS AMYLACES	41
BRANCHE 10.7 FABRICATION DE PRODUITS DE BOULANGERIE-PATISSERIE ET DE PATES ALIMENTAIRES	42
BRANCHE 10.8 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES	44
B) DIVISION 11 FABRICATION DE BOISSONS	47
C- SECTEUR INDUSTRIES EXTRACTIVES	51
C1- PRINCIPALES DONNEES ET RATIOS DE LA PRODUCTION LOCALE	51

C2- CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE LA PRODUCTION LOCALE DE PRODUITS DE LISTE	52
D- SECTEUR INDUSTRIES MANUFACTURIERES	54
D1- PRINCIPALES DONNEES ET RATIOS DE LA PRODUCTION LOCALE	54
D2- CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE LA PRODUCTION LOCALE DE PRODUITS DE LISTE	55
BRANCHE FABRICATION DE TEXTILES, INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT, INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE (NAF 38 CB)	55
BRANCHE TRAVAIL DU BOIS, INDUSTRIES DU PAPIER ET IMPRIMERIE (NAF 38 CC)	59
BRANCHE INDUSTRIE CHIMIQUE (NAF 38 CE)	75
BRANCHE FABRICATION DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE AINSI QUE D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES (NAF 38 CG)	78
BRANCHE METALLURGIE ET FABRICATION DE PRODUITS METALLIQUES A L'EXCEPTION DES MACHINES ET DES EQUIPEMENTS (NAF 38 CH)	88
BRANCHE FABRICATION DE MACHINES, MATERIELS ET EQUIPEMENTS N.C.A. (NAF 38 CJ - CK - CL)	99
BRANCHE. AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES ; REPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS (NAF 38 CM)	102
ANNEXE 1- METHODE ET RESULTATS SYNTHETIQUES DES ENQUETES AUPRES DE ENTREPRISES	105
1- ECHANTILLONNAGE ET CONDUITE DES ENQUETES	105
1.1- ECHANTILLONNAGE	105
1.2- ELABORATION DU QUESTIONNAIRE ET METHODE DE TRAITEMENT	106
2- RESULTAT SYNTHETIQUE DES ENQUETES (HORS AGRICULTURE ET PECHE) RELATIVES A L'ANNEE 2021	109
2.1- TAUX DE SURCOUT	109
2.2- TAUX DE COMPENSATION	112
3- TYPOLOGIE DES SURCOUTS A LA PRODUCTION EN GUYANE	113

STRUCTURE DU VOLET 2

Le présent Volet 2 du rapport annuel 2021 vise à analyser les évolutions de l'économie régionale **par secteur d'activité et par produit de liste** au regard de la politique de différentiel menée par la Collectivité Territoriale de Guyane.

Nous entendons par « secteur » le niveau A38 de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF), **les statistiques disponibles auprès de l'INSEE** correspondant à ce niveau comme suit :

Section NAF	A38	INTITULE A 38	DIVISION NAF
A	AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	01, 02, 03
B	BZ	Industries extractives	08
C1	CA	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	10, 11
C2	CB	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	13, 14, 15
	CC	Travail du bois, industries du papier et imprimerie	16, 17, 18
	CE	Industrie chimique	20
	CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	22, 23
	CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	24, 25
	CJ-CK- CL	Fabrication d'équipements électriques ; fabrication de machines et équipements n.c.a ;	26, 27, 28
	CM	Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	31

Pour chaque secteur, le Volet 2 décline les points suivants :

- ❖ **Caractéristique des entreprises** (nombres d'unités, effectif, chiffre d'affaires...). Ces données ont pour source les statistiques douanières complétées, le cas échéant, par :
 - Les statistiques produites par la DAAF et les acteurs locaux (INTERVIG, APIFIVEG notamment) représentés par les interprofessions pour le secteur A - Agriculture,
 - Les statistiques produites par l'IFREMER pour le secteur A - Pêche et aquaculture,
 - Les statistiques produites par l'INSEE pour les autres secteurs.

Les statistiques produites par l'INSEE qui caractérisent les entreprises par secteur, sont malheureusement décalées dans le temps. Les données sectorielles concernent donc l'année 2019. Elles sont fournies en milliers d'€.

 *On observe que l'indicateur « effectif » disparaît des statistiques à partir de l'année 2018. Ce qui constitue une difficulté supplémentaire au regard des éléments de justification à fournir à l'Union européenne (Cf. annexe II de la Décision européenne de juin 2021).*
- ❖ **Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste en 2021.** Ce paragraphe produit des données chiffrées, mais propose également une analyse plus fine des divisions, ou des productions phares de chaque secteur observé.

Les statistiques présentées sont déclinées **par code douanier tel qu'apparaissant dans l'annexe à la Décision européenne de décembre 2014, modifiée en avril 2019**. Outre les évolutions des ventes internes, des importations et des parts de marché, le taux de surcoût est également indiqué, même si tous n'ont pas pu être actualisés, toutes les entreprises sollicitées n'ayant pas répondu à l'enquête 2021.

- ❖ **Détail des surcoûts.** Ce paragraphe présente pour chaque produit figurant dans la Décision européenne de 2014 modifiée en 2019, la déclinaison poste à poste des charges d'exploitation des surcoûts calculés avec le chef d'entreprise.
- ❖ **La méthode, ainsi que les résultats synthétiques de l'enquête,** sont présentés en annexe du présent document.

A- SECTEUR AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE

Le secteur primaire, qui regroupe l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, génère **4,3 % de la valeur ajoutée** dans l'économie guyanaise en 2018¹ contre 1,8% pour la France métropolitaine.

Selon l'Insee, les effectifs salariés de ce secteur représentent **0,7 % de l'effectif total salarié fin 2021** (contre 1 % fin 2018).

A1- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche agriculture

A1.1 VUE D'ENSEMBLE

⇒ *Sources :*

- IEDOM rapport annuel 2021
- DAAF-Agreste, Mémento agricole 2021 et Graph'Agri 2021

La Surface Agricole Utilisée (SAU) couvre 36 400 hectares en 2020, soit 0,4 % du territoire guyanais, mais elle progresse chaque année, essentiellement via l'attribution de terrains par l'État pour la petite agriculture. En effet la SAU a augmenté de plus de 30 % en dix ans, les exploitations atteignant une taille moyenne de 5,9 ha en 2020 contre 4,2 ha en 2010.

La progression de la SAU constitue un enjeu majeur au regard de la faiblesse du taux de couverture de secteur agricole (5,8 % en 2021) même si celui-ci progresse depuis 2019 (3,2 %).

L'agriculture guyanaise compte près de 6 135 exploitations en 2020 (5 985 au recensement agricole de 2010), dont l'essentiel est de taille très modeste. D'après le dernier recensement agricole (RA)² de 2020, en dix ans le nombre de grandes exploitations (plus de 250 000 euros de Production Brute Standard PBS) a triplé. Les micros et petites exploitations rassemblent 93% des exploitations et 53% de la SAU. Le RA 2020 comptabilise par ailleurs **17 677 actifs agricoles permanents** (en intégrant les saisonniers), les trois quarts des exploitations ont recours à la main d'œuvre saisonnière.

En 2020³, la valeur de la production agricole est estimée à **176,4 millions d'euros**, en baisse de 4,2 % par rapport à 2019.

¹Source : Insee, moyenne 2016-2018 dernier chiffre disponible

² Données provisoires du RA 2020

³ Derniers chiffres disponibles

92 % de la valeur de la production agricole totale est assurée par les produits végétaux, notamment les légumes et tubercules qui représentent 72 % de la valeur de la production végétale. Les productions animales baissent de 12 % en volume par rapport à 2019 mais restent stables en valeur à 8,5 millions d'euros. Il s'agit essentiellement de viande porcine et bovine.

Le taux de couverture du secteur agricole local reste faible, bien qu'il s'élève à 5,8 % en 2021, contre 3,2 % en 2019.

Evolution des principales productions agricoles de Guyane, en volume et en valeur en 2019-2020

	2019	2020	Evolution 2019-2020	2019	2020	Evolution 2019-2020
	Evolution en volume (tonnes, TEC, milliers ou hectolitres)			Evolution en valeur (en millions d'euros)		
Total produits végétaux (tonnes)	110 952	112 552	+1,4%	166,9	162,2	-2,8%
Céréales	1 150	2 750	+1,4%	0,3	0,3	0%
Cultures industrielles (canne à sucre)	8 100	8 100	0%	0,4	0,4	0%
Légumes frais et tubercules	55 822	55 822	0%	116,7	116,9	+0,1%
Fleurs et plantes yc plantations				2,0	1,8	-10%
Fruits	45 880	45 880	0%	47,0	42,2	-10,2%
Autres produits végétaux				0,5	0,5	0%
Total produits animaux (en T.E.C.)	1 223	1 072	-12,3%	8,5	8,5	0%
Bovins	593	544	-8,3%	3,5	3,8	+8,6%
Porcins	547	446	+8,2%	4,5	4,2	-6,6%
Autres animaux (ovins, caprins, volaille et lapins)	84	82	-2,4%	0,3	0,3	0%
Autres produits animaux				0,2	0,2	0%
Oeufs (en milliers)	11 586	12 070	+4,2%	5,7	5,7	0%
Lait (en hectolitres)	580	580		-	-	
Total productions (hors subventions)				184,1	176,4	-4,2%

données provisoires

Sources : Agreste, Graph'Agri 2021 et Memento agricole 2021

Les productions végétales

Les exploitations agricoles se répartissent à 53% en production végétale et 43% en polyculture.

L'agriculture traditionnelle sur abattis-brûlis est la forme d'agriculture la plus pratiquée en Guyane : elle représente **3 exploitations agricoles sur 4 (soit plus de 4 800 exploitations)** et occupe 15 000 ha environ. Ce sont donc des micro-exploitations qui produisent essentiellement des tubercules (manioc et igname principalement) et de la banane. Caractérisée par un très faible degré de structuration, elle constitue presque la seule forme d'agriculture pour les communes de l'intérieur, les fleuves Maroni et Oyapock et une part importante des surfaces cultivées dans l'ouest guyanais. **En 2020, 38 000 tonnes de tubercules ont été produites contre 36 000 en 2019.** Il s'agit principalement du manioc, avec 32 300 tonnes produites en 2020 contre 30 400 en 2019.

La production végétale guyanaise hors abattis concerne environ **350 exploitations maraîchères et fruitières** réparties en 3 pôles villageois : Javouhey dans l'Ouest, Cacao et Régina dans l'Est. La filière est en cours de structuration mais la transformation est toutefois encore très peu développée. La vente se fait essentiellement sur les marchés. Les immigrants H'mongs, réfugiés venus du Laos à partir de 1977, forment la majorité des maraîchers et arboriculteurs de Guyane et approvisionnent directement les divers marchés hebdomadaires du territoire. **La production légumière s'élève à environ 20 000 tonnes en 2020.** Les pastèques représentent plus de 20 % du volume produit (4 200 tonnes), devant les tomates (4 000 tonnes), les bananes plantain (3 000 tonnes), les concombres (2 600 tonnes) et les aubergines (1 100 tonnes).

La production fruitière s'élève quant à elle à 42 8100 tonnes en 2020 pour une valeur de **42,2 millions d'euros.** Il s'agit essentiellement de bananes (9 000 tonnes), limes (8 200 tonnes), ananas (7 300 tonnes), ramboutan (5 200 tonnes), oranges (4 500 tonnes), mandarines (2 700 tonnes), maracuja (2 000 tonnes) et mangues (1 500 tonnes).

La Guyane compte également **60 producteurs de canne à sucre** pour 200 ha en production et l'unique rhumerie de Guyane est située à Saint-Laurent-du-Maroni. **En 2020, 8 100 tonnes de canne ont été produites.**

La filière se structure autour de l'Association de Préfiguration Interprofessionnelle des Filières Végétales de Guyane - APIFIVEG qui représente 13 structures et 4 Organisations de Producteurs qui assurent la plus grande part de marché du négoce des fruits et légumes frais et 45 % du marché de la transformation.

Les productions animales

En Guyane, l'élevage est une activité à taille humaine, le plus souvent familiale, avec un apport de main d'œuvre spécialisée pour certaines tâches variables (porchers, vaqueros...) selon les fermes. Les productions animales issues des élevages génèrent des emplois tout au long des différents maillons de la filière : conseillers techniques en élevage, salariés des unités d'abattage et des entreprises de transformation, transporteurs, commis de boucheries, salariés de la restauration et des enseignes de distribution... mais également dans la formation, la gestion ou le respect des volets sanitaires et réglementaires. Ce sont très certainement **plus de 2 000 emplois** qui ont trait avec l'élevage en Guyane, soit un pôle d'emploi de premier plan réparti sur l'ensemble de la bande littorale. Les éleveurs guyanais sont regroupés au sein de **l'Interprofession élevage de Guyane- INTERVIG** qui vise à développer les volumes locaux à la vente, structurer les filières locales, consolider l'interprofession guyanaise de l'élevage et gérer son quotidien.

En 2021, selon les chiffres de l'IEDOM, **les abattages de bovins** s'élèvent à 546 tonnes (soit une baisse de 13 % par rapport à 2020). **Les abattages de porcins** atteignent quant à eux 487 tonnes (-4 %). La production de viande issue de l'élevage guyanais ne couvre pas les besoins de la population. **Le taux d'autosuffisance** s'établit à 17 % pour la viande bovine et 12 % pour la viande porcine en 2021.

On note également **la relance d'une filière locale de volailles de chair**, avec un nouveau visuel et une marque « Volay mo Péyi ». Les viandes de volailles sont les premières viandes consommées en Guyane avec plus de 40 kg/hab./an. Elles représentent près de 70% du total des viandes fraîches consommées. **La production de viande de volaille de chair augmente de 6 % entre 2018 et 2019, puis de 1,4% entre 2019 et 2020**, même si la filière souffre de l'absence de couvoir⁴ et subit un taux de mortalité élevé des poussins importés.

Enfin, la filière œufs, structurée au sein de la Coopérative Avicole et Cunicole de Guyane (CACG) qui réunit 17 producteurs d'œufs, couvre 100 % des besoins locaux. **12,070 millions d'œufs de consommation ont été produits en 2020, contre 11,5866 millions en 2019, soit une augmentation de 4,2% en un an (après +14 % entre 2019 et 2020).**

A1.2- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DES PRODUITS DE LISTE (DECISION DEC.2014 MODIFIEE EN AVR. 2019)

⇒ *Sources :*

- Statistiques douanes
- Statistiques DAAF - AGRESTE
- Interprofessions (INTERVIG et APIFIVEG)
- Enquêtes entreprises

NB : Pour les besoins de l'analyse, une partie de la première transformation de la viande, qui relève de l'industrie agro-alimentaire selon la matrice NC/NAF, est toutefois incluse dans le secteur agricole au sein du présent paragraphe dédié à l'analyse détaillée par branche d'activités et produit.

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiquée 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020 douanes	Part de marché 2020 complétées	VENTES INTERNES 2021 (Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (Douanes)	Part de marché 2021	Part de marché 2021 complétées	Evol. ventes internes 2021-20 (complétées)	Evol. Import 2021-20 (douanes)	Evol. Part marché 2021-20 complétée (pts)
010511	Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids <= 185 g	A	9,0%	-		472 684	0,0%	0,0%	-		445 857	0,0%	0,0%		-5,7%	0,00
0201	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées	B	14,0%	-	3 800 000	2 664 723	0,0%	58,2%	228 877	3 201 004	3 550 090	6,1%	47,0%	-15,8%	33,2%	-11,22

⁴ Couvoir déjà livré en Guyane et qui devrait être installé courant 2023.

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiquée 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020 douanes	Part de marché 2020 complétées	VENTES INTERNES 2021 (Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (Douanes)	Part de marché 2021	Part de marché 2021 complétées	Evol. ventes internes 2021-20 (complétées)	Evol. Import 2021-20 (douanes)	Evol. Part marché 2021-20 complétée (pts)
02061095	Onglets et hampes de bovins, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	B	9,0%	-	29 582	0,0%	-	-	26 181	0,0%	-	-	-	-11,5%	0,6%	
02061098	Abats comestibles de bovins, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques ainsi que des onglets et hampes)	B	9,0%	-		30 656	0,0%			30 829	0,0%					
0203	Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches ou réfrigérées	B	9,5%	727 734	3 198 000	10 117 894	6,7%	24,0%	814 509	2 922 000	11 554 774	6,6%	20,0%	-8,6%	14,2%	-3,83
020630	Abats comestibles de porcins, frais ou réfrigérés	B	9,0%	-		2 763	0,0%		-		2 078	0,0%			-24,8%	
0204	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	B	14,0%	-	184 774	1 415 169	0,0%	11,5%	-	153 978	1 387 324	0,0%	10,0%	-16,7%	-2,0%	-1,54
02068099	Abats comestibles d'ovins ou de caprins, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	B	14,0%	-		2 268	0,0%		-		-	-100,0%				
020711	Coqs et poules [des espèces domestiques], non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	B	9,0%	147 647	588 908	118 269	55,5%	83,3%	638 856	638 856	64 060	90,9%	90,9%	8,5%	-45,8%	7,61
020713	Morceaux et abats comestibles de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	B	9,0%	-		162 622	0,0%	0,0%	-		131 559	0,0%	0,0%		-19,1%	0,00
020741	Canards domestiques, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	B	9,0%	-		58	0,0%	0,0%	-		-				-100,0%	0,00
020743	Foies gras de canards domestiques, frais ou réfrigérés	B	14,0%	-		3 302	0,0%	0,0%	-		10 532	0,0%	0,0%		219,0%	0,00
020810	Viandes et abats comestibles de lapins ou de lièvres, frais, réfrigérés ou congelés	B	19,0%	-		48 019	0,0%	0,0%	-		40 911	0,0%	0,0%		-14,8%	0,00
02089010	Viandes et abats comestibles de pigeons [des espèces domestiques], frais, réfrigérés ou congelés	B	19,0%	-		69	0,0%	0,0%	-		2 972	0,0%	0,0%		4207,2 %	0,00
02089030	Viandes et abats comestibles de gibier, frais, réfrigérés ou congelés	B	19,0%	-		44 623	0,0%	0,0%	-		31 280	0,0%	0,0%		-29,9%	0,00

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiquée 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020 douanes	Part de marché 2020 complétées	VENTES INTERNES 2021 (Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (Douanes)	Part de marché 2021	Part de marché 2021 complétées	Evol. ventes internes 2021-20 (complétées)	Evol. Import 2021-20 (douanes)	Evol. Part marché 2021-20 complété e (pts)
	(à l'excl. des viandes et abats de lapins, de lièvres ou de sanglier)															
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	A	9,0%	315 219	1 575 000	420 308	42,9%	78,9%	-	2 205 000	430 039	0,0%	83,7%	40,0%	2,3%	4,74
070960	Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', à l'état frais ou réfrigéré	A	9,0%	-	2 385 000	230 621	0,0%	91,2%	-	2 700 000	245 705	0,0%	91,7%	13,2%	6,5%	0,48
0805	Agrumes, frais ou secs	A	9,0%	-	51 272 000	1 091 854	0,0%	97,9%	-	62 985 000	1 391 481	0,0%	97,8%	22,8%	27,4%	-0,08
0807	Melons, y.c. les pastèques, et papayes, frais	A	9,0%	-	1 727 250	162 069	0,0%	91,4%	-	1 984 500	243 467	0,0%	89,1%	14,9%	50,2%	-2,35
TOTAL			11,7%	1 190 600	65 732 932	17 017 553	6,5%	79,4%	1 682 242	76 877 334	19 589 139	7,9%	79,7%	18,8%	15,1%	0,51

Note méthodologique sur les valeurs complétées :

▪ *Concernant les viandes :*

Les compléments proviennent des volumes de production estimés par INTERVIG pour 2020 et par DAAF-AGRESTE pour 2021. Ces volumes sont valorisés au prix moyen par type de viande communiqué par INTERVIG.

NB : pour la viande, les volumes publiés ne distinguent pas les morceaux mais uniquement les espèces. Certains codes douaniers ont dû être regroupés, ce qui tend à diminuer le montant des ventes internes puisque le prix moyen retenu est un prix en Kg/carcasse.

▪ *Concernant les fruits et légumes :*

Pour les volumes, les compléments proviennent des statistiques publiées sur le site AGRESTE « Statistique agricole annuelle 2021 (Version modifiée) - Chiffres provisoires - SAA 2020 rebasé - 2021 provisoire ».

Ces volumes ont été ensuite rapprochés aux prix moyens annuels constatés par les DAAF- AGRESTE et publiés dans les « Mercuriales – Marché » pour les fruits et légumes.

NB : Pour les piments, le site AGRESTE ne distingue pas Piment et poivrons les chiffres ci-avant tiennent compte des deux produits.

Pour les melons, pastèques et papaye, le site AGRESTE ne précise pas les volumes produits de Papaye dont les ventes internes ne sont donc pas prises en compte ici.

Le niveau de production des agrumes dominant fortement, voici pour mémoire l'extrait des statisques AGRESTE dans le détail :

SAA	Région	Département	Libellé culture	Superficie en prod. (en ha)	Production (en quintal)	Rendement (qt/ha)
SAA_2021_PROV_diff_externe	03 - Guyane	973 - Guyane	Citrons Limes Combavas	1 535	150 000	98
SAA_2021_PROV_diff_externe	03 - Guyane	973 - Guyane	Clémentines Mandarines	503	30 000	60
SAA_2021_PROV_diff_externe	03 - Guyane	973 - Guyane	Oranges Tangor	392	32 000	82
SAA_2021_PROV_diff_externe	03 - Guyane	973 - Guyane	Pamplemousses	135	9 000	67
SAA_2021_PROV_diff_externe	03 - Guyane	973 - Guyane	Autres agrumes	382	0	0
						221 000

Soit 221 000 quintaux qui représentent 22 100 000 Kg (1 quintal = 100 Kg).

A noter que ces chiffres sont cohérents avec ceux figurant dans le memento agricole 2021 (page 19) qui estime la production d'agrumes à 15 400 tonnes (hors pamplemousses dont les volumes ne sont pas précisés).

Le prix moyen des agrumes en 2021 sur les marchés s'élève selon « les mercuriales » de la DAAF à 2,85 € / Kg.

Les ventes internes représentent donc 62 985 000 € en 2021 au prix pratiqué sur les marchés, c'est-à-dire le plus bas.

► La taille des exploitations étant modeste, elles ne dépassent pas, pour l'essentiel, le seuil d'assujettissement⁵. En conséquence, les productions locales ne sont pas suffisamment identifiées par l'administration des douanes. Il est donc difficile d'analyser l'évolution réelle de la production locale partant des statistiques douanières. Les ventes internes « complétées » augmentent de près de 19%, toutefois l'importation progressant de 15,1%, la part de marché de la production locale telle que complétée, ne progresse que de 0,53 point pour s'établir 79,7% (contre 7,9% si l'on retient les statistiques douanières en 2021).

Si les productions végétales représentent 91 % de la valeur de la production agricole guyanaise, pour une valeur de près de 162,2 millions d'€ en 2020 d'après les derniers chiffres publié par AGRESTE, seuls 1,2 millions d'€ sont déclarés aux douanes au cours de la même année. Certes, toute la production végétale n'est pas inscrite dans les listes de l'Union, mais cet écart est bien trop important pour rendre compte des réalités.

Ainsi, en 2021, aucune production végétale de liste ne fait l'objet d'une déclaration en douanes. Il s'agit des **tomates** relevant de la position douanière **0702** qui ont pourtant fait l'objet d'une production déclarée aux douanes, pour un montant de 315 219 € en 2020, des **piments** (position **070960**), des **agrumes** (position **0805**) et des **melons** (position **0807**) qui ne font pas l'objet de déclaration à l'administration des douanes.

L'estimation « complétée » faite dans le cadre du présent rapport (Cf. ci-avant) évalue cette production à 69,874 millions d'euros en 2021.

Les importations augmentant de 21,3% en 2021, la part de marché de la production locale s'élève à 96,8% ; part qui reste stable par rapport à 2020.

S'agissant des **productions animales**, les données complétées amènent à une estimation de la production locale à **7 millions d'€ en 2021 pour ce qui concerne les produits de listes figurant dans le tableau ci-avant** (V/s 1,682 millions d'euros déclarés aux douanes). La part de marché globale s'élèverait à **28,8% pour ces produits en 2021**.

Concernant les autres produits :

- La production de **poussins** (position 010511), ne donne pas lieu à déclaration de ventes internes. Mais, le couvoir qui devait voir le jour en 2021⁶, implique le maintien de ce code dans les listes européennes. A noter que les surcoûts (fiche ci-jointe) ont été calculés partant du prix de vente global des poussins en Guyane (estimé à 0,9€ après versement du POSEI contre 0,48€ dans l'hexagone). Pour ce produit la fiche surcoût n'est donc pas détaillée.
- La production de **canards** (positions 020741 et 020743) est assurée par de multiples éleveurs en marge de leurs productions de volaille. Une exploitation est particulièrement organisée, dont le chiffre d'affaires n'atteint pas encore le seuil d'assujettissement. Cette activité intègre également la transformation, notamment par la production de foie gras (parfois parfumé au rhum) devenu un produit emblématique, voire identitaire.

⁵ On rappellera que le seuil d'assujettissement s'applique à chaque entité et non à la production régionale. Ne pas observer de déclaration au niveau régional ne signifie donc pas que la production locale n'existe pas.

⁶ A ce jour, les équipements sont bien arrivés en Guyane, mais l'unité n'a pas été montée du fait de difficultés entre les associés.

A1.3- DETAIL DES SURCOUTS

Code nomenclature	010511 Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids <= 185 g	0201 Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées 02061095 Onglets et hampes de bovins, comestibles, frais ou réfrigérés 02061098 Abats comestibles de bovins, frais ou réfrigérés 0204 Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées 02068099 Abats comestibles d'ovins ou de caprins, frais ou réfrigérés	0203 Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches ou réfrigérées 020630 Abats comestibles de porcins, frais ou réfrigérés	020711 Coqs et poules [des espèces domestiques], non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés 020713 Morceaux et abats comestibles de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	020741 Canards domestiques, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
Liste 2014	A	B	B	B	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages		3,8%	38,2%	21,0%	17,9% IAV POSEI déduit, ie aide pour importation d'animaux vivants ici les poussins
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages		1,0%			0,2%
Assurances		14,7%			
Dotations aux amortissements				1,5%	
Entretien et maintenance			1,4%	2,3%	
Frais de formation					
Frais de transport export					
Frais financiers				0,1%	0,5%
Publicité marketing					
Salaires et charges		3,6%		9,4%	
Poste et télécommunication				0,1%	0,5%
Energie		(carburant) 0,8%		0,2%	1,3%
Déchets (traitement)					
TOTAL TAUX DE SUCOUT/CA	46,7%	24,8%	39,6%	34,6%	20,4%

Le couvoir n'est pas encore fonctionnel.
Les surcoûts ont été calculés partant du prix de vente global des poussins en Guyane (estimé à 0,9€ après versement du POSEI contre 0,48€ dans l'hexagone).
Pour ce produit la fiche surcoût n'est donc pas détaillée.

Code nomenclature	020743 Foies gras de canards domestiques, frais ou réfrigérés	0702 Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	070960 Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', à l'état frais ou réfrigéré	0805 Agrumes, frais ou secs	0807 Melons, y.c. les pastèques, et papayes, frais
Liste 2014	B	A	A	A	A
POSTES D'EXPLOITATION					
Achat de matières premières, intrants et emballages	18,6%	21,0%	31,1%	3,2%	17,2%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages					
Assurances	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	
Dotations aux amortissements	0,0%			14,4%	
Entretien et maintenance	5,0%			0,9%	
Frais de formation	0,0%				
Frais de transport export	0,0%				
Frais financiers	0,3%	1,0%	1,0%		1,5%
Publicité marketing	0,0%				
Salaires et charges	0,0%	6,0%	5,0%	0,3%	3,6%
Poste et télécommunication	0,3%				
Energie	0,8%			(carburant) 0,03%	0,4%
Déchets (traitement)					
TOTAL TAUX DE SUCOUT/CA	25,1%	28,2%	37,2%	18,9%	22,8%

* SURCOUTS MODELISES

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- **020810 Viandes et abats comestibles de lapins ou de lièvres, frais, réfrigérés ou congelés**
- **02089010 Viandes et abats comestibles de pigeons [des espèces domestiques], frais, réfrigérés ou congelés**
- **02089030 Viandes et abats comestibles de gibier, frais, réfrigérés ou congelés (à l'excl. des viandes et abats de lapins, de lièvres ou de sanglier)**

A2- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche sylviculture

A2.1- VUE D'ENSEMBLE

⇒ *Sources :*

- IEDOM rapport annuel 2021
- DAAF- AGRESTE
- Programme Régional Forêt Bois de Guyane (PRFB), Version finale validée par la CRFB le 27/03/2020
- Enquêtes

Avec 8,3 millions d'hectares, la forêt couvre 96 % du territoire guyanais et représente plus de la moitié de la surface forestière métropolitaine. Localisée en milieu tropical amazonien, riche d'une biodiversité et d'une histoire exceptionnelle, la forêt guyanaise incarne un patrimoine reconnu mondialement. Toutefois, malgré une surface forestière importante, seuls environ 826 000 hectares de forêt sont exploités⁷. La gestion durable de l'Office National des Forêts (ONF) est labellisée PEFC⁸ depuis 2012 et une charte d'exploitation à faible impact (EFI) a été instaurée en partenariat avec les parties prenantes (prélèvement de 5 tiges / ha, rotation de 65 ans).

La filière forêt-bois compte un peu plus de 215 entreprises dont près de 90 % de TPE, et **emploie directement plus de 830 personnes**⁹. Elle est considérée comme la troisième filière économique de Guyane, avec un chiffre d'affaires global de l'ordre de **100 millions d'€**¹⁰.

La filière se structure autour de deux types de transformation du bois :

- La **première transformation** comprend :
 - L'**exploitation forestière**, qui concerne une **vingtaine d'entreprises** pour une **centaine d'emplois**, pour environ **75 000 m³** de grumes exploitées en moyenne ces dix dernières années.
 - Les **unités de sciage et de rabotage** du bois, soit une **trentaine d'entreprises, dont 6 scieries**, pour environ **200 emplois directs**. Elles produisent 30 000 à 35 000 m³ de sciages par an, principalement pour le marché local du bâtiment (86 %).
- La **seconde transformation** regroupe les entreprises qui transforment le bois en sortie de scierie (charpentes, mobilier, bois profilés, artisanat d'art, etc.) et assurent la pose de produits finis (charpente, menuiserie, agencement). Elle est composée de **160 entreprises** et concerne environ **500 emplois**. L'activité prépondérante de la seconde transformation est la production de charpentes et de composants menuisés pour la construction. Ce secteur emploie plus de 400 salariés et réunit la totalité des PME recensées dans la seconde transformation.

⁷ La production de bois s'effectue principalement dans les massifs du Domaine Forestier Permanent dotés de documents d'aménagement.

⁸ Programme for Endorsement of Forest Certification : Écolabel européen de certification de gestion forestière visant à contribuer à la gestion durable des forêts.

⁹ Source : Programme Régional Forêt Bois de Guyane (PRFB)

¹⁰ Source : DAAF

La balance commerciale de la filière bois est structurellement déficitaire en valeur (1,1 M€ d'exportations contre 7,1 M€ d'importations en 2021). Toutefois, en volume, la balance commerciale est positive. Ce paradoxe provient de l'importance des importations de mobiliers en bois¹¹, dont le coût est élevé par rapport à celui des produits non transformés exportés. Sur deux ans, la valeur des importations a progressé de 12,8 % alors que les exportations (principalement vers les Antilles françaises) se sont contractées de 44,2 %.

De plus, l'amont de la filière connaît une situation tendue depuis plusieurs années car la fourniture de ressource en bois reste particulièrement complexe principalement du fait :

- Des coûts importants de gestion et d'exploitation forestières, liés aux contraintes naturelles d'exploitation en forêt guyanaise (difficultés d'accès, répartition des essences, saisonnalité marquée...), aux pratiques imposées par l'exploitation forestière à faible impact et au renforcement récent des contraintes réglementaires (normes environnementales et sociales en particulier). Coûts qui entraînent un déficit annuel de 2 à 3,5 millions d'€ pour le gestionnaire ONF et une fragilisation financière des exploitations forestières, qui restent de relative petite taille, ainsi que des scieries.
- De la forte dépendance à la commande publique et la concurrence des autres matériaux de construction, rendant impossible la revalorisation des prix des sciages guyanais.

Toutefois des avancées majeures ont été réalisées depuis une dizaine d'années. Les acteurs de la filière sont organisés autour d'une interprofession (Interprobois) et la filière affiche une **stratégie de développement ambitieuse avec une volonté de multiplier par trois les volumes de bois d'œuvre issus de l'exploitation de la forêt naturelle (210 000 m³/an à horizon 2029)**¹². Les professionnels comptent notamment sur l'émergence d'une filière bois énergie – biomasse pour augmenter les volumes exploités et améliorer la rentabilité de la gestion et de l'exploitation forestière.

Le plan d'investissement de la filière de 74 millions d'€ à horizon 2029 prévoit principalement un développement des secteurs en amont de la filière (plantation, acquisition de matériels d'exploitation, création de plateformes de traitements des grumes, modernisation et création d'une nouvelle scierie à Saint-Laurent-du-Maroni, etc.). Un projet de construction de scierie et d'exploitation des bois de Petit-Saut est également en cours d'instruction. Ces investissements devraient permettre d'augmenter significativement l'activité de la filière et de créer 600 emplois directs à terme, sous réserve d'un certain nombre de réalisations à financer parallèlement (augmentation des pistes desservant les nouvelles surfaces ouvertes à l'exploitation, infrastructures routières, développement des formations locales...).

Inscrite dans les engagements de l'État dans le cadre des accords de Guyane, l'aide à la compensation des surcoûts rencontrés par les entreprises de l'exploitation et de la première transformation a été actée en 2018 (3,5 M€/an). Le plan d'urgence a également abouti à l'obligation d'utiliser le bois guyanais dans les constructions faisant appel à des aides ou fonds publics, à hauteur de 12 % du montant des travaux, dont 80 % de bois labellisés BGf (Bois Guyane française). 20 % des constructions de logements sociaux devront également arborer une ossature bois.

¹¹ Cf. développement pour la NAF 31 Fabrication de meubles

¹² Source : Programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

A2.2- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DES PRODUITS DE LISTE (DECISION DEC.2014 MODIFIEE EN AVR.2019)

NB : Ne relève du secteur primaire en tant que tel que l'exploitation forestière, qui assure la production de grumes et de bois de chauffage. La première et la deuxième transformation relèvent des industries manufacturières, selon la classification de la NAF.

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
44011200	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramières, fagots ou sous formes simil. (à l'excl. des bois de conifères)	Introduction en 2019 (liste C)	29,0%	85 334	85 334		100,0%	286 903	286 903	157	99,9%	236,2%	100,0%	-0,05
440349	Bois bruts des bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre, même écorcés, désauberisés ou équarris (à l'excl. des bois de dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)	C	30,0%	7 351 113	7 351 113	11 661	99,8%	6 977 068	6 977 068		100,0%	-5,1%	-100,0%	0,16
TOTAL			29,5%	7 436 447	7 436 447	11 661	99,8%	7 263 971	7 263 971	157	100,0%	-2,3%	-98,7%	0,15

Concentrée sur quelques espèces, l'exploitation forestière est assurée par une vingtaine d'entreprises, dont un opérateur principal qui assure 75 % de la récolte de grumes. L'activité représente une centaine d'emplois.

Les statistiques douanières indiquent une diminution des ventes internes de grumes déclarées sous la position douanière **440349** (-5,1%). Ces chiffres sont corroborés par ceux publiés par l'ONF qui indiquent qu'en 2021, à l'instar des années 2017, 2018 et 2020, les entreprises de la filière ont déstocké : sur ces années, le volume exploité a en effet été inférieur au volume vendu (bois façonnés et bois vendus sur pied).

L'ONF estime ainsi que 67 153 m³ de grumes ont été exploités en 2021, soit une diminution de 21,2 % sur un an, plus forte donc que celle observée par l'administration des douanes. Cette réduction s'explique par les conditions climatiques exceptionnellement pluvieuses qui ont perturbé le bon déroulement de l'activité.

A noter la progression marquée de la **production de bois de chauffage**, avec 286 903 € de ventes internes déclarées en 2021 (contre 85 334 € en 2020) sous le code **44011200** qui bénéficie d'un différentiel depuis 2019

On enregistre par ailleurs, près de 5,5 millions d'€ de ventes internes déclarées en 2021 (en progression de 272%) d'autres produits relevant du SH4 4401 Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires ; produits qui ne bénéficient pas de différentiel de taxation (l'importation étant pour l'heure très faible, soit 38 173 € en 2021).

La valorisation des coproduits de sciage et d'exploitation forestière ainsi que des produits de défriches urbaines et agricoles est en effet un enjeu fort pour le développement de la filière bois-énergie qui constitue un relais de croissance fondamental pour la filière bois. La Programmation pluriannuelle de l'énergie de la Guyane (PPE) de 2018-2023 prévoit à ce titre 40 MW de puissance installée en biomasse pour 2023, ce qui nécessite d'exploiter 700 000 m³ par an de biomasse bois.

Les ventes internes de 2021 ont pu bénéficier de la mise en service des centrales biomasse de Saint-Georges de l'Oyapock et de Cacao, celles-ci utilisant des connexes d'exploitation.

A2.3- DETAIL DES SURCOUTS

Code nomenclature	44011200 Bois de chauffage en rondins, bûches, rameilles, fagots ou sous formes simil. (à l'excl. des bois de conifères)
Liste 2014 et 2019	440349 Bois bruts des bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois de dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	C
Achat de matières premières, intrants et emballages	SURCOUT
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	
Assurances	0,4%
Dotations aux amortissements	16,0%
Entretien et maintenance	6,9%
Frais de formation	
Frais de transport export	
Frais financiers	1,4%
Publicité marketing	
Salaires et charges	5,2%
Poste et télécommunication	0,2%
Energie	0,1%
Déchets (traitement)	
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	30,1 %

↳ L'exploitation forestière subit des surcoûts de production évalués à 30,1% en 2021, surcoûts essentiellement liés aux étapes de transformation (abattage, cubage, transport...) qui imposent l'achat de matériel spécifique adapté aux contraintes de l'exploitation forestière en Guyane. Le différentiel pratiqué de 29,5 % en moyenne permet de compenser 98% des surcoûts.

A3- Caractéristiques et évolution de la production locale de la branche pêche

A3.1- VUE D'ENSEMBLE

⇒ Sources :

- IEDOM Rapport annuel 2021
- Entretien avec le Comité Régional des pêches

Avec une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 121 746 km, la Guyane bénéficie d'une ressource halieutique abondante et de grande qualité. Cette ZEE fait partie intégrante de l'« Europe bleue », la politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne.

L'activité de la pêche en Guyane se concentre sur trois types de produits : deux espèces de **crevettes** (ressource en fort déclin depuis les années 90), trois espèces de **vivaneau** (une ressource pleinement exploitée) et vingt-deux espèces de **poissons blancs côtiers** (ressource ayant un potentiel de développement).

En 2021, la Guyane compte 7 navires en activité pour la pêche crevettière, pour 196 tonnes débarquées et 630 jours en mer. La pêche au large (vivaneau) réunit quant à elle 46 navires actifs pour 1 310 tonnes débarquées et 4 155 jours en mer. Le nombre de licences pour les ligneurs vénézuéliens pour ce type de pêche est fixé à 45. Enfin, 104 navires de pêche côtière exploitent du poisson blanc pour 1 756 tonnes débarquées en 2020.

La filière pêche génère 800 emplois directs et près de 2 400 emplois indirects. Selon la Direction de la mer de Guyane, 420 à 450 marins occupent environ 350 postes de travail embarqués.

En comparaison avec les pays voisins, la production de la pêche guyanaise est faible : environ 5 000 tonnes de produits de la mer par an, contre près de 10 fois plus au Suriname et Guyana, à dire d'expert.

Une partie de la production de la filière est exportée. En 2021, les exportations de poissons représentent 1 298 tonnes pour une valeur de 8,6 M€. Les exportations de crevettes s'élèvent à 71 tonnes en 2021 (contre 184 en 2017), pour une valeur de 985 k€. La production locale ne permettant pas de répondre aux besoins de la population, les importations de produits de la mer sont tendanciellement en hausse et atteignent 1 430 tonnes en 2021 pour un montant de 7 832 k€.

Les enjeux de la filière pêche en Guyane sont nombreux :

- L'un d'eux **est la structuration et la modernisation de la filière.** Cette structuration doit se réaliser en garantissant l'intégrité de l'écosystème et la viabilité économique, tout en considérant le bien-être social des différents acteurs de la filière,
- L'augmentation de la production nécessite également **la formation des marins et des armateurs** et le développement **d'infrastructures adaptées** telles que des débarcadères, des outils de conditionnement respectant les normes UE, et des sites de carénage.

- **La filière fait de plus face à un problème structurel de rentabilité.** Le prix d'achat du poisson aux producteurs est anormalement bas (2,5 € par kilogramme en Guyane contre 4,5 € par kilogramme au Suriname et Guyana – à dire d'expert). Ainsi, les entreprises ne sont pas assez rentables pour investir et moderniser leurs navires. Il en résulte également une faible attractivité pour les jeunes.
- **La ressource en crevettes s'épuise :** depuis 2005, la quantité de crevettes pêchées a diminué de 91 % ; en 2021, 196 tonnes de crevettes ont été pêchées contre plus de 2 900 tonnes en 2005. Seulement 7 navires sont en activité contre 36 en 2005.
- Les pêcheurs font également face à l'invasion récurrente des **sargasses**. Ces algues envahissent les côtes guyanaises, abîment les filets de pêche et réduisent les rendements.
- Autre frein au développement de la production, la **vétusté de flottille guyanaise** qui de plus est soumise au climat difficile de la région. En 2018, un crevettier a sombré au large.
- En parallèle, la **filière reste également très exposée au problème de la pêche illégale, non déclarée, en provenance de navires surinamais, brésiliens et guyaniens**. Une étude de l'Ifremer de 2012 estime que 60 % des bateaux de pêche sont illégaux en Guyane, et que le volume produit de la pêche illégale serait de 2,5 à 3 fois supérieur à celui de la pêche légale, mettant à mal le développement d'une filière halieutique professionnelle. La Direction de la Mer estime le volume de la pêche informelle débarquée à 1 900 tonnes en 2018, chiffre en diminution de 20 % par rapport à 2017 grâce au renforcement des contrôles de l'armée de la gendarmerie.

A3.2- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DES PRODUITS DE LISTE (DECISION DEC.2014 MODIFIEE EN AVR.2019)

⇒ *Sources :*

- Statistiques douanes
- FEAMP - PCS 2014 2020
- SIH IFREMER 2021 (chiffres 2020)

La quantification des tonnages pêchés constitue une difficulté commune aux DOM liée au caractère souvent artisanal, parfois informel, de l'activité de pêche.

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'excl. des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)	B	10,0%	254 247	3 832 000	2 453 707	61,0%	166 074	NON DISPONIBLE	2 593 522	ND	ND	5,7%	ND
030617	Crevettes, même fumées, même décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées (à l'excl. des crevettes d'eau froide)	B	17,5%	6 475 581	6 475 581	2 774 668	70,0%	4 615 786	4 615 786	2 209 253	67,6%	-28,7%	-20,4%	-2,37
TOTAL			13,8%	6 729 828	10 307 581	5 228 375	66,3%	4 781 860	4 615 786	4 802 775	ND	ND	-8,1%	ND

Le document intitulé « Activité des navires de pêche Quartier maritime CAYENNE¹³ », document réalisé dans le cadre du projet « Système d'Informations Halieutiques » (SIH) de l'Ifremer, qui constitue le réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages associés, estimait les ventes internes à un niveau bien plus élevé pour 3,8 millions d'€ pour le seul code **0302** Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'excl. des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304). Ces données ne sont toutefois fournies que pour 2020.

Concernant la pêche crevettière, selon le rapport IEDOM 2021, 196 tonnes de crevettes ont été pêchées en 2021, ce qui représente un chiffre d'affaires de 1 372 000 €, chiffre très inférieur aux ventes internes déclarées en 2021 aux douanes. Ce décalage provient, au moins pour partie, du fait que l'on ne peut distinguer dans la nomenclature douanière même au niveau SH6 **030617** la pêche crevettière de la première ou deuxième transformation (décorticage, fumage, cuisson).

A3.3- DETAIL DES SURCOUTS

Les estimations de surcoûts ramenés aux chiffres d'affaires, ont été réalisées sur la base des :

- Quantités pêchées telles qu'indiquées par le SIH (pour la pêche de poissons blancs en 2020) et dans les statistiques douanières (pour la pêche crevettière en 2021).
- Taux de surcoûts à la tonne figurant dans le FEAMP 2014-2020, le FEAMPA 2021-2027 n'ayant pas été mis en œuvre en 2021.

Il ne s'agit donc pas d'enquêtes de terrain, comme pour les autres produits observés dans le présent rapport, mais d'une extrapolation partant d'éléments collectés auprès de différentes sources.

Estimation des taux de surcoûts en % du chiffre d'affaires pour la pêche

Type de production	code NC associé	a) Tonnage produit	b) Chiffres d'affaires estimé	c) Montant des surcoûts à la tonne	d) Montant des surcoûts	e) Taux de surcoûts en % du CA
		SIH 2020	SIH 2020	PCS 2014-2020	(axc)	(d/b))
PECHE	0302	1 756	3 882 000	543	953 403	24,6%
Type de production	code NC associé	a) Tonnage produit	b) Chiffres d'affaires estimé	c) Montant des surcoûts à la tonne	d) Montant des surcoûts	e) Taux de surcoûts en % du CA
		Déclaration douanes / 7000 € la tonne*	(Déclaration douanes 2021)**	PCS 2014-2020	(axc)	(d/b))
PECHE CREVETTIERRE	030617	659	4 615 786	1 709	1 126 806	24,4%

* Prix de vente moyen de la crevette indiqué dans le rapport Deloitte - Le potentiel de développement économique durable de la Guyane Novembre 2018

** y compris crevette transformée (Cf. ci-avant)

► *Globalement, l'activité de pêche subit des surcoûts de production évalués à 24,5 %¹⁴. Le différentiel pratiqué moyen de 13,8%¹⁵ permet de compenser environ 56 % des surcoûts.*

¹³ Dernier document disponible

¹⁴ Moyenne arithmétique.

¹⁵ Moyenne arithmétique.

B- SECTEUR INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES (IAA)

⇒ Sources :

- INSEE : extraction FARE 2017
- Statistiques douanières
- Enquêtes entreprises

B1- Principales données et ratios de la production locale

Caractéristiques des entreprises du secteur « Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (code NAF A38 – CA) » en 2019¹⁶

	Nb d'unités légales	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
CA égal ou supérieur à 550 K€	37	69 440	21 801	6 419	15 196	8 290	7 932
CA inférieur ou égal à 300 K€	101	7 381	-367	-1 848	1 304	-96	1 098
CA supérieur à 300 et inférieur à 550 K€	14	6 104	1 638	301	1 230	86	529
TOTAL	152	82 925	23 072	4 872	17 730	8 280	9 559

Source – INSEE - (Milliers d'€) – Hors entreprises relevant du secret statistiques (-de 3 entreprises dans la même activité)

Selon les données transmises par l'INSEE, le secteur de la transformation agroalimentaire en 2019¹⁷, tous chiffres d'affaires confondus :

- Se compose de 152 entreprises,
- Réalise un chiffre d'affaires de 82,9 millions d'€,
- Et affiche un résultat net comptable 9,5 millions d'€.

¹⁶ Derniers chiffres disponibles

¹⁷ Hors secret statistique

B2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste

La branche regroupe 2 divisions de la NAF successivement examinées ci-après :

- Division 10 Industries alimentaires
- Division 11 Fabrication de boissons

a) Division 10 Industries alimentaires

BRANCHE 10.1- TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE LA VIANDE ET PREPARATION DE PRODUITS A BASE DE VIANDE

↘ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer reculent de 12,6% en 2021 pour s'établir à 1,3 million d'€. Fortement concurrencée par les produits congelés, la production locale reste minoritaire face aux importations qui progressent de près de 9%. La part de marché de la production locale recule de plus d'un point pour s'établir à 4,8 % en 2021.

CODE LISTE 2014 - 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratique 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
02091090	Graisse de porc sans parties maigres, non fondu ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée (à l'excl. du lard)	B	9,0%	677	677	324	67,6%	976	976		100,0%	44,2%	-100,0%	32,37
020990	Graisse de volailles non fondu ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée	B	9,0%			1 859	0,0%			122	0,0%		-93,4%	0,00
021011	Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, de porcins, salés ou en saumure, séchés ou fumés	B	4,0%	1 202	1 202	47 853	2,5%	2 588	2 588	70481	3,5%	115,3%	47,3%	1,09

CODE LISTE 2014 - 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
021012	Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins, salés ou en saumure, séchés ou fumés	B	4,0%	181 340	181 340	2 167 305	7,7%	176 551	176 551	208 5163	7,8%	-2,6%	-3,8%	0,09
021019	Viandes de porcins, salées ou en saumure, séchées ou fumées (à l'excl. des jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, ainsi que des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux)	B	4,0%			1 619 060	0,0%			202 3966	0,0%		25,0%	0,00
021099	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés et farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats (à l'excl. des viandes de porcins et bovins, des viandes et des abats comestibles de primates, baleines, dauphins et marsouins [mammifères de l'ordre des Cetacea], de lamantins et dugongs [mammifères de l'ordre des Sirenia], d'otaries et phoques, lions de mer et morses [mammifères du sous-ordre des Pinnipedia] ainsi que de reptiles)	B	10,8%	928 200	928 200	1 893 996	32,9%	852 490	852 490	218 1769	28,1%	-8,2%	15,2%	-4,79
1601	Saucisses et saucissons	B	16,5%	98 470	98 470	8 325 518	1,2%	88 995	88 995	89 112 13	1,0%	-9,6%	7,0%	-0,18
1602	Conserves de viandes	B	16,5%	261 525	261 525	9 622 574	2,6%	164 155	164 155	104 808 08	1,5%	-37,2%	8,9%	-1,10
TOTAL			12,1%	1 471 414	1 471 414	23 678 489	5,9%	1 285 755	1 285 755	25 753 522	4,8%	-12,6%	8,8%	-1,10

Il existe deux principales entreprises semi-industrielles de 1ère et 2ème transformation de viande en Guyane.

- Les productions de liste relevant des positions douanières SH4 0209 et 0210 concernent la première transformation : graisse animale type saindoux, jambons et poitrines de porc et viandes boucanées (cuisson par enfumage) :
 - L'essentiel des ventes internes concernent les **viandes boucanées**, avec 825 425 € déclarés en 2021 sous le code douanier **021099**, chiffre en baisse de 8,2 % par rapport à 2020. Les importations affichent sur le même temps une forte hausse (+15,2% en 2021 après +25,7% en 2020), se traduisant par un recul de près de 5 points de la part de marché de la production locale qui s'établit à 28 % en 2021.
On notera qu'un des acteurs principaux est en difficulté depuis 2022 et qu'il se trouve sous le coup d'une fermeture administrative.
 - Les **poitrines de porc**, déclarées sous le code **021012**, constituent la deuxième production. Les ventes internes baissent de 2,6% (après -5,4 % en 2020) de même que les importations (-3,8 %). La part de marché reste stable pour s'établir à 7,8 % en 2021.
 - On observe également des productions très marginales de **graisse de porc** (code douanier **02091090**) et de **jambon** (code douanier **021011**).
- La deuxième transformation concerne les **saucisses et boudins** et les **conserves de viandes** déclarées sous les positions douanières SH4 **1601** et **1602**. La production est essentiellement assurée par une entreprise créée en 2006 qui emploie une quinzaine de salariés. On observe une chute des ventes internes qui s'établit respectivement à -9,6% et -37,2% en 2021 (après une évolution favorable de +9,7 % et +15,2 % en 2020). La production locale issue de la deuxième transformation de viande reste très minoritaire, avec des parts de marché de 1 % pour les saucisses et boudins et 1,5 % pour les conserves de viande.

► *Les taux de surcoût de cette branche sont évalués à 31,5 %¹⁸. Ils sont essentiellement liés à l'achat de viandes locales (matières premières), dont le prix peut être pour certaines viandes deux fois plus élevé qu'en métropole et, dans une moindre mesure, au surdimensionnement des outils de production au regard de la taille du marché. Les différentiels pratiqués qui s'élèvent en moyenne à 12,1 % en 2021¹⁹ compensent globalement 38,4 % des surcoûts. Les différentiels sont toutefois mieux valorisés (14 % à 19 %) pour les produits donnant lieu à des ventes internes significatives.*

Il est important de signaler que l'activité locale de 1^{ère} et 2^{ème} transformation de la viande s'inscrit sur le segment de la viande fraîche. Elle est directement concurrencée par la viande congelée importée sous d'autres positions tarifaires et vendue à des prix très compétitifs, en général trois fois moins élevés que les produits frais locaux. La production locale s'inscrit ainsi dans un marché très étroit et stagnant qui impose aux opérateurs des démarches constantes de diversification de leurs gammes de produits.

¹⁸ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

¹⁹ Moyenne arithmétique

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

Code nomenclature	02091090 Graisse de porc sans parties maigres, non fondu ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée (à l'excl. du lard)	020990 Graisse de volailles non fondu ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée	021011 Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, de porcins, salés ou en saumure, séchés ou fumés 021012 Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins, salés ou en saumure, séchés ou fumés 021019 Viandes de porcins, salées ou en saumure, séchées ou fumées [...] 021099 Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés et farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats [...]	1601 Saucisses et saucissons 1602 Conserves de viandes
Liste 2014 et 2019	B	B	B	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	26,6%	5,73 %	21,0%	26,6%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	0,3%		0,3%	0,3%
Assurances	0,2%			0,2%
Dotations aux amortissements	5,7%	7,94 %	1,6%	5,7%
Entretien et maintenance	0,8%	4,28 %		0,8%
Frais de formation				
Frais de transport export				
Frais financiers	0,8%			0,8%
Publicité marketing				
Salaires et charges	4,5%		5,7%	4,5%
Poste et télécommunication	0,1%			0,1%
Energie	0,6%		0,2%	0,6%
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	39,6 %	17,96 %	28,8 %	39,6 %

* SURCOUTS CALCULÉS POUR LES ANNÉES ANTERIEURES, LES ENTREPRISES N'AYANT PAS RÉPONDU À L'ENQUÊTE 2021

BRANCHE 10.2- TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE POISSON, DE CRUSTACES ET DE MOLLUSQUES

↘ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 2,2 millions d'€ en 2021, chiffre en augmentation par rapport à 2020 (+4,2%). L'importation augmentant également (+3,8 %), la part de marché de la production locale gagne 0,2 point pour s'établir à 31,2 % en 2021.

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
030359	Anchois «Engraulis spp.», maquereaux indo-pacifiques «Rastrelliger spp.», thazard ... congelés	Int. 2019 : B	18,5%			2 708	0,0%	-	-	1 851	0,0%		-31,6%	0,00
030389	Poissons, n.d.a., congelés	B	18,5%	408 695	408 695	18 147	95,7%	462 514	462 514	73 475	86,3%	13,2%	304,9%	-9,46
0304	Filets de poisson et chairs de poissons	B	15,0%	1 342 977	1 342 977	812 836	62,3%	1 417 514	1 417 514	1 036 892	57,8%	5,6%	27,6%	-4,54
03053100	Filets de tilapia [Oreochromis spp.], de siluridés [Pangasius spp., ... séchés, salés ou en saumure, mais non fumés	Int. 2019 : B	18,5%					-	-	-				
03053990	Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés (à l'excl. des tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons tête de serpent, poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae et filets, salés ou en saumure, de saumons du Pacifique, de saumons de l'Atlantique, de saumons du Danube et de flétans noirs)	B	18,5%			12 072	0,0%	-	-	1 613	0,0%		-86,6%	0,00
03054490	Tilapias [Oreochromis spp.], siluridés [pangasius spp., silurus spp... fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	Int. 2019 : B	18,5%					-	-	-				
03054980	Poissons fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats, saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube, harengs, flétans noirs, flétans atlantiques, maquereaux, truites, tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil et poissons tête de serpent)	B	18,5%			3 938	0,0%	-	-	1 425	0,0%		-63,8%	0,00
03055200	Tilapias [Oreochromis spp.], siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., ... séchés, même salés, mais non fumés (à l'excl. des filets et abats)	Int. 2019 : B	18,5%					-	-	-				
03055390	Poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, ... séchés, même salés, mais non fumés (à l'excl. des filets et abats)	Int. 2019 : B	18,5%					-	-	5 220	0,0%		100,0%	0,00

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
03055490	Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops spp.</i>), sardinelles (<i>Sardinella spp.</i>), ...séchés, même salés, mais non fumés (à l'excl. des filets et abats)	Int. 2019 : B	18,5%			210	0,0%	-	-	-			-100,0%	0,00
03055985	Poissons séchés n.d.a., même salés, mais non fumés (à l'excl. des filets et abats)	Int. 2019 : B	18,5%			157 477	0,0%	-	-	199 183	0,0%		26,5%	0,00
03056400	Tilapias [<i>Oreochromis spp.</i>], siluridés [<i>Pangasius spp.</i> , <i>Silurus spp.</i> , ... uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	Int. 2019 : B	18,5%					-	-	-				
03056980	Poissons, uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des harengs, morues, anchois, tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons à tête de serpent, poissons de l'espèce [<i>Boreogadus saida</i>], flétans atlantiques, saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube, et filets et abats)	B	18,5%	135 178	135 178	9 975	93,1%	104 996	104 996	4 838	95,6%	-22,3%	-51,5%	2,47
160411	Préparations et conserves de saumons entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de saumons hachés)	B	14,0%			48 877	0,0%	-	-	32 599	0,0%		-33,3%	0,00
160412	Préparations et conserves de harengs entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de harengs hachés)	B	14,0%			73 459	0,0%	-	-	35 974	0,0%		-51,0%	0,00
160413	Préparations et conserves de sardines, sardinelles, sprats ou esprots, entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de poissons hachés)	B	14,0%			857 227	0,0%	-	-	832 792	0,0%		-2,9%	0,00
160414	Préparations et conserves de thons, de listaos et de bonites 'Sarda spp.', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de thons, de listaos et de bonites hachés)	B	14,0%			901 138	0,0%	-	-	794 114	0,0%		-11,9%	0,00
160415	Préparations et conserves de maquereaux entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de maquereaux hachés)	B	14,0%			69 483	0,0%	-	-	64 059	0,0%		-7,8%	0,00
160416	Préparations et conserves d'anchois entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves d'anchois hachés)	B	14,0%			22 139	0,0%	-	-	17 289	0,0%		-21,9%	0,00

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
160417	Préparations et conserves d'anguilles entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves d'anguilles hachées)	B	14,0%					-	-	194	0,0%		100,0%	0,00
160418	Préparations et conserves d'ailerons de requins entiers ou en morceaux (à l'excl. des hachées)	B	14,0%					-	-	-				
160419	Préparations ou conserves de poissons entiers ou en morceaux (à l'exclusion des préparations et conserves de poissons hachés, seulement fumés, de saumons, de harengs, de sardines, de sardinelles, de sprats ou esprots, de thons, de listaos, de bonites «Sarda spp.», de maquereaux, d'anchois, d'anguilles et d'ailerons de requins)	B	14,0%			522 032	0,0%	-	-	588 615	0,0%		12,8%	0,00
160420	Préparations et conserves de poissons (à l'excl. des préparations et conserves de poissons entiers ou en morceaux)	B	15,0%	163 049	163 049	591 221	21,6%	163 526	163 526	536 685	23,4%	0,3%	-9,2%	1,74
160510	Crabes, préparés ou conservés (non fumés)	B	15,0%			53 121	0,0%	-	-	34 761	0,0%		-34,6%	0,00
160521	Crevettes, préparées ou conservées, dans des récipients non hermétiquement fermés (non fumées)	B	15,0%			134 089	0,0%	-	-	129 092	0,0%		-3,7%	0,00
160529	Crevettes, préparées ou conservées, en récipients hermétiquement fermés (non fumées)	B	15,0%			57 657	0,0%	-	-	84 093	0,0%		45,9%	0,00
160552	Coquilles St Jacques y.c. les vanneaux, préparés ou conservés (non fumés)	B	15,0%			61 487	0,0%	-	-	82 490	0,0%		34,2%	0,00
160553	Moules, préparées ou conservées (non fumées)	B	15,0%			114 355	0,0%	-	-	130 886	0,0%		14,5%	0,00
160554	Mollusques, préparés ou conservés (à l'excl. des huîtres, coquilles Saint-Jacques, moules, seiches, sépioles, pieuvres, ormeaux, escargots et clams, coques et arches fumés)	B	15,0%			32 866	0,0%	-	-	41 764	0,0%		27,1%	0,00
TOTAL			16,1%	2 049 899	2 049 899	4 556 514	31,0%	2 148 550	2 148 550	4 729 904	31,2%	4,8%	3,8%	0,21

Il existe 4 entreprises significatives de 1ère et 2ème transformation des produits de la pêche en Guyane. Deux d'entre elles se sont lancées dans la 2ème transformation en 2016.

- Les productions de liste relevant des positions douanières SH4 **0303, 0304 et 0305** concernent la première transformation (poisson évidé, écaillé, vendu en darnes ou en filets, frais ou congelé, éventuellement en saumure).

Les ventes internes relevant de la 1^{ère} transformation concernent essentiellement les filets et chairs de poissons relevant du SH4 **0304**, avec 1,417 million d'€ déclarés en 2021, en progression de 5,6 % par rapport à 2020. La part de marché de la production locale recule toutefois de 4,5 points pour s'établir à 54,8 % en 2021, sous l'effet d'une hausse de 27,6 % des importations.

Les autres productions relevant de la première transformation concernent :

- Les **poissons congelés** (code douanier **030389**), avec des ventes internes qui augmentent de 13,2% mais une part de marché qui recule même si elle reste importante (86,3% contre 95,7 % en 2020) sous l'effet d'une hausse spectaculaire des importations (+305%) ;
- Les **poissons en saumure** (code douanier **03056980**) qui apparaissent dans les statistiques douanières à partir de 2017 et dont les ventes internes diminuent de 22,3% en 2021, après avoir progressé de près de 17 % en 2020. Les importations affichent une baisse de -51,5% permettant à la production locale de rester dominante sur le marché, avec une part de marché de 95,6% en 2021 (+2,5 points).

A noter que plusieurs codes douaniers à huit chiffres ont été introduits dans les annexes européennes lors de la décision modificative de 2019 ; ils ne font pour l'heure pas l'objet de déclaration de ventes internes auprès de l'administration des douanes, mais l'activité est en fort développement.

- La **deuxième transformation** concerne les produits relevant des positions douanières SH4 **1604 et 1605**. Il s'agit de nouvelles productions, qui apparaissent dans les statistiques douanières à partir de 2016.

En l'absence de connaissance fine des différences entre les intitulés des codes douaniers relevant de la position SH4 1604, les producteurs déclarent toute leur production sous le même code douanier (160420), choisi "par défaut" car recouvrant un large champ ("Préparations et conserves de poissons à l'exclusion des préparations et conserves de poissons entiers ou en morceaux"). Les ventes internes augmentent de 0,3 % en 2021, tandis que les importations diminuent à nouveau (-9,2% après -19,6 % en 2020), ce qui induit une augmentation de la part de marché de la production locale qui s'élève à 23,6 % en 2021 (+1,7 point).

Aucune vente interne n'est déclarée sous les codes douaniers relevant de la position 1605 (« Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés ») car la transformation de crustacés se limite aujourd'hui à la 1^{ère} transformation de crevettes, déclarée sous le code 030617, qui recouvre la pêche et la 1^{ère} transformation (« crevettes, même fumées, même décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur" congelées »). A l'instar du poisson, la 2^{ème} transformation de crustacés est amenée à se développer au cours des prochaines années.

La transformation des produits de la pêche contribue à la pérennité de la filière et au maintien de 300 emplois dans le secteur de la pêche artisanale de la Guyane. La moitié de la production locale issue de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation de poisson est vendue à l'export, dont 95 % vers les Antilles. La production locale est en effet peu compétitive sur le marché intérieur et largement concurrencée par d'autres produits de substitution plus abordables, essentiellement congelés.

Compte tenu du caractère naissant de cette activité et dans la perspective d'une diversification très probable de la production, la CTG a décidé lors de la reconduction du dispositif en 2020 d'intégrer le différentiel sur l'ensemble des deux positions SH4 1604 et 1605 afin de ne pas entraver le développement de l'activité.

► On observe que les taux de surcoût de cette branche, évalués à 35,8 %²⁰, sont compensés à hauteur de 44,9 % par les différentiels pratiqués qui s'élèvent en moyenne à 16,1 %²¹.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit :

- Pour les produits de la première transformation (relevant du SH 03), le calcul des surcoûts se fonde sur le Plan de compensation des surcoûts :

Type	Code NC associé	Chiffres d'affaires estimé	a) Cout de production à la Tonne	b) Montant des surcoûts à la tonne	e) Taux de surcoûts en % des couts de production
		(DECLARATION DOUANES 2020)	PCS	(PCS)	(a/b))
COLLECTE	030389, 0304, 03053990,	1 985 024	154	154	100,0%
TRANSFORMATION 1 ET 2	03054980, 03055980, 03056980		1 861	490	26,3%
Total		1 985 024	2 016	645	32,0%

- Pour les produits de deuxième transformation (relevant du SH 16), le calcul des surcoûts se fonde sur les enquêtes menées auprès des entreprises :

Code nomenclature	160411 à 160420 Préparations et conserves de poissons
Liste 2014 et 2019	160510, 160521, 160529, 160552, 160553, 160554 Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>B SURCOUT*</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	13,2%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	1,7%
Assurances	0,3%
Dotations aux amortissements	3,8%
Entretien et maintenance	
Frais de formation	
Frais de transport export	2,5%
Frais financiers	1,8%
Publicité marketing	0,1%
Salaires et charges	14,6%
Poste et télécommunication	0,1%
Energie	0,8%
Déchets (traitement)	
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	38,8%

* SURCOUTS CALCULES POUR LES ANNEES ANTERIEURES, LES ENTREPRISES N'AYANT PAS REPONDU A L'ENQUETE 2021

²⁰ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

²¹ Moyenne arithmétique

BRANCHE 10.3 TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE FRUITS ET LEGUMES

↘ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer sont relativement stables et s'élèvent à 3,03 millions d'€ en 2021 (+10,1 %). Les importations progressent plus modestement (+8,7 %), permettant à la production locale de maintenir sa part de marché qui s'établit à 30,7 % en 2021 (+0,3 point).

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
20019010	Chutney de mangues, préparé ou conservé au vinaigre ou à l'acide acétique	B	16,5%					-	-	-				
20019020	Fruits du genre 'Capsicum' (autres que les piments doux ou poivrons), préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	B	16,5%					-	-	615			100,0%	0,00
20019040	Ignames, patates douces et parties comestibles simil. de plantes, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé >= 5%, préparées ou conservées au vinaigre ou à l'acide acétique	B	16,5%					-	-	-				
20019070	Piments doux ou poivrons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	B	16,5%			2 542	0,0%	-	-	4 844	0,0%		90,6%	0,00
20019092	Cœurs de palmier, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	B	16,5%			893	0,0%	-	-	966	0,0%		8,2%	0,00
20019097	Légumes, fruits et parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des concombres, des cornichons, du chutney de mangue, des fruits du genre 'Capsicum', du maïs doux, des ignames, des patates douces et parties comestibles simil. de	B	16,5%			97 688	0,0%	-	-	101 920	0,0%		4,3%	0,00

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
	plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé >= 5%, des champignons, des coeurs de palmier, des olives, des poivrons ou piments doux, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)													
20060010	Gingembre, confit au sucre [égoutté, glacé ou cristallisé]	B	16,5%			18 568	0,0%	-	-	17 343	0,0%		-6,6%	0,00
20060031	Cerises, confites au sucre [égouttées, glacées ou cristallisées], d'une teneur en sucres > 13% en poids	B	16,5%			3 547	0,0%	-	-	3 052	0,0%		-14,0%	0,00
20060035	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel , de kola et noix macadamia, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucres > 13% en poids	B	16,5%					-	-	167				
20060091	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel , de kola et noix macadamia, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucres <= 13% en poids	B	16,5%			95	0,0%	-	-	119	0,0%		25,3%	0,00

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
2006003881	Autres légumes, fruits, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes comestibles, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre > 13% en poids (à l'excl. des cerises, du gingembre, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia) d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	B	16,5%					-						
2006003889	Autres	B	16,5%					-	-	-				
2006009999	Autres	B	16,5%					-	-	-				
2007	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	C	18,0%	268 607	344 288	1 560 285	18,1%	298 050	298 050	1 599 329	15,7%	-13,4%	2,5%	-2,37
200811	Arachides, préparées ou conservées (sauf confites au sucre)	B	14,0%			827 914	0,0%	-	-	1 139 452	0,0%		37,6%	0,00
200899	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises,	B	17,2%			630 747	0,0%	-	-	657 872	0,0%		4,3%	0,00

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
	des coeurs de palmier et des aïrelles)													
2009 sauf 2009119998, 2009311999, 2009499990, 2009893690, 2009819990 et 2009909880	Jus de fruits (y.c. les moûts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	C	19,1%	2 408 462	2 409 236	3 145 920	43,4%	2 734 660	2 734 660	3 308 792	45,2%	13,5%	5,2%	1,88
TOTAL			16,6%	2 677 069	2 753 524	6 288 199	30,5%	3 032 710	3 032 710	6 834 471	30,7%	10,1%	8,7%	0,28

Cette branche d'activité recouvre essentiellement deux types de productions principales :

- Les **jus de fruits frais** relevant de la position douanière SH4 **2009** représentent l'essentiel des ventes internes déclarées pour cette branche d'activité. Ils sont fabriqués par de nombreux artisans à côté desquels opère **une entreprise industrielle qui produit également des yaourts et emploie 45 salariés. La production déclarée aux douanes est stable**, avec 2,73 millions d'€ en 2021 (+13,5 %). Elle gagne près de 2 points de part de marché malgré une hausse de 5,2 % des importations. La production locale, qui consiste en du jus de fruits frais, est concurrencée par les jus de longue conservation en provenance du Brésil, importés sous les mêmes codes douaniers et souvent vendus au rayon frais dans les GMS, semant la confusion auprès des consommateurs. Les opérateurs estiment la part de marché en volume de la production locale, très compétitive sur le segment du frais, de 80 % pour les jus frais, mais seulement de 20 % sur l'ensemble du marché des jus de fruits (frais et de longue conservation).
- La production de **confitures**, relevant de la position douanière SH4 **2007**, est assurée par une unité industrielle spécialisée dans la transformation de fruits et légumes locaux qui emploie 13 salariés ainsi que plusieurs producteurs artisanaux. Réalisée uniquement à partir de fruits locaux, elle subit des surcoûts importants qui grèvent sa compétitivité par rapport aux produits antillais et aux grandes marques nationales. Portées par un marché en développement, les ventes internes ont du mal à s'imposer (-13,4 % de ventes internes) face à des importations qui progressent (+2,5 %). La production locale couvre d'après les statistiques douanières 15,7 % du marché en 2021 en baisse de 2,37 points.

► Pour cette branche d'activité, les taux de surcoût moyens s'élèvent à 34,3 %²². Les différentiels de taxation compensent un peu plus du tiers des surcoûts des confitures et la moitié des surcoûts des jus de fruits.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

Code nomenclature	2007 Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	200899 Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des coeurs de palmier et des airelles)	2009 sauf 2009119998, 2009311999, 2009499990, 2009893690, 2009819990 et 2009909880 Jus de fruits (y.c. les moûts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
Liste 2014	C	B	C
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	22,1%	5,05%	17,4%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	5,3%		5,7%
Assurances	0,3%		0,2%
Dotations aux amortissements	5,8%	0,61%	3,2%
Entretien et maintenance		1,96%	0,1%
Frais de formation			
Frais de transport export	4,7%		0,0%
Frais financiers	1,3%		0,3%
Publicité marketing	0,1%		8,1%
Salaires et charges	8,2%		0,4%
Poste et télécommunication	0,5%		1,4%
Energie	0,2%		
Déchets (traitement)			
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	48,5 %	17,6%	36,8 %

* SURCOUTS CALCULÉS POUR LES ANNÉES ANTERIEURES, LES ENTREPRISES N'AYANT PAS REPONDU A L'ENQUÊTE 2021

²² Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- **20019010 : Chutney de mangues, préparé ou conservé au vinaigre ou à l'acide acétique**
- **20019020 : Fruits du genre 'Capsicum' (autres que les piments doux ou poivrons), préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique**
- **20019040 : Igname, patates douces et parties comestibles simil. de plantes, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculle >= 5%, préparées ou conservées au vinaigre ou à l'acide acétique**
- **20019070 : Piments doux ou poivrons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique**
- **20019092 : Cœurs de palmier, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique**
- **20019097 : Légumes, fruits et parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des concombres, des cornichons, du chutney de mangue, des fruits du genre 'Capsicum', du maïs doux, des ignames, des patates douces et parties comestibles simil. de plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de féculle >= 5%, des champignons, des cœurs de palmier, des olives, des poivrons ou piments doux, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)**
- **20060010 : Gingembre, confit au sucre [égoutté, glacé ou cristallisé]**
- **20060031 : Cerises, confites au sucre [égouttées, glacées ou cristallisées], d'une teneur en sucres > 13% en poids**
- **20060035 : Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucres > 13% en poids**
- **20060091 : Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucres <= 13% en poids**
- **2006003881 : Autres légumes, fruits, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes comestibles, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre > 13% en poids (à l'excl. des cerises, du gingembre, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia) d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %**
- **2006003889 : Autres**
- **2006009999 : Autres**
- **200811 : Arachides, préparées ou conservées (sauf confites au sucre)**

BRANCHE 10.5 FABRICATION DE PRODUITS LAITIERS

↘ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 7,848 millions d'€ en 2021 et progressent de 0,8% (contre +10,5% en 2020). La part de marché de la production locale perd toutefois 3,17 points pour s'établir à 49,9% en 2021 sous l'effet d'une forte progression des importations de 14,4 %.

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021- 20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
040310	Yoghurts, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao	B	20,0%	7 763 728	7 787 713	373 986	95,4%	7 848 693	7 848 693	433 204	94,8%	0,8%	15,8%	-0,65
040610	Fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lactosérum, et caillebotte	B	14,0%			766 245	0,0%			925 644	0,0%		20,8%	0,00
040640	Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti'	B	14,0%			144 233	0,0%			223 758	0,0%		55,1%	0,00
040690	Fromages (à l'excl. des fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lactosérum, de la caillebotte, des fromages fondu, des fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti' ainsi que des fromages râpés ou en poudre)	B	14,0%			5 591 611	0,0%			6 286 323	0,0%		12,4%	0,00
TOTAL			15,5%	7 763 728	7 787 713	6 876 075	53,1%	7 848 693	7 848 693	7 868 929	49,9%	0,8%	14,4%	-3,17

Seule la production de **yaourts** (position douanière **040310**) fait l'objet de déclarations à l'administration douanière. Elle est issue d'une unité industrielle qui emploie **45 salariés** et commercialise sous la franchise YOPLAIT et sa propre marque YANA.

La production locale progresse de 0,8 % en 2021 tandis que les importations augmentent de manière plus significative (+15,8%).

Conséquence de cette hausse des importations, la production locale de yaourts perd 0,6 point de part de marché pour s'établir à 94,8 % en 2021, selon les statistiques douanières. A noter que marché est en pleine expansion (la consommation moyenne de yaourts est de 12 kg/habitant/an en Guyane contre 30 kg/habitant/an dans l'hexagone), mais la production locale subit des surcoûts importants, évalués à 36,4 % en 2021, surcoûts qui grèvent sa compétitivité vis à vis des yaourts importés et se traduisent par des prix de vente généralement 10 % supérieurs à ceux des produits importés. L'opérateur principal évalue ainsi la part de marché réelle de la production locale de yaourts à 80 % environ.

Une seule petite unité d'élevage de chèvres produit des fromages (positions **040610**, **040640** et **040690**), qu'elle vend jusqu'à présent essentiellement sur les marchés. La vente de fromage représente 85 % de son chiffre d'affaires, qui restait jusqu'en 2021 inférieur au seuil de redevabilité de l'octroi de mer.

Il s'agit d'une production relativement confidentielle, avec une part de marché qui reste marginale au regard des importations. La production locale est toutefois en progression constante (+5 %/an en moyenne) et l'entreprise avait prévu de se réorganiser en 2020 pour augmenter sa production et pouvoir la distribuer dans les GMS²³ (la crise du COVID l'a amenée à reporter ce projet).

► Les taux de surcoûts calculés pour cette branche d'activité s'élèvent en moyenne²⁴ à 40,4 %. Les différentiels pratiqués, de 20 % sur les yaourts et de 14 % sur les fromages, compensent respectivement environ la moitié et le tiers des surcoûts subis par la production locale de yaourts et de fromages.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit:

Code nomenclature	040310 Yoghurts, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	040610 Fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lactosérum, et caillebotte 040640 Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti' 040690 Fromages [...]
Liste 2014	B	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	17,4%	8,0%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	5,7%	
Assurances	0,2%	1,9%
Dotations aux amortissements	3,2%	27,9%
Entretien et maintenance	0,1%	2,6%
Frais de formation		
Frais de transport export		
Frais financiers	0,0%	0,3%
Publicité marketing	0,3%	
Salaires et charges	8,1%	
Poste et télécommunication	0,4%	0,7%
Energie	1,4%	0,2%
Déchets (traitement)		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	36,8 %	41,6 %*

* SURCOUTS MODELISES

²³ Grandes et Moyennes Surfaces

²⁴ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

BRANCHE 10.6 TRAVAIL DES GRAINS ; FABRICATION DE PRODUITS AMYLACES

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021- 20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
100620	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun]	A	9,0%			56 219	0,0%			85 229	0,0%		51,6%	0,00
100630	Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé	A	10,0%			3 579 295	0,0%			2 791 109	0,0%		-22,0%	0,00
	TOTAL		9,5%	-	-	3 635 514	0,0%	-	-	2 876 338	0,0%		-20,9%	0,00

► Aucune vente interne n'est déclarée. Il n'existe plus de production locale depuis le départ de la dernière entreprise du polder rizicole, qui a marqué la fin de l'activité et l'abandon de quelques 5 731 ha qui produisaient jusqu'à 30 000 tonnes de riz par an. Il n'existe pas non plus d'unité de conditionnement de riz en Guyane. En conséquence la CTG a considéré lors de la reconduction du dispositif en 2020 qu'il n'y avait plus lieu de pratiquer un différentiel d'octroi de mer pour ces codes.

BRANCHE 10.7 FABRICATION DE PRODUITS DE BOULANGERIE-PÂTISSERIE ET DE PATES ALIMENTAIRES

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculle en feuilles et produits simil.	B	17,8%	11 738 679	11 738 679	15 356 241	43,3%	16 164 537	16 164 537	17 259 310	48,4%	37,7%	12,4%	5,04

↳ Les ventes internes de produits de la boulangerie-pâtisserie progressent significativement en 2021 (+37,7%) après avoir reculé de 9,4 % en 2020, pour s'établir à 17,3 millions d'€. L'essentiel de la production locale consiste en des pains, viennoiseries, pizzas ou quiches, relevant de la position douanière SH6 190590.

Assurée par une trentaine de boulangeries artisanales qui commercialisent leurs produits en vente directe et une entreprise industrielle qui emploie 12 personnes qui commercialise des produits semi finis (pâton frais ou congelés) auprès de la GMS et de petites boulangeries/sandwicheries. Cette activité a été durement affectée par la crise de la covid-19. Pourtant classé essentiel, le secteur de la boulangerie-pâtisserie a été impacté par les changements de rythme imposés par le confinement, les couvre-feux et le télétravail, qui ont modifié les habitudes de consommation alors qu'une grande partie de son chiffre d'affaires dépend de la restauration hors domicile.

En 2021, les importations progressant de manière plus modérée (+12,4%) que les ventes internes (+37,7%), la production locale gagne 5 points de part de marché pour s'établir à 48,4 % en 2021.

↳ Les taux de surcoûts, de 26,2 %, sont compensés aux deux tiers par les différentiels pratiqués qui s'élèvent à 17,8 % en moyenne²⁵.

²⁵ Moyenne arithmétique

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

Code nomenclature	
Liste 2014 et 2019	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	17,5%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	
Assurances	2,2%
Dotations aux amortissements	
Entretien et maintenance	0,5%
Frais de formation	
Frais de transport export	
Frais financiers	0,1%
Publicité marketing	
Salaires et charges	5,6%
Poste et télécommunication	0,1%
Energie	0,2%
Déchets (traitement)	
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	26,2 %

* SURCOUTS CALCULES POUR LES ANNEES ANTERIEURES, LES ENTREPRISES N'AYANT PAS REPONDU A L'ENQUETE 2021

BRANCHE 10.8 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES

► Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer progressent de 6,2 % en 2021. Cette hausse concerne l'ensemble des produits donnant lieu à une production locale déclarée. Les importations se replient globalement de 1,3 %. La part de marché progresse légèrement (+0,3 point).

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021- 20	Evol. Import 2021- 20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
0901 sauf 090110	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange	B	11,0%			2 604 268	0,0%		-	2 679 716	0,0%		2,9%	0,00
1702	Sucres, y.c. le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide ; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants ; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel ; sucres et mélasses caramélisés	C	1,4%	106 942	106 942	203 408	34,5%	130 324	130 324	263 145	33,1%	21,9%	29,4%	-1,34
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée	B	2,7%	610 072	610 072	3 599 448	14,5%	732 320	732 320	3 365 078	17,9%	20,0%	-6,5%	3,38
2105	Glaces de consommation, même contenant du cacao	B	19,0%	160 520	160 520	2 814 289	5,4%		-	2 997 464	0,0%		6,5%	-5,40
21069098	Préparations alimentaires, n.d.a., contenant en poids 1,5% de matières grasses provenant du lait, 5% de saccharose ou d'isoglucose, 5% de glucose ou d'amidon ou de féculle	B	16,5%	155 475	155 475	3 044 948	4,9%	234 193	234 193	3 124 869	7,0%	50,6%	2,6%	2,11
TOTAL			10,1%*	1 033 009	1 033 009	12 266 361	7,8%	1 096 837	1 096 837	12 430 272	8,1%	6,2%	1,3%	0,34

Plusieurs productions relèvent de cette branche d'activité :

- Les **préparations pour sauces et sauces préparées** (position **2103**) représentent 67 % des ventes internes déclarées de cette branche d'activité en 2021. Il s'agit d'une production identitaire, adaptée aux goûts et habitudes culinaires des Guyanais (purée de piments, sauce créole) et réalisée avec des produits locaux par plusieurs petits artisans et **une unité industrielle** spécialisée dans la transformation de fruits et légumes locaux **qui emploie 13 personnes**. Cette production est fortement concurrencée par les grandes marques nationales et les produits antillais. Toutefois, **les ventes internes progressent de 20% en 2021** (après avoir reculé de 6,8 % en 2020) et **la part de marché de la production locale gagne 3,4 points pour s'établir à 17,9 %**, les importations régressant de 6,5 %.
- Les **glaces de consommation**, déclarées sous la position douanière **2105**, sont produites par **cinq artisans glacières** en Guyane. Trois d'entre eux ne produisent qu'à destination des GMS, les deux autres assurent une vente directe. L'activité représente une **trentaine d'emplois**. La taille « critique » des artisans glacières guyanais se traduit par de fortes variations des ventes internes déclarées à l'administration des Douanes d'une année à l'autre : **l'absence de vente interne déclarée en 2021** ne signifie pas l'absence de production mais s'explique par le fait que les cinq entreprises avaient individuellement un chiffre d'affaires inférieur au seuil de redevabilité de l'octroi de mer. Si la production locale reste minoritaire en regard des grandes marques nationales, elle se démarque néanmoins de la concurrence par ses parfums, développés à partir des fruits locaux qui plaisent aux consommateurs guyanais.
- La fabrication de **sirops de sucre** (position **1702**) est assurée par **plusieurs artisans et une unité industrielle** spécialisée dans la transformation des fruits et légumes. Réalisée uniquement à partir de produits locaux, elle subit une concurrence forte des produits antillais et des grandes marques nationales, dont les prix sont en moyenne trois fois moins élevés. Après s'être contracté en 2020, la demande repart à la hausse en 2021, **les ventes internes progressent près de 22%**, moins fortement toutefois que les importations (+29,4%) %. **La production locale occupe 33,1% du marché en 2021** (-1,3 point par rapport à 2020).
- Les **préparations alimentaires non dénommée ailleurs** (code douanier **21069098**) **progressent spectaculairement en 2021 (+50,6%)**, après une baisse marquée de en 2020 (-26,5%). Les importations progressant plus modestement (2,6%), **la part de marché de la production locale augmente de 2,11 points** mais reste minoritaire (7 % en 2021).
- Enfin, la production locale de **café** (position **0901**) est assurée jusqu'en 2021 par un seul producteur (Société guyanaise de torréfaction et de distribution de café / Café Chaulet) qui se situait en dessous du seuil de redevabilité, dont certains équipements ont été endommagés lors du déménagement de son usine de Matoury vers Montsinney. L'opérateur a également subit des pertes sur le café qui a pourri du fait de l'humidité lors de la fermeture du site. Une réouverture de l'usine est prévue en 2023.
A noter qu'un nouvel opérateur s'est récemment implanté sous la marque commerciale MOKAFE.

► Les productions locales relevant de cette branche d'activité subissent des surcoûts évalués en moyenne à 40,8 %²⁶. Le différentiel, qui a été mis en place uniquement sur certaines positions douanières à huit chiffres faisant l'objet de déclarations de ventes internes, compense environ le tiers des surcoûts de la production de sauces et de glaces et près de 60 % des surcoûts des sirops de sucre.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

Code nomenclature	0901 sauf 090110 Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange	1702 Sucres, y.c. le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide ; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants ; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel ; sures et mélasses caramélisées	2103 Préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés ; farine de moutarde et moutarde préparée	2105 Glaces de consommation, même contenant du cacao	21069098 Préparations alimentaires, n.d.a., contenant en poids 1,5% de matières grasses provenant du lait, 5% de saccharose ou d'isogluucose, 5% de glucose ou d'amidon ou de féculle
Liste 2014 et 2019	B	C	C	B	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	11,0%	22,1%	22,1%	45,4%	18,82%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	7,0%	5,3%	5,3%	1,0%	
Assurances	0,2%	0,3%	0,3%		
Dotations aux amortissements	4,8%	5,8%	5,8%	0,7%	1,08%
Entretien et maintenance	0,3%			2,7%	0,98%
Frais de formation					
Frais de transport export		4,7%	4,7%		
Frais financiers	0,3%	1,3%	1,3%		0,05%
Publicité marketing	0,0%	0,1%	0,1%		
Salaires et charges	5,1%	8,2%	8,2%	4,4%	
Poste et télécommunication	0,2%	0,5%	0,5%	0,3%	
Energie	0,8%	0,2%	0,2%	2,1%	
Déchets (traitement)					
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	29,7%	48,5 %	48,5 %	56,6 %	20,9%

* SURCOUTS CALCULES POUR LES ANNEES ANTERIEURES, LES ENTREPRISES N'AYANT PAS REPOUDU A L'ENQUETE 2021

²⁶ Moyenne arithmétique

b) Division 11 Fabrication de boissons

► Les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer au sein de cette division s'élèvent à 10,521 millions d'€ en 2021 et progressent de 3,8%.

La production locale couvre 17,4 % du marché; sa part de marché reste stable (-0,1 point) malgré une hausse de 4,8 % des importations.

Si l'on intègre l'eau d'adduction, déclarée sous un code douanier identique à celui de l'eau en bouteille, mais dont l'activité ne relève pas de l'industrie agroalimentaire, les ventes internes atteignent 41,113 millions d'€ en 2021.

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021- 20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
2201	Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige	B		47 813 859	47 813 859	6 486 357		34 717 825	34 717 825	6 202 493				
	Dont eau adduction (hors IAA)	B	0,0%	44 342 987	44 342 987		100%	30 591 903	30 591 903		100%	-31,0%		0,00
	Dont eau en bouteille	B	9,0%	3 470 872	3 470 872	6 486 357	34,9%	4 125 922	4 125 922	6 202 493	39,9%	18,9%	-4,4%	5,09
2202	Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques (à l'excl. des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	B	16,6%	1 255 990	1 255 990	21 252 738	5,6%	1 055 606	1 055 606	24 079 559	4,2%	-16,0%	13,3%	-1,38
2203	Bières de malt	C	26,0%	358 667	493 252	16 069 427	3,0%	584 956	584 956	15 457 980	3,6%	18,6%	-3,8%	0,67
220840	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre	B	20,0%	4 226 171	4 226 171	2 951 006	58,9%	3 809 156	3 809 156	3 058 878	55,5%	-9,9%	3,7%	-3,42
220870	Liqueurs	C	11,8%	693 965	693 965	419 649	62,3%	945 834	945 834	581 303	61,9%	36,3%	38,5%	-0,38
220890	Alcool éthylique d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol, non-dénaturé; eaux-de-vie et autres boissons spiritueuses (à l'excl. des eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins, des whiskies, du rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation après fermentation de produits de cannes à sucre, du gin, du genièvre, de la vodka, des liqueurs ainsi que des préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)	C	0,0%			406 918	0,0%			495 968	0,0%		21,9%	0,00
TOTAL			11,9%	54 348 652	54 483 237	47 586 095	53,4%	41 113 377	41 113 377	49 876 181	45,2%	-24,5%	4,8%	-8,19
TOTAL HORS EAU ADDUCTION			13,9%	10 005 665	10 140 250	47 586 095	17,6%	10 521 474	10 521 474	49 876 181	17,4%	3,8%	4,8%	-0,15

La fabrication de boissons recouvre cinq types de productions :

- Première production de cette division avec 3,809 millions d'€ de ventes internes déclarées en 2021, le **rum guyanais** (code douanier **220840**) est produit par la dernière distillerie de Guyane (il y en a eu 17 par le passé) qui emploie **18 salariés** et fait vivre une **vingtaine de coupeurs de canne**. La production suit une tendance haussière depuis la mise en place d'un différentiel sur le rhum martiniquais en 2015 et la modernisation de la distillerie. En 2021, les ventes internes régressent pourtant de 9,9 % et voit sa part de marché diminuer pour s'établir à 55,5 %, soit -3,4 points par rapport à 2020. Les importations s'inscrivent en hausse (+3,7 %).
A noter que le rhum antillais constitue une véritable menace quand bien même un octroi de mer externe avec le MUA a été mis en place dans le cadre de l'article 5 de la loi sur l'octroi de mer de 2015, l'importation n'a pas diminué. Sur la période 2015 - 2021, elle augmente même globalement de 17%, et de 11% pour les rhums provenant de Martinique.
- **L'eau en bouteille**, déclarée sous le code douanier **22019000**, est la deuxième production de ce secteur d'activité, avec 4,125 millions d'€ de ventes internes déclarées en 2021. Elle est produite sous le label "eau de source" par une unité qui a démarré ses activités en 2013 et emploie **10 salariés**. Le différentiel de taxation, porté de 3,5 % en 2019 à 9 % à partir de 2020, a permis d'accroître la compétitivité de la production locale, dont les ventes internes ont progressé sensiblement en 2020 (+32 %) et en 2021 (+18,9%). Les importations diminuant de 4,4%, la **part de marché de la production locale gagne plus de 5 points en 2021** pour s'établir à près de 40 %.
- Troisième production avec 1,055 millions d'€ déclarés en 2021, les **sodas** (position douanière **2202**), sont issus d'une unité de fabrication (2 jusqu'en 1990) qui emploie une **petite trentaine de salariés**. La production de sodas, commercialisée sous des marques locales (Soukous, Tropi), recule depuis 2017, concurrencée par des importations du Surinam et par une contraction de la demande correspondant à une tendance de fond à consommer mieux et à manger plus sainement (moins gras et moins sucré). Les ventes internes déclarées aux douanes reculent ainsi de 16 % en 2021. Leur part de marché en est affectée (5,6 % en 2020 contre 4,2% en 2021) du fait d'un d'une progression sensible des importations (+13,3%).
- Les **punchs et liqueurs** (code douaniers **220870**) sont issus d'une industrie spécialisée dans la transformation des fruits et légumes. La production locale est très fortement concurrencée par les importations par rapport auxquelles elle reste moins compétitive. Les ventes internes progressent néanmoins en 2021 (+36,3%), mais à un rythme moindre que les importations (+38,5%), ce qui se traduit par un léger recul (-0,4 point) de leur part de marché, qui s'établit à 61,9 % en 2021.
Comme le rhum, pour cette production un octroi de mer externe a été mis en place avec le MUA dans le cadre de l'article 5 de la loi sur l'octroi de mer de 2015, sans effet notable semble-t-il car si l'importation augmente de 123% sur la période 2015 - 2021, aucune ne provient des Antilles en 2021. Elles ne représentaient en 2015 que 11,6% des importations totales.
- Enfin, la fabrication locale de **bière** (code douanier **2203**) est issue d'un seul brasseur créé en 2011, qui dépasse le seuil de redevabilité de l'octroi de mer depuis 2017 et emploie **3 salariés**. Cette production s'est développée en écho à une forte évolution du marché, occupé jusqu'en 2010 par un groupe mondial qui détenait le

monopole sur le marché guyanais à travers cinq marques principales. Le déploiement des GMS en Guyane à partir de 2010 a permis d'ouvrir et de diversifier le marché à d'autres bières (des Antilles et d'Amérique du Sud) qui appartiennent toutefois au même groupe.

Face à la politique de prix très agressive des bières d'importation (vendues pour certaines à 1,50 € le litre au consommateur final, soit la moitié du prix de revient de la bière locale), la production locale de bière se positionne sur un marché de niche, mettant en avant les qualités organoleptiques du produit pour satisfaire une demande croissante de bière qualitative.

Les importations diminuent toutefois en 2021 (-3,8%) tandis que **la production locale progresse sensiblement en 2021 (+18,6 %)** qui lui permet de couvrir 3,6% du marché.

A noter qu'une nouvelle unité de production s'est récemment implantée à Mana, qui reste pour l'heure très modeste (2 à 3 cuves).

► *Les surcoûts calculés s'élèvent en moyenne²⁷ pour cette branche d'activité à 32 %. Le différentiel pratiqué, de 13,9 % en moyenne²⁸ compense globalement plus du tiers des surcoûts subis par la production locale, avec toutefois de fortes différences entre les produits : les surcoûts de la bière sont compensés à 90 %, ceux des sodas et du rhums à 75 %, et ceux de l'eau en bouteille et des punchs et liqueurs à hauteur de 25 %.*

²⁷ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

²⁸ Moyenne arithmétique

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits s'établit comme suit.

Code nomenclature	2201 Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées ; glace et neige	2202 Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques (à l'excl. des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)	2203 Bières de malt	220840 Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre	220870 Liqueurs
Liste 2014 et 2019	B	B	C	B	C
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT *
Achat de matières premières, intrants et emballages	9,4%	8,6%	3,0%	4,8%	22,1%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	5,3%	6,0%	13,3%	8,2%	5,3%
Assurances	1,1%	0,7%	0,7%	0,6%	0,2%
Dotations aux amortissements	8,0%	0,9%	3,5%	8,8%	5,8%
Entretien et maintenance	1,3%	0,2%	0,6%	0,7%	
Frais de formation					
Frais de transport export				0,5%	4,7%
Frais financiers	0,3%		0,8%	1,5%	1,3%
Publicité marketing		0,1%	0,5%	0,2%	0,1%
Salaires et charges	8,2%	5,7%	5,2%	0,2%	8,2%
Poste et télécommunication	0,1%	0,2%	0,3%	0,1%	0,4%
Energie	0,5%	0,6%	0,5%	0,4%	0,2%
Déchets (traitement)					
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	34,2 %	23,0 %	28,4 %	26,0 %	48,5 %

* SURCOUTS CALCULES POUR LES ANNEES ANTERIEURES, LES ENTREPRISES N'AYANT PAS REPONDU A L'ENQUETE 2021

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de la reconduction du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 220890 correspondant à l'alcool éthylique d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol, non-dénaturé ; eaux-de-vie et autres boissons spiritueuses.

C- SECTEUR INDUSTRIES EXTRACTIVES

⇒ Sources :

- INSEE : extraction FARE 2019
- Statistiques douanières
- Enquêtes entreprises

C1- Principales données et ratios de la production locale

	Caractéristiques des entreprises du secteur en 2019 ²⁹						
	Nb d'unités légales	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
CA égal ou supérieur à 550 K€	37	77 340	19 211	-459	14 798	-4 342	4 595
CA inférieur ou égal à 300 K€	37	3 186	-5 239	-9 946	3 577	-14 105	15 927
CA supérieur à 300 et inférieur à 550 K€	7	3 041	0	0	2 655	0	0
TOTAL	81	83 567	13 972	-10 405	21 030	-18 447	20 522

Source – INSEE – (Milliers d'€) – Hors entreprises relevant du secret statistiques (-de 3 entreprises dans la même activité)

Selon les données transmises par l'INSEE, le secteur des industries extractives³⁰, tous chiffres d'affaires confondus :

- Se compose de 81 entreprises en 2019,
- Réalise un chiffre d'affaires de 83,5 millions d'€,
- Et affiche un résultat net comptable 20,5 millions d'€.

²⁹ Derniers chiffres disponibles

³⁰ Hors secret statistique

C2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste

↘ Pour ce secteur, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer progressent de 23,3 %, avec 23,5 millions d'€ déclarés en 2021. Bien que marginales, les importations sont en nette hausse (+324 %), mais la part de marché de la production locale reste largement dominante du fait de la nature des produits (sable et graviers - pondéreux à faible valeur).

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021- 20 (pts)
250510	Sables siliceux et sables quartzeux, même colorés	A	10,0%	4 836 444	4 836 444	15 389	99,7%	6 315 680	6 315 680	112 037	98,3%	30,6%	628,0%	-1,43
251710	Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement	A	10,0%	14 230 311	14 230 311	77 840	99,5%	17 185 296	17 185 296	288 195	98,4%	20,8%	270,2%	-1,11
	TOTAL		10,0%	19 066 755	19 066 755	93 229	99,5%	23 500 976	23 500 976	400 232	98,3%	23,3%	329,3%	-1,19

Les productions locales relevant du secteur des industries extractives et bénéficiant du dispositif de différentiel d'octroi de mer se limitent au **sable** (code douanier **250510**, 34 % des ventes internes déclarées du secteur en 2020) et au **gravier** (code douanier **251710**, 66 % des ventes internes). Il existe 5 carrières de roche massive en Guyane, exploitées par **4 opérateurs**. L'activité représente **150 emplois directs et 200 emplois indirects** (transporteurs, maintenance...).

La production est très dépendante du dynamisme de la construction et de la commande publique. Après plusieurs années atones (malgré un pic d'activité en 2016-2017 lié au chantier d'Ariane 6), l'activité repart en lien avec le **Plan d'urgence pour la Guyane** (signé en 2017), le **Contrat de Convergence et de Transformation** (signé en 2019) et plus récemment le **Plan de relance** (signé en 2020), ainsi que le **Plan logement outre-mer 2019-2022**. Au titre de ce dernier plan, selon la banque des territoires (Caisse des Dépôts) dans son bilan 2021, près de 1 500 constructions ont été réalisées pour un montant de plus de 145 M€ et plus de 150 logements réhabilités pour 1,5 M€ en Guyane.

Conséquence de cette reprise d'activité, la production locale de sable et gravier évolue très favorablement, avec une hausse de près de 31 % des ventes internes de sable et de 21 % des ventes internes de gravier en 2021. La production locale reste dominante et est faiblement concurrencée par les importations, même si les importations de gravier ont progressé de 270% en 2021. Le risque du développement des importations par barge en provenance du Brésil, achetées à des prix pouvant être très avantageux selon le taux de change du dollar, restant réel, d'après les opérateurs interrogés.

↘ Pour ce secteur d'activité, le différentiel pratiqué de 10 % compense les trois quarts des surcoûts subis, qui s'élèvent à 13,2 %.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit pour l'année 2020.

Code nomenclature	250510 Sables siliceux et sables quartzueux, même colorés	251710 Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement
Liste 2014 et 2019	A	A
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	3,2%	3,2%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	0,6%	0,6%
Assurances	0,1%	0,1%
Dotations aux amortissements	5,5%	5,5%
Entretien et maintenance	1,9%	1,9%
Frais de formation		
Frais de transport export		
Frais financiers	0,05%	0,05%
Publicité marketing		
Salaires et charges	1,5%	1,5%
Poste et télécommunication	0,05%	0,05%
Energie	0,3%	0,3%
Déchets (traitement)		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	13,2 %	13,2 %

* SURCOUTS CALCULES POUR LES ANNEES ANTERIEURES, LES ENTREPRISES N'AYANT PAS REPONDU A L'ENQUETE 2021

D- SECTEUR INDUSTRIES MANUFACTURIERES

⇒ Sources :

- INSEE : extraction FARE 2019
- Statistiques douanières
- Enquêtes entreprises

D1- Principales données et ratios de la production locale

Caractéristiques des entreprises du secteur en 2019³¹

	Nb d'unités légales	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
CA égal ou supérieur à 550 K€	170	411 244	126 623	29 989	73 584	19 054	31 781
CA inférieur ou égal à 300 K€	279	22 343	9 537	2 320	4 934	2 195	2 248
CA supérieur à 300 et inférieur à 550 K€	70	28 904	11 490	2 243	7 291	1 836	1 893
TOTAL	519	462 491	147 650	34 552	85 809	23 085	35 922

Source – INSEE - (Milliers d'€)) – Hors entreprises relevant du secret statistiques (-de 3 entreprises dans la même activité)

Selon les données transmises par l'INSEE à la CTG, le secteur des industries manufacturières³², tous chiffres d'affaires confondus :

- Se compose de 519 entreprises en 2019,
- Réalise un chiffre d'affaires de 462,5 millions d'€,
- Et affiche un résultat net comptable 36 millions d'€.

³¹ Dernière année disponible

³² Hors secret statistique

D2- Caractéristiques et évolution de la production locale de produits de liste

BRANCHE FABRICATION DE TEXTILES, INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT, INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE (NAF 38 CB)

Caractéristiques des entreprises de la branche en 2019						
Nb d'unités légales	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
34	5 697	2 464	772	1 356	774	606

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffres d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne **34 unités de production** en 2019 qui réalisent un **chiffre d'affaires de 2,4 millions d'€**.

► *Les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer reculent de 38% en 2021, passant de 137 K€ déclarés en 2020 à 85 K€ en 2021, tandis que les importations progressent de 37,4%.*

En conséquence, la production locale, très marginale face aux importations, occupe une part de marché modeste (0,6%).

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021- 20	Evol. Import 2021- 20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
4201	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux, y.c. les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles simil., en toutes matières (à l'excl. des harnais pour enfants ou adultes ainsi que des cravaches et autres articles du n° 6602)	B	14,0%			225 605	0,0%	-	-	283 758	0,0%		25,8%	0,00
5907	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n.d.a.; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues	B	0,0%			31 669	0,0%	-	-	17 065	0,0%		-46,1%	0,00
6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie	B	16,5%	3 661	3 661	4 390 258	0,1%	-	-	6 569 641	0,0%	-100,0%	49,6%	-0,08

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021- 20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
61103091	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (sauf sous-pulls et gilets ouatinés)	Int. 2019 : B	16,5%	3 541	3 541	43 863	7,5%	-	-	73 049	0,0%	-100,0%	66,5%	-7,47
61112090	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de coton, pour bébés (sauf gants et bonnets)	Int. 2019 : B	16,5%			643 574	0,0%	-	-	791 948	0,0%		23,1%	0,00
62011900	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf articles en bonneterie)	Int. 2019 : B	16,5%			18 885	0,0%	-	-	6 536	0,0%		-65,4%	0,00
62044200	Robes de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	Int. 2019 : B	16,5%			418 881	0,0%	-	-	691 844	0,0%		65,2%	0,00
6205	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)	B	16,5%			766 274	0,0%	-	-	681 976	0,0%		-11,0%	0,00
6206	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	B	16,5%			366 867	0,0%	-	-	478 296	0,0%		30,4%	0,00
63029100	Linge de toilette ou de cuisine en coton (autre que bouclé du genre éponge et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	Int. 2019 : B	16,5%	6 922	6 922	141 507	4,7%	-	-	114 613	0,0%	-100,0%	-19,0%	-4,66
630612	Bâches et stores d'extérieur de fibres synthétiques (sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)	B	19,0%	69 938	69 938	124 964	35,9%	70 030	70 030	149 318	31,9%	0,1%	19,5%	-3,96
630619	Bâches et stores d'extérieur de matières textiles (autres que de fibres synthétiques et sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)	B	19,0%			320 426	0,0%	-	-	559 606	0,0%		74,6%	0,00
63079098	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a. (à l'excl. de ceux en feutre, en bonneterie et les draps à usage unique, en non tissés, utilisés au cours des procédures chirurgicales)	B	16,5%	3 804	3 804	16 256 893	0,0%	15 150	15 150	4 249 051	0,4%	298,3%	-73,9%	0,33

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021- 20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
65050030	Casquettes, képis et coiffures similaires, comportant une visière, en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, feutre ou autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis (sauf ceux ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	Int. 2019 : B	16,5%	49 594	49 594	257 208	16,2%	-	-	355 673	0,0%	-100,0%	38,3%	-16,16
	TOTAL		15,5%	137 460	137 460	24 006 874	0,6%	85 180	85 180	15 022 374	0,6%	-38,0%	-37,4%	-0,01

Deux types de productions sont concernées :

- Les **vêtements et autres articles textiles** relevant des positions douanières **6109, 61103091, 61112090, 62011900, 62044200, 6205, 6206, 63029100, 63079098** et **65050030**. La production locale consiste en de la **sérigraphie**, assurée par plusieurs petits producteurs (17 environ) et une entreprise principale qui emploie 6 salariés. Il s'agit d'un marché de niche au regard du marché de l'habillement, puisque ces produits sont personnalisés en sérigraphie à la demande des clients. Les ventes internes s'élèvent globalement pour cette catégorie de produits à 15 KF en 2021, contre 67,5 K€ en 2020 (-77,6%) et 153,7 K€ en 2019 (-56,1%). La part de marché ne diminue toutefois que de 0,2 point en 2021, l'importation régressant également de près de 40%. La production locale, qui consiste en réalité en des travaux d'impression sur textile, subit des surcoûts importants en regard de la concurrence à l'importation du fait des prix d'achat des supports vierges en lien avec les faibles volumes commandés.
- Les **bâches et stores d'extérieurs**, déclarés sous les positions douanières **630612** et **630619**, sont fabriqués par trois producteurs locaux. Après s'être fortement contracté en 2020 : -33% des ventes internes et - 66% des importations), le marché repart à la hausse en 2021, mais essentiellement au bénéfice des importations (+59,2% contre 0,1% pour les ventes internes). La production locale voit sa part de marché diminuer de 4,6 points en 2021. Notons que les surcoûts subis sont très importants, car les opérateurs fabriquent à la commande et sont obligés d'importer par avion certains tissus qu'ils ne peuvent pas avoir en stock compte-tenu de la diversité des tissus possibles.

► **Le différentiel pratiqué, de 15,5% en moyenne³³ sur les vêtements et textiles, compense près des deux tiers des surcoûts subis, évalués à 25,6 % pour cette production.**
S'agissant des bâches et stores d'extérieurs, le différentiel pratiqué de 19 % compense 42 % des surcoûts subis, évalués à 45,6 %.

³³ Moyenne arithmétique

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

Code nomenclature	6109 T-shirts et maillots de corps, en bonneterie	630612 Bâches et stores d'extérieur de fibres synthétiques (sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)
Liste 2014 et 2019	6205 Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets	630619 Bâches et stores d'extérieur de matières textiles (autres que de fibres synthétiques et sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)
POSTES D'EXPLOITATION	61103091 Chandails, pull-overs, cardigans, gilets	
Achat de matières premières, intrants et emballages	61112090 Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de coton, pour bébés	63079098 Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a.
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	62011900 Manteaux, imperméables, cabans, capes	65050030 Casquettes, képis [...]
Assurances	62044200 Robes de coton, pour femmes ou fillettes	
Dotations aux amortissements	6205 Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets	
Entretien et maintenance	6206 Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes	
Frais de formation	63079098 Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a.	
Frais de transport export	65050030 Casquettes, képis [...]	
Frais financiers		
Publicité marketing		
Salaires et charges		
Poste et télécommunication		
Energie		
Déchets (traitement)		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	25,6 %	45,6 %

* SURCOUTS CALCULES POUR LES ANNEES ANTERIEURES, LES ENTREPRISES N'AYANT PAS REPONDU A L'ENQUETE 2021

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les deux codes douaniers suivants :

- **4201 : Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux, y.c. les traits, laisse, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles simil., en toutes matières (à l'excl. des harnais pour enfants ou adultes ainsi que des cravaches et autres articles du n° 6602)**
- **5907 : Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n.d.a.; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues**

BRANCHE TRAVAIL DU BOIS, INDUSTRIES DU PAPIER ET IMPRIMERIE (NAF 38 CC)

Caractéristiques des entreprises de la branche en 2019

Nb d'unités légales	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts y compris les apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
87	71 991	20 700	3 454	14 055	697	5 886

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffres d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne **87 unités de production** en 2019 qui réalisent **un chiffre d'affaires de 20,7 millions d'€**.

➤ Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 23,6 millions d'€ en 2021, en hausse de 8,1% par rapport à 2020. Les importations progressant de 4,9 %, la part de marché de la production locale n'augmente que de 0,7 point pour s'établir à 66 % en 2021.

La branche regroupe trois divisions de la NAF successivement examinées ci-après :

- Division 16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
- Division 17 Industrie du papier et du carton
- Division 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements

Division 16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie

➤ Avec 18,7 millions d'€ déclarés en 2021, les ventes internes de cette division enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer sont les plus importantes de cette branche d'activité. La part de marché de la production locale progresse de 0,6 point pour s'établir à 91 % en 2021, sous l'effet conjugué d'une hausse de 5,5 % des ventes internes et d'un recul de 1,6 % des importations.

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
440722	Bois de virola, imbuia et balsa, sciés ou déossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm	C	29,0%			66	0,0%	-	-					
440729	Bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre, sciés ou déossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm (sauf virola, mahogany 'Swietenia spp.', imbuia, balsa, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, sapelli et iroko)	C	21,4%	4 714 563	4 714 563	32 199	99,3%	2 382 424	2 382 424	21 369	99,1%	-49,5%	-33,6%	-0,21
44079996	Bois tropicaux sciés ou déossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout ainsi que des bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre)	C	30,0%	9 334 050	9 334 050	461 503	95,3%	12 022 040	12 022 040	303 538	97,5%	28,8%	-34,2%	2,25
44092991	Lames et frises pour parquets, non assemblées, profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'excl. des lames et frises en bois de conifères et de bambou)	C	10,8%	1 040 948	1 040 948	619	99,9%	1 181 628	1 181 628	5 479	99,5%	13,5%	785,1%	-0,40
44092999	Bois profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'excl. des	C	0,0%			230 792	0,0%	-	-	107 310	0,0%	-53,5%	0,00	

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
	bois de conifères et de bambou ainsi que des lames et frises pour parquets, des baguettes et moulures pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.)													
44181010	Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose	C	23,5%	606 762	606 762	105	100,0%	970 739	970 739		100,0%	60,0%	-100,0%	0,02
44181090	Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en bois (à l'excl. des bois d'okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose ainsi que des bois de conifères)	C	23,5%			21 286	0,0%	-	-	15 900	0,0%		-25,3%	0,00
44182010	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils réalisés en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya,	C	23,5%			42 897	0,0%	-	-	171 815	0,0%		300,5%	0,00

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiquée 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
	yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose													
44182080	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois (à l'excl. des bois d'okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose ainsi que des bois de conifères)	C	23,5%			512 680	0,0%	-	-	703 666	0,0%	37,3%	0,00	
441840	Coffrages pour le bétonnage, en bois (à l'excl. des panneaux en bois contre-plaqués)	C	20,0%	133 375	133 375	240 653	35,7%	214 046	214 046	150 464	58,7%	60,5%	-37,5%	23,06
441850	Bardeaux ['shingles' et 'shakes'], en bois	C	30,0%	4 213	4 213		100,0%	12 737	12 737	2 027	86,3%	202,3%	100,0%	-13,73
441860	Poteaux et poutres, en bois	C	29,0%			165 863	0,0%	-	-	918	0,0%		-99,4%	0,00
44189100	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y.c. les panneaux cellulaires, en bambou (à l'excl. des fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, des portes et leurs cadres, chambranles et seuils, des coffrages pour le bétonnage, des bardeaux [shingles et shakes], des poteaux et poutres, des panneaux assemblés pour revêtement de sol ainsi que des constructions préfabriquées)	Int. 2019 : C	23,5%											
441899	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, en bois, y compris les panneaux cellulaires (à l'exclusion de ceux en bambou, des fenêtres, portes-	C	18,8%	1 901 228	1 901 228	108 725	94,6%	1 922 326	1 922 326	281 821	87,2%	1,1%	159,2%	-7,38

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
	fenêtres et leurs cadres et chambranles, des portes et leurs cadres, chambranles et seuils, des poteaux et poutres, des panneaux assemblés pour revêtement de sol, des coffrages en bois pour le bétonnage, des bardaques, shingles et shakes, ainsi que des constructions préfabriquées)													
442010	Statuettes et autres objets d'ornement, en bois (autres que marquetés ou incrustés)	C	29,0%			41 216	0,0%	-	-	63 328	0,0%		53,6%	0,00
94061000	Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, exclusivement ou principalement en bois	C	29,0%			25 576	0,0%	-	-	26 862	0,0%		5,0%	0,00
TOTAL			22,8%	17 735 139	17 735 139	1 884 180	90,4%	18 705 940	18 705 940	1 854 497	91,0%	5,5%	-1,6%	0,58

La première et la deuxième transformation du bois concernent une trentaine d'entreprises, dont 6 scieries pour environ 200 emplois s'agissant de la première transformation et 160 entreprises pour environ 500 emplois pour la deuxième transformation³⁴.

85 % des ventes internes déclarées en 2020 concernent la première transformation du bois. Il s'agit essentiellement de **bois sciés** (codes douaniers 440722, 440729 et 44079996), avec 14,4 millions d'€ déclarés en 2021, en hausse de 2,5 % par rapport à 2020, et de **bois profilés** (code douanier 44092991 et 44092999³⁵), avec 1,181 millions d'€ en 2021 (+13,5 %).

Globalement, les ventes internes issues de la première transformation du bois augmentent de 3,3 % en 2021. La production locale reste dominante, sa part de marché augmente de près de 2 points pour s'établir à 97,3 %, les importations, qui concerne essentiellement le code 44079996 (Bois tropicaux sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm ...) diminuant de près de 40%.

³⁴ Source : Programme régional de la forêt et du bois (PRFB). Les données relatives au nombre d'entreprises peuvent différer des statistiques de l'INSEE, en raison notamment des différences de champs des unités de comptage ; l'INSEE définit l'entreprise comme étant « *la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.* »

³⁵ Les codes 44092991 et 44092999 ont été regroupés au sein du code 44092200 en 2017 à la suite d'un changement de nomenclature

La deuxième transformation du bois concerne :

- Majoritairement les **ouvrages de menuiserie et pièces de charpentes en bois**, avec 1,922 million d'€ déclarés sous le code douanier **441899**. En 2021 Les ventes internes progressent ainsi de 1,1 % et la **production locale gagne 7,4 points de part de marché**. Les importations augmentent également (+159%) mais elles concernent des montant encore marginaux.
Si la production locale est largement dominante sur le marché des charpentes bois (avec 87,2 % de parts de marché en 2021), elle est de plus en plus concurrencée par les charpentes métalliques, déclarées sous un code douanier différent (730890).
- Les **portes et fenêtres en bois** relevant des codes douaniers **44181010, 44181090, 44182010 et 44182080**. Ces quatre codes douaniers sont utilisés avec beaucoup de confusion par les entreprises de menuiserie locales pour déclarer leurs ventes de portes ou fenêtres en bois, principalement pour des questions d'essences locales non répertoriées (ou mal répertoriées) dans la nomenclature douanière. Certaines entreprises utilisent également des nomenclatures douanières correspondant à des fenêtres pour déclarer des portes, et vice-et-versa (le problème se posant notamment pour les portes-fenêtres). Aussi **il convient d'appréhender l'évolution de la production locale non pas par code douanier, mais sur l'ensemble du marché des menuiseries en bois correspondant à ces quatre codes douaniers**.
En 2021, comme en 2020, toute la production locale de portes et fenêtre en bois est déclarée sous un seul code **44181010**. Les ventes internes progressent de 60% tandis que les importations (enregistrées sous les quatre codes douaniers précités) augmentent un moins fortement (54,5%). **La production locale de menuiseries en bois couvre ainsi 52,1 % du marché en 2021 (+0,9 point)**.
Compte tenu de la forte substituabilité des produits au sein des deux codes SH6 441810 et 441820, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 d'intégrer le différentiel sur l'ensemble des deux positions SH6 441810 et 441820 afin de mieux appréhender le positionnement concurrentiel de la production locale.
- Les **coffrages pour le bétonnage** (code **441840**), **bardeaux** (code **441850**) et **poteaux et poutres** (code **441860**) sont des productions complémentaires des scieries. L'absence de vente interne déclarée de poteaux et poutres (441860) ne signifie pas l'absence de production, **les scieries déclarant ces produits avec les sciages**. Les ventes internes, tout comme les importations, varient très fortement d'une année à l'autre en fonction des chantiers engagés.
- Les **objets d'arts en bois** (code douanier **442010**) sont confectionnés par plusieurs petits artisans à partir d'essences de bois de la forêt guyanaise. Aucun d'entre eux ne dépasse le seuil de redevabilité de l'octroi de mer. Il s'agit de **créations artisanales et artistiques**, dont les surcoûts sont uniquement liés à l'achat d'essences locales auprès des scieries ou directement sur site avec l'accompagnement d'agents de l'ONF. Selon le prix de vente de l'œuvre, lui-même fixé par le marché de l'art, ces surcoûts représentent 15 % à 30 % du prix des objets.

↳ Les taux de surcoût de cette division sont évalués à 49% en moyenne³⁶. Ces surcoûts importants sont essentiellement liés au prix d'achat du bois local, beaucoup plus élevé qu'en métropole en raison des contraintes naturelles d'exploitation en forêt guyanaise (difficultés d'accès, répartition des essences, saisonnalité marquée...) et des coûts importants de transport routier pour acheminer les grumes jusqu'aux scieries d'une part, ainsi qu'aux coûts/temps de transformation, beaucoup plus importants en Guyane qu'en métropole en raison des caractéristiques des essences locales utilisées (bois plus dense, plus dur et plus lourd, qui impose des équipements spécifiques et un temps de main d'œuvre plus élevé).

Tous les produits de cette division sont inscrits en liste C dans les annexes européennes ; le différentiel pratiqué, de 22,8 % en moyenne³⁷ en 2021, compense globalement un peu moins de la moitié des surcoûts subis.

³⁶ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

³⁷ Moyenne arithmétique

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

Code nomenclature	440729 Bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre, sciés ou déossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm (sauf virola, mahogany 'Swietenia spp.', imbuia, balsa, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, sapelli et iroko)	44181010 Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en okoumé, obeche, sapelli, siro, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'Swietenia spp.', imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose
Liste 2014 et 2019	C	C
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT*</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	36,9%	19,8%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	8,8%	
Assurances	0,4%	
Dotations aux amortissements	0,3%	2,2%
Entretien et maintenance	0,2%	2,1%
Frais de formation	0,0%	0,1%
Frais de transport export	4,6%	
Frais financiers	0,1%	
Publicité marketing	0,0%	
Salaires et charges	13,4%	14,6%
Poste et télécommunication		
Energie	0,9%	0,2%
Déchets (traitement)		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	65,7%	39,0 %

* SURCOUTS CALCULES POUR LES ANNEES ANTERIEURES, LES ENTREPRISES N'AYANT PAS REPONDU A L'ENQUETE 2021

Code nomenclature	44182010 Portes et leurs cadres, chambranles et seuils réalisés en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "Swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose	441840 Coffrages pour le bétonnage, en bois (à l'excl. des panneaux en bois contre-plaqués)	441899 Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y.c. les panneaux cellulaires [...]	442010 Statuettes et autres objets d'ornement, en bois (autres que marquetés ou incrustés)
Liste 2014 et 2019				
POSTES D'EXPLOITATION				
Achat de matières premières, intrants et emballages	10,0%	36,9%	10,0%	30,0 %
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	6,8%	8,8%	6,8%	0,3%
Assurances	0,3%	0,4%	0,3%	8,7%
Dotations aux amortissements	8,7%	0,3%	0,0%	0,0%
Entretien et maintenance	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%
Frais de formation	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Frais de transport export		4,6%		
Frais financiers	0,1%	0,1%	0,1%	
Publicité marketing		0,0%		
Salaires et charges	3,6%	13,4%	3,6%	
Poste et télécommunication	0,1%		0,1%	
Energie	0,2%	0,9%	0,2%	
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	29,7 %	65,7%	29,7 %	30,0 %

* SURCOUTS CALCULES POUR LES ANNEES ANTERIEURES, LES ENTREPRISES N'AYANT PAS REPONDU A L'ENQUETE 2021

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 440722 (Bois de virola, imbuia et balsa, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm).

Division 17 Industrie du papier et du carton

➤ Pour cette division, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'inscrivent en hausse (+6 %) et s'élèvent à 1,874 million d'€ en 2021. La part de marché de la production locale progresse à la marge (+0,2 point) pour s'établir à 18,9 % en 2021, sous l'effet d'une progression des importations de 4,6 %.

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNE XE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
4817	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton (à l'excl. des cartes-lettres, cartes postales et cartes pour correspondance comportant un timbre-poste imprimé); boîtes, pochettes et présentations simil., en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	B	16,5%			176 909	0,0%			197 363	0,0%		11,6%	0,00
4818	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	B	17,3%	1 606 386	1 606 386	5 092 923	24,0%	1 748 873	1 748 873	4 601 557	27,5%	8,9%	-9,6%	3,56
481940	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des pochettes pour disques et des sacs d'une largeur à la base >= 40 cm)	B	19,0%			814 318	0,0%			1 166 651	0,0%		43,3%	0,00
481950	Emballages, y.c. les pochettes pour disques, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé, des boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé ainsi que des sacs, sachets, pochettes et cornets)	B	19,0%			98 977	0,0%			178 305	0,0%		80,1%	0,00
481960	Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)	B	19,0%	20 400	20 400	59 639	25,5%	73 895	73 895	62 151	54,3%	262,2%	4,2%	28,83
482010	Registres, livres comptables, carnets de notes, de commandes ou de quittances, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages simil., en papier ou carton	B	19,0%			532 821	0,0%			663 773	0,0%		24,6%	0,00
482110	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées	B	19,0%	140 998	140 998	342 256	29,2%	51 508	51 508	458 858	10,1%	-63,5%	34,1%	-19,08

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNE XE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
482369	Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles simil., en papier ou en carton (à l'excl. du papier bambou ou du carton bambou)	B	19,0%			329 329	0,0%			476 564	0,0%		44,7%	0,00
48239085	Papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, n.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.	B	19,0%			220 245	0,0%			214 981	0,0%		-2,4%	0,00
TOTAL			18,5%	1 767 784	1 767 784	7 667 417	18,7%	1 874 276	1 874 276	8 020 203	18,9%	6,0%	4,6%	0,21

La quasi-totalité des ventes internes est liée à la production d'**articles hygiéniques en ouate de cellulose** (position douanière **4818**). Les trois quarts des ventes consistent en du **papier hygiénique**, déclaré sous le code **48181010**, le reste étant des **essuie-mains**, déclarés sous le code **48182091**.

Cette production est assurée par **une unité industrielle** dont l'activité était, jusqu'en 2015, exclusivement commerciale. La production réelle ne débute qu'en 2016, après avoir investi dans une ligne de fabrication de papier sanitaire et domestique à usage unique, qui a permis la création de 5 emplois (**17 emplois en 2021**). Les ventes internes apparaissent dans les statistiques douanières en 2018 et affichent **une progression constante : +8,9% en 2021 ; +21,3 % en 2020 après +36 % en 2019**.

Les statistiques douanières indiquent **une part de marché apparente de 27,6 % en 2021** (en baisse de 3,6 points par rapport à 2020). L'opérateur estime cette part de marché à 20 % en raison d'une importation à bas coûts via les centrales d'achat des GMS.

Relève également de cette division la production d'**étiquettes** (code **482110**), avec uniquement 51 K€ de ventes internes déclarées en 2021 (-63,5%), les opérateurs ayant **tendance à déclarer cette production également sous le code douanier 4911** (« autres imprimés, y.c. les images, les gravures et les photographies ») car il s'agit plus spécifiquement de travaux d'impression d'étiquettes (cf. infra).

On note des ventes internes résiduelles déclarées, mais en forte progression en 2021 (+262%) sous le code **481960** (Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides) qui correspondent très probablement à des erreurs de déclaration.

► Les taux de surcoûts s'élèvent en moyenne³⁸ à 31% pour cette division. Les différentiels pratiqués, de 17,3 % en moyenne³⁹, pour les articles hygiéniques en ouate de cellulose et de 19 % pour les étiquettes, compensent respectivement 42 % et 90 % des surcoûts subis.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

Code nomenclature	4818 Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	B	482110 Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées	B
Liste 2014 et 2019	SURCOUT	SURCOUT*		
POSTES D'EXPLOITATION				
Achat de matières premières, intrants et emballages	5,0%	2,1%		
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	17,2%	2,6%		
Assurances	0,6%	0,1%		
Dotations aux amortissements	12,5%	2,8%		
Entretien et maintenance		0,7%		
Frais de formation				
Frais de transport export				
Frais financiers	0,8%	0,5%		
Publicité marketing				
Salaires et charges	4,3%	9,8%		
Poste et télécommunication	0,1%	0,6%		
Energie	0,4%	0,7%		
Déchets (traitement)	0,2%	0,9%		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	41,1 %	20,8 %		

* SURCOUTS CALCULES POUR LES ANNEES ANTERIEURES, LES ENTREPRISES N'AYANT PAS REPONDU A L'ENQUETE 2021

³⁸ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

³⁹ Moyenne arithmétique

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- *4817 : Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton (à l'excl. des cartes-lettres, cartes postales et cartes pour correspondance comportant un timbre-poste imprimé); boîtes, pochettes et présentations simil., en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance*
- *481940 : Sacs, sachets, pochettes et cornets, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des pochettes pour disques et des sacs d'une largeur à la base >= 40 cm)*
- *481950 : Emballages, y.c. les pochettes pour disques, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé, des boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé ainsi que des sacs, sachets, pochettes et cornets)*
- *481960 : Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)*
- *482010 : Registres, livres comptables, carnets de notes, de commandes ou de quittances, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages simil., en papier ou carton*
- *482369 : Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles simil., en papier ou en carton (à l'excl. du papier bambou ou du carton bambou)*
- *48239085 : Papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, n.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.*

Division 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements

► Pour cette division, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer progressent de 29,1% en 2021 (après avoir régressé de près de 35 % en 2020). Les importations augmentent également, mais de manière moins importante (+12%). La part de marché de la production locale s'en trouve améliorée et passe à 57,2%, gagnant 3,5 points.

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiquée 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021- 20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
490591	Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les plans topographiques, imprimés, sous forme de livres ou de brochures (à l'excl. des globes ainsi que des cartes et plans en relief)	B	16,5%			4 149	0,0%	-	-	2 728	0,0%		-34,2%	0,00
490599	Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les cartes murales et les plans topographiques, imprimés (à l'excl. des cartes et plans en relief, des globes ainsi que des ouvrages cartographiques sous forme de livres ou de brochures)	B	16,5%			3 185	0,0%	-	-	4 483	0,0%		40,8%	0,00
4909	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des voeux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	B	16,5%	1 302	1 302	30 224	4,1%	11 211	11 211	58 380	16,1%	761,1%	93,2%	11,98
4910	Calendriers de tous genres, imprimés, y.c. les blocs de calendriers à effeuiller	B	16,5%			201 349	0,0%	-	-	206 836	0,0%		2,7%	0,00
4911	Imprimés, y.c. les images, les gravures et les photographies, n.d.a.	B	16,5%	2 343 570	2 343 570	1 781 883	56,8%	3 015 302	3 015 302	1 990 797	60,2%	28,7%	11,7%	3,42
TOTAL			16,5%	2 344 872	2 344 872	2 020 790	53,7%	3 026 513	3 026 513	2 263 224	57,2%	29,1%	12,0%	3,50

Deux imprimeurs locaux, dont un plus important, œuvrent sur le marché de l'imprimerie en Guyane. L'activité représente **une vingtaine d'emplois**.

L'essentiel des ventes internes de cette division est déclaré sous le code douanier **4911**. Il s'agit en proportion d'environ 70 % de **catalogues commerciaux** (code douanier **44111010**) et 30 % d'**imprimés publicitaires** (code douanier **44111090**). Le secteur de l'imprimerie a été fortement touché par la crise sanitaire, en raison notamment de l'arrêt de la production pendant le confinement et de l'annulation de la plupart des événements. En 2021, on observe une reprise avec une progression de près de 29% des ventes internes.

On observe également une production complémentaire de cartes postales imprimées (code douanier **49090000**) dont les ventes internes augmentent très fortement en 2021 (+761%).

Signalons que **le montant des importations enregistrées aux Douanes ne reflète probablement pas l'entièrre réalité du marché** : une partie sûrement significative des importations échappe possiblement aux contrôles douaniers du fait de la nature des produits et du développement du marché internet avec des **acheminements par voie postale ou dans les valises de passagers**. De plus, compte tenu de l'effet prix (les importations sont souvent deux fois moins chères que les imprimés produits localement), les opérateurs estiment que la production locale couvre environ 20 % du marché en volume.

► **Les taux de surcoûts de la production locale relevant de cette division s'élèvent à 20,8 %. Le différentiel pratiqué, de 16,5 % pour tous les produits de l'imprimerie, permet de compenser près de 80 % des surcoûts de production.**

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

Code nomenclature	4909 Cartes postales imprimées ou illustrées ; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications
Liste 2014 et 2019	4910 Calendriers de tous genres, imprimés, y.c. les blocs de calendriers à effeuiller
Pm : Liste modifiée 2019	4911 Imprimés, y.c. les images, les gravures et les photographies, n.d.a.
	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	2,1%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	2,6%
Assurances	0,1%
Dotations aux amortissements	2,8%
Entretien et maintenance	0,7%
Frais de formation	
Frais de transport export	
Frais financiers	0,5%
Publicité marketing	
Salaires et charges	9,8%
Poste et télécommunication	0,6%
Energie	0,7%
Déchets (traitement)	0,9%
TAUX DE SURCOUT/CA	20,8 %

*TAUX CALCULE SUR UNE ANNEE ANTERIEURE A DEFAUT DE PARTICIPATION DES ENTREPRISES SOLICITEES

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- **490591 : Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les plans topographiques, imprimés, sous forme de livres ou de brochures (à l'excl. des globes ainsi que des cartes et plans en relief)**
- **490599 : Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les cartes murales et les plans topographiques, imprimés (à l'excl. des cartes et plans en relief, des globes ainsi que des ouvrages cartographiques sous forme de livres ou de brochures)**

BRANCHE INDUSTRIE CHIMIQUE (NAF 38 CE)

Caractéristiques des entreprises de la branche en 2019

Nb d'unités légales	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
28	87 394	32 014	12 061	13 380	8 182	5 006

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffres d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne **28 unités de production** en 2019 qui réalisent un chiffre d'affaires de **87,4 millions d'€**.

➤ Pour cette branche d'activité, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer augmentent de 14,6% (après une baisse marquée de -17,6 % en 2020). Les importations progressent également mais de manière moins marquée (+5,7%). La part de marché de la production locale s'améliore de 0,55 point pour s'établir à 7,6 % en 2021.

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEX E 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
282890	Hypochlorites, chlorites et hypobromites (à l'excl. des hypochlorites de calcium)	B	19,0%			371 329	0,0%	-	-	248 872	0,0%		-33,0%	0,00
320890	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; produits visés dans le libellé des n° 3901 à 3913 en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution (à l'excl. des collodions et des solutions à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques)	B	19,0%	100 239	87 527	693 453	11,2%	113 170	113 170	1 326 120	7,9%	29,3%	91,2%	-3,34
320910	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux	B	20,0%	855 812	900 296	2 162 353	29,4%	1 018 657	1 018 657	2 390 761	29,9%	13,1%	10,6%	0,48

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEX E 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021- 20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
3402	Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, même contenant du savon (à l'excl. des préparations du n° 3401)	B	14,0%			8 792 832	0,0%	-	-	8 845 334	0,0%		0,6%	0,00
380991	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries simil., n.d.a. (à l'excl. des produits à base de matières amyloacées)	B	19,0%			1 057 937	0,0%	-	-	1 008 233	0,0%		-4,7%	0,00
TOTAL			18,2%	956 051	987 823	13 077 904	7,0%	1 131 827	1 131 827	13 819 320	7,6%	14,6%	5,7%	0,55

Les déclarations de ventes internes pour l'industrie chimique se limitent à la peinture. La production est issue **d'une unité de fabrication qui emploie 9 salariés en 2021**. Plus de 90 % de la production locale concernent des **peintures acryliques** (« à l'eau »), déclarées sous la position douanière **320910**, le reste consiste en des **peintures glycéro** (« à l'huile »), déclarées sous la position douanière **320890**. Ces deux productions augmentent de 14,6% en 2021, mais leur part de marché se dégrade à nouveau (-2,36 points en 2021).

Le marché de la peinture est très concurrentiel : si la peinture locale est vendue à des prix inférieurs à ceux de la métropole, elle subit une concurrence importante des peintures importées de marques nationales et des peintures antillaises vendues à bas prix. La part de marché de la production locale de peinture, est estimée à environ 20 % par l'opérateur.

A noter que les peintures de fabrication antillaise constituent une véritable menace pour cette toute jeune entreprise guyanaise, quand bien même un octroi de mer externe a été mis en place pour les produits en provenance du MUA dans le cadre de l'article 5 de la loi sur l'octroi de mer de 2015. L'importation a certes globalement diminué. Sur la période 2015- 2021, elle baisse de 19%, dont -4% pour les produits martiniquais et -36% pour ceux provenant de Guadeloupe.

L'opérateur guyanais estime toutefois qu'il existe une pratique de contournement, les producteurs antillais importent des peintures à teinter (dont ils sont exonérés d'octroi de mer externe au titre de producteur local), puis en les colorant simplement sur place, ils reproduisent les peintures censées être l'objet de l'octroi de mer externe mis en place par l'article 5. Il n'y a selon l'opérateur local pas de fabrication locale réelle de ces codes par ses concurrents.

L'industrie chimique recouvre également trois autres produits de liste qui ne donnent jusqu'en 2021 pas lieu à déclaration de ventes internes :

- L'eau de javel (position douanière 282890),
- Les lessives, produits nettoyants et liquides vaisselle (position douanière 3402),
- Les agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes (position douanière 380991).

Ces produits d'entretien sont des productions en projet portées par une entreprise de transformation du papier dans le cadre de sa politique de diversification. L'entreprise s'est fixé un démarrage effectif de la production de produits d'entretien à partir de 2023.

► Les taux de surcoût de cette branche sont évalués à 38,4 %⁴⁰. Les différentiels pratiqués, de 18,2 % en moyenne⁴¹, permettent de compenser 47,4 % des surcoûts subis.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

Code nomenclature	320890 Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; produits visés dans le libellé des n° 3901 à 3913 en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution [...]	3402 Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, même contenant du savon (à l'excl. des préparations du n° 3401)
Liste 2014 et 2019	B	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	16,8%	4,9%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	8,3%	16,6%
Assurances	0,5%	0,6%
Dotations aux amortissements	6,4%	11,0%
Entretien et maintenance	0,4%	
Frais de formation		
Frais de transport export		
Frais financiers	0,3%	1,6%
Publicité marketing	0,8%	
Salaires et charges	3,3%	3,6%
Poste et télécommunication	0,1%	0,1%
Energie	0,2%	0,3%
Déchets (traitement)	0,1%	0,5%
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	37,2%	39,2 %

*TAUX CALCULE SUR UNE ANNEE ANTERIEURE A DEFAUT DE PARTICIPATION DES ENTREPRISES SOLICITEES

⁴⁰ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁴¹ Moyenne arithmétique

BRANCHE FABRICATION DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE AINSI QUE D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES (NAF 38 CG)

Caractéristiques des entreprises de la branche en 2019

Nb d'unités légales	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
25	88 979	19 342	4 085	11 236	6 174	3 904

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne **25 unités de production** en 2019 qui réalisent **un chiffre d'affaires de 88,9 millions d'€**.

► Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 60,9 millions d'€ en 2021. Elles progressent de 15 % tandis que les importations augmentent plus fortement (+21,9 %), ce qui se traduit par une diminution de la part de marché de la production locale (74,4 % en 2021, soit -1,1 point).

La branche regroupe 2 divisions de la NAF successivement examinées ci-après :

- Division 22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
- Division 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

Division 22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

► Les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 1,3 million d'€ en 2021. Elles diminuent de 21,4% (après + 65 % en 2020). La part de marché de la production locale régresse de 4,2 points de part de marché (7,2 % en 2021), en lien avec une hausse de 30,2 % des importations.

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
3919	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux	A	9,0%	131 035	131 035	1 168 965	10,1%	-	-	1 429 594	0,0%	-100,0%	22,3%	-10,08
392043	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de	A	9,0%			80 857	0,0%	-	-	186 848	0,0%		131,1%	0,00

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
	vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou plafonds du n° 3918)													
392051	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[méthacrylate de méthyle] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	A	9,0%			39 857	0,0%	-	-	38 083	0,0%	-4,5%	0,00	
3923 sauf 392310, 392340, 392390	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques	B	20,0%	128 196	128 196	3 592 288	3,4%	157 281	157 281	4 488 117	3,4%	22,7%	24,9%	-0,06
3925	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.	B	17,5%	1 300 478	1 300 478	3 433 900	27,5%	1 146 700	1 146 700	4 699 531	19,6%	-11,8%	36,9%	-7,85
392690	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a. (à l'excl. des marchandises du n° 9619)	B	19,5%	98 875	98 875	4 613 557	2,1%	-	-	5 986 888	0,0%	-100,0%	29,8%	-2,10
TOTAL			14,0%	1 658 584	1 658 584	12 929 424	11,4%	1 303 981	1 303 981	16 829 061	7,2%	-21,4%	30,2%	-4,18

Cette branche d'activité recouvre **divers produits en matière plastique** déclarés sous différents codes douaniers :

- Les **films plastiques adhésifs**, déclarés sous la position 3919 ou 3920,
- Les **piscines, bacs à fleurs et jardinières** en fibres de verre, déclarés sous le code 39251000,
- Les **plaques d'isolation** en polymère et autres **accessoires ou éléments structuraux** utilisés pour la construction, déclarés sous le code 392590,

- Les **bouteilles en plastiques** destinées aux producteurs locaux de jus de fruits, déclarées sous le code douanier 39233010,
- Les **plaques en plexiglass** (pour douches, climatiseurs, parois de protection antiprojection...), déclarées sous le code douanier 36269092.

La production locale, issue de **quatre opérateurs principaux**, est souvent développée en **complément de gammes** dans le cadre de la dynamique de diversification engagée par les entreprises.

Près de 88 % des ventes internes de cette division sont déclarées en 2021 sous la position douanière 3925, avec 1,146 million d'€, en baisse de près de 12% par rapport à 2020. Cette production concerne plus précisément :

- Les piscines, bacs à fleurs et jardinières en fibres de verre déclarés sous le code 39251000,
- Les plaques d'isolation en polymère et autres accessoires ou éléments structuraux utilisés pour la construction, déclarés sous le code 392590.

Elle occupe 19,6% du marché en 2021 (-8 points), les importations ayant progressé de près de 37% sans doute à la faveur d'une normalisation des flux de fret.

Les ventes internes d'articles de transport ou d'emballage en plastique (code **3923**) affichent au contraire une progression de 22,7 % en 2021. Il s'agit d'une **nouvelle activité de production de bouteilles en plastique** à destination des fabricants de jus, développée en complément de gamme par une unité de production d'eau en bouteille. La production locale reste toutefois très marginale face à l'importation, avec une part de marché stable à 3,4 % en 2021, comme en 2020.

Les autres productions apparaissent plus fragilisées, avec la disparition de déclaration des ventes internes de films plastiques adhésifs (position **3919**) en 2021 comme de celles des ventes de plaques en plexiglass (position **392690**).

De manière générale la production locale relevant de cette division subit, en plus de la concurrence directe des importations, une **concurrence indirecte de produits à même finalité mais issus de process de fabrication différents et relevant de positions tarifaires différentes (produits de substitution)** :

- La fabrication de piscines en fibre de verre, qui occupent environ 30 % du marché des piscines en dur, est par exemple concurrencée par des artisans qui réalisent des piscines en liner et tôles non directement similaires, ou encore les piscines hors-sols importées, qui représentent un très gros marché et qui sont vendues à prix très compétitifs en grandes surfaces,
- De même, les jardinières en fibre de verre sont indirectement concurrencées par des jardinières en béton ou en plastique,
- Tout comme les plaques d'isolation en polymère, indirectement concurrencées par les isolants en laine de roche ou en laine de verre importés.

➤ *Les taux de surcoût de cette division s'élèvent à 34,6%⁴². Cette activité est particulièrement concernée par les effets de taille, qui engendrent des surcoûts importants pour l'achat de matières premières et qui se traduisent par un surdimensionnement des outils de production au regard de la taille du marché. Beaucoup d'opérateurs se voient dans l'obligation de diversifier leur production pour mieux rentabiliser leurs investissements.*

Les différentiels pratiqués, qui s'élèvent en moyenne à 14 % pour l'ensemble des produits de cette division⁴³, compensent 40,4% des surcoûts subis.

⁴² Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁴³ Moyenne arithmétique

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

Code nomenclature	3919 Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux [...]	3923 Sauf 392310, 392340 et 392390 Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques	3925 Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.	392690 Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a. (à l'excl. des marchandises du n° 9619)
Liste 2014 et 2019	A	B	B	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT	SURCOUT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	11,5%	14,9%	10,0%	11,0%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	3,4%	7,8%	6,8%	7,5%
Assurances	0,5%	1,1%	0,3%	0,4%
Dotations aux amortissements	6,0%	8,0%	8,7%	6,5%
Entretien et maintenance		1,3%	0,0%	
Frais de formation			0,0%	
Frais de transport export				
Frais financiers	0,3%	0,3%	0,1%	0,3%
Publicité marketing				0,1%
Salaires et charges	9,3%	8,2%	3,6%	8,6%
Poste et télécommunication	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Energie	0,1%	0,6%	0,0,2%¹	0,2%
Déchets (traitement)	0,5%			
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	31,7 %	42,3 %	29,7%	34,7 %

*TAUX CALCULE SUR UNE ANNEE ANTERIEURE A DEFAUT DE PARTICIPATION DES ENTREPRISES SOLICITES

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 392043 (Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou plafonds du n° 3918).

Division 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

➤ Les ventes internes de cette division enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer sont les plus importantes du secteur des industries manufacturières, avec 59,4 millions d'€ déclarés en 2021. Elles progressent de 16,1 %, tandis que les importations diminuent de près de 3 %. La part de marché de la production locale s'améliore de 1,2 points. Elle reste ainsi fortement dominante du fait de la nature même des produits (pondéreux), avec 93,5 % de part de marché en 2021.

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021- 20 (pts)
25232900	Ciment portland normal ou modéré (à l'excl. des ciments portland blancs, même colorés artificiellement)	Int. 2019 : A	9,0%	17 364 544	17 364 544	556 565	96,9%	19 002 282	19 002 282	235 224	98,8%	9,4%	-57,7%	1,88
382450	Mortiers et bétons, non réfractaires	A	10,0%	20 600 920	20 600 920	868 172	96,0%	25 571 511	25 571 511	1 010 960	96,2%	24,1%	16,4%	0,24
680223	Granit et ouvrages en ces pierres, simpl. taillés ou sciés, à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie des n° 6801 00 00 ou 6802 10 00)	B	16,5%			8 167	0,0%	-	-	31 790	0,0%		289,2%	0,00
680229	Pierres de taille ou de construction, naturelles et ouvrages en ces pierres, simpl. taillées ou sciées et à surface plane ou unie (sauf le marbre, le travertin, l'albâtre, le granit et l'ardoise, celles à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie et à l'excl. des carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles du n° 680210 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	B	16,5%			28 856	0,0%	-	-	43 324	0,0%		50,1%	0,00
680293	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé (sauf ouvrages du 680210; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)	B	16,5%			58 183	0,0%	-	164 802	14 106	92,1%	100%	-75,8%	92,12
680299	Pierres de taille ou de construction, naturelles, autres que les pierres	B	16,5%			74 151	0,0%	-	61 667	73 177	45,7%	100%	-1,3%	45,73

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021- 20 (pts)
	calcaires, le granit, l'ardoise, de n'importe quelle forme, polies, décorées ou autrement travaillées (sauf ouvrages du 680210; articles en basalte fondu ou en stéatite céramique; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)													
681011	Blocs et briques pour la construction, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés	A	10,0%	13 025 183	13 025 183	896 674	93,6%	14 436 171	14 436 171	1 215 926	92,2%	10,8%	35,6%	-1,33
681019	Tuiles, carreaux, dalles et articles simil., en ciment, en béton ou en pierre artificielle (autres que blocs et briques pour la construction)	B	17,5%			844 526	0,0%	-	-	473 817	0,0%		-43,9%	0,00
6815	Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales, y.c. les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe, n.d.a.	B	14,0%			240 067	0,0%	-	-	131 326	0,0%		-45,3%	0,00
691200	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en céramique, autres que la porcelaine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	Int. 2019 : B	16,5%	74	74	278 449	0,0%	-	-	327 010	0,0%	-100,0%	17,4%	-0,03
70060090	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre d'optique, verre	B	19,0%	259 082	259 082	154 257	62,7%	263 138	263 138	158 686	62,4%	1,6%	2,9%	-0,30

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021- 20 (pts)
	de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)													
7009	Miroirs en verre, même encadrés, y.c. les miroirs rétroviseurs (autre que les miroirs optiques, travaillés optiquement et les miroirs de > 100 ans)	B	17,3%	66 555	66 555	292 831	18,5%	94 627	94 627	459 266	17,1%	42,2%	56,8%	-1,44
	TOTAL		14,9%	51 316 358	51 316 358	4 300 898	92,3%	59 367 729	59 594 198	4 174 612	93,5%	16,1%	-2,9%	1,19

Cette activité est dominée par trois productions :

- Le **ciment**, déclaré sous le code douanier **25232900** qui a été introduit dans les annexes européennes lors de la décision modificative de 2019. Sa fabrication est assurée par un opérateur industriel. L'activité représente **une petite trentaine d'emplois directs et une trentaine d'emplois indirects** supplémentaires (intérimaires, production de sable, transport de matières premières, maintenance, nettoyage...).
Près de 90 000 tonnes de ciment sont produites en moyenne chaque année, avec des variations de plus ou moins 12 % en moyenne selon les années et le dynamisme du marché de la construction. **Après une année de baisse en 2019 (-13 %), les ventes internes ont rebondit en 2020 (+10,8 %) pour à nouveau progresser en 2021 (+9,4%).**
La production locale subit la concurrence du ciment importé en sacs ou en bigs bags via deux importateurs principaux, qui permet entre autres d'écouler le surplus de production de certains pays (Portugal notamment), vendu à un prix volontairement 10 % inférieur au ciment local et utilisé parfois pour certains chantiers de la commande publique. Le ciment importé diminue toutefois de près de 60 % en valeur en 2021. **La part de marché augmente légèrement (+1,9 point) et s'établit à 98,8 %.**
- Le **béton** (code douanier **382450**) est produit par **8 centrales à béton** détenues par **6 opérateurs**. L'activité représente entre **60 et 80 emplois directs et 150 emplois indirects** (transport essentiellement). Les ventes internes progressent sensiblement en 2021 (+24,1% après - 1,4 % en 2020) tandis que les importations augmentent plus modestement (+16,4%), ce **qui permet à la production locale de gagner 0,24 point de part de marché**. A noter que les caractéristiques même du produit le protègent de l'importation, qui reste très contenue et consiste essentiellement en des mortiers et bétons non réfractaires déclarés sous le code douanier 38245090, tandis que la production locale consiste en du béton prêt à la coulée déclaré sous le code douanier 38245010.

- Les **blocs, parpaings, et autres ouvrages en béton et en ciment** à destination de la construction ou du génie civil, déclarés sous le code douanier **681011** sont produits par **4 opérateurs** principaux, aux côtés desquels opère **un fabricant de briques de terre compressée (BTC)** en dessous du seuil de redevabilité mais dont la production relève de cette position douanière car le produit fini est stabilisé avec du ciment (la terre étant un granulat la production est considérée comme un ouvrage en béton). L'activité représente **50 emplois directs et autant d'emplois indirects**. Elle est également très dépendante du marché de la construction ; les ventes internes progressent de 10,8 % en 2021 et les importations plus sensiblement (+35,6 %). **La production locale est dominante, avec une part de marché de 92,2%** qui diminue toutefois de 1,3 point par rapport à 2020. Signalons qu'une partie de la production locale est également concurrencée par les produits en béton préfabriqués importés sous les positions tarifaires 681091 et 681099.

A ces productions dominantes s'ajoutent :

- La fabrication **de plan de travail pour les cuisines et salles de bain**, déclarée sous la position douanière **681019**. Elle est assurée par **4 opérateurs** et représente une **quinzaine d'emplois**. La production a fortement été impactée par les mouvements sociaux de 2017 et les opérateurs se situent depuis sous le seuil de redevabilité de l'octroi de mer.
- La taille et le façonnage de **pièces funéraires** (codes douaniers **680223, 680229, 680293 et 680299**), assurés par un opérateur dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas le seuil de redevabilité.

Relèvent également de cette division de la NAF les activités de **verrerie-miroiterie** (codes douaniers **7006 et 7009**), qui concernent **trois opérateurs locaux**, dont un leader, pour une **dizaine d'emplois** au total.

- Les ventes internes de **plaques de verre** (code **70060090**), permettant de garnir les portes et fenêtres, mais également les parois de douche etc., connaissent un frein à la tendance baissière observée depuis 2015 (+1,6% de ventes internes en 2021 après -2,4 % en 2020 après avoir reculé de moitié entre 2015 et 2019). Toutefois, la hausse des importations en 2021 (+2,9 %), se traduit par une perte de 0,3 point de parts de marché de la production locale, qui s'établit à 62,4 % en 2021.
- La production de **miroirs** pour rétroviseurs ou équipements de type salles de gymnastique (code douanier **7009**) affiche au contraire une forte hausse de 42,2% (contre -20,9 % en 2020), tandis que les importations progressent plus fortement (+56,8 %). La part de marché de la production locale perd 1,4 point pour s'établir à 17,1 % en 2021.

Apparaissent enfin au sein de cette division des ventes résiduelles **d'articles de vaisselle ou de ménage en céramique**, déclarées sous le code douanier **691200** introduit dans les annexes européennes lors de la décision modificative de 2019. La production locale consiste en fait en de la **sérigraphie**, développée en complément de gamme par une entreprise principale qui œuvre essentiellement sur le marché de l'habillement.

► Les taux de surcoût de cette division s'élèvent à 29 %⁴⁴. Les différentiels pratiqués, qui s'élèvent en moyenne à 14,9 % sur l'ensemble des produits relevant de cette division⁴⁵, compensent globalement 50 % des surcoûts subis. Cette moyenne cache toutefois de fortes disparités au sein de cette division : les différentiels pratiqués ne compensent que 30 % des surcoûts pour le béton, un peu plus du tiers pour le ciment, les blocs et briques pour la construction, 60 % pour la verrerie-miroiterie et les trois quarts des surcoûts pour la taille et le façonnage de pièces funéraires.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

Code nomenclature	25232900 Ciment portland normal ou modéré (à l'excl. des ciments portland blancs, même colorés artificiellement)	382450 Mortiers et bétons, non réfractaires	680223 Granit et ouvrages en ces pierres, simpl. taillées ou sciés, à surface plane ou unie [...] 680229 Pierres de taille ou de construction, naturelles et ouvrages en ces pierres, simpl. taillées ou sciées et à surface plane ou unie [...] 680293 Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé [...] 680299 Pierres de taille ou de construction, naturelles, autres que les pierres calcaires, le granit, l'ardoise, de n'importe quelle forme, polies, décorées ou autrement travaillées [...]
Liste 2014 et 2019	A	A	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	17,4%	30,5%	4,4%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	2,0%	1,1%	5,5%
Assurances		0,1%	0,3%
Dotations aux amortissements	0,9%	0,8%	7,1%
Entretien et maintenance	1,0%	0,6%	2,8%
Frais de formation			0,3%
Frais de transport export			
Frais financiers			6,2%
Publicité marketing	0,1%		0,8%
Salaires et charges	2,9%	0,9%	0,2%
Poste et télécommunication			
Energie			
Déchets (traitement)	0,1 %		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	24,4 %	34,0 %	27,8 %

*TAUX CALCULE SUR UNE ANNEE ANTERIEURE A DEFAUT DE PARTICIPATION DES ENTREPRISES SOLICITES

⁴⁴ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁴⁵ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	681011 Blocs et briques pour la construction, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés	681019 Tuiles, carreaux, dalles et articles simil., en ciment, en béton ou en pierre artificielle (autres que blocs et briques pour la construction)	691200 Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en céramique, autres que la porcelaine [...]	70060090 Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières [...] 7009 Miroirs en verre, même encadrés, y.c. les miroirs rétroviseurs [...]
Liste 2014 et 2019	A	B		B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT*	SURCOUT
Achat de matières premières, intrants et emballages	20,7%	23,9%	18,1%	11,94%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	0,7%			6,39%
Assurances	0,1%			0,36%
Dotations aux amortissements	1,6%	3,4%	4,7%	7,72%
Entretien et maintenance	0,6%	1,9%	2,8%	0,00%
Frais de formation				0,00%
Frais de transport export				
Frais financiers		0,4%		0,20%
Publicité marketing				0,00%
Salaires et charges	2,2%			9,27%
Poste et télécommunication	0,2%			0,05%
Energie	0,2%			
Déchets (traitement)				0,5%
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	26,3 %	29,6 %	25,6 %	36,4 %

*TAUX CALCULE SUR UNE ANNEE ANTERIEURE A DEFAUT DE PARTICIPATION DES ENTREPRISES SOLICITEES

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 6815 (Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales, y.c. les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe, n.d.a.)

BRANCHE METALLURGIE ET FABRICATION DE PRODUITS METALLIQUES A L'EXCEPTION DES MACHINES ET DES EQUIPEMENTS (NAF 38 CH)

Caractéristiques des entreprises de la branche en 2019

Nb d'unités légales	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
85	80 465	22 984	6 542	13 640	5 810	4 772

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffres d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 85 unités de production en 2019 qui réalisent un chiffre d'affaires de 80,5 millions d'€.

➤ Pour cette branche, les ventes internes pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 49,7 millions d'€ en 2021. Elles progressent de 22,7 % mais de manière bien moindre que les importations qui explosent en 2021 (+70,3%). En conséquence, la part de marché de la production locale perd près de 8 points pour s'établir à 37 % en 2021.

CODE LISTE 2014 INTITULE 2019	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)	
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, plaqués ou revêtus, laminés à chaud ou à froid	B	14,4%	57 447	57 447	6 509 945	0,9%	-	-	8 787 705	0,0%	-100,0%	35,0%	-0,87
721420	Barres en fer ou en aciers non alliés, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	B	9,0%	675 321	675 321	1 161 265	36,8%	766 884	766 884	1 565 793	32,9%	13,6%	34,8%	-3,89
721499	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud (à l'excl. de section transversale rectangulaire, des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	B	16,5%			112 273	0,0%	-	-	3 867	0,0%	-96,6%	0,00	

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
7215	Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid, même ayant subi certaines ouvrasons plus poussées, ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvrasons plus poussées, n.d.a.	A	9,0%			5 305	0,0%	-	-	12 723	0,0%		139,8%	0,00
7216	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, n.d.a.	B	9,0%			1 039 687	0,0%	-	-	1 801 468	0,0%		73,3%	0,00
7301	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier	B	16,5%			315	0,0%	-	-	58 370	0,0%		18430,2%	0,00
7306	Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. soudés, rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)	B	16,5%			1 945 858	0,0%	-	-	2 829 970	0,0%		45,4%	0,00
730810	Ponts et éléments de ponts, en fer ou en acier	B	16,5%			52 320	0,0%	-	-	103 204	0,0%		97,3%	0,00
730830	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier	B	16,5%	497 175	497 175	879 154	36,1%	593 605	593 605	821 354	42,0%	19,4%	-6,6%	5,83
730890	Constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'excl. des ponts et éléments de ponts, tours et pylônes, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et à l'excl. du matériel d'échafaudage, de coffrage et d'étayage)	B	16,5%	15 674 298	15 674 298	12 236 847	56,2%	19 091 355	19 091 355	38 947 072	32,9%	21,8%	218,3%	-23,26
7309	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance > 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge (autres que les caisses à	B	16,5%			1 831 977	0,0%	-	-	989 444	0,0%		-46,0%	0,00

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
	merchandises du type "conteneurs" spécialement conçues ou équipées pour un ou plusieurs moyens de transport)													
7310 sauf 73102111 et 73102119	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge, n.d.a.	B	16,5%			82 649	0,0%	-	-	186 953	0,0%		126,2%	0,00
7314	Toiles métalliques (y.c. les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier (à l'excl. des toiles en fils métalliques des types utilisés pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil.)	B	16,5%	4 039 367	4 039 367	2 534 248	61,4%	5 260 328	5 260 328	2 440 699	68,3%	30,2%	-3,7%	6,86
73269098	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.	B	16,5%			4 491 238	0,0%	-	-	4 726 203	0,0%		5,2%	0,00
7411	Tubes et tuyaux en cuivre	B	16,5%			435 339	0,0%	-	-	535 726	0,0%		23,1%	0,00
7412	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en cuivre	B	16,5%			818 631	0,0%	-	-	850 910	0,0%		3,9%	0,00
7604	Barres et profilés en aluminium, n.d.a.	B	17,0%	969	969	4 232 112	0,0%	-	-	5 599 722	0,0%	-100,0%	32,3%	-0,02
7606 sauf 760691	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf tôles et bandes déployées)	A	9,0%			1 205 719	0,0%	-	-	1 534 046	0,0%		27,2%	0,00
7607	Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports simil.), d'une épaisseur, support non compris, <= 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf décorations pour sapin de Noël)	B	16,5%			299 694	0,0%	-	-	453 991	0,0%		51,5%	0,00
761010	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)	B	19,0%	15 214 401	13 555 442	1 297 095	91,3%	16 471 409	16 471 409	1 691 209	90,7%	21,5%	30,4%	-0,58

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
761090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, n.d.a; (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils)	B	19,0%	1 593 756	1 593 756	2 398 149	39,9%	1 872 015	1 872 015	3 049 388	38,0%	17,5%	27,2%	-1,89
761210	Étuis tubulaires souples en aluminium	B	16,5%					-	-	-	!			
76129030	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm, d'une contenance <= 300 l	B	16,5%			42 061	0,0%	-	-	67 307	0,0%		60,0%	0,00
76129080	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des étuis tubulaires souples, des récipients pour aérosols et des récipients fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm)	B	16,5%			38 305	0,0%	-	-	69 083	0,0%		80,3%	0,00
761691	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil., toiles, grillages et treillis transformés en cibles ou tamis à main ou en pièces de machines)	B	16,5%			5 363	0,0%	-	-	14 326	0,0%		167,1%	0,00
761699	Ouvrages en aluminium, n.d.a.	B	16,5%		1 658 959	1 895 395	46,7%		2 130 298	2 508 569	45,9%	28,4%	32,4%	-0,75
7907	Ouvrages en zinc, n.d.a.	B	14,0%			11 751	0,0%	-	-	69 013	0,0%		487,3%	0,00
8211	Couteaux à lame tranchante ou dentelée, y.c. les serpettes fermantes, et leurs lames, en métaux communs (sauf couteaux à foin et à paille, coutelas et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, couteaux à beurre, petites et	B	14,0%			271 467	0,0%	-	-	331 810	0,0%		22,2%	0,00

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
	grandes lames de rasoirs et autres couteaux du n° 8214)													
94069010	Résidences mobiles (mobile homes), même incomplètes ou non assemblées	C	19,0%			266 671	0,0%	-	-	698 530	0,0%		161,9%	0,00
94069038	Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, réalisées exclusivement ou principalement en fer ou en acier (à l'excl. des résidences mobiles et des serres)	C	19,0%	2 839 642	2 839 642	3 758 835	43,0%	3 604 925	3 604 925	4 139 822	46,5%	26,9%	10,1%	3,51
TOTAL			15,6%	40 592 376	40 592 376	49 859 668	44,9%	47 660 521	47 660 521	84 888 277	36,0%	17,4%	70,3%	-8,92

Deux productions dominent cette branche d'activité : les menuiseries en aluminium et les constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier :

- La fabrication de **menuiseries en aluminium** (code douanier **761010**) concerne une **quinzaine d'entreprises** structurées aux côtés desquelles œuvrent **plusieurs artisans**. L'activité représente **200 emplois directs** et une **cinquanteaine d'emplois indirects** (poseurs, sous-traitants...). Le marché intérieur est très volatile : la commande privée est très faible et la commande publique instable d'une année à l'autre. Conséquence d'une reprise de l'activité du BTP, les ventes internes progressent à nouveau en 2021 (+21,5% après 38 % en 2020). Les importations repartent également à la hausse (+30,4%). La part de marché de la production locale de menuiseries aluminium reste relativement stable (-0,6 point) et domine assez largement le marché (90,7%) car la commande publique ne sollicite quasiment pas de menuiserie bois et les normes requises bloquent les importations en provenance de Chine.

Cette activité donne également lieu à des productions complémentaires davantage exposées aux importations :

- Les **ouvrages en aluminium non dénommé ailleurs** (code douaniers et **761699**), qui consistent en des produits complémentaires aux menuiseries aluminium (rambarde, garde-fous, volets roulants...).
- Aucune vente interne n'est déclarée aux douanes mais les enquêtes de terrain révèlent une production locale qui s'élève à 2,130 millions d'€ en 2021, en progression de 28,4 % depuis 2020. Les importations enregistrées sous ce code douanier progressent en 2021 de 32,4 %, se traduisant par un léger recul de 0,75 points de la part de marché de la production locale, qui s'établit à 45,9% en 2021.
- Les **constructions et parties de constructions**, en aluminium (code douanier **761090**), dont les ventes internes progressent de 17,5 % en 2021 et les importations de 27,2 %. La production locale perd mécaniquement 1,9 point de parts de marché et couvre près de 38 % du marché en 2021.

A noter que sont également déclarées sous le code douanier **76109090** des **gouttières en aluminium** (matériaux hors service de pose). Il existe **6 gouttiéristes** en Guyane qui fabriquent et posent des gouttières. L'activité représente une **cinquanteaine d'emplois**. Le marché est en progression, tiré par une demande locale qui se tourne de plus en plus vers la gouttière en aluminium fabriquée localement plutôt que les gouttières importées en PVC moins adaptées au climat local (pluies abondantes). Les gouttières en aluminium sont également bien plus compétitives que les gouttières PVC importées (34 % moins chères). La production locale fait toutefois face à une concurrence accrue de couvreurs qui procèdent à des pratiques de dumping sur les gouttières en aluminium en les intégrant dans des marchés plus importants.

La part de marché de la production locale de gouttières en aluminium n'est pas lisible à travers les statistiques douanières, car le code douanier 76109090 intègre de nombreux produits en aluminium. De plus, le marché de la gouttière s'appréhende à travers d'autres codes douaniers potentiellement concurrents, notamment les gouttières en PVC importées sous le code SH6 392590. Les opérateurs estiment que la production locale de gouttières en aluminium couvrirait 80 % du marché de la gouttière en Guyane.

Cette activité est associée à des productions complémentaires :

- Les **tuyaux en aluminium** ronds grands formats pour les descentes de gouttières, déclarés sous le code **7604** (aucune déclaration en 2021, 969 € de ventes internes en 2020 contre 3 726 € en 2019) ;
 - Les **gouttières en zinc**, déclarées sous le code douanier **7907**, produites par morceaux par un gouttiériste local leader sur le marché et soudés directement sur la construction. Aucune vente interne n'est déclarée car les gouttières en zinc sont fabriquées très ponctuellement dans le cadre de marchés de rénovation de bâtiments historiques.
-
- Les **constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier**, avec 19,1 millions d'€ déclarés en 2021 sous le code douanier **730890**, recouvrent deux types de produits : les **tôles (acier plat) pour les toitures**, déclarées sous le code douanier **73089059**, et les **armatures métalliques**, déclarées sous le code douanier **73089098**. Il existe **trois producteurs locaux**, l'activité représente une **quarantaine d'emplois**. La production locale augmente sensiblement en 2021 (+22%), tandis que les importations affichent une hausse prononcée de 218% en partie du fait que ses prix sont 15 à 20 % inférieurs. La production locale reste dominante sur le marché des tôles pour toitures mais doit faire face à une hausse des importations de charpentes complètes (comprenant notamment des tôles).

Relève également de cette branche d'activité la fabrication de **treillis soudés**, déclarés sous le code douanier **73143100**, par un opérateur local qui emploie 35 salariés. Les ventes internes progressent de manière importante en 2021 (+30,2 %) tandis que les importations affichent une baisse de -3,7%, ce qui entraîne une progression de près de 7 points de la part de marché de la production locale, qui s'établit à 68,3 % en 2021.

Trois autres productions plus marginales à destination des entreprises du BTP font également l'objet de déclaration de ventes internes :

- Les **produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés** déclarés sous le code douanier **7210**, qui ne donnent lieu à aucune production déclarée en 2021,
- Les **barres métalliques**, déclarées sous le code douanier **721420**. La production est en hausse, avec une progression de 13,6 % des ventes internes en 2021 mais l'augmentation de près de 35 % des importations affecte la part de marché de la production locale (32,9% en 2021 contre 36,8 % en 2020 et 40,1 % en 2019).

- Les portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier, déclarés sous le code douanier **730830**, dont les ventes internes progressent significativement depuis 3 années consécutives (+ 19,4% en 2021, après +10,2 % en 2020, +118 % en 2019 et +134 % en 2018), au dépend des importations qui reculent de -6,6 % en 2021. La production locale couvre 42 % du marché en 2021 (+6 points).

Cette branche d'activité recouvre également la **construction de structures modulaires**, déclarées sous le code douanier **94069038⁴⁶**. Elle est issue d'une unité de fabrication qui emploie **13 salariés en 2020** (14 en 2019). Ces structures répondent essentiellement aux besoins de construction d'équipements (écoles, collèges, lycées) et, de manière plus marginale, aux besoins d'agrandissement d'entreprises privées. Un nouveau marché est en train de se dessiner en Guyane pour répondre aux très forts besoins de logements et résorber l'habitat indigne.

La production locale de structures modulaires suit ainsi une tendance à la hausse, avec une progression de près de 27 % des ventes internes en 2021. Elle fait face à une augmentation plus modérée des importations(10,1%). 4 à 5 sociétés sont positionnées sur les mêmes appels d'offre et ne travaillent qu'avec des produits importés qu'elles assemblent sur place dans le cadre de prestations sous-traitées à des prix relativement similaires à la production locale. La part de marché remonte toutefois en 2021 passant à 46,5% (après s'être établie à 43 % en 2020 et à 69 % en 2019).

Cette activité peut recouvrir partiellement la production de **résidences mobiles** (position douanière **94069010⁴⁷**), la nomenclature ne précisant pas si ces résidences sont réalisées principalement en bois ou en fer et acier ; les opérateurs de constructions préfabriquées en bois ou en métal ayant la capacité d'en fabriquer dès que le marché sera mûr, la demande potentielle étant réelle en regard des habitats de fortune qui représentent encore 3,9 % des logements en 2013⁴⁸.

Relève enfin cette branche d'activité la production locale de **couteaux** (position douanière **8211**), issue d'un seul coutelier en Guyane (seul coutelier d'Outre-mer), qui s'approvisionne exclusivement en essences de bois de la forêt Guyanaise pour le manche et en acier provenant de coutelleries de Thiers pour la lame. L'établissement, qui bénéficie du label « Entreprise du Patrimoine vivant », propose une gamme de produits ayant chacun leur utilité comme le système de verrouillage « le Moustic », le Titou, le sabre de Guyane et différents modèles de couteau. L'entreprise, qui existe depuis 25 ans, était trois fois plus importante jusqu'en 2006, avec 6 salariés et des exportations jusqu'au Canada et aux USA. Les grèves respectives de 2006 puis de 2010 ont entraîné une réduction de moitié des effectifs.

L'abaissement du seuil de redevabilité d'octroi de mer en 2014 a ensuite fortement impacté l'entreprise, qui maintient depuis volontairement son chiffre d'affaires en dessous du seuil et n'emploie aujourd'hui plus qu'un seul salarié.

► **Les taux de surcoût de cette branche d'activité, évalués à 28,8 %⁴⁹, sont globalement compensés à 54% par les différentiels pratiqués qui s'élèvent en moyenne à 15,6 %⁵⁰.**

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

⁴⁶ À la suite de modification de la nomenclature douanière en 2017 (ancien code : 94060038)

⁴⁷ À la suite de modification de la nomenclature douanière en 2017 (ancien code : 94060011)

⁴⁸ Source : Insee Dossier N°4 « Familles de Guyane : prestations et action sociale en soutien d'importants besoins », mai 2017

⁴⁹ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁵⁰ Moyenne arithmétique

Code nomenclature	7210 Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, plaqués ou revêtus, laminés à chaud ou à froid	721420 Barres en fer ou en aciers non alliés, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	730830 Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier 730890 Constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier, n.d.a. [...]	7314 Toiles métalliques (y.c. les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier ; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier [...]
Liste 2014 et 2019	A	B	B	B
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	9,6%	7,0%	7,0%	7,0%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages		10,1%	10,1%	10,1%
Assurances		0,2%	0,2%	0,2%
Dotations aux amortissements	3,2%	3,1%	3,1%	3,1%
Entretien et maintenance	1,6%	0,3%	0,3%	0,3%
Frais de formation				
Frais de transport export				
Frais financiers	1,4%	0,1%	0,1%	0,1%
Publicité marketing				
Salaires et charges		4,8%	4,8%	4,8%
Poste et télécommunication		0,03%	0,03%	0,03%
Energie		0,2%	0,2%	0,2%
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	15,8 %	25,9 %	25,9 %	25,9 %

*TAUX CALCULE SUR UNE ANNEE ANTERIEURE A DEFAUT DE PARTICIPATION DES ENTREPRISES SOLICITEES

Code nomenclature	7604 Barres et profilés en aluminium, n.d.a.	761010 Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)	761090 Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, n.d.a [...]	761699 Ouvrages en aluminium, n.d.a.
Liste 2014 et 2019	B	B	B	B
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>	<i>SURCOUT</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	8,2%	11,9%	10,0%	9,2%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	4,4%	6,4%	6,8%	3,2%
Assurances	0,5%	0,4%	0,3%	0,5%
Dotations aux amortissements	0,6%	7,7%	8,7%	4,2%
Entretien et maintenance	0,5%		0,0%	0,6%
Frais de formation			0,0%	0,0%
Frais de transport export				
Frais financiers	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%
Publicité marketing	0,3%			
Salaires et charges	6,0%	9,3%	3,6%	2,9%
Poste et télécommunication	0,1%	0,05%	0,04%	0,1%
Energie	0,1%		0,2%	0,1%
Déchets (traitement)		0,5%		
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	20,8 %	36,4 %	29,7 %	20,9 %

*TAUX CALCULE SUR UNE ANNEE ANTERIEURE A DEFAUT DE PARTICIPATION DES ENTREPRISES SOLICITEES

Code nomenclature	7907 Ouvrages en zinc, n.d.a.	8211 Couteaux à lame tranchante ou dentelée, y.c. les serpettes fermantes, et leurs lames, en métaux communs	94060011 Résidences mobiles	94060038 Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, réalisées exclusivement ou principalement en fer ou en acier
Liste 2014 et 2019	B	B	C	C
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT*</i>	<i>SURCOUT*</i>
Achat de matières premières, intrants et emballages	8,2%	17,9%	9,7%	14,4%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	4,4%	5,4%	6,6%	8,1%
Assurances	0,5%	0,6%	0,2%	
Dotations aux amortissements	0,6%	1,6%	5,2%	4,2%
Entretien et maintenance	0,5%			
Frais de formation				
Frais de transport export				
Frais financiers	0,1%	0,6%	0,1%	
Publicité marketing	0,3%			0,2%
Salaires et charges	6,0%		6,8%	4,5%
Poste et télécommunication	0,1%	0,6%	0,1%	
Energie	0,1%	0,5%	0,2%	
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	20,8 %	27,2 %	28,9 %	31,4 %

*TAUX CALCULE SUR UNE ANNEE ANTERIEURE A DEFAUT DE PARTICIPATION DES ENTREPRISES SOLICITEES

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- *721499 : Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud (à l'excl. de section transversale rectangulaire, des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)*
- *7215 : Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid, même ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.*
- *7216 : Profilés, en fer ou en aciers non alliés, n.d.a.*
- *7301 : Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier*

- 7306 : Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. soudés, rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)
- 730810 : Ponts et éléments de ponts, en fer ou en acier
- 7309 : Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance > 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge (autres que les caisses à marchandises du type "conteneurs" spécialement conçues ou équipées pour un ou plusieurs moyens de transport)
- 7310 : Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge, n.d.a.
- 73269098 : Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.
- 7411 : Tubes et tuyaux en cuivre
- 7412 : Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en cuivre
- 7606 (sauf 760691) : Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf tôles et bandes déployées)
- 7607 : Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports simil.), d'une épaisseur, support non compris, <= 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf décorations pour sapin de Noël)
- 761210 : Étuis tubulaires souples en aluminium
- 76129030 : Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm, d'une contenance <= 300 l
- 76129080 : Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des étuis tubulaires souples, des récipients pour aérosols et des récipients fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm)
- 761691 : Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil., toiles, grillages et treillis transformés en cibles ou tamis à main ou en pièces de machines)

BRANCHE FABRICATION DE MACHINES, MATERIELS ET EQUIPEMENTS N.C.A. (NAF 38 CJ - CK - CL)

Caractéristiques des entreprises de la branche en 2019

Nb d'unités légales	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
107	138 330	36 474	7 275	22 935	4 666	16 168

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 107 unités de production en 2019 qui réalisent un chiffre d'affaires de 138,3 millions d'€.

 Nous notons une évolution curieuse et peu crédible pour ces 3 codes NAF 38, car en 2017 (même source FARE) seules 10 unités étaient identifiées qui réalisaient 0,935 million de Chiffre d'affaires.

► Pour cette branche, les ventes internes enregistrées pour les entreprises relevant de l'octroi de mer s'élèvent à 981 K€ en 2020, en progression de 19 %. Les importations augmentant de plus de 42%, la part de marché de la production locale reste minime (10,8%) en diminution de 1,8 point.

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiquée 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
8421210090	Autres appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux	B	19,0%	797 441	797 441	-	100,0%	964 779	964 779	-	100,0%	21,0%		0,00
853710	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension >= 1000 V	B	19,0%		-	3 338 332	0,0%	-	-	4 180 606	0,0%		25,2%	0,00
940520	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques	B	19,0%		-	233 442	0,0%	-	-	281 826	0,0%		20,7%	0,00
940540	Appareils d'éclairage électrique, n.d.a.	B	19,0%		-	1 958 482	0,0%	-	-	3 368 821	0,0%		72,0%	0,00
940560	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles simil., possédant une source d'éclairage fixée à demeure	A	9,0%	27 006	27 006	176 719	13,3%	16 483	16 483	285 234	5,5%	-39,0%	61,4%	-7,79
TOTAL			17,0%	824 447	824 447	5 706 975	12,6%	981 262	981 262	8 116 487	10,8%	19,0%	42,2%	-1,84

La production locale relevant de cette branche d'activité recouvre divers produits :

- La fabrication d'appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux (code douanier **8421210090**). Cette production relativement récente est assurée par une entreprise utilisant de la fibre de coco pour une filtration naturelle, sans produits chimiques. Ce code étant défini à 10 chiffres, la part de marché apparente s'élève à 100%. Toutefois, pour une analyse plus juste de la situation concurrentielle, il convient de prendre en compte l'importation du code NC8 84212100 qui s'élève à 1 631 684€ en 2021 et au sein duquel figurent les véritables concurrents à cette production que sont les microstations **chimiques** importées à bas coût. La part de marché réelle s'en trouve considérablement diminuée et s'établit à 25,7 % en 2021, en recul de 0,3 point par rapport à 2020.
- La fabrication d'**armoires électriques** (position douanière **85371098**) est assurée par deux opérateurs locaux dont le chiffre d'affaires est inférieur au seuil de redevabilité de l'octroi de mer. La production locale devrait progresser dans les années à venir, un des opérateurs souhaitant prendre des parts de marché aux entreprises de BTP qui se fournissent aujourd'hui exclusivement auprès de l'importation, l'objectif étant de doubler sa production d'ici les 2 à 3 prochaines années.
- Les **lampadaires solaires** (position douanière **94054099**) sont fabriqués par une unité spécialisée dans l'éclairage photovoltaïque qui emploie 4 salariés et dont le chiffre d'affaires de production est inférieur au seuil de redevabilité. La production locale de lampadaires solaires a débuté en 2013, elle s'établit à une centaine d'unités depuis 2017. Il s'agit d'un marché de niche : la production locale est fortement concurrencée par l'importation de Chine pour le marché des particuliers (moins chers de 25 %) ou d'Europe, et de nombreuses entreprises de BTP se fournissent directement auprès de produits européens dans le cadre des marchés publics.
- Les **enseignes lumineuses** enfin, déclarées sous le code douanier **94056080**, sont fabriquées par une entreprise. Il s'agit d'une production développée en complément de gamme qui évolue de manière contrastée selon les années. La crise sanitaire a particulièrement impacté la demande locale : les ventes internes sont extrêmement marginales et s'établissent à 16 483 € en 2021.

► *Les taux de surcoût de cette branche d'activité, évalués à 28,8%⁵¹, sont compensés à hauteur de 61,4% par les différentiels pratiqués qui s'élèvent en moyenne à 17,0%⁵². A noter que le différentiel pratiqué de 9 % pour les enseignes lumineuses (contre 19,0 % pour le reste des produits), ne compense que 30 % des surcoûts subis.*

⁵¹ Moyenne arithmétique calculée sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises

⁵² Moyenne arithmétique

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

Code nomenclature	8421210090 Autres appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux	853710 Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension ≥ 1000 V	940540 Appareils d'éclairage électrique, n.d.a.	940560 Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles simil., possédant une source d'éclairage fixée à demeure
Liste 2014 et 2019	B	B	B	A
<i>POSTES D'EXPLOITATION</i>				
Achat de matières premières, intrants et emballages	7,0%	7,8%	13,0%	10,0%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	3,6%	10,6%	3,3%	6,8%
Assurances	2,6%	0,7%	0,4%	0,3%
Dotations aux amortissements	0,9%	0,5%	3,2%	8,7%
Entretien et maintenance	0,4%	1,8%	2,3%	0,0%
Frais de formation		0,0%		0,0%
Frais de transport export	0,5%			
Frais financiers	1,9%	0,8%	0,3%	0,1%
Publicité marketing	0,2%		2,5%	
Salaires et charges	11,5%	1,8%	6,4%	3,6%
Poste et télécommunication	0,1%	0,7%	0,1%	0,04%
Energie		0,4%		0,2%
Déchets (traitement)				
TOTAL TAUX DE SURCOUT/CA	28,7%	25,2 %	31,5 %	29,7 %

*TAUX CALCULE SUR UNE ANNEE ANTERIEURE A DEFAUT DE PARTICIPATION DES ENTREPRISES SOLICITEES

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur le code douanier 940520 (Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques).

BRANCHE. AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES ; REPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS (NAF 38 CM)

Caractéristiques des entreprises de la branche en 2019

Nb d'unités légales	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée hors taxe	Excédent brut d'exploitation	Salaires et traitements	Investissements corporels, incorporels et financiers (bruts yc apports)	Résultat comptable (bénéfice ou perte)
178	78 614	33 014	4 448	20 443	2 956	3 484

Source INSEE hors secret statistique

Selon l'INSEE, tous niveaux de chiffre d'affaires confondus, cette branche d'activité concerne 178 unités de production en 2019 qui réalisent un chiffre d'affaires de 78,6 millions d'€.

↳ *La production locale relevant de cette branche d'activité est particulièrement fragilisée par les importations agressives. Les ventes internes ont reculé brutalement dès 2017, avec l'arrêt de la production de meubles et le retrait progressif de la production de matelas. En 2021, aucune vente interne n'est déclarée à l'administration des douanes.*

CODE LISTE 2014 2019	INTITULE	ANNEXE 2014 2019	Diff. pratiqué 2021 (moy.)	VENTES INTERNES 2020 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2020 complétées	IMPORT 2020 (sources Douanes)	Part de marché 2020	VENTES INTERNES 2021 (sources Douanes)	VENTES INTERNES 2021 complétées	IMPORT 2021 (sources Douanes)	Part de marché 2021	Evol. ventes internes 2021-20	Evol. Import 2021-20	Evol. Part de marché 2021-20 (pts)
940330	Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.	Int. 2019 : B	19,0%			764 718	0,0%			1 449 062	0,0%		89,5%	
940360	Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.	Int. 2019 : B	19,0%			4 327 952	0,0%			6 043 582	0,0%		39,6%	
94034010	Éléments de cuisines	C	14,0%			864 174	0,0%			903 935	0,0%		4,6%	
94035000	Meubles pour chambres à coucher, en bois (sauf sièges)	Int. 2019 : B	19,0%			2 436 378	0,0%			2 875 886	0,0%		18,0%	
94039030	Parties de meubles en bois, autres que sièges, n.d.a.	Int. 2019 : B	19,0%			385 600	0,0%			510 530	0,0%		32,4%	
940421	Matelas en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires	B	19,0%			492 734	0,0%			1 303 273	0,0%		164,5%	
TOTAL			18,2%	-	-	9 271 556	0,0%	-	-	13 086 268	0,0%		41,1%	

À la suite de la fermeture d'un fabricant de meubles en bois et d'éléments de cuisine en 2017, les matelas en mousse représentaient l'unique production locale déclarée aux douanes jusqu'en 2019. L'activité était relativement stable (6 000 à 8 000 matelas par an) jusqu'en 2018, année au cours de laquelle le principal client, un grand importateur-distributeur, a trouvé un fournisseur chinois capable de lui fournir des matelas pouvant être vendus à un prix grand public équivalent au prix de vente de l'industriel local au distributeur. Les ventes internes reculent dès 2018 (baisse de -38 % en 2018, suivie de -25 % en 2019) avant de disparaître des statistiques douanières en 2020. Les perspectives de rebond sont très réduites compte-tenu des importations ultra compétitives.

↓ Les taux de surcoût subis par la production locale de matelas, évalués à 41,8 % en 2019, sont compensés à hauteur de 43,5 % par le différentiel pratiqué de 18,2%.

Le détail des surcoûts par poste de charge pour cette famille de produits, s'établit comme suit.

Code nomenclature	
Liste 2014 et 2019	B
POSTES D'EXPLOITATION	SURCOÛT*
Achat de matières premières, intrants et emballages	16,7%
Frais de transport import mat. prem., intrants et emballages	8,4%
Assurances	0,9%
Dotations aux amortissements	8,4%
Entretien et maintenance	0,3%
Frais de formation	
Frais de transport export	
Frais financiers	0,3%
Publicité marketing	0,8%
Salaires et charges	4,5%
Poste et télécommunication	1,0%
Energie	0,5%
Déchets (traitement)	
TOTAL TAUX DE SURCOÛT/CA	41,8 %

*TAUX CALCULE SUR UNE ANNEE ANTERIEURE A DEFAUT DE PARTICIPATION DES ENTREPRISES SOLICITEES

NB : En l'absence de production locale significative, la CTG a décidé lors de l'évaluation du dispositif en 2020 de ne pas renouveler le différentiel d'octroi de mer sur les codes douaniers suivants :

- 940330 Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.
- 940360 Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.
- 94034010 Éléments de cuisines
- 94035000 Meubles pour chambres à coucher, en bois (sauf sièges)
- 94039030 Parties de meubles en bois, autres que sièges, n.d.a.

ANNEXE 1- MÉTHODE ET RESULTATS SYNTHÉTIQUES DES ENQUETES AUPRES DE ENTREPRISES

1- Echantillonnage et conduite des enquêtes

1.1- ECHANTILLONNAGE

- L'identification des entreprises sollicitées s'est faite sur la base des critères suivants, mixant l'approche entreprise et l'approche secteur et produit :
 - **Représentativité de l'activité de production régionale,**
 - **Maximisation du nombre de produits de liste concernés.**
- Cet échantillon reconduit largement celui élaboré dans le cadre du rapport de reconduction, ceci aux fins d'assurer la continuité des analyses. Comme pour les années précédentes, il recouvre **45 entreprises qui fabriquent 110 produits de listes.**
- Par ailleurs :
 - Certains surcoûts de produits issus de l'agriculture, calculés dans le cadre du rapport de reconduction ont été reconduits, ces surcoûts ne variant pas d'une année à l'autre car calculés sur la base de référentiels technico-économiques. Nous les avons validés toutefois avec les interprofessions (APIFIVEG et INTERVIG).
 - Les produits de la pêche font, quant à eux, l'objet d'un rapprochement avec le Plan de Compensation des Surcoûts pour respecter le cadre contractualisé avec l'Union (FEAMP 2014-2020),
 - Enfin, pour certains produits manufacturés très artisanaux (Fromage, Foies gras, Statuettes et autres objets d'ornement en bois, Couteaux...), les surcoûts ne peuvent être revisités chaque année, les artisans nous ayant déjà communiqué leurs modèles économiques, étant peu disponibles ni même assez organisés pour reprendre l'ensemble de leurs éléments comptables.
Ces cas de figure concernent 33 produits de liste.
- Enfin :
 - La CTG, au moment du renouvellement du dispositif, a décidé de désinscrire des listes européennes 58 codes
 - La CTG a également décidé de maintenir 16 codes pour lesquels il n'a pas été possible d'identifier les entreprises, les surcoûts retenus proviennent de sources diverses dont nous avons bien évidemment conservé le détail.
Pour ces produits, il est évident qu'aucun surcoût n'a pu être calculé.

- Les entreprises ont été contactées par mail, une première fois, dès la troisième semaine de septembre. Le questionnaire leur a été envoyé puisque toutes connaissaient déjà la démarche.
Il leur a été également proposé **un entretien en vis-à-vis au cours du mois d'octobre, les consultants ayant consacrés 3 semaines sur place** pour mener les enquêtes mais aussi rencontrer d'autres acteurs ou leurs représentants.
- Fixer les rendez-vous fut particulièrement laborieux :
 - Nombre d'entreprises ne comprenant pas que l'on reprenne les enquêtes chaque année... d'autant que l'enjeu du renouvellement est passé,
 - D'autres étant en difficultés administratives ou autres (au moins 3),
 - Certains chefs d'entreprise ne se sont pas présentés au rendez-vous fixé...
- In fine :
 - Nous avons **rencontré ou dialogué (téléphone ou visio) avec 25 entreprises et 2 organisations professionnelles.**
 - Toutefois à ce jour, malgré nos multiples relances mail (mais aussi téléphoniques) nous n'avons pas reçu l'ensemble des questionnaires complétées. En accord avec la CTG, nous arrêtons le traitement ce jour, mais pourrons y revenir le cas échéant.
 - **Nous avons reçu à jour 12 questionnaires complétés qui concernent 33 produits de liste.**
 - **A ces 33 produits pour lesquels les surcoûts ont été mis à jour, s'ajoutent donc les 33 autres dont les surcoûts ont été soit modélisés ou mis à jour partant du PCS (Cf. ci-avant).**
 - Soit un total de 66 fiches surcoûts réalisées pour 2021.

↳ *Un tableau détaillé par code et organisme est présenté en annexe 2 du présent rapport.*

1.2- ELABORATION DU QUESTIONNAIRE ET METHODE DE TRAITEMENT

L'élaboration du questionnaire se fonde sur les objectifs à atteindre. Ceux-ci concernent :

1- La quantification des surcoûts qui justifient des différentiels de taxation et donc la dépense fiscale consentie :

- Identification des postes de charges d'exploitation des entreprises dont relèvent les surcoûts : pour cela nous nous sommes référés aux 18 catégories de coûts identifiés dans le cadre d'une étude commandée par la Commission Européenne en 2006. Cette approche ayant l'avantage d'être reconnue par l'Union Européenne comme justifiant de la situation particulière des régions ultrapériphériques et de leurs « handicaps » structurels,
- Identification des 18 catégories correspondent à 10 postes de charge d'une entreprise, comme l'indique le tableau ci-après.

Catégories de surcoûts identifiées dans le cadre de l'étude de la Commission Européenne et postes de charge concernés

Catégorie de coûts	Poste de charge concerné
Coûts des intrants importés	Achats de matières premières importées
Coûts d'acheminement des intrants importés	
Coût lié aux diverses primes d'assurance	Assurances
Coût des terrains de construction	
Coût lié au surdimensionnement des équipements	Dotations aux amortissements
Coût lié à l'adaptation des outils et modes de production	
Coût lié à l'usure prématûrée du mobilier et matériel roulant	Entretien et maintenance
Coût de traitement ou de transport des déchets et rebuts industriels	
Coûts liés aux activités de formation	Frais de formation
Coût d'accès aux bases de savoir	
Coût de transport archipelagique	Frais de transport
Coût d'expédition vers le marché communautaire	
Coût financier du stockage des matières premières	
Coût des immobilisations financières liées aux délais de paiement	Frais financiers
Coût lié au risque d'arrêt de la production	
Coût financier de stockage des produits finis	
Coût des activités de marketing et de prospection	Publicité marketing
Coût lié à la rémunération du personnel	Salaires et charges

- A ces catégories de coûts ont été ajoutés le poste énergie (électricité- et pour certains produits agricoles notamment carburant) non pris en compte dans l'étude européenne mais qui s'est révélé important au vu des comptes de résultats des entreprises enquêtées.
- Il a également été tenu compte du poste « traitement des déchets », qui impacte particulièrement certaines industries obligées parfois de réexporter leurs déchets faute de filières de traitement adaptées à la réglementation. Ce poste mérite à ce titre d'être spécifiquement fléché.
- Pour chacun de ces **postes de charge** le questionnaire a été construit dans l'objectif de quantifier:
 - Le poids de chacun des postes dans le chiffre d'affaires de l'entreprise en se fondant sur le compte d'exploitation,
 - Le taux de surcoût de chacun des postes en se fondant sur les dires des industriels, leur connaissance des coûts supportés par leurs compétiteurs sur le continent européen, ou encore sur les bilans publiés par certaines entreprises en Europe. Quand plusieurs entreprises relèvent du même produit, ou du même secteur, une analyse comparée a été utilement menée.
- Une telle quantification a nécessité l'adhésion pleine et entière des entreprises enquêtées qui ont accepté, pour la plupart, de produire leurs données comptables.
- La quantification des surcoûts se fonde sur l'examen des comptes de résultat détaillé des entreprises enquêtées.

La méthode de calcul des surcoûts retenue est celle dite « méthode XY »⁵³. Le surcoût de production « S » pour un poste de charge donné se calcule comme suit :

- $S = X \% \times Y\%$, Où : $X\%$ = surcoût en % du poste de charge concerné et $Y\%$ = poids du poste de charge dans le chiffre d'affaires en %
- La somme des surcoûts ainsi calculée par poste de production fournit le surcoût total pour l'entreprise.
- Le surcoût est calculé en pourcentage du chiffre d'affaires.

2- La quantification du taux de compensation

La compensation se fait en comparaison avec la situation des entreprises compétitrices situées sur le continent européen⁵⁴ au titre des **spécificités reconnues par l'article 349 du Traité de fonctionnement de l'Union** et des handicaps permanents dont souffrent les Régions ultrapériphériques qui influent sur leurs situations économiques et sociales.

La permanence et la combinaison des dits handicaps s'expriment par un renchérissement des coûts de production qui, en l'absence de mesures spécifiques, rendraient les produits locaux moins compétitifs par rapport à ceux importés.

Les compensations existantes au regard de ces handicaps sont constituées :

- Du différentiel de taxation à l'octroi de mer qui frappe un produit fini importé et exonère le même produit fabriqué localement.
- De l'aide au fret (corrélée de manière évidente à l'éloignement),

La somme de ces montants rapportée au chiffre d'affaires diminué du montant des coûts de commercialisation et de distribution représente **le taux de compensation en pourcentage du chiffre d'affaires**.

Pour les produits importés, l'octroi de mer est payé sur le prix coût et fret, c'est-à-dire avant processus de commercialisation. Si l'on tenait compte de la totalité du chiffre d'affaires des entreprises guyanaises pour estimer la compensation par le différentiel d'octroi de mer interne, leurs frais de commercialisation et de distribution seraient pris en compte, alors que pour les produits importés ces montants ne sont pas comptés dans l'assiette fiscale. Cette situation tend à surestimer le taux de différentiel pratiqué, donc la compensation des surcoûts.

La valorisation de l'exonération d'octroi de mer, ou compensation, a donc été calculée en appliquant le différentiel de taux à la production locale AVANT processus de commercialisation, soit le chiffre d'affaires grevé de 15%⁵⁵ pour la majorité des entreprises enquêtées.

⁵³ Elaborée par M. Richard Crestor, ancien Secrétaire Général de l'AMPI Martinique

⁵⁴ Lorsqu'un tel référentiel existe, car la taille comme l'organisation des entreprises guyanaises sont très difficilement comparables aux grands groupes européens, voire mondiaux, qui les concurrencent via l'importation.

⁵⁵ Cet abattement était admis par la Commission européenne dans le dispositif de 1992

Outre ces deux objectifs, le questionnement élaboré a également porté sur :

- La caractérisation des entreprises sur les points suivants :
 - Code NAF et Codes produits finis, ceci dans l'objectif de constituer une matrice de correspondance entre ces deux nomenclatures,
 - Effectifs et leurs évolutions, visant à évaluer l'enjeu du dispositif en termes d'emploi,
 - Part de chiffre d'affaires à l'export pour mesurer en particulier l'intégration de l'économie régionale dans son environnement caribéen.
- L'appréciation des entreprises sur le fonctionnement du dispositif, sa pertinence eu égard à leurs besoins et attentes, les points d'ajustement et d'amélioration.

2- Résultat synthétique des enquêtes (hors agriculture et pêche) relatives à l'année 2021⁵⁶

2.1- TAUX DE SURCOUT

Les 12 entreprises enquêtées et ayant répondu :

- Cumulent en 2021 un chiffre d'affaires global de 41,9 millions €,
- Leur chiffre d'affaires liés à la production s'élève à 40,2 millions € en 2021, soit 96 % de leur chiffre d'affaires total.

NAF secteur	CA TOTAL 2021	CA PRODUCTION 2021	%
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	5 941 878	6 565 189	16%
INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	10 459 723	10 579 926	26%
INDUSTRIE EXTRACTIVE			0%
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	25 546 279	23 092 818	57%
TOTAL	41 947 880	40 237 933	

- Emploient 184 personnes en 2021

NAF secteur	EFFECTIF 2020
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	17
INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	45
INDUSTRIE EXTRACTIVE	
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	122
TOTAL	184

⁵⁶ NB : Ces statistiques n'observent que les entreprises ayant répondu en 2021.

↳ Le taux de surcoût moyen⁵⁷ observé pour les entreprises enquêtées s'élève à 32,7% en baisse apparente de 2,6 points. Toutefois, l'échantillon d'entreprises ayant effectivement participé étant réduit, il est hasardeux de comparer les résultats d'enquêtes entre 2020 et 2021.

Le tableau, ci-après, présente les taux de surcoûts par poste de charge observés auprès des entreprises enquêtées et ayant répondu.

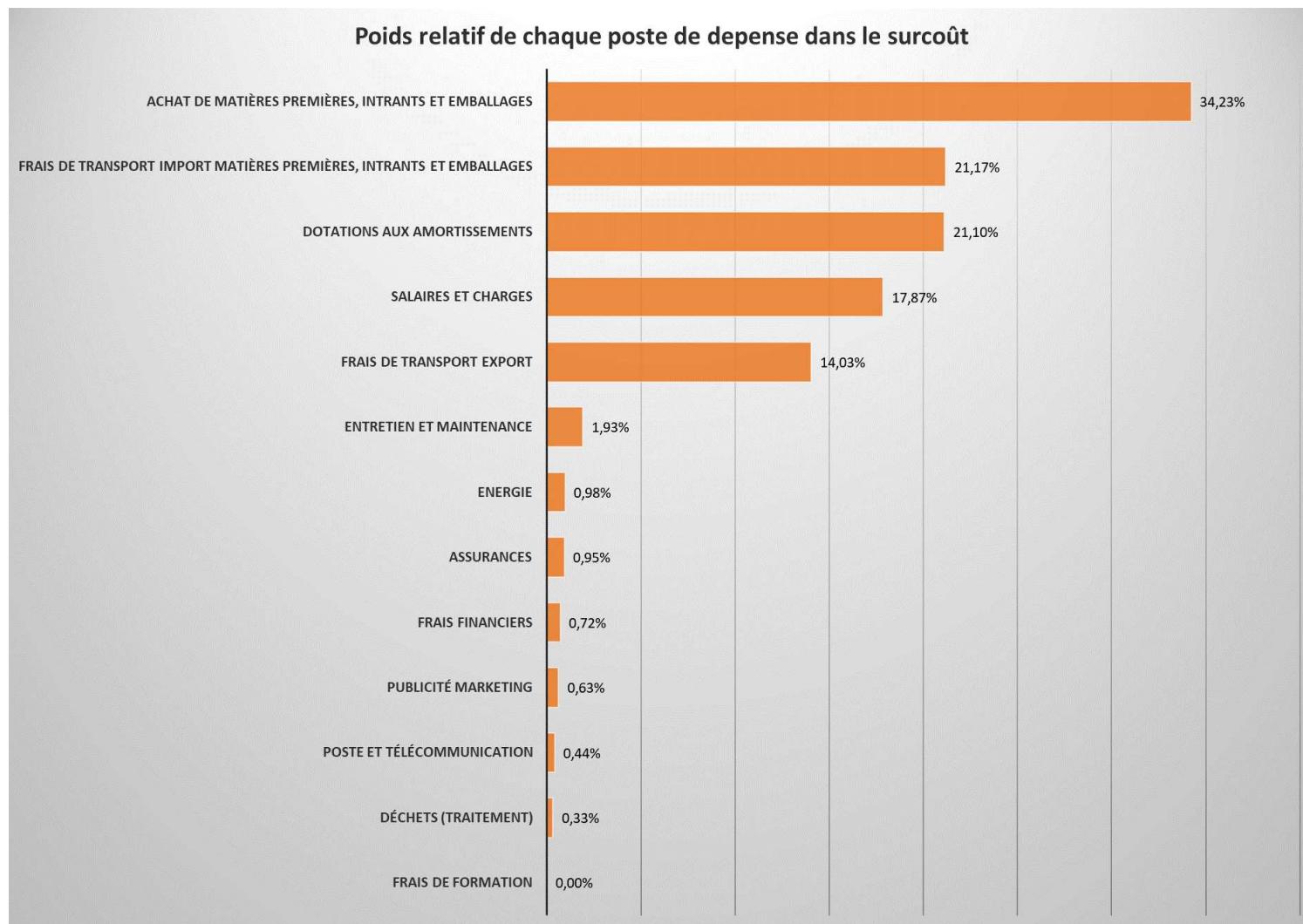
Moyenne des taux de surcoûts par poste de charge

Poste d'exploitation	POIDS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2020 pm	TAUX DE SURCOUT EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2020 pm	POIDS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2021	TAUX DE SURCOUT EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES 20201
Achat de matières premières, intrants et emballages	35,6%	13,8%	43,4%	11,2%
Frais de transport import matières premières, intrants et emballages	7,1%	7,2%	6,9%	6,9%
Assurances	1,3%	0,4%	1,0%	0,3%
Dotations aux amortissements	6,0%	4,1%	9,3%	6,9%
Entretien et maintenance	3,1%	0,9%	2,4%	0,6%
Frais de formation	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Frais de transport export	2,2%	3,7%	0,7%	4,6%
Frais financiers	1,0%	0,5%	0,5%	0,2%
Publicité marketing	0,3%	0,1%	0,7%	0,2%
Salaires et charges	23,7%	7,4%	22,5%	5,8%
Poste et télécommunication	0,4%	0,3%	0,3%	0,1%
Energie	2,5%	0,3%	1,0%	0,3%
Déchets (traitement)	0,5%	0,3%	0,2%	0,1%
MOYENNE TOTALE		35,3%		32,7%

Comme l'indique le graphique, ci-après, **quatre postes de charges dominent et contribuent à plus de 94% au surcoût:**

- Achats d'intrants et d'emballage (hors fret) : 34,2%
- Transport des importations (intrants et biens d'équipement) : 21,2%
- Dotation aux amortissements : 21,1%
- Salaires et charges : 17,9%

⁵⁷ Moyenne arithmétique



2.2- TAUX DE COMPENSATION

Pour les entreprises enquêtées :

- **L'exonération d'octroi de mer interne** (sur le chiffre d'affaires de production et hors charge de commercialisation et de distribution) représente 7 357 710 €, soit **17% du chiffre d'affaires de production** (contre 10,7% en 2019 et 13,6% en 2020),
- Aucune aide au fret n'a été perçue en 2021 par les entreprises enquêtées. Elle représentaient 0,4% du chiffre d'affaires en 2019 et 2020).

↳ *Le taux de compensation moyen s'élève ainsi à 17% du chiffre d'affaires de production (contre 13,9% en 2020 et 11,05% en 2019).*

On observe que les écarts diminuent entre surcoûts et compensations, même s'ils demeurent importants. Les compensations couvrent près de 52% des surcoûts subis en 2021 (contre 39,4% en 2020 et 30,7 % en 2019).

3- Typologie des surcoûts à la production en Guyane

Le tableau, ci-dessous, identifie **les sources de surcoûts observées** au cours des enquêtes menées annuellement auprès des entreprises guyanaises. Ces surcoûts sont présentés selon les grands postes de charge d'exploitation de la production. Pour chaque produit, ou famille de produit de liste, la quantification précise de ces surcoûts est indiquée dans les développements suivants dédiés à l'analyse sectorielle.

Poste de charge d'exploitation	Description
Achat intrants et emballages (matières premières, semi-produits et emballages)	<ul style="list-style-type: none"> > Capacité de négociation réduite compte tenu des quantités achetées liées à la taille du marché (rapport de 1 à 100 pour certaines entreprises). Certaines entreprises regroupent leurs achats ou s'adoscent à la capacité d'achat du groupe auquel elles appartiennent*, mais beaucoup d'entre elles sont renvoyées vers un grossiste ou un trader qui vendra nécessairement plus cher*. > Conditionnements spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - conditionnement imposé par les quantités réduites : peu de vrac possible, emballages import imposés, coûts de destruction du conditionnement, voire réexportation pour traitement en Europe* en l'absence de filières de traitement de certains déchets. - le faible tirant d'eau du port impose à certaines activités un approvisionnement en conteneurs au lieu de vraquiers utilisés habituellement * > Conditions de paiement : <ul style="list-style-type: none"> - Plus difficiles à négocier (accord existant peu appliqué) - A conditions égales avec la Métropole, le paiement des matières premières intervient avant qu'elles soient transformées, voire arrivées, > Surstock d'intrants (matières premières et semi-produits) et d'emballages : <ul style="list-style-type: none"> - Obligation d'acheter un conteneur entier pour justifier d'un coût de fret raisonnable et/ou parce que le fournisseur ne livre pas de petites quantités...* - Nécessité de détenir un stock de sécurité élevé pour pallier le risque de retard de réception des matières premières et emballage (grève, etc.) * - En moyenne stock 3 à 6 fois supérieur en volume / Europe, parfois plus sur certains produits (emballages)* - Frais de surestaries * > Perte de matières premières en lien avec la nécessité de produire des petites séries (nettoyage des cuves, réglages des machines...) et/ou en raison de la dégradation des matières premières en surstock liée au climat humide * > Nécessité d'acheter des produits « tropicalisés » * résistants aux conditions climatiques de la Guyane. Ces produits sont évidemment plus onéreux que ceux utilisés en Europe continentale, ils impliquent également des conditions de transport et de stockage coûteuses (conteneurs réfrigérés...) > Faible intégration des industries guyanaises en raison de la taille de marché. Nécessité d'acheter des produits semi-finis, qui sont plus chers car ils ont déjà supporté des marges dans leur process de fabrication *
Fret à l'importation des intrants	<ul style="list-style-type: none"> > Coût de fret et de logistique. Ces frais sont considérés comme relevant à 100% de surcoût puisqu'ils n'auraient pas été supportés si l'unité de fabrication se situait en Europe continentale.
Frais financiers	<ul style="list-style-type: none"> > Taux plus élevés en Guyane : + 2,17 points sur le moyen terme contre 1,1 point dans l'hexagone dans l'hexagone sur la référence d'un taux de court-moyen terme, soit 49 % de surcoût > Accès très difficile au crédit bancaire

Poste de charge d'exploitation	Description
	<i>Le niveau assez faible des frais financiers figurant aux bilans de la plupart des entreprises enquêtées n'est pas représentatif de la situation. Ces coûts n'apparaissent pas parce ces entreprises n'ont que très difficilement accès au financement bancaire. Certaines « tiennent » grâce à leur appartenance à un groupe. La plupart fonctionne sur fonds propres ou en empruntant à titre personnel en engageant leurs propres biens. L'importance des frais financiers n'est ainsi que rarement apparente, il convient de les évaluer en considérant l'ensemble des immobilisations et des surcoûts subis.</i>
Assurances (bâtiments, outils industriels, véhicules et stocks)	<ul style="list-style-type: none"> > Opérateurs peu nombreux et moins concurrentiels : prix plus élevés en moyenne de 17,5 % par rapport à l'hexagone (cf. INSEE, étude de comparaison des prix entre la Guyane et la métropole, 2015) > Pertes d'exploitation après sinistre plus importantes du fait des délais de reconstitution des biens sinistrés et des coûts d'approche > Franchise beaucoup plus élevée en cas d'accident (constatée jusqu'à 4 fois plus chère pour certaines industries) > Coût de l'assurance de la valeur des surstocks et des surfaces de surstockage (12,5%)*
Dotations aux amortissements	<ul style="list-style-type: none"> > Surdimensionnement des équipements industriels / à la taille du marché local*. Les équipements sont aujourd'hui conçus à la dimension de marchés quasi-mondiaux. A cela s'ajoute une forte concentration des usines guyanaises, qui ont l'obligation d'investir toute la chaîne de fabrication (alors qu'il existe des sociétés spécialisées en métropole). Ce surdimensionnement se traduit par un taux d'inactivité (taille du marché, temps d'arrêts pour préparation de petits séries, arrêts quand incidents sur machine prolongés par la nécessité de faire venir une pièce depuis l'UE). Les usines sont la plupart des cas conçues pour fonctionner 24h/24 et 7j/7 (pour des équipes fonctionnant en 3*8), alors qu'elles ne fonctionnent en Guyane au mieux qu'en 1*8, soit le tiers de leur capacité de fonctionnement. > Surdimensionnement des zones de stockage de matières premières et de pièces détachées > Détérioration plus rapide de l'outil : humidité + coupures électriques très dommageables aux bâtiments, aux matériels et aux équipements électroniques. Les acteurs constatent que les outils se dégradent en moyenne trois fois plus vite qu'en métropole.
Entretien et maintenance	<ul style="list-style-type: none"> > Usure des équipements, surtout les plus récents qui intègrent une technologie numérique (climat, coupures électriques, ruptures des cycles de production du fait des petites séries...) > Surstock de pièces détachées* en particulier s'il n'y a pas de fournisseur en Guyane. Certaines entreprises s'obligent à doubler, voire tripler, les éléments clés de leur outil de production, > Nécessité d'assurer des conditions de stockage particulières compte-tenu du climat * (conteneur frigorifié, pièces climatisées) > Coût de déplacement et séjour de techniciens venus des Antilles ou d'Europe continentale* pour le montage des machines ou leur entretien. Les normes NF, normes d'hygiènes et de sécurité imposées sont coûteuses pour les entreprises locales car elles doivent payer le déplacement et les frais de séjour relatifs aux contrôles qualité (en particulier pour les franchisés). > Coûts d'intervention des sous-traitants locaux et d'achat de pièces détachées locales plus élevés (les premiers parce qu'ils sont plus rares, donc imposent leurs tarifs, et les deuxièmes parce qu'ayant déjà supporté le coût du fret et la marge du distributeur local) > Commande en urgence d'une pièce dans certains cas : arrêt technique parfois de quelques semaines, coût d'acheminement (fret aérien) et paiement à l'avance exigé.
Frais de formation *	<ul style="list-style-type: none"> > Les offres proposées par les organismes de formation locaux sont souvent limitées aux fonctions administratives ou à la sécurité au travail > Coût de déplacement et séjour des formateurs (qui viennent spécifiquement d'Europe continentale) ou du personnel (qui s'y rend) * Compte tenu de ces coûts, la majorité des entreprises enquêtées n'effectuent que très peu de formations externes, <p><i>Le niveau assez faible des frais de formation figurant au bilan de la plupart des entreprises enquêtées ne signifie pas qu'il n'existe pas de surcoût. Ces coûts n'apparaissent pas tout simplement parce qu'ils sont rédhibitoires (surtout pour les formations techniques qui nécessitent de se rendre en Europe continentale). Dans la plupart des cas, les entreprises procèdent à des formations en interne, peu satisfaisantes avec des impacts non négligeables sur l'amélioration des niveaux de compétences des salariés et par là leur avancement.</i></p>
Frais de transport export*	<ul style="list-style-type: none"> > De manière générale, toutes destinations confondues, le faible flux de marchandises à l'export ne draine pas de trafic maritime important : <ul style="list-style-type: none"> - Les bateaux repartent pour partie vides vers l'UE, - Le coût de fret est très élevé entre la Guyane et les Antilles.

Poste de charge d'exploitation	Description
	<i>L'absence de surcoûts fléchés à l'export pour nombre d'entreprises enquêtées ne signifie pas qu'elles ne les subissent pas. Ces surcoûts n'apparaissent pas tout simplement parce qu'il leur est impossible d'exporter dans les conditions actuelles. Il s'agit donc d'un handicap réel, notamment en matière de développement et de croissance pour ces entreprises, même s'il n'est pas quantifiable.</i>
Publicité et marketing*	> Globalement, les frais de publicité sur les médias tels que télévision ou radio ne sont pas plus élevés en Guyane qu'en métropole relativement à leur niveau d'audience
	> Mais les coûts de fabrication des supports de publicité sont élevés rapportés à la cible restreinte en Guyane. En particulier, les publications publicitaires réalisées localement sont deux à trois fois plus chères que dans l'hexagone.
	> Frais de déplacement (billets d'avion) pour des participations à des salons extérieurs *
	> Distorsion de concurrence avec les produits importés qui bénéficient d'une publicité planétaire
Déchets*	> Nécessité de réexporter certains déchets en raison de l'absence de filière de traitement , alors que les entreprises payent les écotaxes,
	> Coût de traitement d'emballages imposés par le conditionnement à l'import
Energie	> Coût de l'énergie électrique Jusqu'en 2020, était tenu compte du monopole EDF pour l'électricité : les entreprises ne pouvant pas négocier leur tarif, les surcoûts ont été estimés (entre 15 et 20 % selon les dires d'EDF) Pour 2021, l'estimation s'appuie sur une étude de l'ADEME qui estime que l'utilisation électrique est 35% plus élevée dans les DOM qu'en Métropole.
	> Coupures récurrentes qui affectent le matériel et provoquent des arrêts techniques à impact également le poste entretien et maintenance.
Salaires et charges	> Les taux d'inactivité des usines observés dans certains secteurs rapportés à la capacité théorique des équipements* (pour les raisons explicitées au poste dotation aux amortissements) induisent un rapport de charges de personnel sur le chiffre d'affaires jusqu'à 3 à 4 fois plus élevé en Guyane, selon les entreprises enquêtées. Le principal facteur de surcoût porte sur un diviseur trop petit (effet de taille) . Ainsi les entreprises sont tenues d'assurer les postes administratifs et voire techniques à hauteur quasi -équivalente que leurs compétitrices sur le continent européen pour des quantités produites très inférieures. Ce constat est particulièrement vrai pour les productions industrielles de grande échelle. Il est moindre dans le cas où la production « semi-industrielle » est possible et où, pour compenser ces surcoûts, les chefs d'entreprise peuvent valoriser la polyvalence de leurs équipes, qui font preuve de grande capacité d'adaptation passant d'une tâche à l'autre, ce qui est moins le cas en Europe continentale (spécialisation des tâches).
	> La rareté des cadres et des techniciens spécialisés nécessite parfois de recruter en Europe continentale avec les surcoûts engendrés par ce qui est considéré comme une « expatriation » (salaires attractifs et avantages en nature)
Télécommunication	> Internet et téléphone : 40,4% de surcoût (cf. étude INSEE comparaison des prix / 2015) : la Guyane n'a pas bénéficié d'une diminution des tarifs telle qu'observée en France hexagonale avec l'arrivée d'un nouvel opérateur

Code lecture du tableau :

* = spécifique à certains secteurs ou en fonction de la taille d'entreprise (artisanale/industrielle) - Sans * = partagé par la plupart des entreprises tous secteurs confondus